
STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

LE

SPECTATEUR MILITAIRE.

LE

SPECTATEUR MILITAIRE.

ON SOUSCRIT

A Paris, A LA DIRECTION DU SPECTATEUR MILITAIRE, rue Christine, 3;

Chez J. DUMAINE, rue Dauphine, 30;

JUNG TREUTTEL, rue de Lille, 19;

ARTHUS-BERTRAND, rue Hautefeuille, 21;

BOSSANGE, quai Voltaire, 25;

J. RENOUARD, rue de Tournon, 6.

TANERA, quai des Augustins, 27.

BORRANI, rue des Saints-Pères, 9.

REINWALD, rue des Saints-Pères, 15.

DENNÉ SCHMITZ, librairie espagnole, rue Favard, 2.

A Strasbourg, chez madame BERGER-LEVRAULT et Fils

A Madrid, chez BAILLY-BAILLIÈRE.

A Turin, chez J. BOCCA.

A Naples, chez DUFRESNE.

A la Haye, chez DOORMAN et van CLEEF.

A Bréda, chez BROESE et Cie.

A Leipzig, à la librairie française pour l'Allemagne de A. DURR.

A Saint-Pétersbourg, chez ISSAKOFF et GLARNER.

Paris. — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.

LE

SPECTATEUR

MILITAIRE

RECUEIL

DE SCIENCE, D'ART ET D'HISTOIRE MILITAIRES

DEUXIÈME SÉRIE.

~~34~~ 36 ANNÉE.

34e VOLUME

(AVRIL, MAI ET JUIN 1861).



PARIS

A LA DIRECTION DU SPECTATEUR MILITAIRE

RUE CHRISTINE, 3.

1861

LE
SPECTATEUR MILITAIRE.

APERÇU HISTORIQUE
SUR
LES FORTIFICATIONS, LES INGÉNIEURS
ET SUR LE CORPS DU GÉNIE.

QUATRIÈME PARTIE (1).

SIÉGE DE BRUXELLES (12 JOURS).

Informé, pendant le temps des quartiers d'hiver, que les alliés avaient une nombreuse garnison dans Bruxelles, le maréchal de Saxe forma le projet de l'y surprendre. Le 23 janvier, il donna des ordres pour que toutes les troupes qui devaient faire cette expédition fussent prêtes le 27. Le dégel qui survint ce jour-là ne le fit point changer de résolution. Le 28 au matin, toutes les troupes commandées sortirent des places où elles avaient été rassemblées, et marchèrent sur Bruxelles pour en former l'investissement : le colonel

(1) Voir le *Spectateur militaire* de janvier à décembre 1860 janvier à mars 1861.

de Vaux sortit de Dendermonde avec 9 escadrons, 9 compagnies de grenadiers et 3 bataillons; le maréchal sortit de Gand avec 34 escadrons, 24 bataillons, 25 pièces d'artillerie à la suédoise et les pontons; le comte de Clermont-Gallerande partit d'Oudenarde avec 27 escadrons et 2 bataillons; M. de Brezé, de Tournai avec l'artillerie de siége, escortée par 9 bataillons et 27 escadrons; enfin M. d'Armentières, d'Ath avec partie de la garnison de cette place. Le 30, Bruxelles était investie, un double pont jeté sur la Senne et sur le canal de Vilvorde (1), pour la communication des quartiers au-dessous de la place. Le maréchal établit son quartier-général à Laeken : l'infanterie occupa tous les faubourgs de Bruxelles, et la cavalerie les villages les plus voisins. « J'en ai fait fortifier les têtes, écrivit le maréchal, et je crois cet investissement solide. »

Les ingénieurs étaient commandés par Gourdon de l'Églizière, et formaient deux brigades : 1re brigade, Lambert; 2e brigade, de Saint-Paul. Bruxelles, alors fortifié, était renfermé dans une enceinte ovale composée de vingt-quatre fronts bastionnés. On avait choisi pour front d'attaque le front de la porte de Schaerbeck, qui était couvert par un ouvrage à corne, et qui était le plus fort. Le maréchal justifie ce choix : « c'est une hauteur sablonneuse, dit-il, où nous pouvons remuer notre canon comme nous voulons, et une fois maîtres

(1) Le canal de Vilvorde est un canal latéral à la Senne sur sa rive gauche.

de cet ouvrage à corne nous le sommes de tous les petits ouvrages en arrière, parce que nous les commandons, ainsi que les remparts de la place. »

La nuit du 7 au 8 février, on ouvrit la tranchée avec 1,600 travailleurs, qui firent la première parallèle et ses communications aux dépôts de tranchée. La parallèle fut tracée à 320 mètres de distance du chemin couvert de l'ouvrage à corne.

Ce chemin couvert n'ayant point de traverse, et la fortification étant très rasante, on en chassa l'ennemi au moyen de cavaliers de tranchée, et la septième nuit, du 13 au 14, on en fit le couronnement. L'ennemi essaya vainement de le reprendre, et par son feu, chaque nuit, il nous mettait 40 à 60 hommes hors de combat. Le maréchal écrivait le 14 : « S'il y avait eu plus d'intelligence entre les officiers du génie et ceux de l'artillerie, notre opération aurait été, je crois, meilleur train. Les assiégés se défendent vigoureusement; ils font un feu très vif et presque continuel. »

De la neuvième à la douzième nuit, du 15 au 19, on construisit dans le couronnement du chemin couvert quatre batteries, dont deux pour faire brèche aux faces des demi-bastions, une troisième pour contrebattre l'un des flancs, et la quatrième pour faire brèche au corps de place, par la trouée du fossé de la branche gauche de l'ouvrage à corne. Les fossés étant profonds, il fallut en relever le sol avec des fascines et quantité de sacs à terre pour rendre les descentes praticables. Enfin on fit un nid de pie sur le saillant de la demi-lune qui n'était pas revêtue, et que l'ennemi avait abandonnée.

Une contestation s'étant élevée entre l'artillerie et le génie sur l'état des brèches, le maréchal donna l'ordre à M. de Brezé, lieutenant-général qui avait la conduite du siége, de faire tâter l'ouvrage à corne. Le 19 février, à quatre heures après midi, M. de Brezé fit monter à chaque brèche 6 sapeurs, précédés de 10 grenadiers, à qui l'on recommanda de rester paisiblement sur le haut des brèches si l'ennemi ne faisait aucun effort pour les chasser. L'ennemi les ayant aperçus et marché à eux, ils sautèrent dans les bastions en criant : *vive le Roi!* 8 compagnies de grenadiers, qui étaient au pied des brèches, entraînées par leurs sergents ou officiers, les gravirent, suivies des travailleurs, et repoussèrent l'ennemi ; assaillies à leur tour par des forces supérieures, qui étaient en réserve à la gorge de l'ouvrage à corne, elles se retirèrent avec perte de 20 à 30 hommes tués et de 150 blessés légèrement. Après cette tentative, les assiégés reconnaissant que les brèches étaient très praticables, et craignant d'être emportés d'assaut, arborèrent le drapeau blanc, et à minuit envoyèrent des otages au maréchal avec un projet de capitulation. Il les reçut avec politesse, et leur remit par écrit les articles qu'il voulait leur accorder, leur donnant jusqu'à trois heures pour les accepter.

Il y eut deux capitulations qui le 20 furent signées, l'une avec le général qui commandait la garnison, forte de 18 bataillons hollandais et 8 escadrons, faisant 8,800 hommes, officiers compris. Toute la garnison fut faite prisonnière de guerre ; les armes des soldats

appartenant aux capitaines, le maréchal voulut bien ne les recevoir qu'à titre de dépôt. Cette faveur avait du prix pour eux, chaque compagnie étant de 200 hommes. La seconde capitulation fut conclue avec le comte de Kaunitz-Rittberg, ministre plénipotentiaire de l'Empereur pour le gouvernement des Pays-Bas; elle concernait la ville de Bruxelles, l'état-major de la place, les 17 officiers généraux qui s'y trouvaient, et 100 autres officiers de tout grade.

Le ministre écrivit au maréchal : « Il n'y a que des grâces à vous rendre d'avoir terminé si glorieusement une entreprise si importante à toutes sortes d'égards. Prenez vos mesures pour vous rendre le plus tôt possible à la cour où vous serez accueilli du public comme du maître. »

Après avoir, dans son rapport, rendu justice à la conduite de toutes les troupes, M. de Brezé ajoute : « Quant au génie, il n'est pas possible de servir mieux qu'il a fait, malgré la fatigue et les périls continuels. » Suit l'éloge particulier de M. Gourdon, qui commandait le corps. Notre perte fut de 302 hommes tués, dont 9 officiers; le nombre des blessés s'éleva à 676, dont la moitié n'entra pas à l'hôpital. Un seul ingénieur fut blessé.

SIÉGE DE LA CITADELLE D'ANVERS (6 JOURS).

Ce siége ouvrit la campagne de 1746. Informé que les ennemis avaient abandonné Anvers, ne laissant dans la citadelle que 1,500 hommes, Louis XV détacha du camp de Lierre, le 20 mai, S. A. S. le comte de

Clermont, avec 100 chevaux, 20 compagnies de grenadiers et 12 piquets pour aller prendre poste, dans la ville et à l'extérieur, devant la citadelle. Ce détachement fut le 21 suivi de 29 bataillons, 16 escadrons, et de 6 brigades d'ingénieurs, commandés par M. d'Aumale, avec MM. Dupont, chargé du détail en premier, Gourdon en deuxième, Verville, major, Vaubrun, aide-major. Les commandants des brigades étaient Courdoumer, Thierry, Filley père, Chevalier, Franquet et Lambert.

La citadelle d'Anvers, bâtie en 1567, par ordre du duc d'Albe, sur les dessins de l'ingénieur Paciotto (1), a cinq bastions qui portent les noms d'Hernando, de Tolède, de Paciotto, d'Albe et du Duc. Le premier front (bastions d'Hernando et de Tolède) est moitié dans la ville et moitié dans la campagne. Les deux suivants sont tout entiers dans la campagne; l'Escaut coule devant le quatrième, et le cinquième regarde la ville.

Le comte d'Aumale rapporte, dans son journal du siége, que la reconnaissance de la citadelle fut difficile, tous les environs en étant, jusqu'à la distance de 300 et même 360 mètres, couverts de maisons, haies, jardins et charmilles si épaisses que l'on ne pouvait y passer sans se faire jour avec la hache. L'attaque

(1) Dögen rapporte que Paciotto acheva ses jours en un gibet où l'attachèrent ceux de Flessingue, s'étant imaginés qu'il était homme à distribuer son conseil et son secours à ce qu'une pareille servitude leur fût imposée (L'*Architecture militaire moderne*, traduite en français. In-fol., 1648, p. 286.)

ayant été fixée au front formé par les bastions de Tolède et de Paciotto, les deux premières brigades d'ingénieurs furent, le 24 mai, chargées de marquer avec des piquets et par des trouées faites dans les haies et les charmilles le chemin que devait tenir la première parallèle ; et la nuit du 25 au 26 on ouvrit la tranchée avec 3,600 travailleurs, partagés en trois divisions : la première, de 1,800 hommes, pour la parallèle; la deuxième, de 1,200, pour les communications; et la troisième, de 600, en réserve. Les travailleurs pour la parallèle étaient couverts par 12 compagnies de grenadiers, et en arrière étaient 3 bataillons destinés à former la garde de la tranchée. Selon un usage suivi assez généralement à cette époque, et que Cormontaingne blâme, les travailleurs de jour étaient en partie fournis par la garde de tranchée à raison de 200 par bataillon, qui étaient payés comme les autres.

Le siége suivit la marche ordinaire, mais rapide, des attaques en terrain horizontal contre une fortification régulière. La sixième nuit, du 30 au 31 mai, l'ennemi abandonna son chemin couvert, et en capitulant le 31 obtint les honneurs de la guerre.

SIÉGES DE MONS, DE SAINT-GHILAIN ET DE CHARLEROI, COMMANDÉS PAR LE PRINCE DE CONTI.

Tous les électeurs d'Allemagne ayant, après la mort de l'empereur Charles VII, résolu de rester neutres, le Roi destina la plus grande partie des troupes qui devaient composer l'armée du bas Rhin, renforcées d'un détachement de l'armée de Flandre, à faire les

siéges de Mons, Saint-Ghilain et Charleroi sous le commandement du prince de Conti.

Siége de Mons (16 *nuits*). — La place de Mons est dans la situation la plus favorable pour faire servir les eaux à sa défense. Elle est partout, excepté sur deux points, l'un au sud, l'autre au nord, entourée de marais ou terrains bas qui peuvent être inondés, soit par la Trouille, soit par la Haine. Au sud, le front attaquable de la place était couvert par l'ouvrage à corne de Bertamont, dont les branches s'appuyaient à un glacis coupé, en arrière duquel étaient deux contre-gardes, à droite et à gauche deux pièces noyées dans les inondations, et dont l'ennemi ne tira aucun parti. Au nord, le front attaquable était couvert par l'ouvrage à corne de Nimy, dont la corne gauche était dans l'inondation dite des petits Bodarts; en arrière de cet ouvrage à corne en était un autre. L'inondation des petits Bodarts était séparée de celle des grands Bodarts, l'une et l'autre alimentées par la Haine, par une digue que soutenaient trois redoutes faiblement occupées par l'ennemi, et dont on s'empara avant l'ouverture de la tranchée.

Après la prise de la citadelle d'Anvers, le Roi détacha de son armée le duc de Boufflers, avec 16 bataillons et 24 escadrons, pour aller investir le côté nord de Mons, tandis qu'avec 30 bataillons le comte d'Estrées en investirait le côté sud.

Les ingénieurs formaient six brigades, commandées par Artus, brigadier des armées, avec Gourdon de l'Églizière et Thierry, pour faire le détail. On employa

trois brigades à chaque attaque, savoir : à l'attaque de Bertamont, les brigades Riversen, Franquet et Tardif d'Hamonville ; et à l'attaque de Nimy, sous les ordres de Thierry, les brigades Filley, Franquet de Chaville et Duportal. Quatre brigades avaient été tirées de l'armée de Flandre, et deux avaient été nouvellement formées. Pour ces dernières, le ministre n'avait nommé que les têtes des brigades (les brigadiers, sous-brigadiers et chefs de brigade) ; il avait laissé au commandant le soin de régler les rangs des simples *faction-naires*, en ayant égard à leurs services et à leur ancienneté.

La nuit du 24 au 25 juin, on ouvrit la tranchée aux deux attaques : à celle de Bertamont, où l'on employa 3,000 travailleurs, on fit une parallèle qui avait près de 2,000 mètres, et qui fut tracée à 580 mètres de distance du chemin couvert de l'ouvrage à corne ; on construisit des batteries en avant pour 50 pièces de canon et 28 mortiers, qui commencèrent à tirer le 28. On fit successivement une deuxième, une troisième et une quatrième parallèle. Sur la droite, où la pente du terrain de la première à la seconde rendait difficile le défilement des cheminements, le chevalier de Chermont, chargé de ce travail, fit les zigzags fort courts, et des recouvrements presque aussi étendus que les zigzags mêmes. « Par ce moyen, nous étions parfaitement à couvert (1), et nous n'avions à craindre que les bombes. » Mais ces petits zigzags courts et serrés,

(1) Gallon, *Mémoire sur le siége de Mons.*

appliqués aux communications de la troisième à la quatrième parallèle, furent reconnus le 2 juillet, jour de l'attaque du chemin couvert, avoir des inconvénients; on eut des peines infinies à y faire les dispositions nécessaires, et il n'est pas douteux que, si nous avions été repoussés, nous n'eussions eu une fort mauvaise retraite. »

La onzième nuit, du 4 au 5 juillet, on commença les descentes du fossé, et l'on mit en batterie, dans le couronnement du chemin couvert, 14 pièces de canon pour battre en brèche.

La treizième nuit on fit un logement dans la demi-lune; la quatorzième, une parallèle dans l'ouvrage à corne et un logement sur le terre-plein du glacis occupé, qui est en arrière, et que les ennemis avaient abandonné. La quinzième nuit on y construisit des batteries pour battre en brèche les deux contre-gardes et partie du corps de place par la trouée qu'elles laissaient entre elles. La seizième nuit, du 9 au 10, on travailla à établir deux ponts sur le fossé, à la gorge de l'ouvrage à corne. Le 10 juillet au matin, l'ennemi arbora un drapeau blanc.

L'attaque de Nimy, plus difficile que celle de Bertamont, et conduite avec moins de vigueur, ne laissa pas que d'avancer rapidement. Le drapeau blanc y fut arboré le même jour, 10 juillet. Par la capitulation qui fut signée le 11, la garnison fut prisonnière de guerre.

Nous eûmes à ce siége 127 soldats et 12 officiers

tués, dont 7 ingénieurs, et 460 soldats et 20 officiers blessés, dont 4 ingénieurs.

Le Roi ayant ordonné la démolition de tous les ouvrages extérieurs de Mons, Laurens de Villarmont y resta avec 6 autres ingénieurs pour diriger le travail des mineurs.

Siége de Saint-Ghilain (*4 jours*). — Le poste de Saint-Ghilain, situé à 10 kilomètres à l'ouest de Mons, en est comme une dépendance. Il est traversé par la Haine, dont les eaux, à l'aide d'écluses, produisent des inondations sur presque tout son pourtour : il était occupé par 300 hommes tirés de la garnison de Mons. Le marquis de la Fare, lieutenant-général, fut chargé d'en faire le siége avec 6 bataillons, 1 régiment de dragons, 30 bouches à feu, et la brigade d'ingénieurs de Filley. Le 14 juillet on l'investit. On eut d'abord l'intention de cheminer sur la chaussée d'Ath, mais après s'être emparé d'une redoute qui était près de cette chaussée, à la tête de l'inondation supérieure, on reconnut que l'attaque projetée était impraticable. On résolut alors de cheminer sur la rive droite de la Haine pour s'emparer d'un ouvrage avancé appelé le fort François, auquel s'appuyait la droite d'un grand retranchement qui couvrait ce côté de la place.

La nuit du 21 au 22 juillet on ouvrit la tranchée, et l'on fit 1,200 mètres de zigzags; on s'arrêta à 260 mètres du fort. La troisième nuit, les ennemis l'abandonnèrent, craignant d'y être forcés, parce que ce fort était accessible par une digue sur laquelle il y avait des estacades de palissades que l'on coupa. La

quatrième nuit, du 24 au 25, on fit une communication en traverses tournantes sur la digue, et l'on commença dans l'intérieur de l'ouvrage deux batteries de canons et une de mortiers. Le 25, les ennemis arborèrent un drapeau blanc; la garnison fut faite prisonnière de guerre.

Siége de Charleroi. — Cette place qui, en 1693, avait soutenu un siége de vingt-six jours de tranchée, se rendit après la cinquième nuit en 1746. Les fortifications étaient les mêmes aux deux époques. Nous rapporterons, sans y ajouter foi, comment Belidor explique la mauvaise défense qu'elle fit en 1746.

Après le siége de Mons, le prince de Conti fit investir la place de Charleroi, établit, le 14 juillet, son quartier-général à Marchiennes, et ordonna des lignes de circonvallation, dont la construction causa pendant quelques jours de grandes fatigues aux troupes.

Le prince, ayant sous ses ordres 48 bataillons et 76 escadrons, résolut, afin de diviser et lasser les forces de la garnison, de faire trois attaques : l'une sur la rive gauche de la Sambre, en aval, dite attaque de Montignies; l'autre au nord, sur le plateau, dite attaque de Bruxelles; et la troisième sur la rive droite de la Sambre, en aval, dite attaque de Marcinelle.

La nuit du 28 au 29 juillet, on ouvrit la tranchée aux trois attaques par une parallèle et ses communications. A l'attaque de Montignies, la parallèle était divisée en deux parties par un ravin, et passait à 220 mètres environ de distance d'une redoute dite des Paysans, qui était revêtue en maçonnerie. A l'attaque

de Bruxelles, la parallèle passait à 80 mètres seulement du saillant de la redoute la plus avancée sur ce front. Le feu de l'ennemi y fut plus vif qu'aux autres attaques; il y eut 63 hommes tués ou blessés, et au nombre de ces derniers fut le chevalier de Verville, ingénieur. A l'attaque de Marcinelle, la parallèle ne passant qu'à 160 mètres de la redoute de même nom, fut tracée au gabion, et malgré le feu vif de l'ennemi il n'y eut ni tué ni blessé.

La deuxième nuit, du 29 au 30, on travailla aux trois attaques, à la construction des premières batteries, et, en outre, à l'attaque de Montignies, on s'avança de 150 mètres vers la redoute des Paysans.

La troisième nuit, du 30 au 31, l'ennemi ayant abandonné la redoute des Paysans, on s'y logea. En arrière de cette redoute en étaient trois autres dites de Vauban, avec l'une desquelles elle communiquait par une galerie souterraine de 100 mètres de longueur. A l'attaque de Bruxelles, on continua le travail des batteries. A l'attaque de Marcinelle, on s'empara de la redoute de ce nom l'épée à la main. Le 31, informé par les habitants, sur les quatre heures du soir, que l'ennemi avait abandonné la ville basse, on l'occupa.

La quatrième nuit, du 31 au 1er août, on fit devant la redoute du centre des redoutes Vauban une parallèle passant à 5 mètres de distance du saillant de son chemin couvert, et l'on profita de la communication souterraine citée pour arriver à couvert à un logement dans la place d'armes saillante de la petite redoute Vauban, située à la gauche (à notre égard). A l'attaque

de Bruxelles, on fit des communications derrière les batteries, et l'on se logea le soir dans une des lunettes avancées abandonnée par l'ennemi. A l'attaque de Marcinelle, on fit un bout de parallèle appuyé à la Sambre, et l'on chemina vers une petite redoute dont on s'empara.

Cinquième nuit, du 1er au 2 août. On s'était, à l'attaque de Montignies, prolongé jusqu'à la Sambre pour se lier à l'attaque de Marcinelle, lorsqu'à la pointe du jour, 25 grenadiers, logés dans le saillant du chemin couvert de la petite redoute Vauban, s'avisèrent de descendre dans le fossé en criant : *Tue, tue!* Les défenseurs de la redoute, craignant d'être surpris, l'abandonnèrent, et se retirèrent par une digue qui longeait la branche droite (à notre égard) de l'ouvrage à corne de la porte de Namur. Le lieutenant qui commandait les 25 grenadiers se mit à leur tête avec 10 sapeurs ou mineurs, marcha sur les traces des fuyards, et entra dans l'ouvrage à corne qui n'était occupé que par 40 hommes qui l'abandonnèrent. Il fit baisser les ponts-levis par ses grenadiers, aidés par des travailleurs qui les avaient suivis. M. de Chabannes, lieutenant-général, qui commandait la tranchée, fit alors avancer quatre compagnies de grenadiers avec lesquelles il entra dans l'ouvrage à corne. Dans ce moment, M. Duchâtel, lieutenant-général, qui, la veille, s'était emparé de la basse ville, fit attaquer un poste de 50 hommes qui barrait le pont de la Sambre, passa cette rivière, et vint se mettre à la gauche de M. de Chabannes. Toutes ces troupes marchaient en bon ordre vers le pied du glacis de la place, lorsque les ennemis, rassemblés dans le chemin couvert, firent sur elles une salve de mousqueterie; elles se retirèrent vers les profils de la porte de Namur, d'où elles firent une décharge contre la place, et recommencèrent à marcher en avant; mais le drapeau blanc ayant paru, le feu cessa de part et d'autre.

A l'attaque de Bruxelles, les cris réitérés de : Vive le Roi, qui se faisaient entendre de la porte de Namur, saisirent, comme d'une terreur panique, les défenseurs, et excitèrent, au contraire, les assaillants. Les premiers abandonnèrent leurs ouvrages, les grenadiers firent signe à la tranchée qu'on les suivît, et, dans l'instant,

troupes et travailleurs, tout marcha et entra pêle-mêle dans les ouvrages abandonnés, plusieurs même pénétrèrent dans la ville. Une mine sauta vers une lunette, mais sans blesser personne ; un mineur ennemi se disposait à mettre le feu à une autre, lorsqu'un grenadier le tua.

Un officier hollandais fait prisonnier rentra dans la place, et dit au gouverneur que tout était perdu, qu'il allait être pris par escalade s'il n'arborait le drapeau blanc, ce qu'il ordonna et fut fait sur le champ aux trois attaques. La capitulation fut signée dans l'après-midi (le 2 août). La garnison tout entière, forte de 1,500 à 2,000 hommes, fut faite prisonnière de guerre et conduite en France.

Belidor explique de la manière suivante (1) cet événement peut-être unique dans l'histoire des siéges :

Le prince de Conti, satisfait de l'avoir chargé du détail des affaires secrètes pendant le siége de Mons, lui donna la même commission pour celui de Charleroi. Il entra le 4 juillet dans la place, fit connaissance avec le curé de la ville qui était porté d'amitié pour les Français, et lui dit en confidence, avec un air de mystère, que le prince de Conti avait des mémoires sur Charleroi où il était fait mention de souterrains de carrières qui passaient sous la ville haute, et que le prince devait y faire mettre 7 à 800 milliers de poudre pour faire sauter les fortifications, si le gouverneur ne se rendait pas le troisième jour de batterie au plus tard. Bélidor conseillait au curé, s'il avait des parents ou des amis dans la ville, de les avertir d'en sortir. Ce bruit vint à la connaissance du gouverneur qui ne parut pas y croire, mais, suivant Belidor, il se propagea dans la ville, y sema l'alarme, et causa parmi les troupes un découragement qui dégénéra en terreur panique.

(1) *Traité manuscrit de la guerre souterraine.*

Charleroi est une des places qu'il eût été le plus utile de conserver par un traité de paix; néanmoins ses fortifications furent aussi démolies.

SIÉGE DE NAMUR : LA VILLE, SEPT NUITS; LES CHATEAUX, SIX.

Le 2 septembre, le maréchal de Saxe destina 59 bataillons, dont 2 d'artillerie et 52 escadrons, pour faire le siége de Namur, sous le commandement de S. A. S. le comte de Clermont, à qui il donna le comte de Löwendal pour le seconder. Ayant, par des manœuvres habiles, forcé les ennemis à se retirer vers Maestricht, il fit, pour les observer de plus près, prendre position à son armée à Tongres, où M. Filley traça un camp retranché. M. de Löwendal arriva le 4 à Vedrin, à 4 kilomètres au nord de Namur, et le 5 la place fut investie. M. de Malezieu, lieutenant-général, commandait l'artillerie. M. d'Aumale, maréchal-de-camp, commandait les ingénieurs, au nombre de 60, formant huit brigades : 1re brigade, Courdoumer; 2e, Riverson; 3e, Filley; 4e, Duportal; 5e, d'Hamonville; 6e, Lambert; 7e, Franquet de Chaville; 8e, Franquet; Artus et Gourdon, chargés de faire le détail; Verville, major; Du Vignau, aide-major. La garnison de Namur était de 7,000 hommes, parmi lesquels la désertion fit de tels progrès, que, depuis le 6 jusqu'au 23 septembre, il en vint 1,284 au camp de l'armée assiégeante.

Dès le 5, on travailla à plusieurs batteries destinées

à faciliter l'ouverture de la tranchée, qui eut lieu devant la ville la nuit du 12 au 13, en trois endroits : 1° en aval sur la rive gauche de la Meuse, devant le front de la porte Saint-Nicolas, par une parallèle accompagnée de ses communications; 2° devant la redoute appelée le fort Coquelet, par une parallèle éloignée de 160 mètres au plus de la palissade de ce fort; 3° sur la rive droite de la Meuse, où l'on fit devant une lunette appuyée à cette rivière, et appelée le fort Bivac, une grande parallèle avec ses communications.

« Ce travail, conduit avec un ordre admirable (1), eut le succès le plus heureux, et fut exécuté par 4,050 travailleurs de nuit. »

Le front de la porte Saint-Nicolas consistait dans un ouvrage à corne dont la branche droite laissait entre elle et la Meuse une lisière de terre, et n'était couverte par aucun dehors. « Comme si l'histoire ne servait à rien, dit Virgin (2), ce défaut qui avait causé la perte de la place dans les siéges précédents n'avait pas été corrigé. » La troisième nuit, on s'empara de vive force du fort Bivac, et l'on construisit à sa droite une batterie pour faire brèche à la branche droite de l'ouvrage à corne. La quatrième nuit, on en construisit une autre à gauche pour faire brèche au corps de place.

(1) *Journal de M. Filley.*

(2) Virgin, *Défense des places*, p. 9. Voyez aussi le *Mémorial de Cormontaingne pour la fortification*, p. 56.

Enfin la septième nuit, du 18 au 19 septembre, les brèches étant jugées praticables, 12 compagnies de grenadiers, suivant la lisière de terre qui régnait sur la rive gauche de la Meuse, depuis la tranchée jusqu'aux brèches, montèrent à l'assaut vers neuf heures du soir et s'emparèrent, sans trouver de résistance, de l'ouvrage à corne qui servait d'enveloppe au corps de place. Elles n'essuyèrent qu'une légère décharge des ennemis, et la perte que l'on fit ne fut que de 60 hommes tués ou blessés. La ville se rendit le lendemain 19 vers les onze heures du matin, et la capitulation fut signée le 20 à deux heures de la nuit. On eut soin, conformément aux ordres du Roi, de ne pas s'interdire, par une clause spéciale, de pouvoir attaquer ou tirer sur les châteaux du côté de la ville. (Voir, pour le siége des châteaux, l'ouvrage déjà cité : *Plans et journaux des siéges de la dernière guerre de Flandre.*)

Le maréchal de Saxe avait le 3 octobre, du camp de Tongres, écrit à M. d'Aumale pour lui témoigner combien il était content de la façon distinguée avec laquelle les ingénieurs avaient donné dans cette campagne de nouvelles preuves de leur zèle et de leur intelligence. Craignant que la lettre ne lui fût pas parvenue, il lui récrivit le 8, ajoutant :

Vous n'étiez point oublié, monsieur, dans cette lettre, et je tâchais de vous y exprimer le cas que je fais de vos lumières et de vos talents, et le désir que j'ai de vous être bon à quelque chose, aussi bien qu'au corps respectable du génie.

Le maréchal de Saxe termina la campagne de 1746 par la bataille de Rocoux, qu'il livra le 11 octobre à l'armée autrichienne, et qui est une des plus sanglantes et des plus glorieuses qu'il ait gagnées.

EXPÉDITION DE CHIBOUCTOU.

Voulant réparer la perte de Louisbourg, le Roi fit partir dans le mois de juin une brigade d'ingénieurs pour reconnaître sur les côtes de l'Acadie (aujourd'hui Nouvelle-Écosse) la baie de Chibouctou, désignée comme propre à l'établissement d'une colonie. Vialis, commandant la brigade, reçut, avec les instructions de Sa Majesté, une commission de colonel réformé, en considération de ses services et particulièrement du zèle avec lequel il s'était porté à se charger de l'expédition. Un mois après son arrivée à sa destination, le 20 octobre, il adressa le rapport le plus satisfaisant sur le choix de cette baie pour l'objet qu'on se proposait. Decaux de Blacquetot confirma cette opinion dans un mémoire postérieur. Le projet n'eut pas de suite. Chibouctou est à peu près sous le parallèle de 44 degrés 32 minutes nord.

FAITS DIVERS.

Dès le 8 janvier, le ministre écrivit au contrôleur-général pour qu'il eût à faire dans le courant de l'année les fonds d'une somme de 400,000 livres, à laquelle montaient les ouvrages extraordinaires que le Roi avait ordonnés pour achever les lignes de la Queich et rétablir celles de la Lauter. Cette résolution

s'appuyait sur les rapports du prince de Conti, qui, à la fin de la campagne de 1745, avait reconnu l'importance des positions que l'on pouvait prendre derrière la Queich et la Lauter. La somme de 400,000 livres fut dépassée, parce que les fondations des écluses de la Lauter eurent besoin d'une grande réparation. Aux lignes de la Queich on substitua aux écluses des réversoirs en fascines.

Les fonds accordés pour les travaux ordinaires montaient à 1,715,000 livres, non compris le produit des octrois et autres impositions consenties par quelques villes et provinces. Bergues, Bitche et Thionville sont les places où l'on devait dépenser les plus fortes sommes.

La direction de Lille et celle d'Arras devinrent vacantes, la première par le décès de Gittard père, la seconde par la retraite de M. de Larerye, lieutenant-général, âgé de quatre-vingts ans, à qui le Roi conserva tous ses appointements. Sa Majesté donna à M. de Ramsault la direction de Lille avec le commandement du fort Saint-Sauveur, et la direction d'Arras à M. d'Aumale, qui fut remplacé dans celle des places conquises par Gittard fils, auquel Artus succéda à la Rochelle.

Sa Majesté décida, en juin 1746, que les soins d'apposer les scellés et de procéder aux inventaires des effets des ingénieurs assemblés à la suite des armées seraient confiés à celui qui y est employé en qualité de major, de même qu'il est pratiqué dans l'artillerie.

Situation du corps du génie en 1746, *au point de vue des articles* 3 *et* 28 *de l'ordonnance de* 1744.

EMPLOIS DES INGÉNIEURS.	GRADES DANS L'ARMÉE				TOTAL
	Officiers-généraux.	Colonel et lieutenant-colonel.	Capitaines.	Lieutenants	
25 directeurs.	10 (1)	2	13	»	25
124 ingénieurs en chef.	2 (2)	19 (3)	94	8	123
149 ingénieurs ordins.	»	»	55	21	76
2 directeurs.	»	1	1	»	2
4 surnuméraires . .	»	»	»	»	»
304 ingénieurs.	12	22	163	29	226

(1) 1 lieutenant-général, 4 maréchaux-de-camp, et 5 brigadiers.
(2) Brigadiers.
(3) 1 colonel et 18 lieutenants-colonels.

On voit par ce tableau que deux ingénieurs en chef, qui étaient brigadiers des armées, pouvaient dans une place se trouver sous les ordres d'un directeur qui n'avait que le grade de capitaine réformé, et à l'armée l'inverse pouvait avoir lieu. Ces anomalies choquantes ont subsisté longtemps. Les ingénieurs en chef qui n'étaient pas pourvus de commissions de colonel ou de lieutenant-colonel n'avaient aucune marque extérieure qui les distinguât des officiers placés sous leurs ordres. Dans la suite, on accorda à tous les ingénieurs en chef la marque distinctive de major, mais sans la commission.

Sur les 304 ingénieurs, 153 avaient la croix de Saint-Louis.

VISITE DES PLACES.

M. d'Argenson proposa au Roi en 1746 de faire parcourir toutes les places frontières du royaume par les ingénieurs qu'il jugerait les plus capables de lui en rendre compte, en se conformant à une instruction qu'il leur remettrait. Milet de Monville, ingénieur en chef à Toulon, et Cormontaingne, furent les premiers qui reçurent une semblable mission : Milet de Monville, le 7 juillet, pour les places du Dauphiné, de la basse et de la haute Provence; Cormontaingne, le 24, pour les places de l'Alsace, de la Franche-Comté et de la Meuse. Cette mission ne leur donnait aucune supériorité sur les autres directeurs, qui devaient seulement leur fournir les renseignements qu'ils demanderaient. Elle ne doit pas être confondue avec les visites d'inspection ordonnées par extraordinaire en 1743.

Milet de Monville fut empêché de remplir sa mission. Cormontaingne adressa au ministre des mémoires tant sur les places que sur les frontières qu'il visita.

Par son instruction, le ministre demandait sur chaque place :

1° Un mémoire général qui contînt un exposé de sa situation relativement à la part qu'elle peut avoir à la défense de la frontière ou à l'objet qui a porté à la fortifier; qui fît connaître l'état actuel des ouvrages, la force de la garnison, la quantité d'artillerie et les approvisionnements nécessaires dans le cas d'un siége à

soutenir; d'où ces approvisionnements pouvaient être tirés; s'ils peuvent être mis dans des emplacements assurés; si les souterrains sont en nombre suffisant et à l'épreuve; les projets dont la place est susceptible; l'état des bâtiments de l'état-major.

2° Un mémoire sur tout ce qui peut avoir rapport à la construction et au prix des ouvrages; au moyen duquel on pût connaître la nature de chaque espèce de matériaux et le prix de leur premier achat. Le ministre dispensait, à moins de cas particuliers, de parler des remuements de terre.

CAMPAGNE DE 1746 EN ITALIE.

Dans le mois de décembre de l'année 1745, l'infant, obéissant aux ordres de sa cour, se sépara de l'armée française avec toutes les troupes qu'il commandait, à l'exception de trois régiments d'infanterie et un de dragons, occupés au blocus de la citadelle d'Alexandrie. L'armée espagnole se porta dans le Milanais. Cette séparation fut une faute; les deux armées avaient besoin de rester unies pour le succès de leurs desseins, dont le principal était la conquête de la citadelle d'Alexandrie, qui, bloquée depuis trois mois, était près de succomber faute de vivres. Le maréchal de Maillebois avait son quartier-général à San-Salvatore, et gardait, entre la rive gauche du Tanaro à Asti et le Pô à Casal, tous les points par lesquels l'ennemi devait passer pour jeter des secours dans la place.

Après avoir fait la paix avec le roi de Prusse, la reine de Hongrie avait envoyé des renforts considé-

rables à son armée d'Italie. Ces renforts mirent Charles-Emmanuel en état de prendre l'offensive. Le 4 mars, les troupes ennemies parurent avec du canon dans les environs d'Asti : le lieutenant-général de Montal, qui y commandait, en donna avis au maréchal, qui ne voulut pas croire d'abord qu'elles eussent le projet d'attaquer Asti : il pensa qu'elles conduisaient un convoi à la citadelle d'Alexandrie, et répondit qu'il les attendait au passage du défilé de Fubine. Le marquis de Montal avait sous ses ordres neuf bataillons (1) et une brigade d'ingénieurs commandée par le chevalier de Pinsun. Asti n'était pas une place forte et était un mauvais poste de campagne : son mur d'enceinte n'était pas terrassé et n'avait ni créneaux ni chemin de ronde. Le 5 mars, les troupes ennemies, au nombre de 30 bataillons, commandés par le baron de Leutrum, lieutenant-général, investirent Asti de tous côtés et commencèrent le même jour une batterie de siége à 240 mètres de distance, à l'ouest de la ville. La nuit du 5 au 6, ils la terminèrent et en commencèrent une seconde à l'est, contre la porte du faubourg Saint-Pierre. M. de Montal fit rentrer dans Asti tous les postes qu'il avait au dehors. La première batterie commença à tirer le 6 au matin, et ouvrit une brèche dans le mur d'enceinte à gauche de la porte de Saint-Second. Le chevalier de Pinsun la fit retrancher aussi fortement qu'il était possible au moyen de coupures, de palissades, d'abatis, et il la regardait comme hors

(1) 226 officiers et 4,647 sous-officiers et soldats.

d'insulte, d'autant plus qu'il y avait en arrière un canal de moulin. Le 7, la seconde batterie de l'ennemi, plus rapprochée du mur d'enceinte que la première, y ouvrit une nouvelle brèche praticable. Le temps manqua au chevalier de Pinsun pour la retrancher; mais il fit les dispositions convenables pour assurer aux trois bataillons qui devaient la défendre une retraite derrière la seconde enceinte qui séparait la ville du faubourg.

Les choses dans cet état, vers midi on rappela à la porte Saint-Pierre, et, par ordre de M. de Montal, un maréchal-de-camp y alla conférer avec M. de Leutrum. Vers les cinq heures après midi, le chevalier de Pinsun se rendit dans le faubourg Saint-Pierre pour ordonner ce qu'il conviendrait de faire pendant la nuit. Le lieutenant-colonel qui y commandait lui apprit qu'il avait ordre de battre la chamade et d'arborer un drapeau blanc sur la brèche du faubourg dès qu'il s'apercevrait que les ennemis feraient quelques mouvements, quelques dispositions pour attaquer. Vers les sept heures, il battit la chamade. M. de Montal fit sortir deux brigadiers pour otages vers les neuf heures, et, après bien des débats et des écritures, on convint, le 8 mars, vers les deux heures du matin, des articles de la triste capitulation qui nous rendit prisonniers de guerre (1).

Le 5 mars, le maréchal de Maillebois avait écrit à M. de Montal qu'il marchait à son secours; mais la

(1) *Journal de la défense*, par Pinsun.

place étant investie, sa lettre ne parvint pas. Il arriva le 7 au soir à Annone, à 10 kilomètres au plus d'Asti, et fit tirer à dix heures deux coups de canon pour annoncer sa présence. A cette heure-là, les otages étaient échangés; mais la capitulation n'était pas encore signée. Le 8, n'ayant plus de doute sur la reddition d'Asti, il se retira aux environs de Novi, où il prit avec les troupes qui lui restaient, 17 bataillons et autant d'escadrons, une position convenable pour se lier avec les Espagnols et communiquer avec Gênes.

Après avoir ravitaillé la citadelle d'Alexandrie, dont les défenseurs étaient réduits à l'extrémité la plus affreuse, le baron de Leutrum fit successivement le siége du château de Casal et celui de Valence. Le château de Casal se rendit par capitulation le 28 mars, après quatre nuits de tranchée ouverte. Le chevalier d'Hébert, qui le commandait, n'avait sous ses ordres que 250 hommes et Petit-Thoüars, ingénieur. Une brèche était ouverte; c'est par la résolution qu'il montra de se défendre à outrance qu'il obtint une capitulation. La garnison de Valence n'était que de 3 bataillons au service de Naples et de 200 miquelets. La nuit du 19 au 20 avril, le baron de Leutrum ouvrit la tranchée en amont de la place avec 1,500 travailleurs, et fit une parallèle accompagnée de ses communications. La treizième nuit (du 1er au 2 mai), sachant la faiblesse de la garnison, il fit donner l'assaut à trois lunettes qui couvraient le front d'attaque de la place; il s'en empara; mais, avant le jour, il les abandonna, étant impossible de s'y loger sous le feu des défenses encore

intactes de l'assiégé. Néanmoins, après ce coup de main, où le baron de Leutrum eut 500 hommes hors de combat, la garnison capitula le 2 mai.

Dans le mois de juin, le maréchal de Maillebois marcha au secours de l'armée espagnole, bloquée dans Plaisance par l'armée autrichienne. Il réussit à la dégager, et, malgré la perte d'une bataille, la bataille de Plaisance, livrée le 16 juin, l'armée réunie des deux couronnes atteignit le 10 août Stradella et ne fut plus inquiétée dans sa retraite jusqu'à Tortone. Le maréchal ne laissa point ignorer au ministre la part que Bourcet avait eue aux principales dispositions de la marche des deux armées combinées des bords du Pô et du Lambro à Tortone. Le 24, les troupes françaises et espagnoles évacuèrent le Piémont, et vinrent camper à Ponte-Decimo, sur le territoire génois. Les jours suivants, elles continuèrent leur retraite; le 17 octobre, elles repassèrent le Var, et, dans le mois de novembre, elles prirent position derrière la Siagne. Le maréchal de Belle-Isle, qui, le 20, remplaça le maréchal de Maillebois, jugeant que l'éloignement des renforts qu'on attendait rendait la position de la Siagne hasardeuse, fit rétrograder l'armée jusque derrière l'Argens et même jusqu'au Puget, à 16 kilomètres de Toulon. Le maréchal de Maillebois se rendit, à la fin de novembre, dans cette ville, avec trois ingénieurs détachés de l'armée et commandés par M. De la Navère. Il ordonna d'abord de relever le retranchement de Sainte-Anne de 1707; mais ce travail ne fut pas poussé avec activité. Il donna la préférence à un fort

provisionnel sur la hauteur de la Malgue et à une redoute sur celle de Sainte-Catherine. A la fin de décembre, ces ouvrages, dont la dépense fut supportée par la ville, étaient en état d'être armés.

La retraite de l'armée des deux couronnes livra à la merci des Autrichiens la république de Gênes. La ville, n'étant pas en état de se défendre, se rendit à discrétion au marquis de Botta, qui commandait l'armée de la reine de Hongrie. Le 7 septembre, il en fit prendre possession. Trois mois après, poussés à bout par les exactions et les mauvais traitements, les habitants se révoltèrent, chassèrent entièrement les Allemands le 12 décembre, et commencèrent cette belle défense de leur ville qui fait époque dans l'histoire.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

AUGOYAT.

CONSTITUTION

ET

PUISSANCE MILITAIRES

COMPARÉES

DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE.

CHAPITRE XVI (1).

Composition de l'armée de seconde ligne en Angleterre ; corps auxiliaire et réserves (Suite). — Section 2 : *Milice.* Mode de recrutement de la milice. — Effectif. — L'enrôlement volontaire et le *ballot.* — Durée du service. — Régiments en service permanent (*embodied*) ; — régiments désincorporés (*desimbodied*). — Choix et nomination des officiers ; — analogies entre le *ballot* et la conscription des armées continentales ; — le tirage au sort de la milice peut-il être rétabli ? — Comparaison entre les exemptions du service militaire en France et en Angleterre ; — inconvénients de l'enrôlement volontaire ; — désertion des miliciens ; — la milice est mal commandée ; — la milice est mal instruite ; — la milice ne rend pas des services en rapport avec les charges qu'elle impose. — Un mot sur l'organisation actuelle de la réserve dans l'armée française. — Section 3 : *Yeomanry ou milice à cheval* : Sa composition. — Son service. — Ses priviléges ; — les imperfections de la milice à cheval sont les mêmes que celles de la milice à pied. — Effectif. — Services que pourrait rendre la yeomanry en cas d'insurrection ou d'invasion. — Section 4 : *Organisation des pensionnaires militaires :* Conditions de l'enrôlement ; — solde ; — exercices annuels ; — dépôts et état-major des pension-

(1) Voyez le *Spectateur militaire* du 15 avril au 15 août, du 15 octobre au 15 décembre 1860, du 15 février et 15 mars 1861.

naires. — Effectif. — Dépense annuelle. — Tentative de colonisation au moyen des pensionnaires enrôlés dans la Nouvelle-Zélande.—Comparaison avec la colonisation militaire de l'Algérie. — Conclusion : Les services rendus par les pensionnaires enrôlés ne sont pas en proportion avec les sacrifices que leur institution impose à l'État; — chiffre des ressources effectives que la milice, la yeomanry et les pensionnaires pourraient offrir au gouvernement anglais dans le cas d'un conflit soudain.

SECTION II.

MILICE ANGLAISE (*Infanterie*).

L'amour tout particulier que professent les Anglais pour l'institution de leur *milice* procède de deux sources. D'un côté, cette force purement locale est la seule troupe qui soit, à leurs yeux, véritablement constitutionnelle et nationale; de l'autre, elle a permis pendant un demi-siècle à nos voisins de réduire leur armée permanente à sa plus simple expression. Or, pour tout Anglais, depuis le lord qui siége au Parlement jusqu'au vagabond qui ne sait où abriter sa tête, l'armée régulière, le *standing army*, a toujours été un objet de défiance, pour ne pas dire d'aversion. Ce sentiment est tellement enraciné, en dépit de toutes les sauvegardes de la constitution, en dépit du respect et de la soumission avec lesquels le *militaire* s'est résigné à l'humble rôle qui lui est attribué dans l'organisation politique et sociale du pays, que l'armée a toujours été, est et sera toujours, en Angleterre, une sorte d'épouvantail pour la nation et la liberté.

Il n'est pas d'institution qui, dans ces dernières années, ait été aussi fréquemment discutée que la milice anglaise. Nous ne nous proposons nullement de passer

en revue tous les projets, tous les rapports auxquels cette discussion a donné lieu. Encore moins tenterions-nous de présenter à nos lecteurs l'ensemble des actes législatifs qui réglementent cette organisation (1). Il nous suffira, pour permettre d'apprécier le rôle que remplit et la place que tient la milice dans l'établissement militaire de l'Angleterre, de résumer les dispositions principales qui président à la levée, à l'instruction et à l'administration de cette force.

La milice anglaise se recrute de deux façons : par l'enrôlement volontaire et par le tirage au sort. Ce second procédé, nommé *ballot*, est une sorte de conscription déguisée, mitigée, qui, depuis longues années, est tombée en désuétude.

Si ce n'est dans des circonstances exceptionnelles, la milice ne doit pas servir hors du territoire du Royaume-Uni, et, même dans ce cas, les miliciens employés à l'extérieur doivent se proposer volontairement pour ce service.

Les réunions et exercices auxquels la milice est soumise tous les ans, en vertu de l'Acte du Parlement, ne

(1) L'acte du Parlement qui régit encore aujourd'hui la milice anglaise date du règne de George III (42, *Geo.* III, *caput* 90). Ce document ne comprend pas moins de 1,900 folios consacrés à la rédaction de plus de 200 clauses différentes.

On conçoit qu'il est impossible aux lords lieutenants, et aux assemblées des comtés qui président à la levée de la milice, d'être familiarisés avec toutes les dispositions d'une législation aussi formidable. Aussi est-on obligé de leur adjoindre, pour la direction des opérations, des hommes de loi (*sollicitors*) qui remplissent les fonctions de secrétaires.

peuvent durer plus de cinquante-six jours ni moins de trois jours. Leur période varie ordinairement de vingt et un à vingt-huit.

La durée du service est de cinq ans. La couronne n'a pas le droit d'incorporer (*embody*) les régiments de la milice, c'est-à-dire de les retenir en permanence sous les drapeaux, à moins de circonstances graves et dont la nature est prévue par la loi.

Nous avons expliqué, dans un des chapitres précédents, la nature complexe des attributions du lord-lieutenant. Dans chaque comté, ce haut fonctionnaire est chargé de lever et d'organiser la milice. Il est censé présider à ses réunions, à son instruction, à son licenciement. Le lord-lieutenant nomme des députés pour le seconder dans ces diverses opérations lorsqu'il est présent, et pour le remplacer lorsqu'il est absent.

C'est aussi le lord-lieutenant qui choisit les officiers de la milice; mais ces désignations doivent être soumises à l'approbation de la couronne. En cas de refus, la notification doit être faite dans les quatorze jours qui suivent la présentation. Passé ce délai, la nomination devient valable et définitive; elle est publiée officiellement.

Comme l'action du lord-lieutenant s'étend sur beaucoup d'autres branches de l'administration que celles qui touchent spécialement à la milice; comme il est, en général, le plus riche propriétaire foncier du comté qu'il administre, on peut dire, dans un certain sens, que c'est de leur comté que relèvent la milice et ses officiers. D'un autre côté, comme il en est des nomi-

nations dans la milice, ainsi que de celles de la plupart des services publics où les autorités supérieures qui ont la mission de proposer (*recommending*) pour les emplois ont aussi latitude de désigner les candidats à choisir, il en résulte que, de fait, le droit de conférer les grades (*the patronage*) est entre les mains du lord-lieutenant et non du souverain.

Les officiers de la milice, à moins qu'ils ne soient pairs du royaume, doivent satisfaire à certaines obligations de revenu foncier. Pour un colonel, la loi exige 25,000 fr.; pour un lieutenant-colonel, 15,000 fr.; pour un capitaine, 5,000 fr., et ainsi des autres.

La loi sanctionne également la nomination de l'héritier direct d'une fortune dont le revenu représente un chiffre double de celui fixé ci-dessus pour le grade conféré.

Enfin, dans les comtés de deuxième classe ou dans les villes érigées en comtés, ces dispositions sont encore modifiées, et le revenu correspondant à chaque grade est plus ou moins réduit.

Un certain temps de service dans l'armée régulière ou dans l'armée indienne peut encore dispenser de toute justification de revenu foncier.

Le but de ces diverses dispositions est évidemment de faire de la milice une force essentiellement locale et commandée par des officiers que leur fortune rend indépendants.

Cet esprit de la loi ressort encore mieux des procédés suivis pour la levée de la milice. La mission de réunir et d'enrôler les miliciens est confiée, comme

nous l'avons dit, aux lords-lieutenants et à leurs délégués, avec l'aide, lorsque le ministre de la guerre le requiert, de ce que l'on nomme les assemblées générales ou subdivisionnaires de comté.

Les secrétaires ou greffiers qui doivent assister ces assemblées sont choisis parmi les avocats exerçant dans le comté, et sont nommés par les lords-lieutenants ou par les députés-lieutenants, suivant que l'assemblée est générale ou subdivisionnaire. Ces greffiers, à cause de la connaissance plus complète qu'ils ont de la loi, deviennent les véritables directeurs de toutes les opérations des assemblées, circonstance qui contribue encore à rendre plus tranché le caractère tout à fait local de la milice.

Habituellement, toutes les affaires traitées sont suivies et surveillées par des employés du ministère de la guerre parfaitement au courant de la législation relative à la milice. Ces employés peuvent, d'ailleurs, toujours réclamer l'assistance d'un jurisconsulte de la couronne (*crown law officer*) ou de tout autre conseiller pour les questions qui présentent des difficultés exceptionnelles (1).

Nous n'entrerons pas dans tous les détails pratiques

(1) A l'époque où le *ballot* était en vigueur, ces délégués du ministre de la guerre tenaient évidemment, dans les assemblées de comtés, la place des membres militaires siégeant dans nos conseils de révision, et chargés de défendre les intérêts de l'armée et de l'État, comme les membres civils, préfets, conseillers de préfecture, etc., qui correspondent aux lords lieutenants et à leurs députés, sont chargés de représenter les intérêts des individus et des communes.

du recrutement de la milice, soit par l'enrôlement volontaire, soit par le tirage au sort. De même que les assemblées de comté présentent une certaine analogie avec nos conseils de révision, de même aussi, à l'époque où le *ballot* était encore en vigueur, l'établissement des listes de tirage avait lieu en Angleterre par les soins des magistrats municipaux, à peu près de la même manière que celui des listes d'appel pour la conscription par les maires de nos communes. Il y avait encore une grande analogie entre la manière dont les assemblées de comté arrêtaient les états de répartition du contingent, et la même opération telle qu'elle est pratiquée chez nous par le préfet en conseil de préfecture.

Comme chez nous, un médecin visitait aussi les jeunes gens tombés au sort et éclairait l'assemblée dans le cas d'incapacité physique. Enfin, comme le fait remarquer M. Dupin, « dans un pays où l'esprit » d'association s'applique à tous les besoins, à toutes les » circonstances extraordinaires des affaires et de la » vie », on n'avait pas manqué d'étendre cette application aux remplacements de la milice. Généralement, les jeunes gens se réunissaient entre eux et formaient un fonds commun, ou bien les paroisses, pour éviter le tirage ou pour en diminuer les chances, consentaient à s'imposer volontairement, de manière à payer des remplaçants. Enfin, comme dernier trait de ressemblance avec ce qui avait lieu en France avant la loi sur la dotation de l'armée, l'Angleterre, à l'époque où *florissait* le *ballot*, avait aussi ses agences ou compa-

gnies de remplacement, dont les procédés et l'odieux trafic étaient uniquement basés sur la démoralisation des basses classes (1).

En résumé, la législation relative à la milice anglaise, au moins en ce qui regarde son recrutement par le tirage au sort (mode non pratiqué aujourd'hui, bien que *non aboli*), ressemble, à beaucoup d'égards, à notre loi française sur la conscription. Il est, toutefois, une remarque importante à faire ici : chez nos voisins, non-seulement la loi, mais même les détails les plus minutieux de son application, sont réglés par acte du Parlement. Il en résulte qu'aucune amélioration ne peut être apportée à l'institution de la milice, aucune réforme réclamée par le cours des années ou nécessitée par le changement des circonstances ne peut être accomplie sans un acte d'abrogation (*repeal*) émanant du Parlement lui-même. Or, nous savons tout ce qu'une pareille mesure entraîne de commissions, d'enquêtes, de rapports, de livres bleus..., et finalement de temps perdu. Aussi la milice se recrute-t-elle encore aujourd'hui comme il y a cent ans. Le ministre a bien le droit de prendre certains arrêtés analogues à ce que l'on appelle les articles de guerre (*articles of war*); mais ces décisions ne doivent pas porter atteinte à la loi, et encore ne sont-elles exécutoires qu'après

(1) La nouvelle législation qui régit l'armée française a fait disparaître les abus, en abolissant le remplacement par les Compagnies, mais ils subsistent toujours en Angleterre, et nous aurons occasion de les constater quand nous traiterons du recrutement de l'armée britannique.

avoir été examinées et approuvées par le Parlement.

A moins de circonstances exceptionnelles, avons-nous dit, le souverain n'a pas le droit d'incorporer la milice, c'est-à-dire de la tenir en permanence sous les drapeaux. Ces cas exceptionnels sont : la guerre avec une puissance étrangère, l'invasion du territoire ou la menace imminente d'une agression de ce genre ; la rébellion ou l'insurrection d'une partie du Royaume-Uni. Dans ces différents cas, le gouvernement ne peut convoquer la milice sans avoir préablement exposé ses motifs au Parlement. Si celui-ci ne siége pas, la déclaration de ces motifs doit être faite en conseil et leur publication doit suivre immédiatement. Il résulte de ces dispositions que, dans le cas où une puissance étrangère viendrait à effectuer soudainement un débarquement sur les côtes de l'Angleterre, le ministère ne pourrait pas réunir la milice, et encore moins la mettre en campagne, avant d'avoir perdu plusieurs jours à en informer, soit le Parlement, soit le pays (par une proclamation). Inutile de faire observer que l'un ou l'autre de ces procédés est également favorable à l'ennemi, qui non-seulement peut mettre à profit ces délais, mais encore se trouve informé des dispositions prises pour le combattre.

Nous avons dit que le recrutement de la milice ne s'opérait plus que par enrôlement volontaire. Beaucoup de personnes ont émis l'opinion, dans ces derniers temps, qu'il n'y avait plus de salut pour la Grande-Bretagne, si ce n'est dans une réforme radicale de la législation qui régit la milice et dans le rétablis-

sement du tirage au sort. Or, ce n'est pas une question sans intérêt que d'examiner jusqu'à quel point le *ballot* peut être remis en vigueur. Outre que ce mode de recrutement a toujours été antipathique au peuple anglais, certaines dispositions sans importance peut-être il y a un siècle, et quand la loi fut promulguée, rendraient certainement aujourd'hui son application impossible : nous voulons parler de ces exemptions multipliées qui blesseraient et froisseraient d'une façon intolérable des sentiments d'égalité et de justice dont le progrès parmi les masses devrait être d'autant moins méconnu, que ces aspirations nouvelles sont autant de menaces à l'adresse de l'aristocratie et des classes privilégiées.

En France, les exemptions du service militaire sont admises comme en Angleterre, mais avec cette immense différence que, dans aucun cas, elles ne constituent un privilége pour tel ou tel individu. Les intérêts collectifs de la famille, de l'État, de l'armée, représentent les titres divers sous lesquels se classent chez nous les exemptions ; ce sont les seuls pris en considération. Chez nos voisins, au contraire, si le *ballot* était rétabli, une foule de gens, aux termes de la loi, seraient affranchis de l'obligation de participer au tirage, sans qu'aucune raison valable puisse être invoquée à l'appui de leur exemption.

Certes, nous comprenons ceux qui, de l'autre côté du détroit, demandent le rétablissement du service obligatoire dans la milice (*compulsory military service*). Comme eux, nous pensons qu'une pareille mesure ne

saurait mettre la véritable liberté en péril; comme eux, nous sommes d'avis que quiconque a l'honneur et le bonheur à la fois d'appartenir à un grand peuple ne saurait décliner les obligations d'une nationalité dont il accepte les bénéfices.

Mais qui donc aurait le droit de tenir un pareil langage au peuple anglais? Est-ce le magistrat, le juge, le procureur, etc., chargés de rendre la justice, et qui, par la plus révoltante des iniquités, se trouvent admis au bénéfice d'une exemption d'autant plus inexplicable que la présentation d'un remplaçant (toujours facile à trouver à prix d'argent), étant autorisée par la loi, ce sont en définitive les moins aisés, sinon les plus pauvres, qui se trouvent supporter la charge dont leur richesse est exonérée.

Est-ce le pair d'Angleterre, par exemple, qui viendra proclamer que la défense de la patrie est le plus *noble* des devoirs, lorsque sa *noblesse* est précisément ce qui, légalement, lui permet de s'en dispenser? N'est-il pas pitoyable qu'un lord puisse se retrancher derrière un titre le plus souvent gagné par la valeur militaire de ses aïeux lorsqu'il s'agit de contribuer à la défense de l'empire qu'ils ont fondé?

Dans la liste interminable des cas d'exemption prévus par la loi sur la milice anglaise, on pourrait signaler encore une foule d'anomalies, toutes plus bizarres les unes que les autres. Ainsi, on ne comprend guère pourquoi les procureurs (*attornies*) et les greffiers (*articled clerks*) sont plutôt exempts, par exemple, que les avocats, les avoués ou les médecins. On peut en

dire autant des savants, des membres résidents des colléges, et d'une foule d'autres remplissant un rôle plus ou moins actif dans les universités, et qui jouissent en Angleterre d'une immunité exclusivement réservée chez nous au clergé et au corps enseignant.

A défaut du tirage au sort, dont l'imparfaite législation ne pourrait sans danger, suivant nous, être remise en vigueur, c'est l'enrôlement volontaire qui sert à recruter la milice anglaise.

Tout homme qui veut s'engager dans ce corps doit remplir certaines conditions d'âge et de taille qui ont souvent varié et que nous discuterons plus loin quand nous examinerons les propositions de la dernière commission d'enquête sur la milice. Tout enrôlé a droit à une prime de 6 livres ou 150 fr., et touche un habillement complet. Quant à la prime, si le régiment est incorporé (*embodied*), elle est payée de la manière suivante : 5 shellings au moment où l'enrôlé est inscrit (*attested*), et 15 autres shellings lorsque son admission est déclarée définitive. Les 5 autres livres sont divisées en payements trimestriels de 5 shellings pendant la durée des cinq années de service. A l'expiration de son engagement, le milicien qui se rengage touche une seconde prime et un nouvel équipement. Chaque fois qu'un régiment est désincorporé (*disembodied*), le milicien demeure propriétaire de son uniforme, et il lui en est délivré un neuf en cas de rappel au service permanent.

Lorsqu'un milicien s'engage dans un régiment désincorporé, il reçoit 10 shellings au moment de son ad-

mission, et 1 livre et 1 shelling à chaque réunion annuelle. Pendant ces réunions, qui durent de vingt et un à vingt-huit jours, et qui sont consacrées aux exercices et manœuvres, chaque milicien, indépendamment de la portion de sa prime, touche la solde de l'armée régulière. La première année, il lui est délivré, au moment de la période des exercices, un uniforme complet et un équipement composé de chemises, mouchoirs, bottes, ustensiles de propreté, etc., qu'il est tenu de verser en magasin lorsque les exercices sont terminés. Il peut, toutefois, moyennant un prix très modéré, emporter certains de ces effets avec lui lorsqu'il rentre dans ses foyers.

Nous avons cru opportun d'entrer dans ces détails, à cause de la ressemblance, plus apparente que réelle, qui existe entre l'organisation de la milice anglaise (désincorporée) et celle donnée tout récemment à la réserve de l'armée française. Chez nous, les jeunes gens de la réserve sont réunis pendant trois mois la première année, deux mois la seconde et un mois seulement la troisième. Ces trois stages accomplis, ils ne sont plus convoqués jusqu'à leur libération définitive des obligations du service, à moins que les circonstances n'obligent à les appeler d'une manière permanente sous les drapeaux. Comme les miliciens anglais, nos hommes de la réserve, lorsqu'ils sont réunis pendant les périodes d'exercices, reçoivent la solde de l'armée active. Ils sont également pourvus de l'habillement, de l'équipement, de l'armement et des effets nécessaires à leurs besoins et à leur instruction.

En dehors de ces quelques points communs, les deux institutions cessent de présenter la moindre analogie, et les différences radicales que nous allons signaler sont loin d'être à l'avantage de l'organisation de la milice anglaise. En premier lieu, les hommes de la réserve ne touchent en France aucune prime ni gratification, ce qui constitue déjà une lourde charge pour le trésor anglais. D'un autre côté, ces primes, dont la nécessité est une conséquence du mode de recrutement adopté par nos voisins, ouvrent la porte à une foule d'abus. Elles sont la source de fraudes continuelles. Nombre d'hommes s'engagent successivement dans plusieurs régiments et désertent après avoir touché la portion de la prime qui se paye comptant.

On aura une idée du désordre qui règne à cet égard par les paroles suivantes de lord Hamilton devant la commission d'enquête (1) : « Les régiments de Dublin » semblaient presque au complet sur le papier ; mal» heureusement, les hommes qui les composaient en » avaient fait le tour et s'étaient engagés successive» ment dans les trois régiments, où ils comptaient en » même temps. Si bien que ces corps ayant été convo» qués avec intention pour le même jour, la plupart » des hommes n'osèrent se présenter dans aucun, mais » ils avaient parfaitement touché la prime dans les » trois. »

Le défaut le plus capital de la milice anglaise, c'est

(1) « Take the Dublin regiments : they were nearly all full ; the fellows had just gone the round, and enlisted in the three regi-

son manque d'instruction militaire, et l'on ne saurait vraiment en être étonné lorsqu'on réfléchit aux conditions dans lesquelles elle est commandée et exercée.

Pendant la paix, le grade des officiers est purement honorifique. Leur régiment n'étant pas incorporé, ils ne possèdent aucune connaissance de leur métier et sont sans moyen de l'acquérir. Ces officiers sont de tout âge, de toute profession. En réalité, leur unique but, en acceptant leur emploi, c'est de pouvoir porter un uniforme à la cour ou dans quelques cérémonies officielles. Si les circonstances viennent à réclamer de leur part un service effectif, la plupart de ces officiers abandonnent leur poste, mais après l'avoir conservé trop longtemps, malheureusement. De pareils chefs, servant sans aucune intention arrêtée d'acquérir jamais la connaissance de leurs devoirs, sont une véritable plaie pour la milice anglaise. La plupart ne peuvent qu'apporter l'indifférence la plus profonde à l'instruction et aux progrès des régiments auxquels ils sont attachés. Si, par aventure, il s'en trouve dans le nombre quelques-uns plus consciencieux et plus zélés, leur profession ou leur situation dans le monde les oblige souvent, comme les autres, à s'éloigner de leur corps, quelquefois précisément au moment où leur présence serait plus utile et plus nécessaire.

On pourrait sans doute remédier à cet inconvénient en choisissant les officiers de la milice parmi les offi-

ments; they were purposely called out on the same day, and the fellows did not dare to go to any one of them, but they had got all the bounty. »

ciers de l'armée en retraite ou en demi-solde (*half pay*) [1]; mais le patronage exercé par les lords-lieutenants est un obstacle à cette combinaison. C'est à peine si l'adjudant, c'est-à-dire la cheville ouvrière de l'état-major et du régiment de la milice, sort toujours de l'armée régulière. Le bon plaisir est la seule règle qui détermine la plupart des nominations. On ne saurait croire en France, avec les idées de justice, avec les habitudes d'impartialité et de déférence pour le bien du service qui président aux promotions militaires, on ne saurait croire à quel point le népotisme infecte l'armée britannique.

Les scandaleux exemples de favoritisme et de mépris pour les services rendus et les droits acquis dont les journaux militaires anglais sont remplis permettraient seuls d'apprécier toute l'étendue du mal qui mine et ronge l'armée britannique (2).

Nous venons de voir comment les régiments de la milice étaient commandés : est-il nécessaire mainte-

(1) Nous verrons ailleurs qu'il existe dans l'armée anglaise un nombre considérable d'officiers en demi-solde dont le traitement constitue une lourde charge pour le budget. En 1860, le nombre de ces officiers, qui ne rendaient aucun service, dépassait 3,000, et ils ne coûtaient pas moins de 400,000 liv. ou 10 millions à l'État.

(2) Dans un pays où règne, comme en Angleterre, la liberté de tout dire et de tout écrire, le bien comme le mal, sans choix et sans mesure, il est possible que parmi les plaintes auxquelles nous faisons allusion, certaines soient l'écho de griefs imaginaires, ou l'expression, fort peu intéressante, d'ambitions illégitimes et justement déçues : aussi, ne leur accorderions-nous qu'une confiance très limitée, si nous ne trouvions dans des documents officiels, dans des

nant d'insister sur l'insuffisance du temps consacré aux manœuvres pour expliquer leur défaut d'instruction ?

discussions et des rapports parlementaires, les preuves irrécusables de ce système odieux dont le régime du *purchase* est le premier auxiliaire dans l'armée régulière, et contre lequel sont venus échouer tous les efforts des réformateurs les plus dévoués aux intérêts militaires du Royaume-Uni.

Nous disons que les exemples sont nombreux, mais pour ne parler que des abus qui intéressent la milice et la façon déplorable dont ses officiers sont nommés, nous nous bornerons aux suivants :

Dans un procès qui a fait beaucoup de bruit chez nos voisins, nous voyons un *colonel* de la milice, lord W..., déclarer « qu'il ne connaît pas le premier mot de ses devoirs, » et qu'il s'en remet entièrement, pour leur accomplissement, aux soins de son lieutenant-colonel. Le même chef de corps reconnaît qu'il n'est jamais à la tête de son régiment, et que, pendant la période de son incorporation, il n'y a paru qu'une seule fois. — Interrogé sur le montant des appointements touchés pour un service aussi *fatigant*, et des devoirs aussi activement remplis, lord W... répond qu'il ne le connaît pas au juste, mais qu'il a pu recevoir quelque chose comme 500 livres ou 12,500 francs par an !

Ailleurs, c'est lord P..., qui nomme colonel (et dans un régiment d'artillerie de milice incorporée) un jeune homme ayant à peine quelques mois de service, et qui lui donne ainsi le pas, non-seulement sur les anciens officiers de ce corps, mais encore sur les lieutenants-colonels de l'armée régulière. (Voir le chapitre des préséances.)

Enfin, que dire, surtout, des renseignements suivants mis au jour par la commission d'enquête sur l'état de la milice :

Dans un régiment dont le colonel vient de mourir, il se trouve (bonne fortune bien rare) deux majors, ayant tous deux servi longtemps dans l'armée régulière, et comptant des campagnes. Certes, le choix du lord lieutenant sera facile ; l'un ou l'autre de ces officiers supérieurs va être appelé à recueillir la succession du défunt ? Nullement : le lord lieutenant, lord L..., trouve beaucoup plus naturel

Quels résultats peut-on raisonnablement obtenir avec vingt-huit jours d'exercices et sous la direction d'officiers aussi peu expérimentés que ceux dont nous avons fait le portrait?

Si du moins les régiments de la milice anglaise, au lieu de se former sur eux-mêmes, au lieu d'être réunis isolément, étaient embrigadés avec les régiments de l'armée régulière, ils pourraient encore tirer quelque bénéfice de ce rapprochement momentané.

En France, pour la période des exercices annuels, les jeunes gens de la réserve, artilleurs, cavaliers ou fantassins, sont dirigés sur les régiments *de leur arme* le plus à proximité de leurs résidences respectives. Bien que le soldat français passe pour le plus facile et le plus prompt à dresser; bien que l'armée active présente en officiers et sous-officiers instructeurs toutes les ressources désirables, *trois mois* semblent bien courts pour la tâche à remplir. Que peuvent faire, nous le demandons encore, les miliciens anglais en *vingt-huit jours?*

Si de ce chiffre nous déduisons trois ou quatre jours employés à distribuer les effets et les armes à l'arrivée, et à les réintégrer en magasin au départ; — si nous défalquons trois ou quatre dimanches, et, en

de nommer... son propre fils, qui n'a jamais servi de sa vie dans aucun corps, qui est moins ancien que quatre capitaines, ses collègues, et qui, enfin, quelques semaines à peine auparavant, mettait le pied pour la première fois sur un terrain de manœuvres!

La conséquence d'une pareille nomination fut et devait être la désorganisation du régiment.

moyenne, chaque année, autant de jours de pluie pendant lesquels le travail est forcément interrompu, c'est à peine s'il reste quinze jours francs pour l'instruction. C'est tout au plus si les officiers et les sous-officiers connaissent leur place de bataille et si les hommes doivent savoir porter leur arme quand le moment arrive de renvoyer les uns et les autres dans leurs foyers (1).

Nous croyons en avoir assez dit pour permettre à nos lecteurs d'apprécier les imperfections sans nombre de la milice anglaise. Mal commandée, mal instruite, partant de très mince valeur, tactiquement parlant, elle impose cependant à l'État des sacrifices hors de toute proportion avec les services qu'elle peut rendre. En cas de guerre et de danger pressant, le concours qu'elle pourrait offrir à l'armée régulière vaudrait tout au plus, pendant les six premiers mois de son incorporation, celui des volontaires, dont nous parlerons dans le prochain chapitre.

En temps de paix, la milice permet à la noblesse des comtés (*landed gentry*) de jouer au soldat; elle procure à ses membres une sorte de considération mi-

(1) Les partisans de la milice anglaise ne manquent jamais d'évoquer le souvenir des régiments incorporés pendant la guerre de Crimée, et qui, réunis à Aldershott, à Colchester, à Curragh, etc., ne le cédaient en rien aux régiments de la ligne. Sans discuter jusqu'à quel point cette assertion est exacte, nous ferons observer que ces régiments n'étaient arrivés à cette situation satisfaisante que par un maintien prolongé sous les drapeaux. Cette objection est donc sans valeur comme réponse aux imputations de la milice désincorporée.

litaire très improprement fondée sur la supposition des services qu'ils rendent à l'État. Tout cela est fort innocent, et de pareils amusements n'auraient rien de répréhensible, si, comme ceux des volontaires, ils ne coûtaient rien à l'État et s'ils n'étaient pas surtout le principal obstacle à tout perfectionnement. Malheureusement pour nos voisins, il n'en est pas ainsi.

Avec un établissement nominal de 120,000 hommes et un état-major proportionné à ce chiffre, tous les régiments de milice de l'Angleterre et de l'Irlande, de l'avis des gens les plus compétents, ne fourniraient pas, s'ils étaient incorporés, plus de 60,000 hommes (1).

Ces régiments sont au nombre de 160, dont 27 d'artillerie et le reste d'infanterie. Le nombre de ceux qui sont incorporés (*embodied*) a toujours été en diminuant depuis quelques années. En 1859, il y en avait encore 37 (dont 13 d'artillerie), formant un effectif de 20 à 22,000 hommes. Au commencement de 1861, on ne compte plus que 6 régiments d'artillerie et 4 d'infanterie en service permanent.

Ces 10 régiments incorporés comportent un effectif de 5 à 6,000 hommes, qui représentent en réalité tout

(1) Cette énorme différence provient de plusieurs causes : d'abord, un grand nombre d'hommes, pour toucher la prime, s'engagent successivement, et comptent à la fois, comme nous l'avons dit, dans plusieurs régiments. Quelques-uns s'enrôlent avec l'intention bien arrêtée de ne jamais rejoindre; d'autres sont morts ou malades; d'autres sont partis pour l'Australie ou l'Amérique; d'autres ont changé de comté; beaucoup, enfin, qui se sont enrôlés en qualité de célibataires, prouveraient, s'il fallait marcher, qu'ils sont mariés et qu'ils ont des enfants, etc., etc.

ce que la milice pourrait mettre en ligne à l'heure où nous écrivons. Quant aux 50 ou 55,000 hommes de la milice désincorporée, qui, théoriquement parlant, sont censés pouvoir être appelés instantanément sous les drapeaux, nous savons ce que, dans la pratique, vaut cette illusion.

Les miliciens désincorporés ne *doivent* compter que sur le papier, et, dans un cas pressant, ces auxiliaires seraient d'autant plus dangereux que la confiance qu'on leur accorderait serait basée sur la supposition de qualités militaires *qu'ils ne peuvent* posséder.

Nous avons dit ce que nous pensions de l'infanterie de la milice. Les mêmes observations s'appliquent à l'artillerie. Là, plus que partout ailleurs, l'organisation devient une véritable plaisanterie (1). A l'époque des guerres de la République et de l'Empire, la milice anglaise ne comprenait pas d'artillerie; depuis que l'importance de cette arme est devenue prépondérante dans les dernières campagnes; depuis surtout qu'un grand nombre de forts et de batteries ont été élevés

(1) La plupart de ces corps n'ont aucun matériel pour exercer les hommes au service des pièces; aussi ont-ils recours souvent aux expédients les plus burlesques. Croirait-on que, dans un certain régiment, l'adjudant avait imaginé de faire monter un vieux tuyau de pompe sur une espèce de charriot, et de s'en servir pour donner la leçon. Si l'on ajoute que ce même adjudant n'avait jamais servi lui-même dans l'artillerie, on aura une idée des canonniers qu'il pouvait former.

Il y a des régiments d'artillerie de la milice dont *pas un seul officier* n'a appartenu à l'armée de ligne; pourtant en cas d'invasion, par exemple, ces mêmes officiers pourraient être chargés du commandement d'une batterie, d'un fort, d'un district d'artillerie.

sur les côtes d'Angleterre, on a jugé nécessaire de ménager des auxiliaires à l'artillerie de ligne, comme on l'avait fait à l'égard de l'infanterie et de la cavalerie (1). L'artillerie de la milice est, du reste, organisée dans les mêmes conditions que l'infanterie, et, comme cette arme spéciale réclame plus impérieusement que toute autre des officiers instruits et des hommes soigneusement exercés, on peut se faire une juste idée de ce que vaut celle de la milice.

Il est temps de conclure (bien que la matière soit loin d'être épuisée), et le moment est venu de résumer notre opinion générale sur la milice anglaise : —Cette institution a pu mériter, il y a un demi-siècle, l'admiration enthousiaste de M. Dupin, comme elle excite encore aujourd'hui peut-être celle de certains théoriciens purs. Pour nous, cette institution peut être merveilleusement constitutionnelle et nationale, mais elle est souverainement anti-militaire..., au moins dans les conditions actuelles de son établissement.

A moins d'une réforme radicale, l'institution de la milice est devenue un non-sens, et son abolition définitive serait probablement ce que nos voisins pourraient imaginer de préférable. Avec ce qu'elle leur coûte, ils pourraient (les calculs ont été faits) entretenir 20,000 hommes qui leur seraient du moins d'une utilité réelle.

Au reste, abolition ou réforme complète, si l'on en juge par le travail du comité d'enquête, semblent éga-

(1) La *yeomanry* dont nous allons parler dans le chapitre suivant, peut être considérée comme la réserve de la cavalerie de ligne.

lement irréalisables. L'une et l'autre rencontreront toujours sur leur route l'opposition des communes et de la chambre des lords, qui comptent dans leur sein un grand nombre d'officiers de la milice actuelle.

Le rapport du comité est sans portée; quelques questions de détail ont seules été abordées. La grande erreur à détruire était l'utilité prétendue de la milice comme moyen d'alimenter l'armée; les commissaires n'en ont pas suffisamment fait justice. Cependant, pour quiconque veut étudier les conditions d'admission dans les deux services, il devient évident que, loin de s'aider, ils doivent se faire concurrence (1). Si une chose doit étonner, c'est que tous les hommes ne s'engagent pas dans la milice, et si quelques-uns la quittent pour passer dans l'armée, on ne peut l'attribuer qu'au désir de toucher la prime nouvelle accordée à tout milicien qui s'enrôle dans la ligne; peut-être aussi au désir de courir les aventures et le monde. Si la prime ou *bounty*, comme on l'a demandé et comme on l'annonce, est abolie, il est probable que le passage des miliciens dans l'armée deviendra beaucoup plus rare.

Les commissaires ont formulé quelques avis insignifiants sur l'âge, sur la taille des miliciens; sur la

(1) Ce n'est pas, du reste, la milice seulement qui gêne le recrutement de l'armée; au lieu d'avoir un seul établissement pour alimenter ses différentes armes ou corps, l'Angleterre a imaginé une demi-douzaine de services (les gardes, l'artillerie, les marines, la milice, etc.), qui se font une concurrence incessante, et contribuent indirectement à encourager la désertion, cette plaie incurable de l'armée britannique.

position des adjudants, des quartiers-maîtres, des médecins, etc.; sur l'organisation de l'état-major permanent des régiments et sur les magasins des dépôts, etc. Ils ont proclamé quelques vérités depuis longtemps rebattues au sujet de l'insuffisance du temps consacré aux exercices, de la désertion, des doubles enrôlements, etc. Dans tout cela, nous ne trouvons aucune des questions de principe qu'il importait de traiter. Quant à celles qui pouvaient éveiller les susceptibilités des communes ou porter atteinte aux priviléges et au patronage des lords-lieutenants; quant à la nécessité d'un autre choix d'officiers; quant à la question de la mise de la milice dans les attributions du Horse-Guards, etc., les commissaires ne présentent que de timides propositions.

Quant à la remise en vigueur du tirage au sort, que beaucoup de gens (à tort suivant nous, eu égard à ses défauts actuels) regardent comme devant suffire à régénérer la milice, les commissaires n'en disènt rien et n'en pensent, sans doute, pas davantage.

C'est qu'il en est du *ballot* pour la milice, comme du *purchase* ou de l'achat des grades pour les officiers, comme de la *conscription* pour l'armée de ligne, etc. : la restauration, l'abolition ou l'établissement de ces diverses institutions, qui intéressent à un si haut degré la puissance militaire de l'Angleterre, impliquent en même temps une sorte de révolution sociale dont l'heure n'a pas encore sonné.

Le jour où le peuple anglais aura su conquérir autant d'*égalité* qu'il a *de liberté*, ce jour-là seulement

ces questions pourront être discutées et résolues; et, qu'on ne s'y trompe pas, cette égalité que nous souhaitons à nos voisins et à l'armée britannique ce n'est pas une égalité absolue et absurde en opposition avec les vues de la Providence; — non, c'est celle que l'on peut définir, comme M. de Montalembert a si éloquemment défini la démocratie, qui a droit au concours de tous les gens honnêtes et éclairés (1) : « Celle qui reconnaît » les lois de l'équité et de l'honneur, qui a confiance » dans la force de la vérité et de la justice, qui ne » réclame pour assurer leur triomphe que la liberté » de les faire connaître, qui doit renverser toutes les » barrières élevées contre le juste avénement de la » multitude à la jouissance de tous les biens et de tous » les droits qui doivent lui appartenir; c'est l'égalité » devant la loi, devant l'impôt et *devant l'ennemi; c'est* » *l'accessibilité des plus dignes à tous les emplois,* » et nous ajoutons *à tous les grades.*

SECTION III.

YEOMANRY OU MILICE A CHEVAL.

Nous avons peu de chose à dire sur la yeomanry : autrefois ce corps différait de la milice en ce qu'il était recruté par l'enrôlement volontaire exclusivement, tandis que la milice avait recours au tirage au sort. Aujourd'hui les conditions étant les mêmes, le *ballot*

(1) *De l'avenir politique de l'Angleterre*, par le comte de Montalembert.

étant supprimé ou tombé en désuétude, la *yeomanry* peut être considérée comme une sorte de milice à cheval, qui donne lieu aux mêmes observations que la milice à pied.

Le *yeoman* est une espèce de gentilhomme fermier, ordinairement électeur, et assez aisé pour pouvoir se monter à ses frais. Il est exempt de payer l'impôt pour la possession de son cheval. Il ne touche aucune solde, à moins qu'il ne soit convoqué par l'autorité.

La yeomanry est organisée en escadrons, et forme 50 corps distincts pour l'Angleterre et l'Écosse. La constitution aristocratique de cette force, et les privilèges dont elle jouit, ne se seraient guère accordés avec le régime de sujétion et d'abaissement imposé à l'Irlande. Cette partie du Royaume-Uni n'a donc pas de milice à cheval.

L'effectif total de la yeomanry est de 15,000 hommes environ. Son service, en cas de nécessité, l'appelle à remplir à peu près le rôle de notre gendarmerie. Elle aide à la répression de la contrebande. En temps de guerre, elle fournit l'escorte des prisonniers et des déserteurs.

En temps de paix, elle peut être employée à la répression des émeutes, et la ville de Manchester n'oubliera pas les exécutions sanglantes auxquelles la yeomanry s'est prêtée en 1819.

Les reproches que l'on peut adresser à ce corps sont ceux qui s'appliquent à toute la milice anglaise : il est mal commandé, et les hommes, bien que montant convenablement à cheval, sont très imparfaitement instruits

des diverses pratiques qui font un bon cavalier en campagne. Les yeomen, en général, soignent fort mal leurs armes, leur équipement et leur habillement. Ils ne sont pas suffisamment exercés à seller et à paqueter militairement; leur ignorance ou leur défaut d'habitude, quant à ce détail important du service de la cavalerie, serait très préjudiciable en cas de marches un peu actives. La plupart des chevaux seraient bien vite indisponibles. C'est, du reste, ce qui arrive pendant les périodes d'exercices annuels, qui durent de dix à quatorze jours seulement (1) : au début, les escadrons sont au complet, mais quelques jours se sont à peine écoulés que les coups de pied, les blessures, les refroidissements (déterminés par la manière inintelligente dont les manœuvres et les repos sont ménagés) mettent une foule de chevaux sur la litière.

Nous avons dit que le yeoman se montait à ses frais; pour l'entretien de son habillement et de son équipement, l'État accorde 3 livres ou 75 francs par an et

(1) Pour quiconque a la moindre idée du service de la cavalerie, l'insuffisance du temps consacré aux exercices de la *yeomanry* n'a pas besoin de discussion. — Sans doute l'habitude que les yeomen ont du cheval, doit simplifier la tâche, mais l'instruction des chevaux exige autant de soin que celle des hommes. Il s'en faut de beaucoup qu'un cheval, parfaitement dressé pour marcher et porter son cavalier isolément, se résigne à manœuvrer en troupe, et à supporter la pression du rang. On comprend, dès lors, les nombreux accidents et le désordre qui doivent se produire dans les manœuvres de la milice à cheval.

Depuis deux ans, le budget anglais n'alloue aucuns fonds pour la réunion et les manœuvres de la yeomanry.

par cavalier. Lorsque celui-ci est convoqué pour un service commandé par les autorités, ou pour les exercices annuels, il reçoit 2 shellings (2 fr. 40 c.) par jour, plus une indemnité de 1 shelling 4 pences (1 fr. 60 c.) pour la nourriture de son cheval.

Pour acquérir les qualités qui lui manquent, au moins dans la mesure de ce qu'il est permis d'attendre de son organisation imparfaite et du peu de durée de ses réunions, la yeomanry aurait besoin d'une direction théorique et pratique qui semble lui faire également défaut.

Les exercices de cette milice sont soumis à l'inspection d'officiers supérieurs tirés des régiments de cavalerie les plus voisins de ses stations, et conduits, par suite, de la manière la moins uniforme. En effet, ces officiers, changés tous les ans, diffèrent le plus souvent entre eux quant à la méthode à suivre, ou sont trop disposés à adopter des programmes fort convenables peut-être pour la cavalerie de ligne, mais inadmissibles pour une simple milice. Ce qu'il faudrait, avant tout, au yeoman, c'est une sorte de manuel comprenant une série de mouvements parfaitement clairs, parfaitement simples, et dont la progression une fois adoptée serait invariablement suivie (1).

Somme toute, la yeomanry anglaise n'est pas une

(1) Lord Ross a publié une théorie de cette espèce, mais, si nous sommes bien informé, elle est trop savante et demanderait, pour être mise en pratique, des terrains de manœuvre comme on n'en rencontre peut-être pas deux, du nord de l'Écosse au sud de l'Angleterre.

institution sans valeur, et nos voisins peuvent en être fiers sous un certain point de vue. Une pareille organisation n'était, du reste, praticable que dans un pays riche, et constitué, socialement parlant, comme l'est l'Angleterre. Malgré toutes leurs imperfections, en cas d'insurrection ou de guerre à l'intérieur, les cavaliers yeomen pourraient être très utiles, et rendraient certainement de grands services si l'on n'avait pas la maladresse de les employer en ligne comme de la cavalerie régulière. Leur connaissance parfaite des routes, des chemins de traverse, des défilés, des gués, des bois, etc., en un mot des obstacles de toute nature que présente le territoire de leur comté, les rendrait surtout précieux en cas d'invasion. Disséminés sur la côte, et organisés de manière à relier entre elles les stations télégraphiques qui ne sont pas en communication, ils fourniraient d'excellents auxiliaires pour surveiller les mouvements d'une flotte ennemie et faciliter les moyens de gêner un débarquement.

SECTION IV.

ORGANISATION DES PENSIONNAIRES.

Au chapitre XI, nous avons vu que l'on désignait, dans le principe, sous le nom de pensionnaires (*out Chelsea pensioners*) les militaires réformés pour leurs blessures, et que l'exiguïté des ressources ne permettait pas d'admettre à l'hôtel des invalides de Chelsea. A l'époque de la fondation de cet établissement, les soldats blessés étaient les seuls auxquels le gouverne-

ment anglais accordât des secours après leur libération. Plus tard (1), le droit à une pension fut étendu à tous les anciens soldats renvoyés du service, et, depuis 1806, de nombreuses ordonnances ont successivement modifié et réglementé la condition des pensionnaires militaires. Enfin, lors de l'abolition de l'engagement à vie, il a été décidé que tout militaire aurait droit à une pension de retraite après vingt et un ans de service dans l'infanterie, et vingt-quatre ans dans la cavalerie, l'artillerie et le génie.

La conséquence naturelle de ces diverses mesures a été d'accroître d'année en année le nombre des pensionnaires; et on peut l'évaluer actuellement de 63,000 à 65,000 (2).

L'organisation des pensionnaires est un des nombreux palliatifs sur lesquels nos voisins croient pouvoir compter afin de suppléer à l'insuffisance de leur armée régulière. Aux termes de cette organisation (qui a soulevé de nombreuses critiques, comme nous le verrons plus loin), tous les soldats anglais retraités sont soumis à certaines obligations plus ou moins compatibles avec leurs infirmités et leur âge. Ils sont astreints à des exercices périodiques; en cas d'insurrection ou

(1) C'est en 1806 seulement, que le droit à la pension de retraite a été acquis aux anciens militaires non blessés. La décision du Parlement, sur cette question, porte le nom d'acte de Windham (*Windham's Act*).

(2) Le nombre des pensionnaires était de 5,600, en 1744; de 12,000, en 1782; de 17,000, en 1795; de 47,180, en 1815; — il s'élevait, en 1858, à 63,634 hommes.

d'invasion, ils doivent concourir à la défense des lois et du territoire.

Chaque pensionnaire, au moment de son admission dans le corps, reçoit 25 fr. (1 livre) pour se procurer ses effets de petit équipement (*necessaries*) (1). Cette allocation, que l'on nomme improprement, par analogie avec ce qui a lieu pour les autres corps, la prime ou gratification (*bounty*) du pensionnaire enrôlé, est plutôt une sorte de gage, en échange duquel ce militaire doit ses services à l'État pour une année entière. Le terme expiré, il peut être renvoyé, comme il peut être conservé sur les contrôles.

Lorsque les pensionnaires enrôlés sont convoqués, soit pendant la période des exercices, soit pour venir en aide aux autorités civiles (2), les sergents reçoivent une solde journalière de 3 fr. 60 c. (3 shellings); les caporaux touchent 3 fr. (2 shellings et 6 pences); les simples pensionnaires, 2 fr. 40 c. (2 shellings).

L'habillement doit durer sept ans.

La période des exercices annuels n'a jamais dépassé douze jours, si même elle a jamais atteint ce chiffre depuis l'organisation.

En résumé, si l'on veut se rendre compte des dépenses du corps des pensionnaires, on voit que l'État paye d'abord, au titre de la prime, autant de milliers de livres sterling qu'il a de milliers de pensionnaires enrôlés.

(1) Le mot *necessaries* repond à ce que nous nommons, en France, la masse de linge et chaussure.

(2) En cas de rébellion.

Les dépenses réunies de l'habillement et de la solde, pendant les journées d'exercice, peuvent aussi être évaluées, annuellement, à 1 livre par pensionnaire.

Nous avons dit que 116 officiers, répartis entre l'Angleterre, l'Irlande et les colonies, étaient chargés de commander et d'administrer les pensionnaires. Ces officiers, divisés en deux classes, touchent un supplément de solde de 1 et 2 shellings par jour.

Le corps entier est sous la surveillance d'un directeur (*military superintendant*) et d'un sous-directeur (*assistant-superintendant*), qui, tous les deux, appartiennent au personnel du War-Office (8e bureau).

Les dépôts pour l'organisation et la solde des pensionnaires sont :

1° *Pour l'Angleterre et l'Écosse :* Aberdeen, Ayr, Bath, Birmingham, Bolton, Brighton, Bristol, Cambridge, Canterbury, Carlisle, Chatham, Chester, Coventry, Derby, Dundee, Edimbourg, Exeter, Falmouth, Glascow, Gloucester, Halifax, Hull, Inverness, Ipswich, Jersey, Guernesey, Leeds, Leicester, Lincoln, Liverpool, Londres, Lynn, Manchester, Newcastle sur la Tyne, Northampton, Norwich, Nottingham, Oxford, Paisley, Perth, Plymouth, Portsmouth, Preston, Sheffield, Shrewsbury, Southampton, Stirling, Stockport, Taunton, Thursowick, Trowbridge, Cardiff, Carmarthen, Wolwerhampton, Worcester, York.

2° *Pour l'Irlande :* Armagh, Athlone, Ballymena, Belfast, Birr, Carlow, Cavan, Clonmel, Cork, Dublin, Ennis, Enniskillen, Galway, Kilkenny, Limerick, Lon-

donderry, Longford, Monaghan, Newry, Omagh, Roscommon, Sligo, Tralee, Tullamore, Waterford.

3° *Pour les possessions extérieures :* Toronto, Montreal, Bytown, Hamilton (Canada); Onehunga (Nouvelle-Zélande)); Perth, Fremantle (Australie occidentale); Hobart-Town (Tasmanie ou Terre de Van-Diemen).

Nous avons dit que l'institution des pensionnaires enrôlés avait soulevé de nombreuses critiques en Angleterre. Son premier adversaire fut lord Wellington. Lors de la discussion du projet d'organisation au Parlement, en 1844, l'illustre duc combattit de toutes ses forces les conclusions de lord Hardinge, alors commandant en chef de l'armée anglaise, et rédacteur de la proposition.

Aujourd'hui, après quinze ans d'expérience, il semble facile de prononcer avec certitude sur un débat auquel les circonstances actuelles donnent un intérêt nouveau. Plus qu'à aucune autre époque, en présence de l'augmentation toujours croissante de leur budget de la guerre, en présence des difficultés que rencontre le recrutement de leur armée, nos voisins doivent éviter toute charge inutile, et supprimer les non-valeurs de leur établissement militaire. Toute dépense au titre du personnel qui ne se traduit pas en une force bien *effective*, et susceptible d'être employée *activement*, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, doit être rigoureusement rejetée. Or, ramené à ces termes, quel est le bilan des dépenses et des services du corps des pensionnaires enrôlés? Depuis 1844, ces vétérans ont

coûté à l'Angleterre de 20 à 25 millions (1). Sauf la part fort mince et fort contestée qu'ils ont prise dans la répression des troubles de Glascow et d'Irlande, on peut dire que leurs services, quant à l'intérieur, se réduisent à zéro. En ce qui regarde les possessions extérieures, les tentatives de colonisation au moyen des pensionnaires ont donné des résultats tels que l'on semble bien décidé à ne plus renouveler aucun essai de ce genre. C'est, du moins, ce que l'on peut conclure du dernier appel fait aux volontaires des différents corps de l'armée pour l'organisation du détachement des îles Falkland. Les pensionnaires enrôlés n'ont concouru en aucune façon à la formation de ce détachement.

La colonisation à l'aide d'anciens soldats est une idée qui a eu ses partisans en Angleterre comme en France. Aujourd'hui, dans les deux pays, on semble avoir renoncé à ce système. Toutefois, l'exemple de l'Angleterre est si souvent invoqué en France, lorsqu'il s'agit de colonisation, qu'il y a certainement intérêt à rechercher les causes déterminantes du revirement d'opinion que nous venons de signaler chez nos voisins. Chacun sait ce qu'il est advenu des villages militaires fondés en Algérie en 1846. L'historique d'une tentative semblable, faite à la même époque par les Anglais, nous semble fournir matière à plus d'un enseignement utile pour notre colonie africaine.

(1) Pour l'année 1860-1861, le crédit, qui figure au budget pour les enrôlés pensionnaires, est de 40,000 livres ou un million de francs.

C'est précisément en 1846, à l'époque où le maréchal Bugeaud, gouverneur de l'Algérie, se déclarait le promoteur le plus ardent de la colonisation militaire, que le comte Grey, gouverneur de la Nouvelle-Zélande, proposa au gouvernement anglais l'envoi d'un premier détachement de pensionnaires dans cet établissement. Cette proposition souleva, dès le début, une vive opposition, tant dans la métropole que dans les colonies. Dans un rapport destiné à mettre en lumière les causes de diverses sortes qui avaient fait échouer les essais de colonisation militaire dans l'Amérique du Nord, lord Durham présenta les considérations suivantes, qui méritent de fixer l'attention : « Il sera toujours » difficile de transformer d'anciens soldats en véritables » colons; mais rien n'est plus aisé que de *démilitariser* » de bons soldats par des tentatives de ce genre. Il est » indubitable que *si* les pensionnaires pouvaient deve- » nir de bons colons, ils formeraient une meilleure » milice que la population civile des nouveaux établis- » sements, mais toute la question est dans cette hypo- » thèse. »

Suivant lord Durham, les militaires ainsi transplantés dans des conditions et dans un pays pour lesquels ils n'étaient pas préparés, ne devaient y rencontrer que misères et déceptions. Objet de répulsion et de mépris pour leurs voisins, ils devaient s'abandonner bien vite à l'ivrognerie et au découragement. Avant peu d'années, ceux dont les excès n'auraient pas causé la mort ne seraient plus que des mendiants et des vagabonds beaucoup moins aptes à défendre les établisse-

ments que les colons miliciens, qui auraient à protéger leurs familles et des biens acquis à la sueur de leur front.

Les pensionnaires de la Nouvelle-Zélande semblèrent, dans le principe, devoir vérifier en tous points ces tristes prédictions ; mais, certaines circonstances accidentelles ayant amené les colons à les employer, il en résulta un rapprochement et des relations plus cordiales entre la population civile et la population militaire. La première ne tarda pas à reconnaître de quelle utilité pouvait lui être le concours de la seconde, et les bénéfices que celle-ci réalisa par son travail modifièrent bientôt, de la façon la plus heureuse, ses goûts et ses habitudes.

Deux délibérations du conseil municipal d'Auckland, en 1852, et du comité du conseil provincial, en 1857, sont surtout de nature à caractériser la faveur toujours croissante obtenue dans la colonie par les pensionnaires enrôlés. Dans le premier de ces documents, les autorités civiles refusent de concourir aux dépenses de l'établissement des pensionnaires. Elles invoquent les règles particulières auxquelles ils sont soumis en conséquence de leur caractère militaire, pour ne pas les ranger dans la catégorie des émigrants ordinaires. Enfin elles font valoir l'âge et les habitudes de ces vétérans comme un obstacle à leur emploi dans les exploitations et les défrichements.

Dans la délibération de 1857, au contraire, le comité du conseil provincial reconnaît hautement tous les avantages que la colonie a retirés de l'envoi des pen-

sionnaires enrôlés. Il demande que de nouveaux détachements soient dirigés sur la Nouvelle-Zelande; enfin il propose que des logements leur soient préparés, et que des concessions de terres leur soient accordées et garanties.

Il semblerait, en présence de cette dernière déclaration, que la cause de la colonisation militaire était définitivement gagnée. Malheureusement il n'en était rien, au moins quant au but que s'était proposé le gouvernement anglais. Une partie de la question était bien résolue, il est vrai, mais c'était au complet détriment du côté militaire de l'institution.

En effet, par l'organisation des pensionnaires-colons, le gouvernement anglais avait surtout en vue d'alléger le service de l'armée régulière. En implantant dans les colonies un élément discipliné, rompu au métier des armes, il espérait mettre ces établissements en position de se défendre eux-mêmes; il comptait affranchir peu à peu la mère patrie des charges de leur protection.

Pour qu'une pareille combinaison eût chance de réussite, il aurait fallu que les habitudes de soumission et l'esprit militaire des pensionnaires-colons se conservassent intacts. L'organisation politique et administrative de la Nouvelle-Zélande ne l'a pas permis. C'en était fait de toute discipline du jour où les habitants des villages militaires furent appelés à exercer les droits que leur conférait le système représentatif ou le *self-government* octroyé aux districts dont Auckland est le chef-lieu (1). Dès les premières élections, on vit

(1) Les villages d'*Onehunga*, *Otahuhu*, *Panmure* et *Howick*, créés

des soldats poser leur candidature en face de celle de leurs officiers, et un simple pensionnaire figurer sur une liste au milieu d'une douzaine de ses supérieurs.

A partir de 1852, année où la charte de la Nouvelle-Zélande fut mise en vigueur, on peut dire que l'institution des colons-pensionnaires était virtuellement abolie, du moins quant à la partie *militaire* de l'organisation. Les officiers se trouvaient complétement désarmés devant des soldats devenus électeurs et indépendants. Toute discipline avait disparu ; les décisions du War-Office devenaient lettre morte devant l'autorité d'un conseil provincial qui s'arrogeait le droit de

par les pensionnaires, forment une sorte de chaîne d'avant-postes autour du chef-lieu de la Nouvelle-Zélande. Les conditions, dans lesquelles ces établissements ont été formés, offrent une certaine analogie avec celles qui étaient imposées aux colons militaires de l'Algérie. Chaque pensionnaire, en arrivant à Auckland, était mis en possession d'une petite maison composée de deux chambres, et entourée d'un jardin d'un arpent. Au bout de sept ans de service ou de résidence, — de locataire, le pensionnaire devenait propriétaire de l'immeuble dont il avait la jouissance, à la condition, toutefois, de ne pas accepter d'occupations de nature à le retenir à plus de cinq milles de son domicile. Il était tenu, en outre, à assister tous les dimanches à une sorte de parade militaire devant l'église de son village. Enfin, il devait prendre part, tous les ans, à des exercices et manœuvres dont la durée était fixée à douze jours.

Deux ou trois ans après leur arrivée dans la colonie, la plupart des pensionnaires avaient cessé de se conformer à ces prescriptions. Un grand nombre était rayé des contrôles, et ceux qui étaient maintenus, en fait d'habitudes militaires, ne semblaient guère conserver que celle de toucher exactement leur solde. Insensiblement, cette circonstance était devenue la seule qui les obligeât encore à rester en relation avec les officiers et les sergents de leurs compagnies.

les contrôler. Bref, la colonisation militaire était jugée, et, quels que fussent ses avantages à d'autres égards, le gouvernement anglais avait reconnu l'impossibilité de la faire servir aux projets qu'il avait en vue, lorsqu'il s'était décidé à adopter la proposition de lord Grey (1).

Nous n'insisterons pas davantage sur l'insuccès des diverses tentatives faites dans les colonies anglaises, afin d'*utiliser* les pensionnaires enrôlés.

A l'extérieur comme à l'intérieur, cette institution, depuis sa création, ne semble avoir absolument rendu aucun service. Peut-être nos voisins auraient-ils tout avantage à imiter la conduite que nous avons adoptée à l'égard de nos vétérans. Outre que ce corps a toujours été organisé, en France, dans des proportions très restreintes, eu égard à l'ensemble de l'armée, son effectif, loin d'aller en augmentant d'année en année, ainsi que cela a lieu en Angleterre, a été successivement diminué. Aujourd'hui, des 38 compagnies de vétérans que l'on comptait en France en 1848, il en

(1) En général, dit Macaulay, lorsque les soldats en viennent à s'ériger en assemblée politique, à nommer des délégués, à prendre des résolutions sur des questions d'État, ils ont bien vite secoué tout joug et brisé tout frein ; ils cessent de former une armée pour ne plus représenter que la plus détestable et la plus dangereuse des canailles. (*In general, soldiers who should form themselves into political clubs, elect delegates, and pass resolutions on high questions of state, would soon break loose from all control, would cease to form an army, and would become the worst and most dangerous of mobs.*)

reste seulement 7, qui sont appelées à disparaître, très probablement, comme leurs devancières (1).

En résumé, il ressort des chiffres donnés plus haut, que la dépense des pensionnaires enrôlés (primes, solde de l'état-major, habillement, solde de la troupe pendant les exercices, etc.) équivaut à peu près à celle de deux régiments de ligne. La même somme, affectée à l'entretien des pensionnaires les plus valides sur un pied permanent, permettrait de former 5 ou 6 bataillons sédentaires ou de garnison, qui rendraient disponibles autant de milliers d'hommes de la ligne. En cas d'invasion ou d'insurrection, c'est, en réalité, le véritable chiffre de l'appoint qui serait apporté à l'armée anglaise par le corps des pensionnaires enrôlés. Seulement, dans l'organisation actuelle, ces quelques milliers d'hommes disséminés dans toute l'étendue du Royaume-Uni sont bons, tout au plus, pour figurer sur le papier.

(La suite à la prochaine livraison.)

CH. MARTIN,
Lieutenant-colonel du 3e lanciers.

(1) En 1847, le corps des vétérans comprenait : 8 compagnies de sous-officiers, 10 compagnies de fusiliers, 4 compagnies de cavaliers, 13 compagnies de canonniers, 1 compagnie du génie, 2 compagnies de gendarmerie.

On ne compte plus aujourd'hui, au titre des vétérans, qu'une compagnie de gendarmerie, une compagnie de sous-officiers, une compagnie de fusiliers, et 4 compagnies de canonniers.

DU

MOUVEMENT DES PROJECTILES

LANCÉS

PAR LES ARMES A FEU RAYÉES.

AVANT-PROPOS.

Le but de cet écrit est de présenter sous une forme élémentaire, autant que le comporte la nature du sujet, la théorie du mouvement des projectiles lancés par les armes à feu rayées. C'est une exposition synthétique des résultats auxquels je suis arrivé dans un travail intitulé : *Études sur la trajectoire que décrivent les projectiles oblongs* (1).

Quant au mode d'exposition, j'ai profité des méthodes employées par MM. Airy et Poinsot (2) pour expliquer et calculer le phénomène de la précession des équinoxes.

On trouvera, dans le chapitre IV, un théorème sur

(1) Paris, chez Corréard, 1859-1860.

(2) Airy. — *Mathematical tracts. Precession and nutation.* Cambridge, 1842.

Poinsot. — *Précession des équinoxes.* Paris, 1857.

la similitude des trajectoires, théorème que ne contiennent pas mes premières études, et que je signale au lecteur, parce qu'il me semble susceptible de diverses applications utiles. Il fournit, par exemple, le moyen de se former d'avance une juste idée du tir d'une bouche à feu, dont la réalisation est coûteuse, par des expériences en petit sur une arme de moindres dimensions.

Turin, février 1861.

CHAPITRE PREMIER.

COMPOSITION DES MOUVEMENTS DE ROTATION.

Proposition 1.

THÉORÈME.

Lorsqu'un corps est animé de deux rotations autour de deux axes qui se coupent sous un angle quelconque, ces deux rotations équivalent à une seule; et, si l'on prend sur les deux axes des longueurs proportionnelles aux vitesses angulaires, et qu'on construise le parallélogramme, la diagonale représentera en direction l'axe unique et en grandeur la vitesse angulaire de la rotation équivalente aux deux autres.

La démonstration de ce théorème se trouve dans les traités élémentaires de mécanique; nous ne nous y ar-

rêterons donc point, et nous renvoyons le lecteur à ces ouvrages, notamment à la *Théorie nouvelle de la rotation des corps*, par M. Poinsot.

Remarque.

Si l'une des deux rotations est engendrée par l'action continue d'une force finie, on trouve l'effet de celle-ci, en divisant le temps en un grand nombre de petits intervalles, et supposant la vitesse angulaire engendrée dans chacun de ces intervalles comme si elle était imprimée à la fin de chacun. On compose cette vitesse angulaire avec la vitesse angulaire actuelle du corps, et on trouve ensuite la limite vers laquelle on converge en augmentant indéfiniment le nombre des intervalles.

Proposition 2.

THÉORÈME.

(Fig. 1.)

Si une force constante Q *agit sur un corps, qui tourne autour de l'axe* OI, *avec une vitesse angulaire* V, *de manière à lui imprimer à chaque instant une rotation autour d'un axe* OA *tel, qu'il reste constamment compris dans le même plan* MN, *et qu'il soit toujours perpendiculaire à l'axe autour duquel le corps tourne à chaque instant, la vitesse angulaire du corps ne change point de grandeur dans tout le cours du mouvement.*

Soit v la vitesse angulaire que la force Q communi-

querait au corps dans l'unité de temps, si elle agissait seule. Si l'on suppose que l'unité de temps, par exemple une seconde, soit divisée en n parties égales, la vitesse engendrée dans chacune de ces parties sera $\frac{v}{n}$.

En composant les vitesses angulaires V et $\frac{v}{n}$, dont les axes OI, OA sont perpendiculaires, on aura pour la nouvelle vitesse angulaire du corps, au bout de $\frac{1''}{n}$

$$OI' = \sqrt{V^2 + \frac{v^2}{n^2}}.$$

En composant cette vitesse angulaire avec la vitesse angulaire $\frac{v}{n}$, engendrée dans le second petit intervalle de temps, et observant que l'axe, autour duquel elle est produite, est, par hypothèse, perpendiculaire à l'axe OI', autour duquel le corps tourne actuellement, on trouvera pour la vitesse angulaire, au bout du second intervalle de temps :

$$\sqrt{V^2 + \frac{v^2}{n^2} + \frac{v^2}{n^2}} = \sqrt{V^2 + 2\frac{v^2}{n^2}}.$$

De même, au bout du troisième intervalle de temps, la vitesse angulaire sera :

$$\sqrt{V^2 + 2\frac{v^2}{n^2} + \frac{v^2}{n^2}} = \sqrt{V^2 + 3\frac{v^2}{n^2}};$$

et ainsi de suite.

De sorte que la vitesse angulaire, au bout du $n^{ième}$

intervalle de temps, c'est-à-dire au bout de 1", sera :

$$\sqrt{V^2 + n\frac{v^2}{n^2}} = \sqrt{V^2 + \frac{v^2}{n^2}}.$$

Si l'on augmente n indéfiniment, la limite de la vitesse angulaire sera :

$$\sqrt{V^2} = V.$$

Donc, la vitesse angulaire du corps n'est point altérée dans la première seconde. Comme le même raisonnement s'applique à toutes les secondes successives, il s'ensuit que cette vitesse angulaire ne change point de grandeur dans tout le cours du mouvement.

Proposition 3.

THÉORÈME.

(Fig. 1.)

Dans les mêmes circonstances que ci-dessus, l'inclinaison de l'axe de rotation du corps sur le plan fixe MN *ne varie point dans tout le cours du mouvement.*

De ce que, par hypothèse, l'axe OA de la rotation imprimée par la force Q reste constamment compris dans le plan MN et est toujours perpendiculaire à l'axe de la rotation actuelle du corps, il s'ensuit qu'il sera aussi toujours perpendiculaire à la projection OB de l'axe OI sur le plan fixe.

Le triangle OBB′ étant rectangle en B, nous aurons :

$$\mathrm{OB'} = \sqrt{\overline{\mathrm{OB}}^2 + \frac{v^2}{n^2}}$$

pour la projection de la vitesse angulaire du corps au bout du premier intervalle de temps $\frac{1''}{n}$. Au bout du second intervalle de temps, la projection sera :

$$\sqrt{\overline{\mathrm{OB}}^2 + 2\,\frac{v^2}{n^2}};$$

et au bout du $n^{ième}$ intervalle ou d'une seconde :

$$\sqrt{\overline{\mathrm{OB}}^2 + n\,\frac{v^2}{n^2}} = \sqrt{\overline{\mathrm{OB}}^2 + \frac{v^2}{n}}.$$

En faisant croître n indéfiniment, on voit que la projection de la vitesse angulaire sur le plan fixe ne varie point dans la première seconde de temps.

Puisque la même chose est vraie pour les secondes successives, il s'ensuit que la grandeur de la projection de la vitesse angulaire du corps sur le plan fixe est constante. Par conséquent, l'axe de rotation du corps restera toujours également incliné sur le plan fixe dans tout le cours du mouvement.

CONSÉQUENCE.

(Fig. 2.)

De ce que l'inclinaison de l'axe de rotation se conserve constante, on peut conclure que l'axe instantané de la rotation du corps décrira simplement dans l'es-

pace un cône droit OII'I''..., à base circulaire, autour de la normale OT au plan fixe MN.

Remarque.

Il importe de remarquer que les deux théorèmes précédents ont lieu quelle que soit l'intensité, constante ou variable, de la force Q. En effet, si la force Q est variable, il faut, dans les démonstrations précédentes, remplacer

$$n \frac{v^2}{n^2}$$

par

$$\frac{v^2 + v'^2 + v''^2 + \ldots}{n^2},$$

où v, v', v''.... représentent les vitesses angulaires engendrées par la force variable Q.

Or, si l'on désigne par u^2 la moyenne arithmétique entre les quantités v^2, v'^2, v''^2..., on aura :

$$\frac{v^2 + v'^2 + v''^2 + \ldots}{n^2} = \frac{nu^2}{n^2} = \frac{u^2}{n}.$$

Cette quantité converge vers zéro, tandis que n croît indéfiniment, car u est toujours une quantité finie.

Il en résulte que les conclusions déduites ci-dessus subsistent, quelle que soit la valeur de la force Q. La grandeur de cette force n'influe, comme on va le voir, que sur la vitesse angulaire, avec laquelle l'axe instantané de rotation décrit le cône droit dont on vient de parler.

Proposition 4.

THÉORÈME.

(Fig. 1.)

Dans les mêmes circonstances que ci-dessus, le pôle I *tourne uniformément autour du pôle fixe* T *du plan* MN *avec une vitesse angulaire égale à*

$$\frac{v}{V \sin a},$$

où a *désigne l'inclinaison de l'axe* OI *sur la normale au plan fixe.*

Le pôle I a le même mouvement autour du pôle T que la projection OB de l'axe OI sur le plan fixe. Or, si l'on divise une seconde en n parties égales comme ci-dessus, et si l'on observe que l'angle B est droit, on aura :

$$\tang \widehat{BOB'} = \frac{BB'}{OB};$$

et puisque

$$BB' = \frac{v}{n},$$

$$OB = OI \sin \widehat{TOI} = V \sin a,$$

il vient

$$\tang \widehat{BOB'} = \frac{v}{nV \sin a}$$

Si l'on fait croître n indéfiniment, la valeur de

$$\tang \widehat{BOB'}$$

converge vers la valeur de l'angle

$$\widehat{BOB'};$$

de sorte que, pour n fort grand, on aura :

$$\widehat{BOB'} = \frac{v}{n V \sin a}.$$

En vertu de la proposition 2, la vitesse angulaire V reste constante : donc, à chacun des intervalles successifs $\frac{1''}{n}$, des angles égaux à BOB' viennent s'ajouter à BOB'. Par conséquent, au bout d'une seconde, la projection de l'axe instantané aura tourné de l'angle

$$n\widehat{BOB'} = n \frac{v}{n V \sin a} = \frac{v}{V \sin a}.$$

De ce que la même chose est vraie pour chaque seconde successive, on en conclut que

$$\frac{v}{V \sin a}$$

représente la vitesse avec laquelle la projection de l'axe OI tourne sur le plan fixe, ou, si l'on veut, la vitesse du pôle I autour du pôle fixe T du plan.

Comme V et a restent constants, on voit que cette vitesse angulaire du pôle I est simplement proportionnelle à la vitesse angulaire v.

Si v est constant, le mouvement du pôle I est uniforme.

Remarque.

Quant au sens du mouvement du pôle I autour de la normale OT, il est visible (fig. 1) que, si la force Q agit de manière à *éloigner* l'axe OI de l'axe fixe OT, le mouvement angulaire du pôle autour de l'axe fixe OT se fait dans le même sens que la rotation du corps estimée autour du même axe OT, sens de mouvement qu'on prend pour terme de comparaison, et qu'on appelle le sens *direct :* de sorte que, dans ce premier cas, on peut dire que le pôle a un *mouvement direct* autour de l'axe fixe.

Si, au contraire (fig. 3), la force Q tend à *rapprocher* l'axe OI de l'axe fixe OT, on voit que le mouvement du pôle I autour de la normale se fait dans un sens contraire à celui de la rotation V, ou qu'il est ce qu'on appelle *rétrograde.*

Proposition 5.

THÉORÈME.

(Fig. 4.)

Dans les mêmes circonstances que ci-dessus, tandis que l'axe instantané OI *décrit dans l'espace un cône droit à base circulaire autour de la normale au plan fixe, le même axe décrit dans l'intérieur du corps un autre cône droit à base circulaire dont la demi-ouverture* b *est donnée par l'équation :*

$$\cot b = \frac{V^2}{v} - \cot a.$$

Supposons que, du centre O et d'un rayon OI = 1, on décrive la surface d'une sphère : elle coupera le cône que décrit l'axe instantané dans l'espace absolu, suivant une circonférence S, et le cône, quel qu'il soit, décrit par le même axe dans l'intérieur du corps, suivant une certaine courbe *s* qu'il s'agit de déterminer.

Il est visible que le mouvement du corps pourrait être produit par un cône mobile à base *s*, considéré comme attaché au corps et l'entraînant avec soi, qui roulerait, sans glisser, sur le cône fixe à base S. La ligne de contact de ces deux cônes sera à chaque instant l'axe autour duquel le corps tourne dans cet instant, ou ce qu'on appelle l'axe instantané. Dans ce mouvement, la courbe mobile *s* vient appliquer l'un après l'autre tous ses éléments successifs sur les éléments respectivement égaux de la courbe fixe S.

D'après cela, il est évident que la vitesse du pôle I, pour décrire la courbe S, est parfaitement égale à la vitesse que le même pôle I a pour décrire la courbe *s*.

Or, nous avons vu (prop. 4) que la vitesse angulaire du pôle I autour de l'axe fixe OT est représentée par

$$\frac{v}{V \sin a}.$$

Pour passer de cette vitesse angulaire à la vitesse que le pôle I a sur la circonférence S, il suffit de la multiplier par le rayon de cette circonférence, qui est évidemment égale à

$$\sin a;$$

Il en résulte que la vitesse du pôle I sur la circonférence S sera

$$\frac{v}{V};$$

Et cette vitesse sera aussi celle du pôle I sur la courbe *s*.

Si l'on désigne par $2b$ l'angle au sommet du cône circulaire osculateur du cône *s*, suivant OI, le rayon de courbure du cône *s* sera $\sin b$. En divisant par ce rayon la vitesse

$$\frac{v}{V},$$

on aura

$$\frac{v}{V \sin b}$$

pour la vitesse angulaire du pôle I autour de l'axe du cône mobile, dont la base est la courbe *s*.

Il est maintenant évident que la vitesse angulaire de rotation V autour de l'axe instantané OI doit être égale à la résultante des deux vitesses angulaires de rotation autour des axes des cônes osculateurs en I des cônes roulants S et *s*. Si l'on prend sur ces deux axes OT, O*t* (fig. 5) des longueurs

$$OA = \frac{v}{V \sin a} \quad \text{et} \quad OB = \frac{v}{V \sin b},$$

et qu'on construise le parallélogramme OACB, la diagonale OC sera égale à V. Or, on a :

$$OC = OA \cos a + OB \cos b,$$

ce qui donne, en mettant pour OC, OA, OB, leurs valeurs :

$$=\frac{v}{V}\cot a+\frac{v}{V}\cot b;$$

d'où l'on tire

$$\cot b=\frac{V^2}{v}-\cot a.$$

Telle est l'expression de la demi-ouverture du cône osculateur du cône mobile s.

Mais nous avons vu (prop. 2, 3) que la vitesse angulaire V de rotation du corps, l'angle $2a$ au sommet du cône fixe S, sont des quantités constantes; il en résulte que, si v est aussi constant, ou, en d'autres termes, si la force Q est constante, l'angle $2b$ au sommet du cône mobile s est constant, et que, par conséquent, s est un cercle aussi bien que S.

On peut donc se faire une idée très nette du mouvement d'un corps, tournant autour d'un axe, soumis à l'action d'une force constante qui tend à le faire tourner autour d'un autre axe perpendiculaire au premier, et toujours compris dans un même plan fixe, par cette image si simple de deux cônes circulaires de même sommet O (fig. 6), dont l'un, IOs, d'une ouverture $2b$, roule sans glisser sur la surface de l'autre IOS, d'une ouverture $2a$.

L'ouverture du cône mobile se déterminera à l'aide de l'équation

$$\cot b=\frac{V^2}{v}-\cot a,$$

ou bien de l'équation

$$\tang b = \frac{\frac{v}{V^2}}{1 - \frac{v}{V^2} \cot a}$$

Lorsque la quantité

$$\frac{v}{V^2} \cot a$$

est fort petite, on aura approximativement

$$b = \frac{v}{V^2}.$$

Remarque.

Si le mouvement du pôle I autour de la normale fixe OT est *direct*, les deux surfaces coniques se touchent *extérieurement* (fig. 6); de sorte que le cône mobile roule en touchant par sa surface *convexe* la surface *convexe* du cône fixe (1).

Si le mouvement est *rétrograde*, le cône mobile tombe dans l'intérieur du cône fixe (fig. 7); de sorte qu'il roule en touchant par sa surface *convexe* la surface *concave* du cône fixe.

(1) Le mouvement peut être *direct*, et les deux surfaces coniques se toucher intérieurement. C'est lorsque le cône fixe tombe dans l'intérieur du cône mobile (fig. 8), de manière à être enveloppé par celui-ci, qui roule en touchant par sa surface *concave* la surface *convexe* du cône fixe. Nous n'aurons point à considérer ce cas.

CHAPITRE II.

DÉCOMPOSITION DU MOUVEMENT DE TRANSLATION.

Proposition 6.

THÉORÈME.

Si un corps se meut dans l'espace en vertu d'une vitesse initiale et sous l'action d'une force F, *et si l'on projette à chaque instant son centre de gravité sur un axe quelconque, sa projection s'y mouvra comme un corps qui, ayant même masse que le mobile dont il s'agit, aurait pour vitesse initiale la projection de la vitesse initiale du mobile de l'espace, et pour force agissante la projection* P *de la force* F *qui sollicite le corps de l'espace.*

La démonstration de ce théorème se trouve dans tous les traités de mécanique.

Nous n'avons parlé que d'une seule force F appliquée au mobile; mais le théorème n'en a pas moins une entière généralité; car, s'il y a des forces en nombre quelconque, on peut toujours les remplacer par leur résultante unique.

Conséquence.

Si la projection P sur une droite fixe de la force F qui agit sur le mobile ne dépend que de la vitesse de la projection du centre de gravité du mobile sur la même droite, le mouvement sur cette droite sera indépen-

dant des mouvements des projections du corps sur d'autres droites, car la force qui agit sur le mobile projeté est indépendante du mouvement des autres projections. Dans ce cas, la projection du mobile sur la droite fixe se trouvera, au bout d'un temps quelconque, au même point, et aura la même vitesse que si les forces et les vitesses étaient nulles parallèlement à d'autres droites; de sorte que la question sera réduite au mouvement rectiligne.

Proposition 7.

THÉORÈME.

Si l'on projette sur un plan fixe le mouvement quelconque d'un corps, ainsi que la force qui le sollicite, le mouvement de la projection n'est autre chose que le mouvement que prendrait dans ce plan un corps de même masse que celui qui se meut dans l'espace, sous l'action de la force projetée, ce corps ayant reçu une vitesse initiale égale à la projection de la vitesse initiale du mobile de l'espace.

Ce théorème se trouve également démontré dans tous les traités de mécanique.

Conséquence.

Si la projection Q sur un plan fixe de la force F qui agit sur le mobile ne dépend que de la vitesse de la projection du mobile sur ce plan, le mouvement sur le plan fixe pourra être déterminé séparément, comme si les mouvements sur d'autres plans ou d'autres axes n'existaient pas, et la question sera réduite au mouvement sur un plan.

CHAPITRE III.

SOLUTION DU PROBLÈME DU MOUVEMENT DES PROJECTILES DES ARMES A FEU RAYÉES.

Proposition 8.

PROBLÈME.

(Fig. 9.)

Déterminer le mouvement d'un cylindre droit lancé dans l'air suivant une direction quelconque, le centre de gravité étant au milieu de l'axe de figure. Le cylindre possède à l'origine un mouvement de rotation autour de son axe de figure.

La résistance de l'air sur la base plane antérieure du cylindre s'exercera dans la direction de l'axe de figure; celle sur la surface convexe sera dirigée suivant la normale au même axe et passera par son centre. Par conséquent, la résistance de l'air sera constamment dirigée vers le centre de figure, et par suite vers le centre de gravité du mobile, puisque ces deux centres se confondent.

La résultante des forces qui agissent sur le mobile étant une force appliquée constamment à son centre de gravité, elle n'aura aucune influence sur le mouvement de rotation autour de ce point, qui sera uniquement dû à l'état initial du mobile, et le même que si le centre de gravité ne se déplaçait pas.

De plus, à cause de la symétrie du cylindre autour

de son axe de rotation, les pressions exercées sur cet axe par les forces centrifuges de ses différents points, engendrées par la rotation, se détruiront évidemment deux à deux.

Par conséquent, le cylindre tournera constamment et uniformément autour de son axe de figure, qui demeurera toujours parallèle à lui-même; en même temps tous les points du cylindre décriront des trajectoires parallèles à la trajectoire de son centre de gravité.

Voyons maintenant la manière de déterminer cette trajectoire que décrit le centre de gravité.

Si l'on admet l'hypothèse ordinaire d'après laquelle la pression qui s'exerce entre un fluide et une surface solide, dans leur mouvement relatif, est proportionnelle au carré de la vitesse relative estimée suivant la normale à la surface, il en résulte que la résistance éprouvée par la base antérieure du cylindre est proportionnelle à cette base et au carré de la vitesse du mobile estimée suivant la direction de l'axe du cylindre, direction qui demeure invariable dans tout le cours du mouvement, ainsi que nous avons vu précédemment.

La résistance exercée contre la surface convexe du cylindre sera, d'après un théorème connu, proportionnelle aux deux tiers de la section longitudinale du cylindre et au carré de la vitesse du mobile estimée suivant une direction normale à l'axe de figure du cylindre, direction qui sera évidemment celle du plan

normal à l'axe de figure, ou, en d'autres termes, celle du plan de l'*équateur* du projectile.

Si l'on projette donc le mouvement du centre de gravité sur un axe fixe OX qui soit l'axe de figure du projectile à l'origine, et sur un plan fixe OYZ qui soit l'équateur du projectile à l'origine, les mouvements des deux projections du centre de gravité du cylindre sur cet axe OX et sur ce plan OYZ s'effectueront indépendamment l'un de l'autre et seront précisément égaux à ceux qu'auraient deux cylindres pareils, dont l'un, étant enfilé suivant son axe de figure sur l'axe OX, glisserait sans frottement sur cet axe, et dont l'autre serait assujetti à glisser sans frottement par sa base plane sur le plan OYZ; l'un et l'autre ayant reçu primitivement des vitesses initiales égales respectivement aux projections de la vitesse initiale du mobile de l'espace sur l'axe et le plan fixes.

En effet, la somme algébrique des projections sur l'axe OX des forces qui sollicitent le mobile sera composée d'un terme constant dû à la pesanteur, et d'un terme dû à la résistance de l'air, proportionnel au carré de la vitesse du mobile estimée suivant cet axe ; en sorte que le mouvement du centre de gravité parallèlement à cet axe OX sera le même que celui d'un cylindre égal isolé (prop. 6).

De même, la somme algébrique des projections sur le plan fixe OYZ des forces qui sollicitent le mobile sera composée d'un terme constant provenant de la pesanteur, et d'un terme proportionnel au carré de la vitesse du mobile estimée suivant ce plan; en sorte que

le mouvement du centre de gravité parallèlement à ce plan OYZ sera indépendant du mouvement dans la direction de l'axe OX et pourra en être déterminé séparément (prop. 7).

Ainsi, le problème du mouvement d'un cylindre droit tournant lancé dans l'air se réduit au problème du mouvement d'un cylindre qui glisse suivant son axe sur une droite inclinée à l'horizon, et au problème du mouvement d'un cylindre qui glisse en s'appuyant par sa base sur un plan incliné, en faisant abstraction du frottement et tenant compte de la résistance de l'air.

Le premier problème ne présente aucune difficulté; le second est en tout point pareil à celui du mouvement d'une sphère dans l'air, problème qu'on résout au moyen des méthodes connues.

Conséquence.

Si la direction de la vitesse initiale du centre de gravité est comprise dans le même plan vertical que l'axe de figure du cylindre, la résistance sur la surface convexe de celui-ci sera toujours comprise dans le même plan vertical pendant tout le cours du mouvement; en sorte que la trajectoire sera plane, tandis qu'elle est à double courbure dans le cas général.

Proposition 9.

PROBLÈME.

Un cylindre droit dont le centre de gravité situé sur l'axe ne coïncide point avec le centre de figure, est lancé dans l'air suivant une direction quelconque.

Le cylindre possède à l'origine une très grande vitesse angulaire de rotation autour de son axe de figure. On propose de déterminer le mouvement de rotation du cylindre, dans toute la suite du temps.

La seule force qui agisse pour troubler la rotation du cylindre est la résistance de l'air appliquée au centre de figure, et constamment comprise dans le plan de l'axe de figure et de la direction du mouvement du centre de gravité. Son effet sera de tendre à faire tourner le cylindre autour d'un axe toujours perpendiculaire à ce plan.

Considérons le mobile à l'origine, où l'axe de rotation coïncide avec l'axe de figure. Nous avons ici un corps qui tourne autour d'un axe, soumis à l'action d'une force qui tend à le faire tourner autour d'un autre axe compris dans le plan normal à la direction du mouvement du centre de gravité, et perpendiculaire à l'axe de la rotation actuelle du corps. C'est précisément le cas considéré dans les propositions 2, 3, 4, 5.

Par conséquent, la grandeur de la vitesse angulaire de rotation restera constante, et l'axe instantané de rotation prendra dans l'espace absolu un mouvement conique autour de la direction de la vitesse du centre de gravité.

La vitesse du pôle de l'axe instantané autour de la direction de la vitesse du centre de gravité sera :

$$\frac{v}{V \sin a},$$

où v désigne la vitesse angulaire que la résistance de

l'air engendrerait dans une seconde si, pendant ce temps, elle se conservait constante en intensité et en direction relativement au mobile; V, la vitesse angulaire de rotation du mobile; *a*, l'angle que fait l'axe de rotation avec la direction de la vitesse du centre de gravité.

Tandis que l'axe instantané décrit ce cône dans l'espace absolu, il décrit dans l'intérieur du corps un autre cône dont la demi-ouverture *b* est donnée par l'équation (prop. 5) :

$$\cot b = \frac{V^2}{v} - \cot a.$$

D'après l'hypothèse posée, V est fort grand comparativement à *v;* il s'ensuit que *b* est fort petit, c'est-à-dire que l'axe instantané de rotation du cylindre est très voisin de l'axe de figure.

L'angle *b*, dans le tir des projectiles, n'est ordinairement que de quelques secondes; de sorte que l'écart des deux axes à la partie antérieure des projectiles n'est que de quelques centièmes de millimètre tout au plus.

Nous pourrons donc regarder, sans aucune erreur sensible, ces deux axes comme n'en formant qu'un seul, quand il ne s'agit que d'étudier les mouvements de ces axes dans l'espace absolu.

Si l'on admet que l'axe de figure du cylindre se confond toujours avec l'axe instantané de rotation, il en résulte que l'axe de la rotation que la résistance de l'air tend à produire sera constamment perpendiculaire à l'axe de la rotation acquise.

On en conclut que, quand le cylindre que nous considérons a reçu une très grande vitesse de rotation autour de son axe de figure, s'il est lancé dans l'air suivant une direction quelconque :

1° Sa vitesse angulaire de rotation demeure constante dans tout le cours du mouvement ;

2° Son axe de figure prend autour de la direction de la vitesse du centre de gravité un mouvement conique très lent par rapport à la rotation du mobile, et qui est direct ou rétrograde selon que le centre de figure du corps est en avant ou en arrière du centre de gravité.

Remarque.

Il importe de remarquer que l'ouverture $2a$ du cône décrit dans l'espace par l'axe de figure du cylindre, et que la vitesse

$$\frac{v}{V \sin a}$$

du pôle de celui-ci, sont variables et dépendent du mouvement de translation du mobile. Car l'angle a et la vitesse angulaire v, qui est naturellement une fonction du même angle et de la vitesse du centre de gravité, varient dans les différents points de la courbe ou trajectoire que décrit le centre de gravité.

Si nous avons considéré isolément la rotation, c'est pour en donner une idée nette; mais, lorsqu'il s'agira de calculer le mouvement du projectile, il faudra tenir compte en même temps des deux mouvements de rotation et de translation qui influent mutuellement l'un sur l'autre.

Proposition 10.

PROBLÈME.

Déterminer le mouvement de translation du cylindre considéré dans le problème précédent.

Tandis que l'axe de figure du cylindre décrit un cône, avec une vitesse angulaire variable, autour de la direction de la vitesse du centre de gravité, celui-ci décrit une courbe dans l'espace qu'il s'agit de déterminer.

Il est très difficile qu'on parvienne à obtenir, à l'aide du calcul intégral, des valeurs exactes ou même approchées, — assez simples pour être de quelque utilité en pratique, — des coordonnées du centre de gravité à un instant quelconque; mais on pourra toujours déterminer la vitesse et la position du mobile, à chaque instant, de la manière suivante.

Imaginons que le temps total pendant lequel s'effectue le mouvement du projectile soit divisé en un très grand nombre de parties égales.

Concevons que le mobile, pendant chacun des petits intervalles de temps partiels, se meuve parallèlement à lui-même, et qu'au bout de chaque intervalle son axe de figure tourne instantanément autour de la tangente à la trajectoire, — ou, en d'autres termes, autour de la direction de la vitesse du centre de gravité, — de la quantité angulaire relative à cet intervalle de temps.

La succession des mouvements, que nous substi-

tuons ainsi au mouvement réel, dans les diverses parties dans lesquelles la durée totale du mouvement a été décomposée, constituera un nouveau mouvement différent du réel. Mais la différence qui existe entre ces deux mouvements sera de plus en plus faible, à mesure que le nombre des parties égales, dans lesquelles nous avons divisé le temps total, sera plus considérable; et nous pouvons regarder le nouveau mouvement comme tendant indéfiniment à se confondre avec le réel, si nous supposons que le nombre de ces parties du temps total augmente jusqu'à l'infini.

Or, pour chaque intervalle de temps, nous savons, à l'aide de la proposition 8, déterminer le mouvement de translation du cylindre dont les projections du centre de gravité sur la direction de l'axe de figure et sur le plan de l'équateur, dans leur position relative à l'origine de cet intervalle, se meuvent indépendamment l'une de l'autre.

Au bout de chaque intervalle, il sera facile, à l'aide de la proposition 9, d'assigner la quantité angulaire dont l'axe de figure a tourné autour de la tangente à la trajectoire pendant cet intervalle de temps. On n'aura pour cela qu'à multiplier par ce temps la vitesse angulaire

$$\frac{v}{V \sin \alpha}$$

du pôle de l'axe de figure autour de la tangente à la trajectoire.

En commençant cette suite de constructions au point

de départ du mobile, où l'on connaît la vitesse du centre de gravité en grandeur et en direction, ainsi que la direction de l'axe de figure, il est évident qu'on déterminera successivement tous les points de la trajectoire à double courbure que décrit le centre de gravité, et en même temps la vitesse dont celui-ci sera animé en chacun de ces points, ainsi que la direction de l'axe de figure du mobile, à tel degré d'approximation qu'on voudra.

Remarque.

Sans exécuter toute cette construction assez longue et pénible, nous pouvons nous rendre compte de l'effet produit par les différentes positions que peut avoir le centre de figure relativement au centre de gravité du cylindre pour entraîner celui-ci hors du plan de tir.

Nous supposerons que le cylindre est lancé suivant la direction de son axe de figure.

Si le centre de figure est situé en avant du centre de gravité, il est visible que la résistance de l'air tendra à éloigner l'axe de figure de la direction de la tangente à la trajectoire; de sorte que le mouvement conique de l'axe de figure sera direct (prop. 4). Donc, si le mobile a reçu à l'origine une rotation telle que celles déterminées par la disposition ordinaire des rayures des armes à feu, son axe de figure se portera d'abord latéralement à droite. Par suite, le projectile commencera par se présenter de travers à la résistance de l'air, qui interviendra pour amener le centre de gravité hors du plan de tir vers la droite.

A mesure que le projectile avance, il se présentera de plus en plus de flanc à la résistance de l'air, et devra par suite s'écarter de plus en plus du plan de tir.

Si, au contraire, le centre de figure est placé derrière le centre de gravité, il est visible que la résistance de l'air tendra à rapprocher l'axe de figure de la tangente à la trajectoire, et par suite donnera naissance à un mouvement conique rétrograde de l'axe de figure autour de la tangente (prop. 4). Cet axe s'inclinera donc d'abord vers la gauche, et son inclinaison augmentera de plus en plus à mesure que le projectile s'éloignera du point de départ. Dans ce cas, la déviation aura lieu vers la gauche.

On en conclut que, dans le mouvement d'un projectile cylindrique, le centre de gravité est dévié vers la droite ou vers la gauche, suivant que le centre de figure se trouve devant ou derrière le centre de gravité.

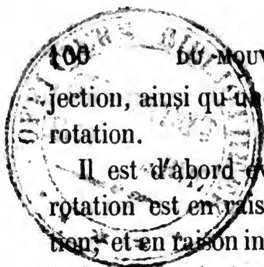
Nous avons à peine besoin d'ajouter que, si la rotation initiale du cylindre avait lieu en sens inverse, la déviation se produirait en sens opposé.

Proposition 11.

PROBLÈME.

Déterminer le mouvement des projectiles lancés par les armes à feu rayées.

Les projectiles des armes à feu rayées sont des corps de révolution auxquels l'explosion de la charge de poudre communique une très grande vitesse de pro-



jection, ainsi qu'une très grande vitesse angulaire de rotation.

Il est d'abord évident que la vitesse angulaire de rotation est en raison directe de la vitesse de projection, et en raison inverse de la partie de l'axe de l'âme de l'arme, qui répondrait à un tour entier des hélices, prolongées s'il est nécessaire. Si l'on désigne par u_0 la vitesse de projection, par p le pas des hélices, le projectile fera sur lui-même, dans chaque unité de temps, un nombre de révolutions égal à

$$\frac{u_0}{p};$$

de sorte que la vitesse d'un point lié au projectile et situé à une distance de l'axe égale à l'unité de longueur, ou la vitesse qu'on nomme angulaire, sera, au sortir de l'arme,

$$\frac{2\pi u_0}{p}.$$

Cette vitesse angulaire est toujours très grande dans les armes à feu, en raison de la grandeur de la vitesse de projection. Par exemple, dans le canon de 6 de campagne piémontais, la vitesse de projection étant 321 mètres, et le pas $2^{m},20$, la vitesse angulaire de rotation s'élève à 146 tours par seconde ou à 917 mètres pour un point placé à 1 mètre de distance de l'axe de rotation.

Les projectiles oblongs qu'on emploie dans les armes à feu rayées ne sont pas tout à fait cylindriques : ils sont ordinairement composés d'une partie cylindrique

et d'une partie conoïde. La courbe méridienne de celle-ci est le plus souvent un arc de cercle dont le centre est situé hors de l'axe de figure.

L'expression de la résistance de l'air exercée contre ces projectiles, de forme cylindro-ogivale, est assez compliquée, ce qui rend le problème du mouvement de ces projectiles bien plus ardu que celui du mouvement des projectiles de forme parfaitement cylindrique.

Comme on ne saurait espérer d'obtenir, en termes finis, la valeur des divers éléments qui servent à déterminer le mouvement des projectiles de forme cylindro-ogivale, le meilleur parti nous paraît celui de décrire la trajectoire par points. Voici une manière que nous proposons.

Nous ferons d'abord observer que tant que l'angle formé par l'axe du projectile avec la direction de la vitesse du centre de gravité, ou, en d'autres termes, avec la tangente à la trajectoire, n'est pas grand, la résistance estimée suivant l'axe du projectile ne s'écarte guère d'être proportionnelle au carré du cosinus de cet angle.

Quant à la résistance estimée normalement à l'axe du projectile, en raison de la partie conoïde, elle croît moins rapidement que pour un cylindre : pour des inclinaisons assez petites de l'axe sur la tangente à la trajectoire, elle est à peu près proportionnelle au sinus de cette inclinaison.

Observons, en outre, que la vitesse du centre de gravité du projectile, estimée suivant la normale à

l'axe de figure, est toujours assez petite, au moins pour les amplitudes ordinaires du tir ; de sorte qu'on ne commettra pas une grande erreur, si l'on suppose la résistance dans cette direction comme proportionnelle à la simple vitesse ; bien entendu qu'on fera varier le coefficient de la résistance d'un élément à l'autre de la trajectoire.

D'après cela, nous supposerons :

1° La résistance estimée suivant l'axe du projectile comme proportionnelle au carré de la vitesse du centre de gravité estimée suivant le même axe ;

2° La résistance estimée normalement à l'axe du projectile, comme proportionnelle à la première puissance de la vitesse du centre de gravité estimée suivant la même direction.

Supposons maintenant, comme nous l'avons fait dans la proposition 10, que, pendant un temps très court, l'axe du projectile se conserve parallèle à lui-même, et qu'ensuite, au bout de ce temps, il tourne instantanément, autour de la tangente à la trajectoire, de la quantité angulaire relative à ce temps.

Pour déterminer le mouvement de translation pendant ce temps très court, nous aurons à considérer :

1° Un projectile qui se meut, la pointe en avant, dans la direction de son axe, soumis à une résistance proportionnelle au carré de la vitesse ;

2° Un autre projectile égal qui se meut de flanc, appuyé par sa base sur le plan de l'équateur, soumis à une résistance proportionnelle à la simple vitesse.

Le mouvement de translation étant ainsi décom-

posé, il sera aisé d'obtenir la valeur explicite des chemins parcourus par les projections du centre de gravité sur trois axes qui se déplacent d'un élément à l'autre de la trajectoire, et de là les chemins parcourus parallèlement à trois axes fixes. Car les projections du centre de gravité sur les axes mobiles ont le même mouvement que des points matériels distincts qui auraient même masse que le projectile et seraient sollicités respectivement par les composantes de la force qui agit sur le projectile donné, et la question sera réduite au mouvement rectiligne.

Après la translation, si l'on fait tourner l'axe du projectile de la quantité angulaire relative au temps très court de la translation, on aura la position de l'axe dans l'espace.

On pourra ainsi, de proche en proche, construire les positions successives du projectile. On connaîtra également la direction et la grandeur de sa vitesse.

Il est évident que plus sera grand le nombre de parties dans lesquelles on aura divisé le temps, plus la courbe ainsi construite s'approchera de représenter la véritable trajectoire.

Remarque 1.

Il est bon de remarquer que cette description par points de la trajectoire peut s'adapter à des lois de la résistance en fonction de la vitesse autres que celle ordinaire du carré, que nous avons rapportée simplement pour fixer les idées.

Il n'est pas même besoin que la loi de la résistance

soit de nature à pouvoir être exprimée par une combinaison de signes de l'analyse mathématique. On peut concevoir qu'au moyen de nombreuses expériences, en faisant mouvoir le projectile sous diverses inclinaisons et avec diverses vitesses, on ait construit une table à double entrée, où se trouvent les valeurs de la résistance correspondante aux divers angles et aux diverses vitesses.

Au moyen d'une pareille table, on déterminera les coefficients de la résistance à employer sur chacun des éléments dans lesquels la trajectoire a été divisée. Pour cet effet, à l'origine de chaque élément, on divisera la résistance estimée suivant l'axe du projectile qui se trouve dans la table par le carré de la vitesse estimée suivant cet axe : le quotient sera le coefficient de la résistance suivant l'axe à employer pour cet élément. On divisera de même la résistance estimée suivant la normale qui se trouve dans la table par la vitesse estimée suivant la même direction : le quotient sera le coefficient de la résistance suivant la normale à employer dans le calcul de l'élément de la courbe.

Ces coefficients, au lieu d'être constants, varieront d'un élément à l'autre; mais leurs variations, pour l'amplitude ordinaire du tir, seront assez restreintes.

Remarque 2.

Les expériences exécutées en divers pays avec des projectiles oblongs, tirés au moyen d'armes rayées, ont démontré que ces projectiles éprouvent toujours une déviation latérale vers la droite de l'observateur placé

au point de départ et tourné vers la trajectoire, déviation qui a reçu le nom de *dérivation*.

Dans les projectiles oblongs, on s'efforce de porter le centre de gravité le plus près possible de la partie antérieure. Il semblerait donc, au premier abord, que le centre de résistance (1) devrait se trouver derrière le centre de gravité; et que, par conséquent, d'après la remarque de la proposition 10, la dérivation devrait avoir lieu à gauche, puisque la direction des rayures est telle, que le dessus du projectile tourne de gauche à droite par rapport à l'observateur placé en arrière de l'arme.

Mais en y regardant de près, il n'est pas difficile de se convaincre que le centre de résistance d'un projectile terminé antérieurement par une partie conoïde, tombe fort près du centre de résistance de la partie conoïde, au commencement du mouvement, c'est-à-dire tant que la direction du mouvement de translation fait un petit angle avec l'axe de figure.

On voit par là qu'à moins de faire coïncider le centre de gravité du projectile avec le centre de résistance de la partie antérieure conoïde, ou de le porter en avant de ce point, — condition difficilement réalisable en pratique, — il arrivera toujours qu'au commencement du mouvement le centre de résistance du projectile entier tombera devant le centre de gravité,

(1) Nous appelons *centre de résistance* du projectile le point où la direction de la résultante des résistances, — exercées sur tous les points de sa surface, — coupe son axe de figure.

et que par suite la dérivation commencera par se faire vers la droite. (Prop. 10, remarque.)

A mesure que l'inclinaison de l'axe de figure sur la direction du mouvement augmentera, le centre de résistance se rapprochera du centre de gravité, il l'atteindra même et passera de l'autre côté; alors la dérivation changera de sens. Mais, pour les amplitudes ordinaires du tir, cet effet ne se produit pas, ou, s'il se produit, il n'a pas le temps de compenser la dérivation qui a déjà eu lieu à droite.

Pour fixer les idées sur les variations que subit la distance du centre de résistance au centre de gravité à mesure que l'inclinaison de l'axe de figure sur la direction du mouvement augmente, nous donnerons le tableau suivant relatif au projectile du canon rayé de 4 français, dont le diamètre est 0m,084 et le poids 3k,9 :

Angle que fait l'axe de figure du projectile avec la direction du mouvement du centre de gravité.	*Distance du centre de résistance au centre de gravité.*
degrés.	mètres.
0	0,039
5	0,031
25	0,013
45	0,003
55	0,000
75	— 0,005 (1)
90	— 0,007

(1) Le signe négatif indique que le centre de résistance est derrière le centre de gravité.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

Le comte PAUL DE SAINT-ROBERT.

CONSIDÉRATIONS ET OBSERVATIONS CRITIQUES

SUR LE

MÉMOIRE MILITAIRE

(EINE MILITÄRISCHE DENKSCHRIFT),

Par P. F. C.

TRADUIT DE L'ALLEMAND (1).

La première partie du Mémoire du prince de Prusse avait pour but d'exposer la tactique française dans ses particularités les plus saillantes et dans ses différences principales d'avec les us et coutumes de l'armée prussienne. Les sources où le prince a puisé sont variées et nombreuses. Il a eu à sa disposition deux grands faits de guerre récents qu'il a largement exploités; mais, pour parfaire son opinion, il ne s'est pas borné à une simple induction, il a cherché à rattacher les faits à la théorie, telle qu'elle se trouve consignée dans les œuvres d'un de nos plus grands maréchaux. De plus, le prince de Prusse a été visiteur de nos camps de manœuvres et spectateur courtois de nos grands et petits exercices. Malgré ces ressources, jointes à une étude sérieuse de notre manière d'agir, étude attestée à chaque page de la brochure, le prince Frédéric-Charles ne nous connaît pas.

(1) Voir le *Spectateur militaire* des 15 décembre 1860, 15 janvier et 15 février 1861.

Pour la conduite de la guerre effective, il nous accorde tout au plus quelques maximes inductives abstraites du succès, de la réussite; l'ordre, et par conséquent la discipline, pour lequel, après nos discordes civiles, il était resté, croyions-nous, un asile dans notre armée, l'ordre n'est pas français.

Semblable à celui qui prétendrait connaître les propriétés et les lois des corps sans recourir aux expériences physiques et aux manipulations chimiques, il ne nous connaît qu'en théorie et en abstraction pour ne nous avoir vus figurer que sur un théâtre de guerre fictif; il n'admet que le fait de nos victoires et de notre élan, dont il ignore complétement la nature et le vrai principe.

Il manque évidemment au prince de Prusse un élément essentiel d'édification, c'est d'avoir assisté, dans l'un ou l'autre camp, à l'une des deux guerres que nous avons soutenues en Orient et en Italie.

Nous nous trompons. Pour *comprendre*, mais surtout pour *sentir* notre génie national au point de vue militaire, il ne faut rien de moins qu'être Français. Les Français ont un sens de plus que les autres nations : *le sens militaire*. Ils ne sauraient donc être compris que par eux-mêmes. Il en est de notre *sens guerrier* comme de notre langue et de notre littérature : les autres nations la soupçonnent et en raffolent; mais le génie, et partant le secret, leur en resteront à jamais lettre close.

La deuxième partie ou supplément du Mémoire n'est, à certaines particularités près, qu'un cours de professeur militaire amateur tendant à inoculer la tac-

tique française à l'armée prussienne, et la rendre, par ce moyen, invincible dans un conflit avec l'armée française.

A cet effet, l'armée prussienne doit, dans la pensée du prince de Prusse, être réformée tout à la fois dans son chef, dans ses membres et dans sa forme tactique. La réforme que réclame le prince est si universelle et si radicale qu'il n'en excepte que ce qu'il ne peut y faire entrer : la nature prussienne, le fond du caractère national allemand.

En conséquence, l'armée prussienne doit acquérir trois vertus fondamentales qui lui font défaut :

1° La perfection idéale, morale et physique du soldat comme tel ;

2° La perfection idéale du général comme tel ;

3° L'aptitude à se prêter à tous les ordres et à toutes les formes tactiques.

Les qualités de général n'étant mentionnées par le prince de Prusse que pour mémoire, et les formations tactiques n'ayant qu'une importance relative, nous ne traiterons que du simple soldat.

Tout ce que dit le prince de Prusse sur l'éducation du soldat, qu'il considère avec raison comme composé d'âme et de corps, est parfait. L'éducation morale ou l'infusion des vertus militaires fait les trois quarts d'un bon soldat ; les forces de l'âme doivent prendre des proportions telles que le corps lui soit léger, et qu'il suive avec docilité et souplesse l'impulsion qui lui est communiquée par sa directrice.

Mais tous les préceptes et enseignements dont le prince se fait l'interprète, reviennent exactement à

ceux qui nous sont familiers, à nous Français, et que nous mettons tous les jours en pratique, à la paix comme à la guerre.

Il s'ensuit que c'est au soldat français que le prince reconnaît *la valeur militaire développée au plus haut degré possible*, et que c'est le soldat français qu'il prend pour type du soldat prussien sous le rapport moral et physique.

Les détails dans lesquels entre le prince de Prusse pour faire comprendre à son auditoire la nécessité du développement moral et physique du soldat prussien, ne présentent aucune idée neuve pour les officiers français ; l'armée française, considérée dans ses membres inférieurs, répond à l'idéal auquel le prince désire assimiler l'armée prussienne. Nous nous bornerons donc à examiner si les moyens qu'il recommande pour rendre l'armée prussienne l'égale de la nôtre, auraient la vertu de produire le fruit qu'il s'en promet; en d'autres termes, si ce qui suffit pour faire un bon soldat français, suffirait également pour faire un bon soldat prussien, c'est-à-dire un soldat prussien valant un bon soldat français.

1° Le climat de l'Allemagne est plus froid et plus humide que chaud et sec, tandis que ces deux éléments se pondèrent à peu près sous le climat de la France. Il s'ensuit que la nature germanique est beaucoup plus passive qu'active, lourde que légère, lente que prompte, tandis que la nature française réunit ces qualités dans un rapport d'équilibre. L'Allemand a un accès de pesanteur invincible; dans le Français, la pesanteur et la vivacité sont tellement tempérées l'une

par l'autre qu'aucune des deux ne prévaut, ou plutôt que la vivacité l'emporte quelque peu sur l'élément contraire.

2° Toutes les institutions politiques et civiles qui régissent les peuples germaniques, sont tellement compliquées qu'aucun gouvernement allemand ne peut agir d'une manière indépendante, énergique, décidée. Qu'on se rappelle les difficultés insurmontables que rencontra l'Autriche réclamant l'intervention armée de ses confédérés lors de la dernière guerre d'Italie; mais qu'on se rappelle surtout la conduite tenue par la Prusse à l'égard de l'Autriche et de l'Allemagne, sa conduite dans la question des Duchés allemands, dans celle de la Hesse-Électorale, dans la guerre d'Orient, etc. Les deux grandes puissances allemandes se paralysent organiquement l'une l'autre, et toutes les deux sont à leur tour paralysées par la fédération. L'absence d'unité politique accuse une différence radicale d'intérêts, de vues et de sympathies qui empêchent, *à priori*, toute concentration de forces sur un point quelconque, et qui, en neutralisant chaque facteur en particulier, vouent tout le corps germanique à un état perpétuel d'inertie et d'immobilité.

Il serait oiseux de faire ressortir le magnifique type d'unité nationale que les Français ont réalisé en moins de quinze ans, de 1789 à 1802, au prix des efforts les plus héroïques. Cette unité est aujourd'hui telle qu'elle se maintient intacte et inébranlable, malgré la chute des dynasties et des chefs de gouvernement; quiconque tient en main le pouvoir exécutif, commande immédiatement à tous les Français et se fait obéir sur toute

la ligne des Pyrénées au Rhin et des Alpes à l'Océan.

3° La position centrale qu'occupe l'Allemagne sur le continent européen, et surtout dans le réseau physique des grands États, est une autre cause de neutralisation de ses forces, et surtout de celles de chacune des deux grandes puissances germaniques. Placée entre trois puissances colossales, dont deux militaires continentales, la troisième militaire navale, la Prusse est obligée de reculer sans cesse de l'est à l'ouest, de l'ouest à l'est, du sud au nord, du nord au sud, sans pouvoir jamais trouver l'assiette et l'équilibre qu'elle cherche, sans pouvoir, à plus forte raison, former de sérieux projets de conquête.

La France, au contraire, placée vers l'extrémité méridionale et occidentale de l'Europe, ne subit ni l'influence du sud, occupé par deux puissances affaiblies et impuissantes; ni celle de l'ouest, dominée par une puissance navale incapable d'agir continentalement par elle-même; ni celle de l'est, où s'élève une barrière tout à la fois naturelle et conventionnelle contre l'invasion; ni celle du nord, possédée par une agglomération de petits États qui ne peuvent rien entreprendre par eux-mêmes et qui ont à redouter l'invasion du nord-est.

4° La différence de religion est peut-être la cause la plus constante et la plus profonde de l'impuissance à laquelle est réduite la fédération. Il est inutile de faire ressortir l'avantage que donne à la France l'unité de religion, ou, si l'on veut, comme les Anglais nous en accusent, l'absence de religion, ce qui revient au même au point de vue de l'unité.

5° L'inégalité de condition politique, civile et sociale est tellement flagrante dans l'Allemagne en général et dans la Prusse en particulier, qu'un étranger peut à peine s'en faire une idée : différence de souverains à sujets, d'autant plus sensible que les premiers sont plus nombreux et se targuent d'une origine qui, au lieu de les rapprocher du reste des mortels, les en éloigne : différence de *haut-noble* à simple gentilhomme dit *hobereau*, et de noble en général à roturier : différence de citoyen local ou communal à citoyen d'état (*Staatsbürger*), de *honoratior* (personne de distinction ou de classe bourgeoise) à *populaire*, d'officier à soldat, de fonctionnaire à particulier, etc., etc.

En France, toutes ces distinctions sont effacées : le souverain issu du suffrage national : tous les Français politiquement égaux : toutes les conditions sociales légalement nivelées : par là même toutes les classes rapprochées, malgré la différence d'éducation, de fortune, d'origine, etc., etc.

6° Toute nation qui n'est pas instinctivement vouée à la réalisation d'une *idée positive* se traînera toujours, militairement et politiquement, terre à terre, dût-elle, d'ailleurs, posséder les qualités les plus sérieuses et les plus honorables. Or, la divergence des opinions et des sentiments, des intérêts et des sympathies, est telle qu'aucune idée nationale positive ne pourra jamais en Allemagne venir à maturité. Les anciens Romains étaient inspirés de l'*idée* qu'ils étaient destinés par le dieu Mars à devenir le peuple-roi de l'univers, et ils réalisèrent éminemment leur idéal. Les Musulmans se

croyaient envoyés de Dieu pour soumettre par le cimeterre toutes les nations à la loi de Mahomet et à exterminer le christianisme, et ils fondèrent un empire immense. Les empereurs de Russie sont identifiés avec l'*idée* qu'ils sont les représentants nés de l'orthodoxie religieuse, et le colosse russe s'élève sur les débris de l'empire bizantin. L'Angleterre s'est incorporé l'*idée* que la richesse matérielle et *le vil métal* sont le souverain bien de l'homme, et elle a fondé, de pièces et de morceaux, le plus colossal empire naval qui ait jamais existé. La première République française était à la merci de l'*idée* d'une république universelle, Napoléon Ier était à la merci de l'*idée* d'une monarchie française européenne, et le bruit de leurs conquêtes retentira aux oreilles de toutes les générations à venir.

Mais quelle est l'*idée* grande, puissante, féconde, qui puisse passionner l'Allemagne de manière à en faire une puissance conquérante? Ce beau pays du *milieu* ne pourra jamais faire que ce qu'il a fait au XVIe siècle, du protestantisme, c'est-à-dire de la négation.

Si ces considérations, et bien d'autres encore que nous pourrions ajouter, sont fondées en raison, on en tirera la conséquence rigoureuse qu'une armée allemande ou prussienne aura beau unir la plus savante stratégie à la tactique la plus symétrique et la plus variée, il lui manquera toujours l'élément seul capable de jeter un poids décisif dans la balance du combat, l'*élan*. L'Allemagne, à laquelle la nature a refusé l'esprit *pratique*, est aussi inhabile à *conclure* en matière de guerre qu'en matière politique et religieuse.

Dans l'état de captivité et d'engourdissement permanents où elle est plongée, quel parti reste-t-il à prendre à la Prusse engagée dans une guerre avec la France? Subira-t-elle fatalement une fois de plus la loi des aigles françaises?

A la question ainsi posée d'une manière générale, il convient de répondre par la méthode de distinction : ou la Prusse est attaquée dans ses propres feux et lieux, ou elle attaque la France.

Dans le premier cas, la Prusse triomphera, ne fût-ce qu'à la longue, de l'armée française, grâce au concours patriotique de toutes ses forces vives et matérielles concentrées, armée régulière, ban et arrière-ban de sa landwehr, landsturm, forteresses, camps retranchés, etc. Personne plus que nous n'est disposé à reconnaître la puissance de la force défensive intérieure de l'Allemagne et de la Prusse, fondée sur un patriotisme ardent et éclairé. Les années 1813, 1814 et 1815 furent marquées par le réveil de l'esprit national, qui se traduisit en haine formelle des Français.

Mais si la Prusse, en dépit de Mars, de son climat, des chaînes morales qui, de toutes parts, la ramènent à elle-même et l'immobilisent dans son assiette fixée par les traités, s'avisait d'attaquer, soit avec ses forces isolées, soit avec les forces fédérales réunies, la France chez elle ou ailleurs, nul doute qu'elle ne succombât à l'*élan* français.

Nous ne pensons pas qu'il y ait en Europe un officier instruit qui s'inscrive en faux contre cette assertion, dont la vérité est supposée par toute la suite du Mémoire du prince de Prusse.

La nature et l'histoire rivalisent entre elles pour tracer à la Prusse, en caractères *lapidaires*, la conduite militaire et politique qui est dans ses destinées. Jusqu'ici elle paraît avoir compris le rôle de neutralité que doit lui inspirer une saine stratégie. Toutefois, elle laisse échapper de temps en temps des signes non équivoques d'offensive et d'hostilité à l'égard de la France. C'est ainsi que, par des armements prodigieux et des prétentions anti-fédérales à la direction souveraine et absolue de toutes les forces de l'Allemagne, elle faillit, en 1859, mettre toute l'Europe en conflagration, éventualité qui n'a probablement été conjurée que par la rapidité des victoires françaises et surtout par la sagesse de l'Empereur. Une attitude aussi étrange révèle des tendances que toutes les grandes puissances continentales doivent contrôler sévèrement. A ne considérer les choses qu'au point de vue stratégique, la Russie et la France sont également intéressées à maintenir la Prusse circonscrite dans les limites fixées par le droit public européen et à neutraliser ses prétentions à jouer le rôle de principale puissance allemande. Une grande puissance allemande unique, à raison de sa position centrale, serait impénétrable à la France et à la Russie, et, rayonnant également dans toutes les directions, elle résisterait difficilement à la tentation de faire la conquête du monde.

F. DE LA FRUSTON.

DE QUELQUES DISPOSITIONS NOUVELLES

RELATIVES

A L'ARME DE LA CAVALERIE

Travail individuel. — Tir du fusil et du pistolet. – Remontes. — De l'ordinaire des troupes.

S. E. le maréchal ministre de la guerre donne en ce moment de nouvelles preuves de son désir d'entraîner la cavalerie dans la voie des perfectionnements où marchent avec une louable rapidité les autres armes.

Déjà nous avons fait connaître au lecteur l'instruction provisoire du 15 novembre 1859 sur le travail individuel et sa mise en pratique dans la cavalerie. Nous avons dit quelle transformation cette méthode doit apporter dans l'éducation régimentaire en douant le cavalier d'une mobilité plus grande et d'une habileté supérieure dans la conduite de son cheval et dans l'usage de ses armes. Une circulaire ministérielle du 23 novembre suivant appelait tous les régiments de cavalerie à formuler avec indépendance leur opinion sur ce système innovateur. Ces corps se sont prononcés.

La persistance avec laquelle le maréchal ministre de la guerre revient sur la question après la lecture de leurs rapports prouve toute l'importance qu'il attache à cette œuvre qu'on peut dire sienne, et que nous

n'avons pas hésité à applaudir comme un progrès réel. Dans une note récente, il réfute les critiques qui se sont élevées sur l'instruction du 15 novembre, et il indique les moyens propres à vaincre les difficultés inhérentes à ce travail, qui n'est encore qu'à l'état d'essai, et qui à ce titre surtout ne pouvait manquer de rencontrer des contradicteurs.

Tout d'abord, le ministre constate avec satisfaction que, dans tous les régiments de cavalerie, on avait reconnu l'utilité de fortifier en l'organisant l'instruction individuelle; néanmoins, les succès obtenus n'étaient pas immédiats en raison des changements qui modifient les habitudes des instructeurs, et qui ont besoin pour être couronnés de succès de l'action du temps et d'une laborieuse persévérance.

Il examine ensuite les reproches adressés aux mouvements, qui ont paru trop compliqués ou d'une exécution trop difficile. On aurait trouvé que le temps passé sous l'étendard ne suffisait pas pour une éducation équestre aussi élevée que celle exigée par le programme; demander, aurait-on dit, à des chevaux de cavalerie de réserve ou de ligne la souplesse du cheval de manége c'est vouloir réaliser l'impossible; leur lourde nature ne se prêterait pas à de telles aptitudes; ce serait d'ailleurs préparer leur ruine que d'obliger ces mêmes chevaux aux détails d'un exercice en opposition avec leur masse et leur conformation.

« Ces observations ne sont pas sérieuses, réplique le ministre; elles ne se seraient pas produites si l'on avait tenu un compte plus exact des principes sur lesquels

repose l'*instruction provisoire sur le travail individuel*, et si l'on s'était mieux pénétré des explications contenues dans la circulaire qui l'accompagnait. »

Lorsque, par l'ordre et sur les indications du ministre, l'école impériale de cavalerie a rédigé le projet d'instruction, elle ne pouvait faire autrement que de prendre pour base les principes généraux de l'équitation; ces principes ne peuvent pas varier suivant l'aptitude de chaque cavalier ou suivant la conformation des chevaux; le soin de tenir tout le compte possible de cette aptitude, de cette conformation appartient à l'instructeur, c'est là son plus grand mérite comme son premier devoir. Sans nul doute, on ne doit demander au cavalier que ce qui est en rapport avec ses moyens d'exécution et avec ceux de son cheval; s'il ne peut régulièrement exécuter tel mouvement au galop, il doit le faire au trot, cela ne détruit pas le principe du travail individuel, qui a pour objet de mettre le cavalier tel qu'il est aux prises avec son cheval tel que la nature l'a conformé; de lui faire acquérir par un travail en libre carrière la plus grande somme d'habileté et d'adresse; enfin de lui apprendre à tirer parti de tous les moyens devant l'ennemi.

Le ministre n'admet pas davantage les fatigues excessives, ni l'usure prématurée dont le travail individuel serait l'origine chez le cheval; selon lui, il faudrait plutôt en accuser le travail d'ensemble, les à-coups brusques et fréquents qu'il nécessite dans la passive exécution des commandements, et les nuages épais de poussière dont il enveloppe le régiment, et qui prédisposent les chevaux à certaines maladies.

Quant à l'objection qui résulte de la courte durée du service des cavaliers, le ministre la réduit à néant en annonçant qu'à l'avenir ils accompliront sous les drapeaux le temps voulu par la loi, cela grâce, sans doute, au système de réserve récemment inauguré. Uue importante observation suit cette déclaration très nette, c'est que si les circonstances obligeaient à opter, il serait préférable que les régiments sussent un peu moins bien manœuvrer, et que les cavaliers fussent plus habiles à conduire leurs chevaux.

Cette proposition du maréchal ministre de la guerre rencontrera de nombreuses adhésions dans les rangs de la cavalerie. Certes les manœuvres d'ensemble ont leur but utile, elles mettent en jeu les moyens de l'officier, elles habituent les escadrons à se mouvoir en masses compactes et régulières, à s'avancer à la charge en bon ordre; mais leur emploi trop fréquent réduit le cavalier à l'état de machine; elles possèdent, d'ailleurs, une multiplicité de mouvements d'un luxe superflu, car la plupart d'entre eux ne s'exécutent jamais au moment décisif, c'est-à-dire en face de l'ennemi.

Ce que la nouvelle instruction ministérielle demande surtout à des efforts laborieux et raisonnés, c'est une hardiesse et un aplomb relativement plus grands chez l'homme, des allures plus franches, une obéissance plus absolue chez le cheval, et pour corroborer ces exigences nécessaires, elle résume, en quelques mots, l'avenir de la cavalerie dans les batailles.

« Une considération, dit-elle, vient à l'appui de ce

qui précède ; elle se déduit de ce que l'emploi des armes à longue portée, dans toutes les armées, entraîne des modifications indispensables dans la tactique de la cavalerie.

» Si l'ordre mince doit être désormais plus fréquemment employé que l'ordre profond devant l'ennemi; si la cavalerie, pour maintenir le grand rôle qui lui est réservé sur le champ de bataille, doit être plus rapide dans ses mouvements offensifs, il faut qu'il s'établisse, si l'on peut ainsi parler, une union plus intime entre le cavalier et son cheval, que le cavalier ait une connaissance plus complète des qualités de celui-ci, qu'il s'abandonne à lui avec plus de confiance dans les allures vives, en d'autres termes qu'il ait pratiqué avec plus de soin le travail individuel. »

L'instruction provisoire du 15 novembre 1859 faisait remarquer avec raison que le tir n'était pas en honneur dans les troupes à cheval. Il existe entre cet exercice et le travail individuel une corrélation naturelle, évidente : si le cavalier n'est pas maître de son cheval, il ne peut se servir avec précision de l'arme à feu. Il était donc d'une sage mesure de préparer, par la fréquence du travail individuel, le développement que le tir est appelé à prendre désormais dans l'instruction des régiments de cavalerie.

Le maréchal ministre de la guerre vient de combler l'immense lacune qui existait à ce sujet dans nos règlements par son *Projet d'instruction sur le tir du fusil et du pistolet à l'usage des troupes à cheval* du 20 janvier 1861.



Ce règlement, que nous allons faire connaître succinctement, sans rapprocher, quant aux exercices, la cavalerie de l'infanterie, doit produire une véritable révolution dans l'éducation des troupes à cheval. Combiné avec le travail individuel, il présage les modifications les plus radicales dans leur manière d'être à la guerre, dans leur attitude au combat, et probablement dans leur tactique.

Nous voudrions pouvoir rapporter ici *in extenso* le préambule qui fait connaître l'esprit de ce *Projet d'instruction;* nous n'en reproduirons, en raison de son étendue, que quelques passages saillants :

« L'instruction sur le tir, appliquée à la cavalerie, n'a pas pour objet de revenir à l'emploi d'une cavalerie mixte, ayant à la fois le double caractère d'une troupe à cheval et d'une troupe à pied.

» Aucun changement ne doit être apporté aux principes sur lesquels repose l'organisation de la cavalerie.

» Il est certain qu'en l'état actuel l'usage des fusils, dans nos régiments de cavalerie, est à peu près illusoire, et il n'en pourra être autrement aussi longtemps que, par une progression de travail lente et raisonnée, on ne parviendra pas à triompher des difficultés complexes inhérentes à cette partie de l'instruction.

» Avant la guerre d'Afrique, on pouvait contester, pour la cavalerie, l'utilité des armes à feu devant l'ennemi. L'expérience acquise pendant les trente dernières années a bien changé les idées sur ce point, et les officiers qui ont été appelés à faire la guerre en Algérie ont reconnu que l'utilité des armes à feu, dans

la cavalerie, ne se bornait pas, comme on l'a prétendu, à signaler l'approche de l'ennemi.

» Ce n'est pas à dire que les tirailleurs de la cavalerie, quelque perfectionnement que l'on apporte à leur instruction, puissent jamais rivaliser avec les tirailleurs de l'infanterie. Les conditions du combat sont trop différentes pour qu'une pareille pensée soit admise; mais entre des tirailleurs de même arme, l'avantage demeurera toujours à ceux qui, par des exercices progressifs, auront acquis la meilleure pratique du fusil.

» L'adoption des armes rayées pour les troupes à cheval donne à ce travail une plus grande importance, car une arme perfectionnée serait au moins inutile entre des mains qui ne sauraient pas s'en servir. On a cherché à rendre cette étude claire; on a emprunté à l'instruction de l'infanterie tout ce qui pouvait être applicable à la cavalerie; mais pour la rendre familière au cavalier il y aura toujours des difficultés spéciales à vaincre, et celle qui aura pour objet d'accoutumer le cheval au bruit des armes ne sera pas la moins laborieuse. Le tir, dans la cavalerie, se lie donc intimement au travail individuel, et devient le complément de l'instruction du cavalier. »

Viennent alors les attributions qui incombent à chaque grade à l'occasion de cette nouvelle instruction, la comptabilité à laquelle elle donnera lieu, les méthodes qui seront suivies progressivement, la théorie du tir, les règles du tir du fusil de dragon et celles du tir à la cible.

La théorie et la pratique de l'appréciation des dis-

tances, d'un usage si important à la guerre, forment le sujet d'un titre tout entier. On ne se borne pas à faire connaître aux cavaliers les moyens pratiques usités pour donner une idée du chemin parcouru dans une certaine période de temps, ou pour évaluer approximativement l'espace qui sépare un point d'un autre point, on entre dans les plus grands détails au sujet des diverses indications qui servent à apprécier les distances, et à désigner les points qu'il faut viser pour atteindre un but plus ou moins éloigné.

L'instruction s'occupe ensuite du pointage, de la position du tireur à pied, du tir avec des capsules, des cartouches à poudre et des cartouches à balles, et des mêmes exercices répétés à cheval, en recommandant le dressage préalable de l'animal, dressage qui appelle le tact, la patience et la persévérance chez le cavalier.

Le tir du pistolet fait l'objet d'un chapitre spécial. Enfin des notions complémentaires indiquent les causes par lesquelles on peut manquer le but dans le tir, et les moyens de les éviter autant que possible.

Pour compléter son œuvre, S. E. le ministre de la guerre institue des prix de tir. Ils exciteront entre les hommes de troupe une louable émulation, et concourront à féconder les résultats obtenus sous l'influence d'une instruction individuelle bien dirigée.

L'adresse des tireurs sera éprouvée à pied et à cheval.

Pour le tir à cheval, chaque tireur montera en tenue de manœuvre, en paquetage complet, le cheval immatriculé à son nom, ou désigné par le sort s'il n'est pas monté. Les chevaux qui ne seront pas assez calmes

entraîneront pour leur cavalier l'exclusion du concours, ce fait devant être considéré comme décelant un manque d'habileté de la part du cavalier, ou un défaut de soin dans l'éducation de son cheval.

Les prix seront distribués, autant que possible, en présence de l'inspecteur général, et seront, chaque année, mentionnés dans les rapports d'inspection au titre de l'instruction du régiment.

Un tableau récapitulatif précise le nombre des séances et le chiffre des munitions nécessaires à l'instruction des anciens et des jeunes soldats.

Qu'il y a loin de cette théorie aux maigres alinéas que l'ordonnance du 6 décembre 1829 consacre au tir à la cible, tir dont on hésitait même à faire l'essai à cheval en raison de l'indocilité de l'animal !

Aujourd'hui le travail individuel bien compris et bien exécuté, et la transformation des armes à feu, permettront d'exécuter avec fruit cette partie si négligée de l'ordonnance sur l'exercice et les évolutions de la cavalerie, et nous ne mettons pas en doute l'efficacité des résultats.

Il nous reste, au sujet des dispositions nouvelles sur la cavalerie, à parler du dernier règlement sur les remontes. Il date du 29 décembre 1860.

Deux modifications essentielles ont été apportées aux prescriptions qui régissent le système de la remonte.

C'est l'extension aux marchands de la faculté réservée jusqu'ici aux éleveurs de livrer des chevaux pour l'armée, et la suppression de la déclaration par le vendeur qu'il possède depuis six mois au moins l'animal vendu à la remonte.

Ce système a pour but d'asseoir la liberté des transactions sur des bases plus larges, en conformité des vœux émis par l'administration des haras, qui donne en ce moment les preuves évidentes du meilleur vouloir pour l'amélioration de la race chevaline en France. Il ne tiendra pas à cette administration que l'élevage n'entre dans une ère nouvelle de prospérité si l'on s'en rapporte à l'activité qu'elle déploie, à la bienveillance qui dicte ses arrêts, et aux encouragements de toutes sortes qu'elle offre à l'éleveur. Il est à désirer que, par ces moyens, elle ressuscite dans nos races en décadence les éléments qui constituaient jadis les plus beaux coursiers de l'Europe, et qu'elle parvienne à nous éviter l'humiliation d'être, au moment d'une guerre, les tributaires de l'étranger.

L'instruction du 29 décembre 1860 prescrit de nouvelles et utiles dispositions, que ne comprenait pas celle du 21 septembre 1853 en vigueur jusqu'à ce jour.

Ainsi le commandant de l'établissement de remonte qui opère les achats doit informer le préfet du département dans lequel le comité de remonte fonctionne, du nombre de chevaux qu'il est chargé d'acquérir, et le prie, en portant ce renseignement à la connaissance de ses administrés, d'appeler l'attention des éleveurs sur les avantages que leur offrent les établissements de remonte pour la vente des chevaux reconnus propres au service de l'armée.

Pour encourager l'éleveur, on lui tiendra désormais compte d'un accroissement de prix, lorsqu'il présen-

tera au comité un cheval de cinq ans fait, car évidemment un cheval de cet âge a plus de valeur, à qualités égales, que celui de quatre ans seulement. Cette disposition bienveillante pour le vendeur est aussi un avantage pour l'État, qui ne livre les chevaux de troupe à l'instruction qu'à l'âge de cinq ans, et qui jusque-là est obligé de les nourrir avec tous les risques de pertes, fort nombreux chez l'animal à cette époque de transition. Si le vendeur peut justifier que son cheval a été castré avant l'âge de deux ans, il lui est tenu compte à son avantage de cette utile mesure dans la fixation du prix.

Nous remarquons aussi qu'il ne sera plus acheté de chevaux à destination des officiers. Le commandant du dépôt choisira, parmi ceux qui sont acquis pour la troupe, les animaux qui leur paraîtront les plus propres à monter des officiers.

Les époques des tournées d'achat sont fixées par les commandants des établissements de remonte et doivent coïncider avec les usages adoptés dans les localités pour la mise en vente des chevaux, de telle sorte que le comité ne se déplace qu'avec la certitude de réaliser des achats en nombre convenable, afin de ne pas compromettre les intérêts du trésor en donnant trop d'extension aux frais accessoires.

Le maréchal ministre de la guerre veut que la tournée d'achat ne soit pas seulement une question commerciale, mais qu'elle apporte quelques enseignements dans les campagnes qui se livrent à l'industrie chevaline. Il rappelle au président du comité qu'il doit saisir

toutes les occasions de donner d'utiles conseils aux producteurs et aux éleveurs sur l'accouplement et l'élevage des jeunes produits, sur la nourriture et les abris à donner au poulain, qui doit cependant se préparer de bonne heure aux fatigues et aux privations que la guerre entraîne avec elle; cet officier recommandera, en outre, de les faire castrer de bonne heure, de les familiariser dès leur jeune âge à la vue de l'homme, de les façonner progressivement à son joug, de ne les faire travailler qu'avec modération et de renoncer au déplorable système d'engraissage avant la vente. Enfin il agira d'influence pour amener les éleveurs à conserver leurs chevaux jusqu'à l'âge de cinq ans, en leur rappelant que, par ce moyen, ils obtiendront un prix rémunérateur plus élevé.

D'après les évaluations du budget de 1861, le prix des chevaux a été élevé et fixé ainsi qu'il suit :

	Garde imp.	Ligne.
Cheval de tête (pour toutes armes). . . .	1200	900
Cheval de troupe (cavalerie de réserve).	850	800
— cavalerie et artillerie.	750	650
— cavalerie légère. . . .	»	550
— artillerie (trait), train.	650	550

— Il est un fait hors de doute, c'est que la solde des troupes de ligne n'est plus en rapport avec le prix des objets qui servent à leur alimentation quotidienne. La cherté croissante des subsistances a rendu cette assertion plus positive encore dans certaines garnisons, telles que les ports de mer et les places des provinces

du nord, qui trouvent vers l'Angleterre un écoulement facile et fructueux de leurs produits. Mais cet écoulement est onéreux pour celui qui a besoin de la vie à bon marché, et je ne sache personne qui en ressente autant le besoin que le soldat, jeune, voué aux fatigues du corps et obligé de satisfaire un robuste appétit avec les faibles ressources de la paye la plus modeste.

S. Exc. le ministre de la guerre s'est ému de cette situation précaire et intéressante de l'homme de troupe. Certains chefs de corps demandaient à trancher la question de la façon la plus simple, en augmentant la solde, mesure à laquelle il faudra néanmoins recourir dans un avenir prochain. Des nécessités budgétaires s'opposent probablement aujourd'hui à cette amélioration. En attendant que la force des choses conduise à ce résultat infaillible, la sollicitude du ministre ordonne une épreuve qui ne sera pas sans succès dans certaines garnisons, mais qui, dans d'autres, ne modifiera pas sensiblement la nourriture du soldat, celles, par exemple, qui ne comportent qu'un petit nombre d'hommes.

Le ministre s'est basé sur ce que, pendant que des plaintes très nombreuses et très vives lui parvenaient sur l'insuffisance de cette nourriture, sur l'infériorité des denrées achetées par les ordinaires, et enfin sur la nécessité de remédier à cet état de choses par des allocations en deniers plus élevées, quelques chefs de corps introduisaient dans le régime et la réglementation des ordinaires d'heureuses modifications qui ramenaient dans cette partie du service une abondance

relative, amélioraient les denrées et procuraient aux soldats une alimentation plus variée, tout en restant dans les limites du tarif de solde accordé par les lois en vigueur.

Ces améliorations consistent à faire par voie directe les achats en gros, mais en quantités modérées; à s'en assurer la fourniture par des marchés, et à faire profiter les ordinaires de toute la différence du prix en gros au prix de détail.

Ce système, pratiqué avec succès dans quelques corps, a paru tellement avantageux au maréchal ministre de la guerre qu'il a jugé indispensable de l'étendre à toute l'armée, et il a confié le soin de rédiger un règlement sur cette matière à une commission présidée par M. le général Manèque, composée de chefs de corps de toutes armes, et particulièrement de ceux qui avaient expérimenté les nouveaux procédés. Ce règlement, du 25 février 1861, est approuvé par l'Empereur. Il comprend de nombreuses dispositions mises en pratique depuis le 1er avril.

Voici les principales :

L'achat, la réception et la distribution des denrées et des objets qui sont à la charge des ordinaires sont assurés dans chaque régiment par les soins d'une commission dite *des ordinaires*.

Elle se compose d'un chef de bataillon ou d'escadrons, président; de quatre capitaines membres. En cas de besoin, un officier, désigné par le colonel, peut être mis à la disposition de la commission pour les

opérations de détail. La commission est assistée par un ou plusieurs sous-officiers.

Cette commission est renouvelée trois fois par an : le 1er février, le 1er juin et le 1er octobre. Les chefs de bataillon ou d'escadrons passent successivement par rang d'ancienneté à la présidence de la commission, qui agit pour le corps entier.

En principe, elle procède soit par adjudication, soit de gré à gré.

Les marchés rédigés à la suite d'une formule ministérielle de cahier des charges sont soumis hiérarchiquement à l'approbation du colonel. Il en est donné connaissance à la troupe par des copies affichées dans les chambrées. Les denrées et objets de toute nature sont livrés à la caserne, où un local servant de magasin est mis à la disposition de la commission. Un membre de la commission, délégué à tour de rôle, et chaque semaine, par le président, reconnaît les livraisons.

Deux modes de procéder, qu'il appartient au colonel de prescrire distinctement ou simultanément, peuvent être employés, savoir : la fourniture simple, la gestion par commission. Quel que soit le mode adopté, la viande est livrée par quartiers entiers.

Les opérations de la commission sont constatées au moyen de registres spéciaux arrêtés par elle, le premier jour de chaque mois, pour le mois précédent ou en fin de gestion.

L'approbation que le colonel donne aux opérations de la commission constitue un droit de contrôle; aussi l'officier commandant un corps ou un détachement ne

remplira jamais les fonctions de président de la commission des ordinaires, afin de pouvoir exercer dans leur plénitude les attributions dévolues au chef de corps. Il n'est pas formé de commission lorsqu'en dehors du commandant il n'y a pas trois officiers pour la composer. Les achats restent confiés alors aux ordinaires.

Les payements sont soumis à des règles spéciales, et offrent les plus grands avantages aux vendeurs, puisqu'ils se font tous les cinq jours, c'est-à-dire au comptant.

Telles sont en substance les dispositions du nouveau règlement sur les ordinaires, dressé par ordre du ministre de la guerre et approuvé par l'Empereur.

Il devient le point de départ d'un système économique qui offre toute garantie aux intéressés, puisqu'il sera mis en pratique par leurs officiers, plus capables qu'eux d'apprécier le cours des denrées et de se faire donner par les autorités administratives les mercuriales qui décident du prix moyen de la marchandise. Il résultera de ce mode un bénéfice nécessaire, et par les achats en gros et par l'aptitude des membres de la commission, mais, ainsi que nous le disions tout à l'heure, à condition qu'elle opérera pour un chiffre d'hommes suffisant.

Pour la rédaction du Spectateur,

Noirot.

ENCORE UN MOT SUR LA BATAILLE DE MAGENTA (1).

Turin, 30 mars 1861.

Monsieur le Directeur,

Ayant lu dans le journal *le Spectateur militaire* les articles sur la guerre d'Italie de 1859, rédigés par M. F. de la Fruston, j'ai eu lieu d'y remarquer des passages assez inexacts sur ce qui concerne la 2ᵉ division sarde, que j'avais l'honneur de commander le jour de la bataille de Magenta.

Une nouvelle note, ayant pour titre *Sur la bataille de Magenta*, parut encore dans la 114ᵉ livraison du mois de décembre 1860, en réponse à des explications que le journal *la Rivista militare italiana* avait cru devoir faire à mon insu au sujet des assertions de M. de la Fruston.

A la suite de cette note, écrite par trop passionnément, et qui, n'admettant aucune justification, donne un démenti presque absolu aux circonstances qui empêchèrent la division que je commandais de prendre une part plus importante à la bataille de Magenta, j'ai cru de mon devoir, pour l'honneur des troupes qui

(1) La rédaction du *Spectateur militaire*, par esprit d'impartialité et par une déférence bien naturelle pour la position de l'auteur, accueille avec empressement la réclamation que lui adresse M. le général Fanti au sujet de la part prise à la bataille de Magenta par la 2ᵉ division sarde, qui se trouvait alors sous son commandement. Nos lecteurs savent que M. le général Fanti est aujourd'hui Ministre de la guerre.

étaient à mes ordres et pour éclairer l'opinion publique militaire européenne sur les graves accusations que M. de la Fruston nous avait faites, d'en appeler au témoignage de M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, qui avait porté un jugement bien différent sur l'opération de la 2e division sarde le jour après la glorieuse bataille.

M. le maréchal de Mac-Mahon s'empressa de répondre par la lettre dont je communique copie textuelle.

Comme il s'agit de rectifier des assertions trop essentielles et qui appartiennent au domaine de l'histoire, je prie la rédaction de vouloir bien insérer dans la prochaine livraison de son estimé journal la lettre de M. le maréchal.

La réputation de votre journal m'est une garantie qu'on ne refusera pas ma demande, ce dont je saurais gré à l'honorable direction.

Veuillez, monsieur le Directeur, agréer les sentiments de ma considération distinguée.

Le général M. FANTI.

COPIE DE LA LETTRE DE S. EXC. LE MARÉCHAL DE FRANCE COMMANDANT LE 2e CORPS D'ARMÉE, A S. EXC. LE GÉNÉRAL FANTI, MINISTRE DE LA GUERRE A TURIN.

Lille, le 14 mars 1861.

Mon cher général,

Je m'empresse de vous transmettre les renseignements que vous m'avez fait l'honneur de me demander au sujet de la bataille de Magenta, et du concours que

nous a prêté dans cette journée la division qui était alors sous vos ordres.

L'on a dit que les Piémontais auraient pu arriver plus tôt qu'ils ne l'ont fait sur le champ de bataille de Magenta. Toutes les fois que j'en ai trouvé l'occasion, je me suis élevé contre cette opinion, qui, pour moi, ne s'explique que par une connaissance incomplète des faits et des obstacles que l'armée piémontaise a rencontrés sur la route.

Lorsque l'armée du Roi s'est présentée le 4 juin, le matin, devant les ponts du Tessin, nous avions encore sur la rive droite, non point une division, comme vous paraissez le croire, mais seulement la brigade Decaen, des voltigeurs de la Garde.

J'avais reçu l'ordre de partir, à dix heures, avec tout le 2e corps et la division Camou, des voltigeurs de la Garde. Vers les huit heures et quart environ, j'appris, par un officier d'état-major sarde, que le Roi se trouvait sur les bords du Tessin et voulait faire passer immédiatement les ponts à son avant-garde. Je me rendis immédiatement près de Sa Majesté, je lui montrai les ordres de l'Empereur, et obtins, après de vives instances, que ses troupes ne se mettraient en mouvement que lorsque la brigade Decaen aurait passé sur la rive gauche. J'envoyai immédiatement à cette brigade l'ordre de se mettre en route le plus tôt possible.

Vers les neuf heures et demie, tout le 2e corps et la division Camou prirent les armes, et commencèrent leur mouvement. Pour faciliter la marche des troupes du 2e corps, qui était campé sur la rive gauche du ca-

nal, j'avais prescrit de faire diriger tous les bagages sur Buffalora, par la route qui longe la rive droite du canal. Pour cela, les bagages étaient obligés de passer le canal, au pont même de Turbigo. Cela explique naturellement l'encombrement qui a eu lieu sur ce pont, par où vous étiez obligé de passer, et par suite le retard qu'a dû éprouver votre armée dans son mouvement.

Je passe sans transition au moment de l'action.

Avant d'exécuter le mouvement offensif sur Magenta, je dus me préoccuper d'assurer ma gauche et mes derrières. Dans ce but, la brigade Gault, de la division Espinasse, fut laissée à Marcallo, avec ordre de rallier le reste de sa division dès qu'elle serait relevée par les troupes sardes, qui, d'après ce que m'avait dit le Roi, le matin même, devaient suivre la route parcourue par la division Espinasse. Comme j'avais le plus grand intérêt à disposer le plus tôt possible de cette brigade, j'envoyai mon premier aide-de-camp, le commandant Borel, pour vous prier d'accélérer votre marche, afin de protéger au besoin notre gauche et nos derrières. Cet officier supérieur me rendit compte qu'il avait rencontré votre division à hauteur de Buscate et que vous aviez pris immédiatement les dispositions nécessaires pour effectuer le mouvement que je vous avais demandé.

En effet, vos troupes arrivèrent assez à temps pour permettre à la brigade Gault de rallier le reste de sa division avant que Magenta ne fût entièrement occupé, et votre bataillon de bersaglieri, qui, avec 4 pièces de

canon, avait devancé votre division, put prendre part au combat.

Plus tard, votre division, qui avait d'abord été établie au bivouac sur notre gauche, près du chemin de fer, a relevé dans Magenta les troupes du 2e corps, qui l'avaient occupé, de telle sorte que le 5, avant la pointe du jour, toutes les troupes sous mes ordres étaient rangées en bataille entre Magenta et le canal.

Je ne puis donc que vous répéter aujourd'hui ce que j'ai dit d'abord à un de vos officiers d'état-major, le lendemain de la bataille, et plus tard à vous-même dans Brescia, c'est-à-dire que la division Fanti m'avait rendu à la bataille de Magenta un grand service par son concours opportun d'abord, en appuyant la gauche de l'armée française, et en second lieu en permettant au général qui commandait sur ce point de disposer de toutes ses forces.

Veuillez agréer, mon cher général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le maréchal de France, commandant en chef le 2e corps d'armée,

Signé : DE MAC-MAHON, DUC DE MAGENTA.

BIBLIOGRAPHIE MILITAIRE.

DESCRIPTION ET HISTOIRE DU MAROC, comprenant la Géographie et la Statistique de ce pays d'après les renseignements les plus récents et le tableau du règne des souverains qui l'ont gouverné depuis les temps les plus anciens, jusqu'à la paix de Tétouan, en 1860; par M. Léon Godard, chanoine honoraire d'Alger, professeur d'histoire et d'archéologie au grand séminaire de Langres, membre de la Société historique algérienne.

L'Afrique a été le théâtre de bien des événements depuis 1830; ce n'est pas une tâche facile que d'en aborder le récit, si nous en jugeons au moins par le plus grand nombre des écrits qui lui ont été consacrés. Certes, nous sommes loin de contester que, parmi la foule des ouvrages publiés sur notre colonie algérienne et les pays qui l'environnent, il n'y ait des études consciencieuses, des travaux sérieux et utiles, des livres savants. Parmi les écrivains qui ont apporté au gouvernement et à leurs concitoyens le fruit de leurs veilles et de leur expérience, les Walsin-Esterhazy, les Daumas, les Pélissier, les Carette, les Genty de Bussy, les Berbrugger, et bien d'autres encore, se sont fait remarquer par l'importance de leurs œuvres. Mais, à côté de ces généraux maniant aussi bien la plume que l'épée; à côté de ces fonctionnaires civils, laborieux et dévoués, qui ont cherché à seconder les efforts de la France en Afrique, combien de gens ne compte-t-on pas dont les écrits, inspirés par l'esprit de parti ou dictés par l'intérêt, semblent n'avoir eu d'autre but que d'égarer l'opinion?

Aujourd'hui, plus qu'à aucune autre époque, un bon livre sur l'Afrique est une bonne fortune à laquelle on ne saurait associer trop tôt les véritables amis de notre colonie algérienne. C'est à ce titre que nous re-

commandons à nos lecteurs la récente publication de M. l'abbé Godard.

Son livre s'adresse à ceux qui ont quitté notre glorieuse conquête, mais qui ne pourraient oublier sans ingratitude le berceau de leur fortune et de leur réputation militaires. Il s'adresse aux successeurs qui les ont remplacés, et dont la destinée se trouve encore liée à tout ce que la France doit continuer à faire d'utile, de grand, de généreux en Algérie. Il s'adresse enfin à tous ceux qui ne se laissent pas absorber par le tourbillon des événements européens, au point d'oublier la mission civilisatrice acceptée par la France en Afrique.

Le Maroc, disions-nous dans cette Revue, à l'occasion de la dernière guerre entreprise par l'Espagne contre cette puissance, le Maroc s'est toujours distingué par son fanatisme exclusif. Sa situation politique, aux portes de l'Europe et en plein XIX[e] siècle, constitue un fait tellement exceptionnel, tellement anormal, qu'on ne sait comment l'expliquer. On ne peut comprendre comment cet État s'est dérobé jusqu'ici au mouvement général qui entraîne les peuples musulmans; comment il persévère encore aujourd'hui dans sa barbarie séculaire, alors que d'autres nations, certainement moins bien placées pour recueillir les bienfaits de la civilisation, sont depuis longtemps entrées dans la voie du progrès.

Notre étonnement eût été moindre, ou du moins nous aurions eu à en modérer grandement l'expression, s'il nous avait été donné de connaître plutôt l'ouvrage de M. l'abbé Godard. Son *Histoire du Maroc* renferme, en effet, la réponse la plus complète, non-seulement aux questions issues du conflit espagnol, mais encore à toutes celles dont l'Afrique occidentale doit être désormais l'objet.

Faisons-le bien remarquer tout d'abord, malgré le nombre infini des ouvrages qui s'y trouvent mention-

nés, malgré des recherches qui semblent l'œuvre d'un nouveau bénédictin, le livre de M. Godard n'est pas un de ces écrits rédigés au coin du feu, comme tant d'autres que nous pourrions citer sur l'Afrique, et dont souvent les auteurs n'ont jamais traversé la Méditerranée.

M. l'abbé Godard appartient à ce que nous appellerons le clergé militant, mais en donnant à cette expression un sens bien différent de celui qui a cours aujourd'hui. Homme d'étude et de dévouement, l'auteur de l'*Histoire du Maroc* ne consacre pas sa plume à ces sujets irritants, à ces débats passionnés qui alimentent la polémique politico-religieuse du moment, et dont le retentissement nous trouble, nous inquiète et nous afflige si souvent. Pour s'exercer, sa ferveur religieuse a su trouver un plus noble théâtre que les journaux ultramontains, c'est le champ de bataille de notre armée, c'est la salle d'hôpital de nos soldats.

Aumônier militaire, M. l'abbé Godard a résidé longtemps en Afrique; il a beaucoup vu, beaucoup observé, beaucoup retenu. C'est pendant un voyage au Maroc, et dans des excursions souvent périlleuses, qu'il a recueilli les renseignements intéressants qui terminent son ouvrage, et qui jettent un jour si nouveau et si complet sur les derniers événements dont cet empire a été le théâtre.

Pour rendre à l'*Histoire du Maroc* toute la justice qu'elle mérite, il faudrait beaucoup plus de place qu'il ne nous est permis d'en consacrer à un simple compte rendu; toutefois, nous allons essayer de donner une idée du cadre adopté par l'auteur. Le simple énoncé des matières traitées suffira pour faire pressentir de quelle manière il est rempli.

L'ouvrage de M. l'abbé Godard se divise en deux parties : la première, qui comprend treize chapitres, débute par un tableau des diverses races peuplant l'empire marocain; puis vient une description topo-

graphique très détaillée et telle que pouvait seul la tracer un voyageur ayant parcouru les pays qu'il décrit. Nous avons surtout remarqué dans cette description les détails intéressants fournis sur les établissements espagnols, et en général sur tous les postes de la côte occupés jadis par les puissances européennes. Ce sont autant de jalons, autant de points de repère dont on appréciera aisément toute l'importance au point de vue des éventualités que peut ménager l'avenir.

La religion, le gouvernement, l'administration et la justice, les forces militaires, la marine et les finances, font l'objet d'autant de chapitres distincts remplis d'aperçus nouveaux et traités avec une grande supériorité de vues.

La première partie se termine par des notions générales sur les produits naturels de l'empire marocain, sur l'industrie, le commerce, les sciences et les arts. Sous ce dernier titre se trouvent réunis des détails extrêmement curieux sur l'organisation des écoles, et sur l'état des sciences et des arts à l'époque actuelle.

Dans ce chapitre, on voit poindre la tendance de l'auteur à diminuer, à rabaisser, plus que ne le voudrait peut-être une stricte impartialité, cette civilisation musulmane dont Bagdad et Cordoue furent les éclatants foyers, et qui eut, il faut bien le reconnaître, ses jours resplendissants tout aussi bien que la civilisation chrétienne.

La seconde partie de l'ouvrage est exclusivement consacrée à l'histoire de l'empire marocain. Nous ne dirons qu'un mot des six premiers chapitres. Ils sont employés par l'auteur à débrouiller le chaos des dynasties arabes et berbères qui se sont tour à tour remplacées sur les trônes de Fez et de Maroc. C'est surtout dans cette partie aride et ingrate de son œuvre que M. l'abbé Godard déploie tous les trésors de son érudition exceptionnelle.

Le chapitre VII est rempli par un résumé du mou-

vement intellectuel à partir du VIIIe siècle. Dans ce chapitre, l'auteur passe successivement en revue toutes les grandes figures qui ont illustré le califat de Cordoue; Avenzoar, Averroës, Avicenne, etc., ont leur place dans cette pléiade célèbre, dont il serait presque puéril de vouloir contester les lumières. Quelques détails peu connus sur Léon l'Africain et Marmol (Luis de Marmol Carjaval) terminent ce résumé.

La fin du deuxième volume, c'est-à-dire la partie sans contredit la plus intéressante, sinon la plus savante de l'ouvrage, est remplie par l'histoire de la dynastie des chérifs ou *cheurfa*, qui occupent encore aujourd'hui le trône du Maroc. La situation des chrétiens dans ce pays barbare depuis le milieu du XVIe siècle, le courageux dévouement des trinitaires, des dominicains, des franciscains, etc., pour le soulagement ou la délivrance des esclaves, font le sujet de bien des pages éloquentes où brûle toute la ferveur de l'écrivain religieux. Le tableau des avanies supportées par les consuls des diverses puissances européennes, la série des traités conclus et foulés aux pieds, la politique cauteleuse de l'Angleterre, enfin les expéditions du prince de Joinville et du maréchal O'Donnell, conduisent jusqu'à la fin du livre, sans que l'intérêt répandu sur ces différents épisodes soit un seul instant ralenti.

Œuvre de talent et de conscience, le livre de M. l'abbé Godard est appelé à prendre une place honorable parmi ceux qui ont déjà contribué à lever le voile derrière lequel s'abritait depuis des siècles la barbarie marocaine. Comme les officiers et les publicistes distingués dont nous parlions au début de cette notice, son auteur aura toujours le mérite incontestable d'avoir redressé bien des erreurs, rectifié bien des dates, fait justice enfin de bien des assertions mensongères reproduites sans contrôle depuis trente ans sur l'une des contrées qu'il nous importe le plus de bien connaître.

Disons encore, pour terminer, que la passion qui se

laisse deviner (plutôt qu'elle n'éclate) dans le livre de M. l'abbé Godard n'est, après tout, que la ferveur bien excusable de l'écrivain religieux et convaincu. Il y a donc de la passion dans son œuvre, quelques personnes trouveront peut-être qu'il y en a beaucoup; mais c'est la passion qui fait l'intérêt d'un récit. Un pareil sentiment est toujours honorable lorsque, châtié dans sa forme, contenu dans son expression, il sait toujours respecter la vérité et la dignité de l'histoire.

Le lieutenant-colonel CHARLES MARTIN.

LES FORCES DÉFENSIVES DE LA BELGIQUE.

Un vétéran de l'armée belge, le général Renard, dit-on, a publié en 1860, à Bruxelles, une brochure qui a pour titre : *Les carabiniers belges*, par un ancien chef de volontaires pendant les journées de septembre 1830.

L'opuscule est tout à la fois politique et militaire.

Au point de vue politique, l'auteur discute la théorie des frontières ou limites naturelles qu'il suppose être le fond de la politique du nouvel Empire français.

Il trouve mauvais que la France veuille faire coïncider les limites de la confédération italienne avec celles des langues. Selon lui, il serait beaucoup plus logique et rationnel de tenir compte des éléments ethnographiques.

A ces enseignes, l'Italie, considérée dans toutes ses dimensions, devrait compter trois ou quatre États différents : l'État du nord, habité par des Celtes et des Germains, les uns aussi blonds que les autres; l'État du centre, occupé par les Pélasges, et l'État du sud, peuplé de Grecs. Mais la France maligne se garde bien

de se tendre elle-même un piége ; car, si le principe de la rectification des frontières par races était reconnu, la France serait d'abord obligée de renoncer à la revendication des frontières du Rhin, c'est-à-dire à la Bavière rhénane, à la Prusse rhénane, à la Belgique et à la Néerlande ; ensuite elle devrait rendre la basse Bretagne, le pays Basque, la Flandre, la Bourgogne, la Franche-Comté, l'Alsace tout entière et la plus grande partie de la Lorraine, etc. En vérité, il n'y a jamais que le premier pas qui coûte : à ce compte, toute la France, ou peu s'en faut, y passerait.

Pour s'annexer la Savoie et le comté de Nice, la France adopte la limite de la crête des montagnes; pour s'annexer les pays rhénans, elle préfère le thalweg du Rhin ; pour dépouiller l'Autriche de ses possessions italiennes, elle prend la limite des langues. Pourquoi ne pas prendre le revers des Vosges (françaises) pour limite de l'Empire français à l'est, comme on prend les Alpes pour limite à l'ouest et les Pyrénées au sud ?

Il suffit, pour faire justice de ces idées, de les exposer sans commentaire. L'auteur va jusqu'à nous rendre responsables des caprices de la nature. Est-ce notre faute, à nous Français, qu'il n'y ait pas des montagnes à la place du Rhin, ou qu'il n'y ait pas des fleuves à la place des Alpes et des Pyrénées ?

Après nous avoir taxés d'inconséquence et d'arbitraire sous le rapport de la démarcation des frontières, l'auteur établit un parallèle entre la vie politique française et la vie politique belge. Qu'est-ce que le despotisme français pourrait offrir aux Belges en échange de leur verte liberté, de leur nationalité florissante ? En France, une centralisation absolue, des finances délabrées, etc.

A tout homme bien né la patrie étant chère, nous respectons tout Belge qui porte ce sentiment gravé dans son cœur. Ce n'est que dans le cas où le sentiment

de la nationalité belge perdrait de son intensité, comme en 1830 ou 1831, que la France consentirait à incorporer les Belges dans son association politique, comme elle a fait de la Savoie et de Nice.

Au point de vue militaire, l'auteur traite des forces défensives vives et matérielles de son pays.

Les forces vives se composent de l'armée régulière, qui peut atteindre un effectif de 80,000 à 100,000 hommes, et de la milice, beaucoup moins nombreuse.

Les principales forces matérielles sont les forteresses, dont la plus importante, Anvers, forme le grand réduit défensif de l'armée belge.

L'armée belge, impuissante à défendre les forteresses frontières contre un puissant envahisseur, fera, en temps opportun, une retraite stratégique dans la grande forteresse de l'Escaut, qui formera le point de départ d'une guerre défensive énergique; mais l'armée seule est insuffisante pour emporter la balance : il faut que la nation se lève en masse.

Les sociétés de tir ou d'arquebusiers établies en Belgique forment une excellente base pour organiser par compagnies une milice de 20 à 25,000 carabiniers volontaires armés de la carabine suisse.

Des 2,500 communes de la Belgique, 45 au plus ont des gardes nationales ou urbaines, fortes d'environ 30,000 hommes, dont à peine le quart peut être mobilisé.

Au point de vue de la stratégie, l'auteur distingue deux régions différentes : la région ouverte entre l'Escaut et la Meuse au sud de Bruxelles, et la région située entre Bruxelles et Anvers.

Le premier terrain, qui a été si souvent le théâtre de batailles sanglantes, est peu favorable à l'action de la milice mobile, et l'armée, à raison de sa faiblesse numérique, ne devra pas y accepter de grande bataille.

Mais la seconde région offre un terrain éminemment favorable à la défense. Un réseau inextricable de haies,

de bois, de ruisseaux, de marécages, de basses terres susceptibles d'inondation artificielle, couvrent les bords du Damer, de la Dyle, de l'Escaut inférieur, de la Nethe et de la Durme; les maisons et les champs sont clos de haies vives et de fossés remplis d'eau; les villages et les hameaux condensés forment autant de têtes de pont aux passages des cours d'eau. Grâce à un terrain aussi avantageux, où à peine une brigade d'infanterie peut se déployer, et qui ne se prête ni au mouvement de la cavalerie ni à celui de l'artillerie, l'armée belge, avec la milice, peut exécuter une retraite éminemment stratégique jusqu'au réduit d'Anvers, où elle attendra le secours de ses alliés allemands, également intéressés à repousser l'ennemi commun.

F. DE LA FRUSTON.

RECHERCHES SUR LE VÉRITABLE AUTEUR DU PLAN DES FORTIFICATIONS DE LA VILLE NEUVE DE NANCY (1).

Nancy la cité ducale, Nancy la perle des villes lorraines, décorée par Stanislas de fastueux édifices, ne fut pas toujours, comme aujourd'hui, le paisible centre d'une province belliqueuse par sa nature, et exposée par sa position stratégique aux premières éventualités de la guerre. A l'époque où elle était la capitale d'un État souverain, ses belles rues, ses vastes places se renfermaient dans une redoutable ceinture de bastions. Encore debout, les portes de Saint-Nicolas et de Saint-Jean (2) témoignent de cette splendeur guerrière qui n'est plus. L'histoire rapporte que ce ne

(1) Nancy, 1861, Un volume.

(2) Au moment où nous écrivons ces lignes, nous apprenons avec regrets que ces deux monuments sont menacés de démolition.

fut pas sans une sorte d'amertume qu'au jour de la destruction les habitants de Nancy virent tomber les remparts derrière lesquels s'abritaient en sécurité leur prince, leur industrie, leurs familles et eux-mêmes. Tout en avouant que Nancy, couverte sur la frontière de l'est par des places de premier ordre, a perdu son importance militaire et sa raison d'être au point de vue défensif, les descendants des sujets du duc Charles III, qui bastionna Nancy, se prennent à regretter que, sous le rapport de l'art, de la tradition, de la fierté nationale, il n'existe plus rien de ces magnifiques fortifications que quelques stériles débris. A défaut de la réalité on se réfugie dans les souvenirs. A Nancy on aime encore à se rappeler les siéges fameux soutenus par d'illustres aïeux contre Charles le Téméraire, le dévouement des Lorrains, la persistance de l'armée de siége, et la défaite de ce hardi et superbe batailleur qui violait le sol de la patrie. Puis, à côté de la vieille enceinte reconquise par René de Lorraine, une mémoire complaisante relève les formidables boulevards de la ville nouvelle, édifiés par l'un de ses descendants.

« Bastions casematés, fossés larges et profonds; contre-mines et chemins couverts continus, galeries secrètes s'étendant au loin sous la campagne, matériaux de choix, rien, disaient les contemporains, n'avait été négligé pour parfaire des fortifications d'une élévation telle, qu'elles couvraient les maisons et les clochers de la ville.

» L'enceinte au dehors était une merveille, car la magnificence des remparts égalait leur solidité. Assis sur des fondements de roche, ils étaient en pierres, ainsi que les contrescarpes, jusqu'à la hauteur où l'eau pouvait monter dans les fossés. Le revêtement, orné d'éperons et d'un cordon également en pierres de taille, était formé de briques rouges, noires, vertes et blanches, qui, disposées avec symétrie, dessinaient les

losanges gracieux d'une brillante mosaïque. Des sentinelles ou guérites d'une coupe élégante, et terminées en dômes couverts d'ardoises, se dressaient en encorbellement dans le voisinage des portes et à chaque angle saillant des bastions, à la pointe desquels étaient attachées les armes de Lorraine, si somptueusement travaillées qu'elles paraissaient être toutes d'une pièce, et au-dessous celles de quelques princes ou gouverneurs. »

Les travailleurs intelligents qui avaient su concevoir et exécuter de tels chefs-d'œuvre, ingénieurs heureux, mais quelque peu contestés ou méconnus par des traditions infidèles, méritaient la justice de la postérité. Leur procès vient d'être instruit par un lotharingiste érudit, M. Mougenot. Dans une discussion des plus savantes, il a porté le jour au cœur de la question, et rendu à chacun la part légitime qui revient à ses œuvres, *suum cuique*.

Cet écrivain, il faut le dire, possède les qualités les plus fécondes pour couronner de succès de difficiles recherches. Secrétaire de l'honorable Société d'archéologie de Nancy, M. Mougenot est un de ces hommes qui conservent une sorte de culte pour les vestiges historiques du passé, monuments précieux sur lesquels s'imprime le souvenir vivant des aïeux, et qui subsistent comme un témoignage de leur goût pour l'art ou bien comme les fastes de leur gloire. L'auteur a donc mis dans son écrit plus que la science qui lui est habituelle; il y a jeté comme un reflet de son patriotisme, et sa persévérance honnête et consciencieuse acquiert de nouveaux faits aux annales de la Lorraine.

M. Mougenot nous apprend que quatre noms sont attachés aux fortifications de la ville de Nancy, Orfeo Galeani, J.-B. de Stabili, Nicolas Marchal et Jean l'Hoste; mais il ne s'ensuit pas que tous le sont au même degré.

Ainsi Orfeo Galeani, tant préconisé par l'historien

Lionnois, qui lui décerne un brevet d'ingénieur, et lui attribue le plan des fortifications, n'aurait même pas mis la main aux défenses de la ville. C'était uniquement un conseiller de guerre, colonel d'un régiment, et honoré de la faveur de Charles III. Il faut le retrancher du débat, c'est un point éclairé par l'auteur avec la plus grande méthode. *Sic vos non vobis.*

M. Mougenot nous prouve, au contraire, que le véritable point de départ date, pour les constructions, de Nicolas Marchal et de Stabili. A ce sujet, il met en lumière un document des plus intéressants; c'est un traite passé en 1603 par le duc Charles III avec Marchal, « ingénieur des fortifications, employé dez le » commencement à la conduite des ouvrages d'icelles, » suyvant les plans, reliefs et desseings faictz, designez » et descriptz par le sieur Jean-Baptiste de Stabile. »

Mais Nicolas Marchal, quoique qualifié d'ingénieur des fortifications de Nancy, n'aurait été que le conducteur et l'entrepreneur des travaux, et c'est à Stabili qu'il faudrait rapporter la pensée créatrice et le plan de l'œuvre, aussi bien que celui de la place de Marsal et de plusieurs autres forteresses lorraines.

L'Italien Stabili ne devait pas voir l'achèvement des fortifications, continuées avec activité sous le règne du duc Henri; ce fut un Lorrain, originaire de Nancy même, Nicolas l'Hoste, qui eut l'honneur de mettre la main au couronnement de l'édifice; toutefois, il n'eut plus qu'à faire suivre et exécuter les plans et devis de l'ingénieur défunt.

Tels sont les faits principaux qui ressortent du mémoire du docte secrétaire de la Société archéologique de Nancy, faits d'un puissant intérêt pour les annales politiques et militaires de la contrée. Nous ne dirons pas avec quelle patience et quel talent M. Mougenot a su rassembler et comparer les documents les plus authentiques, et probablement les moins connus, à l'appui de sa thèse, qui lui a valu les applaudissements

de cette Société, mais nous ajouterons que son travail sera encore apprécié à un autre point de vue par ceux qui sont à la recherche des matériaux rares pour l'histoire locale. Aussi il renferme une discussion approfondie des différents plans parvenus jusqu'à nous de ces vieilles fortifications; et il n'est pas un remuement de terre ou une construction contestée qui ne soit remise à sa place avec toute l'autorité que nul ne cherchera à disputer à l'auteur.

M. Mougenot ne pouvait terminer son œuvre sans proférer quelques regrets en songeant à ces imposantes murailles qui ne sont plus, et sans laisser échapper un blâme pour ceux qui les défendirent avec peu de courage; mais il met sans peine son patriotisme au-dessus de ses regrets, puisque la destruction des remparts de Nancy devait hâter sa réunion à la France.

« Une mère glorieuse et bénie, dit-il, lui tendait les bras; c'était la Gaule! c'était la France! la France, le plus beau royaume après celui du ciel; la France, que Shakespeare appelle le véritable soldat de Dieu! »

Le major Ferdinand de Lacombe.

CHRONIQUE MILITAIRE.

L'événement militaire le plus important qui se soit produit depuis notre dernière chronique, est l'occupation, par les Piémontais, de la citadelle de Messine. Le général Fergola commandait ce poste au nom de François II, et, n'ayant pas été dégagé de l'obligation de défendre le drapeau de son souverain, avait refusé de céder aux injonctions du général Cialdini. Tout aussitôt, quelques feuilles politiques, égarées par l'esprit de parti, s'étaient empressées de qualifier durement la conduite du défenseur de Messine. Et cependant, Fergola agissait en Sicile, de la même façon que Carnot à Anvers, au commencement de 1814. Un nouveau gouvernement était installé et reconnu à Paris, lorsque Carnot répondait au ministre de la guerre de Louis XVIII : « C'est à l'Empereur Napoléon que nous avons fait notre serment de fidélité; nous devons le tenir jusqu'à ce qu'il nous ait été démontré que son gouvernement a cessé d'être légitime. » Les mêmes écrivains qui ont blâmé Fergola, admirent Carnot. Nous qui n'avons à nous occuper que du point de vue militaire, nous trouvons que, dans les deux circonstances, les deux chefs ont également fait leur devoir. Les armées n'ont de force que lorsqu'elles ont en honneur un certain nombre de principes, parmi lesquels est celui de n'abandonner un poste, que sur l'ordre de celui qui l'a confié, ou à la suite de pertes causées par l'ennemi et dont les détails sont fixés dans les codes militaires. La sommation d'un adversaire ne suffit pas; et le Piémont lui-même sera peut-être bien aise plus tard d'avoir, à la tête de ses troupes, des généraux disposés à comprendre ainsi leur devoir. Le vieux Fergola ne s'est, du reste, pas montré jusqu'au bout aussi

résolu qu'il l'avait annoncé : il s'est rendu après une résistance honorable, mais *à discrétion.*

— Ce qui vient de se passer en Italie n'est sans doute que le prélude d'événements plus importants. Les préoccupations guerrières tiennent, en effet, une grande place dans le moment présent. La situation du monde a bien changé depuis quelques années. A la suite des expositions universelles, il semblait que tous les peuples de l'Europe fussent à la veille de fraterniser pour toujours. Il n'était question que de monnaie unique, de suppression de douanes, suppression de passeports, etc., et aujourd'hui on ne parle que d'armements nouveaux. La plupart des journaux allemands ne cessent de s'entretenir des craintes que leur inspire la France, et de recommander aux habitants de l'Allemagne, de véritables mesures de salut public. Le roi de Prusse invite son ministre de la guerre à développer les ressources militaires du pays. La Russie compte sur son armée pour mener à bien l'émancipation des serfs. A ce propos, nous remarquons avec satisfaction, que, de toute part, on applaudit au décret émancipateur du Czar, et qu'aucune publication ne s'est inquiétée de la force extraordinaire, que doit acquérir plus tard la Russie, lorsque sa population améliorée se sera considérablement accrue, et que ses habitants *libres* pourront entretenir une armée régulière de plusieurs millions de soldats. L'Autriche, dont toute l'organisation semble ébranlée, donne le plus qu'elle peut de l'extension à ses moyens de défense. La Turquie elle-même aurait grand besoin d'une armée organisée ; mais les ressources financières lui font plus défaut encore, et ses emprunts, on le sait, ne sont pas heureux. Le Danemark se tient prêt à une lutte de plus en plus imminente à l'occasion de l'éternelle question des Duchés. L'Angleterre, après avoir vivement encouragé ses réunions de volontaires, s'occupe surtout d'inventions nouvelles tendant à augmenter la puissance des machines de guerre, celle des vaisseaux

et des fortifications de son littoral. Enfin les États-Unis eux-mêmes, qui longtemps ont ri de la sottise des Européens qui entretenaient des armées, se préparent à réunir des soldats et à faire la guerre. Les États séparés du Sud ont décidé la formation d'un corps de 50,000 hommes; ceux du Nord prennent également des dispositions militaires. Il faudra probablement ensuite donner tout pouvoir à un chef unique, et la liberté ou plutôt la licence, dont étaient si fiers les Jankees, recevra des entraves peut-être pour longtemps.

— Parmi toutes les puissances, il en est une qui a certainement le plus grand besoin de lever, sans relâche, de nombreux bataillons. La Péninsule italique, qui a tant à faire pour réaliser l'*Italia una*, devrait avoir dès maintenant 4 à 500,000 hommes sous les armes, et elle fait peu d'efforts pour seconder la petite armée piémontaise, qui se trouve avoir une lourde besogne sur les bras. Garibaldi a su persuader à ses concitoyens la nécessité d'avoir un million de fusils; il ne réussit pas aussi bien à faire sortir de leurs foyers les patriotes qui doivent utiliser ces armes. Les femmes italiennes elles-mêmes ont beau faire preuve d'enthousiasme et annoncer, dans les journaux, le serment solennel de 3,000 zouavesses et de 2,000 amazones, qui jurent d'aller délivrer Rome, Venise et la Hongrie sous la conduite du *grand dictateur*. La résolution semble être inspirée par un de ces mouvements tout artistiques, si fréquents dans le Midi, et qui se produisent, par exemple, à la suite d'un opéra bien chanté. Le cœur de la nation ne s'est pas ému, le peuple des champs n'a pas bougé; il y a loin de là à notre 93, et cependant les circonstances sont pressantes, des mesures se prennent, en prévision d'une lutte prochaine, par les Autrichiens dans le Mantouan et sous Vérone, par les Piémontais sur le lac de Garde et dans le Tyrol italien.

— La France, elle, attend avec calme. Les nouvellistes n'ont même pas eu l'occasion, cette année, de répé-

ter ce qu'ils disent tous les ans, à l'époque où rentrent les soldats jouissant d'un congé de semestre : « On remarque depuis quelques jours un grand mouvement de militaires appelés à leurs corps. Ce symptôme semble indiquer... » Les congés ont été prolongés, et la plupart deviendront définitifs. En revanche, les mêmes fabricants de nouvelles ont vu un indice inquiétant, dans la nomination du général Bourbaki au commandement de la 3e division militaire, dont le chef-lieu est Metz. Ce poste était vacant ; le général qui en a été chargé commandait la division de Grenoble, qui est moins importante que celle de Metz, et il a ainsi obtenu une sorte d'avancement dû à ses brillants services. Il faut que la Bourse soit bien peu instruite de nos coutumes militaires, pour s'émouvoir d'une mutation de ce genre.

— Nos soldats ne sont cependant pas tous en repos. Au Sénégal, le colonel Faidherbe, gouverneur de la colonie, vient de contraindre, à la suite d'une expédition, le roi de Cayor, à signer un traité, avantageux pour nous surtout par ce résultat que maintenant toute la côte est à nous, de Saint-Louis à Gorée. L'occupation de la Syrie est maintenue jusqu'au 5 juin, et peut-être d'ici à cette époque, la petite armée qui est campée près de Beyrouth aura-t-elle à combattre. Une partie du corps expéditionnaire de la Chine doit opérer en Cochinchine, dans l'empire d'Annam, dont le gouvernement, paraît-il, est animé de mauvaises dispositions pour les Européens. Que l'empereur annamite fasse soigneusement garder ses palais d'hiver aussi bien que ceux d'été, s'il veut leur éviter le sort des résidences de son voisin de Pékin. Sur ce propos de pillage, nous ferons remarquer que nos alliés les Anglais ne sont pas aussi éloignés, que certaines gens semblent le croire, de faire profiter leurs troupes du butin pris sur l'ennemi. Ainsi, pendant la guerre de l'Inde, la part du général en chef sur les dépouilles de Lucknow a été de 425,000 francs, et lors de la prise

de Hiderabad sir Charles Napier a reçu la somme énorme de 1,700,000 francs. C'est du moins ce qui résulte d'une note envoyée de Londres au *Moniteur*.

— Les amateurs de curiosités militaires ont à visiter, en ce moment, un échantillon de l'art ancien : c'est une *trirème* construite par ordre de l'Empereur, d'après les renseignements les plus exacts, et qui vient d'être lancée sur la Seine à Asnières. Nous laisserons de plus savants discuter sur l'*embolos* ou le *cataphragmate*, nous nous contenterons d'annoncer que, suivant le *Constitutionnel*, la trirème a environ 35 mètres de long sur 4 à 5 mètres de large; que son bord s'élève de 3 mètres au-dessus de la ligne de flottaison. Le navire est doublé en bronze, et chacun de ses côtés a trois rangées de 23 trous pour les rames, ce qui implique l'emploi de 66 rameurs sur chaque bord, et de 132 en totalité. Au centre du pont s'élève le mât unique, portant la voile latine. Certes, les vieux légionnaires de César ne se doutaient guère, qu'un jour les descendants des Gaulois considéreraient une trirème, sur la Seine, sans le moindre sentiment de crainte, mais seulement avec curiosité.

Contraste singulier avec ce qui précède. Nous avons vu, il y a quelques jours, et pas très loin de la trirème, tirer de l'eau, pour l'installer à terre, une canonnière cuirassée d'un nouveau modèle. Elle a la forme, un peu de la tortue, un peu du sabot, et beaucoup d'un œuf dont la partie avoisinant la pointe serait échancrée. Ce bâtiment est, dit-on, à l'épreuve du boulet, et peut lancer ses projectiles sans avoir à redouter ceux de l'ennemi.

— Les correspondances de quelques journaux avaient annoncé qu'il s'élaborait, au conseil d'État, un projet de loi sur les pensions militaires, d'après lequel ces traitements seraient augmentés d'un peu plus du quart de leur chiffre actuel. Des rectifications ont suivi, indiquant qu'il était seulement question d'accorder à l'officier, qui a vingt-cinq ans de service et cinq campagnes,

les mêmes droits à la retraite, que s'il avait trente années de service. Ceci nous remet en mémoire un travail plein de bons sentiments, qui a été publié, l'année dernière, par M. Personneaux, à Oran (Algérie). L'auteur demande que l'on recrute, aussi largement que possible, la bureaucratie civile publique, par le concours entre les sous-officiers et les officiers des armées de terre et de mer, qui voudraient sortir des rangs, après un temps de service déterminé. Les raisons qu'il émet sont des plus louables, et le projet, dans son ensemble, nous paraît de ceux dont on dit volontiers : « Il y a quelque chose à faire, » et qui finissent par être mis à exécution, après trente ou quarante ans de cette redite.

— Une commission, formée par le ministre de la guerre, s'occupe de modifications à apporter à l'organisation de l'École militaire. C'est une occasion pour nous, d'annoncer à nos lecteurs, la publication d'un ouvrage illustré de M. A. Lubet, ayant pour titre : *le Bahut, album de Saint-Cyr*. Ce recueil, que l'on pourrait appeler *le Livre d'or* de l'École militaire, se compose de deux parties. L'une, descriptive et pittoresque, rappelle en quelques pages l'histoire de Saint-Cyr, et représente à l'aide de nombreux dessins, pleins de vie, les coutumes de l'École. La seconde partie, toute statistique, renferme des documents précieux à plus d'un titre : ce sont les noms, par ordre chronologique, de tous les élèves, avec la date de leur entrée et celle de leur sortie ; — la liste de ceux qui ont obtenu le n° 1 lors du classement de sortie ; — la désignation des Saint-Cyriens qui sont devenus maréchaux, officiers généraux ou intendants militaires ; — enfin les plans de l'École à diverses époques. Nous remercions vivement l'auteur, d'un travail à la fois intéressant et instructif, que tout officier sortant de Saint-Cyr, doit avoir dans sa petite bibliothèque. Pour notre compte, nous avons eu un plaisir extrême à parcourir des pages, dont la vue seule nous a, pendant un moment, rajeuni de vingt ans.

— *Les bachi-bozouks et les chasseurs d'Afrique*, par le vicomte de Noé, sont également un livre nouveau qui intéresse le public militaire. L'auteur fait un récit attrayant du malheureux essai de cavalerie irrégulière, qui a été tenté au début de la dernière guerre d'Orient. Si l'entreprise n'a pas réussi, c'est surtout la faute de l'organisation et du commandement; au moins est-ce la conclusion rigoureuse que l'on doive tirer du livre de M. de Noé. Il nous dit, en effet, que les bachi-bozouks se composaient des éléments suivants, sur chacun desquels il donne son opinion. « Albanais, très bons soldats, nous suivraient partout; Arnautes, difficiles à conduire, bons soldats : toucher à un c'est toucher à tous; Arabes de Syrie, très bons soldats, pouvant se plier facilement à notre discipline; Kurdes, bons soldats, mais ne voulant accepter aucune subordination; enfin les Turkomans, détestables soldats, mous, paresseux. »

Or, ces soldats, dont la majeure partie sont braves, donnent à la première occasion une preuve de lâcheté, en laissant seuls aux prises avec l'ennemi leur chef et son escorte. Il nous semble hors de doute que des irréguliers, du genre des bachi-bozouks, ne peuvent rendre des services à une armée, que s'ils sont commandés par des chefs connaissant parfaitement leurs mœurs, leurs allures, leur langue, et ayant pris sur eux, de longue date, des habitudes d'autorité. Quelques jours, à la veille d'une guerre, ne suffisent pas pour préparer et les chefs et leurs soldats. M. de Noé raconte, en termes fort adoucis sans doute, le licenciement de cette cavalerie trop irrégulière. Nous avions entendu répéter que des scènes de violence s'étaient produites, vis-à-vis de ceux qui étaient chargés de faire la solde et le licenciement. Mais M. de Noé, qui présidait lui-même à l'opération, nous apprend qu'elle eut lieu, au jour fixé, de quatre à cinq heures du soir, et que la foule des bachi-bozouks soldés et libérés (ils étaient encore

1,500 à peu près) fut expulsée, sans difficulté, par un régiment de lanciers turcs.

La seconde partie du livre est consacrée aux chasseurs d'Afrique, à l'histoire détaillée des quatre régiments de cette arme, qui ont rendu de si grands services. Ces récits amènent naturellement des réflexions au sujet de cette question, — toujours pendante depuis quelque temps, — de l'avenir de la cavalerie. M. de Noé est d'avis que le chasseur d'Afrique est le modèle du cavalier régulier; et nos spahis, tels qu'ils étaient avant leur organisation en régiments, lui paraissent réunir les principales conditions d'une bonne cavalerie irrégulière. Nous partageons le sentiment de l'auteur, seulement nous allons plus loin que lui. Les chasseurs d'Afrique sont devenus ce qu'ils sont, par suite de leur contact avec les Arabes, et grâce aux nombreuses expéditions dont ils ont fait partie. Mais le calme devient l'état normal en Algérie, comme en France; les chasseurs commencent à passer dans les garnisons la majeure partie de l'année. Dans quelque temps, ils auront perdu beaucoup de leurs qualités, et ne seront plus qu'un modèle imparfait. La vie arabe seule ne se modifie qu'insensiblement, et fournit toujours de bons cavaliers; c'est donc à elle qu'il faut s'adresser à l'avenir, si l'on tient absolument à avoir des hommes de cheval bien préparés.

— Nous rappellerons, à ce propos, que les conclusions émises par nous dans notre dernière chronique nous sont personnelles. Des publications périodiques les ont oduites à peu près textuellement, en les donnant, par erreur, comme le résumé d'un projet à l'étude. Que l'on nous permette également de signaler la déloyauté, avec laquelle certains correspondants de journaux de province, s'approprient les réflexions que nous publions dans ce recueil, et les envoient comme leurs aux feuilles qu'ils ont mission de pourvoir.

— On se souvient encore de l'étonnement que causa, en Europe, la décision prise par la Belgique de faire à

Anvers un grand établissement militaire et un camp retranché. La discussion de ce projet donna lieu de se produire à des opinions contradictoires, et le capitaine d'état-major belge, M. A. Cambrelin, a réuni en un volume publié à Bruxelles, tout ce qui peut intéresser le débat. L'auteur se montre opposé au projet qui a été adopté, et voudrait que son pays se mît en mesure de défendre le cours de la Meuse et la capitale. Les arguments exposés par les ministres sont réfutés avec une grande patience, et à l'aide des opinions produites, à diverses époques, par les grands capitaines eux-mêmes, que les défenseurs du camp retranché mettent en avant. C'est un travail consciencieux, et qui a sa place marquée dans les bibliothèques militaires. Quant à nous personnellement, notre avis sur l'objet de la discussion est celui-ci : la Belgique est protégée par sa neutralité; elle est trop faible pour se défendre des puissances qui l'entourent (France, Prusse, Angleterre) si cette neutralité est violée; elle peut donc se passer d'une armée dont le rôle, à la première attaque, serait de s'enfermer dans un camp retranché, et elle devrait en profiter pour licencier ses troupes, décharger son budget d'une grosse dépense, augmenter d'autant le bien-être de ses habitants.

— Le *Parallélisme des progrès de la civilisation et de l'art militaire* est encore une œuvre de patience, digne de tout éloge, publiée par M. De la Barre-Duparcq, que nos lecteurs connaissent depuis longtemps. L'historique de tous les progrès de la civilisation et de l'art de la guerre exigerait certainement plusieurs gros volumes; M. De la Barre-Duparcq l'a résumé en un mémoire de 100 pages, qui a été lu à l'Académie des sciences morales et politiques. Cet exposé succinct est complet néanmoins; il nous conduit pas à pas, des Grecs à l'époque actuelle, de la phalange au bataillon de chasseurs, et de la pique au canon rayé. On pressent, dès lors, que l'auteur évite tout développement. Il se contente, le plus souvent, de rappeler les faits en

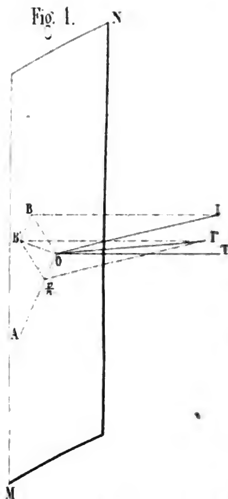
les condensant dans une phrase, un mot, empruntés parfois à une célébrité de l'intelligence. Les habitudes laborieuses du professeur nous sont manifestées à chaque page, car les historiens, les philosophes, les savants, les littérateurs de toutes les époques sont mis à contribution, et apportent chacun leur contingent. Aussi la lecture de ces quelques pages n'est-elle pas des plus faciles; elle exige du temps, de la réflexion, et ne saurait satisfaire ce grand nombre d'individus qui veulent être distraits et point fatigués. Relevons une assertion que nous croyons erronée, et qui se réduirait, dans ce cas, à une erreur typographique. Il est dit, page 65, que Wallenstein, le terrible ravageur de l'Allemagne, tira de ce pays plus de 200 *milliards*. Nous ne pouvons croire à ce chiffre effroyable.

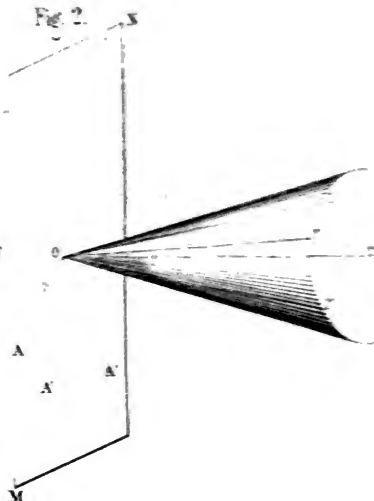
— Au moment de terminer notre chronique, nous apprenons la mort du général Collineau, qui vient de succomber, en Chine, à la suite d'une attaque de paralysie. Cet officier devait sa fortune à un coup brillant qu'il exécuta contre un chérif arabe, en 1852, dans les environs de Biskra. Simple capitaine alors, il n'hésita pas à se lancer, avec une poignée de soldats, sur une véritable armée d'insurgés que guidait un marabout fanatique, et depuis cette action d'éclat il fut constamment désigné pour les bonnes occasions. Il a assisté à toute la guerre de Crimée; il était à Malakoff à la tête des zouaves, puis en Kabylie, en Italie, et dernièrement en Chine, où il avait obtenu le grade de général de division.

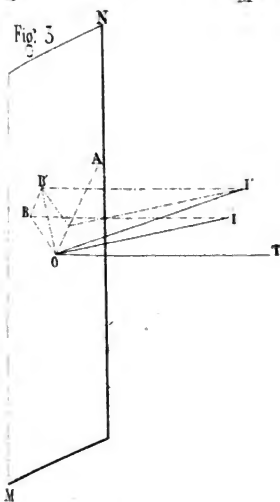
F. Hugonnet.

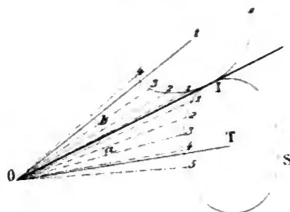
Le Directeur-Gérant, Noirot.

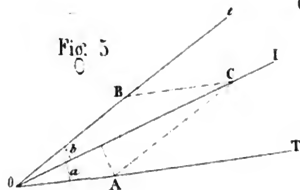
Paris. — Imprimerie de L. Martinet, rue Mignon, 2.





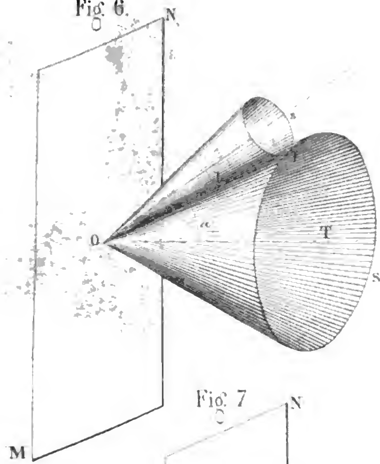


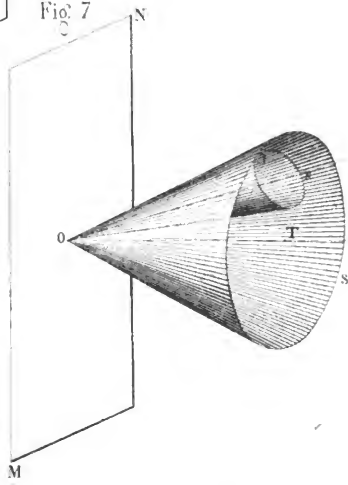


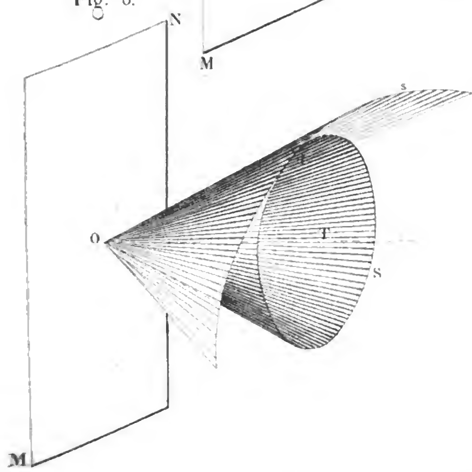


Grav. chez Erhard, r. Bonaparte 42.

Imp. Janson, Kr. dut







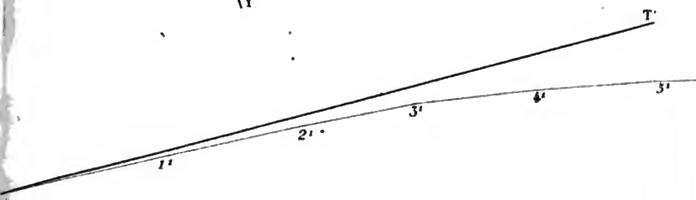
...mé chez Erhard, r. Bonaparte 42. Imp

Fig. 9.

X

O

Y



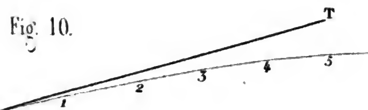


Fig. 10.

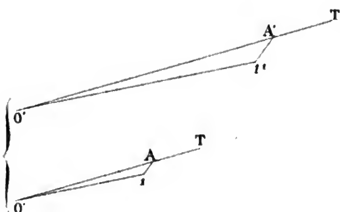


Fig. 11.

LE SPECTATEUR MILITAIRE.

APERÇU HISTORIQUE

SUR

LES FORTIFICATIONS, LES INGÉNIEURS

ET SUR LE CORPS DU GÉNIE.

QUATRIÈME PARTIE (1).

L'armée austro-sarde passa le Var le 30 novembre et s'étendit dans le petit pays qui est entre cette rivière, Grasse et Antibes, qu'elle bloqua.

Le 14 décembre, l'ennemi bombarda par terre et par mer le fort Sainte-Marguerite; le 15, il fit une descente dans l'île et somma le commandant, qui capitula sans avoir fait aucune défense. Traduit devant un conseil de guerre, ce commandant fut dégradé de la noblesse des armes et condamné à dix ans de prison.

Du 19 au 29, Antibes fut bombardée par terre et par mer; les deux tiers des maisons de la ville furent

(1) Voir le *Spectateur militaire* de janvier à décembre 1860, janvier à avril 1861.

détruits. Cependant, le 29, les batteries de terre de l'ennemi furent démontées par le feu de la place. Le 2 janvier 1747, les Anglais débarquèrent 22 pièces de 24 et se joignirent aux troupes du siége. Le 6, 24 pièces arrivèrent de Savone par mer. Les 16, 17 et 18, l'ennemi travailla à la construction de plusieurs batteries sans cesser entièrement le bombardement. La nuit du 20 au 21, il ouvrit la tranchée et fit quelques communications partant de ses batteries; mais, averti de la marche d'une armée de secours, le 24, il leva le siége et repassa le Var la nuit du 2 au 3 février.

Le maréchal de Belle-Isle avait enfin reçu de nombreux renforts, et, le 21 janvier, il avait mis son armée en mouvement. Le 23, il passa l'Argens, et, le 31, ses avant-gardes étaient à Cannes et à Grasse. Arrivé sur le Var, il mit ses troupes en quartiers d'hiver et se rendit à Versailles.

CAMPAGNE DE 1747 SUR LA FRONTIÈRE DES ALPES.

L'objet essentiel de la campagne de 1747 devait être de secourir Gênes. C'est l'objet que les deux cours avaient le plus à cœur; l'honneur, l'humanité, les engagements qu'elles avaient pris, leur en faisaient un devoir. Elles n'y manquèrent pas; quoique la mer ne fût pas libre, elles parvinrent à envoyer à Gênes de l'argent, des armes, et plusieurs bataillons français et espagnols. Morel de Conflans, brigadier d'ingénieurs, y arriva le 31 avril. Le 1er mai, le maréchal de Boufflers y entra, et sa présence ranima tous les courages.

L'ouverture de la campagne avait été fixée au

20 mai. Trois brigades d'ingénieurs furent, à cette époque, rendues à Aix, où M. de Razaud, maréchal-de-camp, en prit le commandement. Les brigadiers étaient de Palmas, Boniface, Morel de Conflans, Bourcet, comme brigadier surnuméraire, et de Riverson pour faire le détail des brigades; chacune était composée de 7 ingénieurs ordinaires et de 2 volontaires; en outre, du brigadier, du sous-brigadier et du chef de brigade.

La première opération que l'on fit fut la reprise des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat. Elle fut précédée d'une reconnaissance de ces îles par MM. Boniface, De la Chèze, de Day et d'Antelmy. Les deux îles parallèles l'une à l'autre sont, dans leur plus grande longueur, dirigées de l'ouest à l'est; le fort Sainte-Marguerite est situé en face et à 1400 mètres de la pointe de la Croisette, qui sépare le golfe Jouan du golfe de la Napoule. Chevert, maréchal-de-camp, commandant l'expédition, avait sous ses ordres 2,400 hommes partagés en deux colonnes, colonne de la droite et colonne de la gauche. La première, de 1,100 hommes, devait partir du golfe de la Napoule; la deuxième, de 900 hommes, du golfe Jouan; 400 hommes embarqués sur quatre galères étaient destinés pour l'attaque de la tour de l'île Saint-Honorat. Le débarquement et l'attaque eurent lieu le 25 mai et furent favorisés par l'absence de l'escadre anglaise, qu'un vent de nord-ouest éloigna, et qui fut suivi d'un calme de trente heures; ce calme donna le temps d'établir les troupes contre le feu du fort, de la

tour et des vaisseaux, dont on craignait le retour; de former des batteries contre ces mêmes vaisseaux, d'ouvrir la tranchée le jour même du débarquement à huit heures du soir, enfin de construire contre le fort trois batteries, savoir, une de quatre gros canons, dont deux ont tiré en brèche le 26 depuis six heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, et deux autres de deux pièces à la suédoise chacune, qui ont tiré à ricochet dans les ouvrages.

Les quatre galères canonnèrent avec succès la tour de l'île Saint-Honorat et obligèrent le commandant à se rendre prisonnier de guerre avec 56 hommes le jour même du débarquement.

Les trente heures de calme écoulées, les vaisseaux anglais parurent; mais, accueillis par le feu de notre batterie à l'est de l'île, ils s'éloignèrent. Le commandant du fort, n'ayant plus l'espoir d'être secouru, capitula.

En se rendant de Versailles en Provence, le maréchal de Belle-Isle eut le 13 mai à Bagnols, avec le marquis de la Mina, une conférence sur le plan de campagne qu'il convenait d'adopter. Bourcet et l'ingénieur espagnol de Zermenio y assistèrent. Le maréchal proposa d'entrer en Piémont par la vallée de la Sture pour attirer l'attention du roi de Sardaigne au centre de ses États et faire diversion à la partie de ses forces qui était avec les Allemands devant Gênes. Le marquis de la Mina, qui se rappelait les mécomptes des campagnes de 1743 et 1744, combattit cette opinion, et fut d'avis de passer le Var avec 54 bataillons et de marcher sur

Gênes. On avait, à la vérité, quelques siéges à faire; mais on ne risquait rien en prenant ce parti, et l'on animait les Génois par l'approche d'une armée de secours. En même temps on menacerait le roi de Sardaigne par des camps de 8 ou 10 bataillons chacun sur les débouchés de la frontière du Piémont.

Le maréchal parut avoir abandonné son projet; de Lambesc il écrivit le 16 mai à son frère qu'il venait de signer tous les ordres pour mettre en mouvement toutes les troupes pour passer le Var. Bourcet, qui avait travaillé avec lui, rédigea les instructions qui furent données aux officiers-généraux; on en a les minutes de sa main, datées du 31 mai.

Le passage du Var eut lieu à gué le 3 juin. Le fort de Montalban se rendit le même jour; le château de Villefranche soutint un siége de six jours seulement. L'armée s'avança jusqu'à la Roya, passa cette rivière et investit Vintimille. Le château devant lequel on ouvrit la tranchée la nuit du 26 au 27 juin se rendit le 1er juillet.

Au milieu de ces succès, le maréchal de Belle-Isle avait repris son projet de transporter le théâtre de la guerre au centre des États du roi de Sardaigne, non plus en débouchant par la vallée de la Sture, mais par celle d'Oulx, parce que Bourcet regardait le siége d'Exilles comme plus facile que celui de Coni et ne devant être qu'une affaire d'artillerie de quinze jours. Le maréchal avait mis son frère, le chevalier ou comte de Belle-Isle (le maréchal était alors duc), à la tête de 50 bataillons pour exécuter ce projet. Informé de la

résolution de son collègue, le marquis de la Mina la désapprouva et en rendit compte à sa cour. Le maréchal reçut des lettres des deux frères d'Argenson, l'un ministre de la guerre, l'autre ministre des affaires étrangères, de Louis XV même, qui lui ordonnaient de suivre les troupes espagnoles avec toute l'armée du Roi, de continuer à tout prix à opérer par la côte de Gênes. Lorsque ces lettres lui parvinrent, vers le 10 juillet, il était encore temps de rappeler les troupes envoyées en Dauphiné. En prenant le parti, ce qu'il fit, de ne pas obéir aux ordres de la cour et de s'en rapporter au marquis de la Mina, qui fut d'avis de laisser les choses comme elles avaient été entamées, le maréchal assuma sur lui toute la responsabilité de la fatale expédition qui eut lieu.

Ne doutant point, d'après les préparatifs de siége que nous avions faits à Briançon et à Guillestre, que notre projet ne fût d'attaquer Exilles, le roi de Sardaigne avait occupé par ses troupes, sous les ordres du comte de Briqueras, le col de l'Assiette d'Argueil, situé dans la chaîne de montagnes qui sépare la vallée d'Oulx de celle de Pragelas. Cette position (1) n'était accessible de notre côté que par une arête étroite qui avait été fortifiée, et présentait une tête tenaillée revêtue en fascines, par panneresses et boutisses, sur une hauteur de 5 mètres 30 centimètres. Exactement informé de nos mouvements, l'ennemi avait, la nuit du 5 au 6 juillet, levé le siége de Gênes et dirigé sur le

(1) Bourcet a décrit cette position dans ses *Principes de la guerre de montagnes* (manuscrits du Dépôt de la guerre).

col de l'Assiette 14 bataillons pour renforcer ceux qui y étaient déjà occupés à le fortifier.

Le chevalier de Belle-Isle avait réglé la marche de ses troupes sur trois colonnes, qui devaient arriver en même temps le 18 juillet, avant midi, devant les retranchements. L'attaque en eut lieu le 19 et fut des plus malheureuses; le maréchal de camp d'Arnaud, qui commandait la colonne du centre, fut tué au commencement de l'action; le chevalier de Belle-Isle, qui était avec lui, se mit alors à la tête de ses troupes et s'avança jusqu'au pied du revêtement de la tête tenaillée. Les grenadiers, n'ayant pas d'échelles, firent de vains efforts pour l'escalader; un seul y parvint. Le chevalier ayant été tué, ainsi que plusieurs officiers supérieurs, la colonne en désordre se replia sur le point d'où elle était partie. Notre perte a été évaluée à 6,000 hommes tués ou blessés, et celle de l'ennemi à 219 hommes seulement.

Après le départ des 20 bataillons qui firent partie du corps expéditionnaire et de divers détachements qu'on fit embarquer pour Gênes, l'armée combinée étant très inférieure à celle de l'ennemi, les deux généraux en chef lui firent prendre une position défensive dont la droite s'appuyait à la Turbie et au mont Laghetto, le centre à la Trinité et à Drap, et la gauche à Levenzo dans la vallée de la Vesubia. Les ingénieurs fortifièrent cette position sous la direction de M. Razaud et en levèrent les plans. Vintimille, en avant de la droite, restait occupé, mais abandonné à ses propres forces. Le baron de Leutrum quitta alors la position d'Oneille,

sur laquelle il avait 54 bataillons, vint camper sur les hauteurs de la rive gauche de la Roya et porta un corps sur la rive droite pour investir le château de Vintimille. On réprima cette tentative par une attaque qui eut lieu le 20 octobre, et à la suite de laquelle l'ennemi se retira avec précipitation. Le maréchal de Belle-Isle écrivit le lendemain au ministre cette lettre sur Bourcet :

« Quelque instruit que vous soyez du mérite de » M. de Bourcet, il est impossible que vous le connais- » siez dans toute son étendue : il réunit tant de talents » et de vertus que je ne puis vous supplier assez de les » récompenser ; il a été l'âme de tout ce qui vient de » se faire. »

Dès les premiers jours de novembre, les cols des Alpes maritimes étant couverts de neige, les armées entrèrent en quartiers d'hiver.

FONDS ACCORDÉS; TRAVAUX ORDONNÉS.

Les fonds accordés pour les travaux en cours d'exécution dans les places montaient à la somme de 1,379,000 livres, non compris le produit des octrois des places du Nord et les impositions consenties par quelques villes et provinces. La direction de Cormontaingne était comprise dans cette somme pour 378,000 livres, applicables en très grande partie à Thionville et à Bitche.

Après les travaux extraordinaires exécutés en 1746 aux lignes de la Queich, dont le toisé montait à 57,692 livres, et à celles de la Lauter, dont le toisé

montait à 416,128 livres, il restait encore pour 76,000 livres d'ouvrages à faire à ces dernières pour les mettre en état d'être occupées. Parmi ces ouvrages étaient ceux nécessaires à la tête des digues. On devait, en outre, dépenser 250,000 livres à Wissembourg pour en faire un poste sans lequel le prince de Conti ne jugeait pas que les lignes pussent être soutenues. Cormontaingne reçut l'ordre de s'y rendre pour arrêter avec Baudoüin le projet des ouvrages qu'on devrait y exécuter sans dépasser la somme de 250,000 livres. On se dispensa par économie de terrasser sur toute sa hauteur le mur d'enceinte de ce poste. Ce fut là une application des escarpes, en partie du moins, détachées des terres, sur lesquelles le directeur des fortifications d'Alsace a fait plusieurs projets jusqu'en 1750.

On construisit à Cette deux nouveaux forts dans la montagne.

On mit Lorient en état de défense. L'année précédente, 6,000 Anglais, qui avaient fait une descente sur la côte du Pouldu, avaient répandu une telle alarme à Lorient, que, s'ils avaient tardé deux heures à se retirer, ils auraient reçu les clefs de la ville, que l'on venait dans la nuit leur apporter avec une honteuse capitulation. Cet événement détermina à commencer à Port-Louis un retranchement pour mettre la ville à l'abri d'un coup de main du côté de terre.

LEVER DE CARTES.

Pendant les campagnes des années 1746 et 1747, Cassini de Thury suivit le Roi, par ordre du ministre, avec un dessinateur et trois domestiques, pour constater avec précision les positions principales du théâtre de la guerre, en même temps que Masse l'aîné, Villaret et quelques autres ingénieurs géographes en levaient les détails, en les rattachant à la triangulation. C'est ainsi que furent d'abord dressées la carte du pays entre l'Escaut et la Lys, celle du pays entre l'Escaut et la Dendre, et en 1747 celle du pays entre la Dendre et la Senne.

SIÉGES DE L'ÉCLUSE, DE SAS-DE GAND, DE PHILIPPINE, D'HULST ET D'AXEL, DANS LA FLANDRE HOLLANDAISE.

Par une fiction singulière, Louis XV ne voulait pas se croire en guerre avec la Hollande, malgré tous les secours que cette puissance fournissait à ses ennemis. N'ayant pu par des voies conciliatrices déterminer les États-Généraux à se déclarer neutres, il résolut en 1747 de faire entrer ses troupes dans la Flandre hollandaise. Le comte de Löwendal fut chargé, avec M. Gourdon, commandant la brigade d'ingénieurs de Biscourt, de faire les siéges de l'Écluse, de Sas de Gand et de Philippine; le marquis de Contades, lieutenant-général, de faire, avec les brigades d'ingénieurs de Thierry et de Filley, ceux d'Hulst et d'Axel, qui devaient être précédés de la prise des forts la Perle et

Liefkenshoek, sur la rive gauche de l'Escaut. La Flandre hollandaise présente une multitude de polders ou terrains bas qui peuvent être inondés par la mer, l'Escaut ou leurs affluents, et qui sont séparés par des digues nombreuses. Le profil de ces digues est divers : du côté des polders, leur talus est généralement à 45 degrés; du côté de la mer ou de l'Escaut, ce qui est la même chose, il a 3, 4, même quelquefois 6 mètres de base sur 1 de hauteur. L'on peut, avec plus ou moins de difficultés, conduire des cheminements et construire des batteries sur de semblables talus. Le sommet des digues est quelquefois aigu, mais le plus souvent il présente un plateau de 2 à 3 mètres au plus de largeur.

Siége de l'Écluse, 2 *jours*.

L'Écluse, autrefois place forte, est située sur la côte méridionale d'un bras de mer qui la sépare de l'île de Cadzand, qu'on occupa. Elle était entourée d'inondations et n'était accessible que par une digue de mer défendue par une redoute avancée, dont on s'empara le 19 avril. La nuit du 19 au 20, on ouvrit la tranchée sur le talus de la digue du côté de la mer, et l'on fit 400 mètres de zigzags. La nuit du 20 au 21, on chemina semblablement. Le 21, à six heures du soir, le gouverneur fit rappeler et se rendit prisonnier de guerre avec 1,660 hommes. Cette reddition étonna; mais les officiers envoyés à M. de Löwendal dirent pour leur raison que tout leur manquait dans la place, n'y ayant point de provisions.



Siége de Sas de Gand, 4 jours.

La place de Sas de Gand est traversée par le canal de Gand, qui, en sortant de la ville, débouche dans un bras de l'Escaut occidental. Elle était accessible par les deux digues du canal et par la digue de Philippine. Les deux premières étaient défendues par le fort Saint-Antoine, dans lequel il n'y avait que 28 hommes, qui se rendirent le second jour. En venant de l'Écluse, le comte de Löwendal avait visité le polder d'Autriche, sur la rive droite du bras de l'Escaut, et fait établir sur la digue de ce polder 12 canons et 6 mortiers, qui tirèrent le 28 avril, et prenaient à revers Sas de Gand. La 3e nuit (du 29 au 30), après la reddition du fort Saint-Antoine, on conduisit une seconde attaque par la digue de Philippine, en cheminant sur son talus du côté de l'Escaut. La 4e nuit, le 30, à onze heures du soir, la place se rendit; la capitulation fut signée le 1er mai à onze heures du matin, et la garnison faite prisonnière de guerre.

Siége de Philippine, 4 jours.

La place de Philippine est un grand ouvrage à couronne composé de quatre fronts bastionnés, et dont la gorge s'appuie au grand bras de l'Escaut occidental, appelé le Hond. Elle était accessible par deux digues : la digue de mer, qui conduit à Sas de Gand, et une digue dite du milieu, sur laquelle était le bureau de l'octroi de la place, et qui était interrompue. L'attaque se fit par la digue de mer, en cheminant sur son talus

du côté de l'Escaut, qui était peu incliné. On ouvrit la tranchée, la nuit du 2 au 3 mai, avec 400 travailleurs; on fit 400 mètres de zigzags en avançant vers la place, et une parallèle de 56 mètres dans laquelle on établit une batterie. Les 2e et 3e nuits, on s'avança de 264 mètres vers la place. La 4e nuit (du 5 au 6), à l'approche de deux compagnies de grenadiers, les ennemis abandonnèrent le saillant du chemin couvert de la place, sur lequel on se logea. Le 6, à onze heures du soir, ils se rendirent prisonniers de guerre.

Attaques du fort Saint-Philippe et du fort Liefkenshoek.

Ces deux forts étant situés sur la rive gauche de l'Escaut, il était important de s'en rendre maître pour ôter aux ennemis les moyens d'inquiéter le siége d'Hulst. Il suffit d'une batterie, qui tira le 24 avril au matin avec vivacité, pour faire rendre le soir le fort la Perle. On n'avait que le choix de la digue de l'Escaut en amont ou en aval pour conduire une attaque contre le fort Liefkenshoek. On choisit la digue d'aval comme offrant des sinuosités favorables pour l'établissement de batteries, sans prêter le flanc au fort Lillo, situé sur la rive droite. Le 23 avril, on fit une communication jusqu'à un coude, où l'on construisit trois batteries qui ouvrirent leur feu le 25 après midi, et firent rendre le fort le même jour.

Siéges de Zantberg et d'Hulst, 11 nuits.

La place d'Hulst et le fort Zantberg, unis par une ligne de retranchements, fermaient presque entière-

ment un vaste territoire appelé le pays d'Hulst. Par l'inondation que les Hollandais avaient formée, on ne pouvait attaquer directement Hulst que par la digue étroite de Saint-Jean-Steen, et Zantberg que par une longue digue plus large sur laquelle étaient les deux forts Kykuit. Le marquis de Contades vint reconnaître cette dernière le 27 avril, accompagné de MM. Thierry et Vallière fils, commandant l'artillerie, et résolut l'attaque de Zantberg, dont la prise lui ouvrirait l'entrée dans le territoire d'Hulst, et lui permettrait d'investir cette place et de lui ôter la communication de la mer, par laquelle elle pouvait recevoir toutes sortes de secours. Pour ne pas donner à l'ennemi le temps de la réflexion, il fit immédiatement, la nuit du 27 au 28 avril, attaquer les deux forts Kykuit par six compagnies de grenadiers, qui, après des prodiges de valeur, s'en emparèrent.

Le 28 avril, le marquis de Contades établit son quartier-général à la Clinge espagnole, et le parc d'artillerie, ainsi que le grand dépôt de tranchée, furent mis dans le fort ruiné de Bedmar. La distance de ce fort à celui de Zantberg, mesurée en suivant les digues, était de 5457 mètres, et sa distance au grand Kykuit était de 4329 mètres. Le 28, 3,000 pionniers furent employés à convertir en chemin pour le service de l'artillerie et de la tranchée le talus de la digue qui part du fort de Bedmar, sur une longueur de 3296 mètres. Il restait encore 1033 mètres de chemin ou communication à ouvrir pour arriver au grand Kykuit; ce fut l'ouvrage des deux nuits du 28 au 30, pendant les-

quelles on employa de 6 à 800 travailleurs. Le talus de la digue était de 5 mètres de base sur 2 de hauteur, et le chemin qui y était creusé n'avait que 3 mètres de largeur; des espèces de niches y étaient pratiquées pour se retirer au passage du canon. La 3ᵉ nuit fut encore employée à l'élargir, et en même temps à trois batteries le long de la digue au delà du grand Kykuit. Le sommet de la digue avait 2 mètres 54 centimètres de largeur. Ces trois batteries, deux de mortiers et une de canons, regardaient le fort Raep, situé sur la ligne des retranchements de Zantberg à Hulst. Enfin on travailla aussi la même nuit, sur la digue de ceinture du polder hollandais de Kildrecht, à deux batteries éloignées de plus de 1200 mètres du fort Zantberg, dont elles devaient contre-battre quatre pièces situées dans la place d'armes de l'avant-chemin couvert du fort, et qui nous barraient le chemin sur la digue. Ce ne fut qu'à la suite de deux coups de main sur cette place d'armes, les nuits du 3 au 4 mai et du 5 au 6, que l'on parvint à se débarrasser de cet obstacle.

La nuit du 1ᵉʳ au 2 mai, on ouvrit la tranchée dans le talus droit de la digue, à 140 mètres au delà du fort Kykuit ou à 893 mètres de distance du fort Zantberg, suivant deux alignements différents jusqu'à un coude qui les couvrait. La nuit du 2 au 3, on s'avança de 260 mètres par une sape dans laquelle on fut obligé de faire huit traverses, parce qu'on allait debout à la batterie des ennemis.

La 7ᵉ nuit (du 7 au 8), M. Filley, brigadier d'ingénieurs, homme de beaucoup de mérite, dit M. Thierry,

qui faisait le détail, ayant jugé que M. Foucault, ingénieur ordinaire qui se trouvait seul à la tranchée, aurait besoin d'aide, y passa la nuit en entier et y fit un très bel ouvrage qui était difficile.

La 8e et dernière nuit du siége de Zantberg, on transporta des fascines pour travailler au passage du fossé, dans lequel il y avait tant d'eau qu'elle montait jusque sur le terre-plein du chemin couvert. Le pont fut commencé le 9 au matin; il eût été long à construire par la grande quantité de fascines qu'il eût consommées et par le grand éloignement du dépôt d'où il fallait les tirer. Sur les six heures du soir, le commandant du fort Zantberg demanda à capituler et se rendit prisonnier de guerre, ainsi que 6 autres officiers et 86 soldats qui restaient d'un plus grand nombre.

Dès que nous fûmes maîtres du fort, les troupes ennemies qui le soutenaient s'éloignèrent précipitamment. Le 10 mai, le fort Raep se rendit; les lignes des assiégés se trouvèrent par là abandonnées, à l'exception du fort de Moerschans, où ils avaient encore du monde.

Le 9 mai commença l'attaque directe d'Hulst. Pour préliminaire, on enleva un poste sur la digue de Saint-Jean-Steen, par laquelle on voulait cheminer. Ce poste enlevé, on y fit une traverse, et, la nuit du 9 au 10, les ingénieurs mirent à la besogne, sur le talus gauche de la digue, 500 travailleurs depuis la traverse en revenant sur leurs pas. Le 10, 400 travailleurs perfectionnèrent le travail de la nuit, et l'on s'en tint là, le mar-

quis de Contades ne voulant pas s'approcher davantage d'Hulst par cette digue.

Le 11, le duc de Broglie investit Hulst par la partie septentrionale, s'approcha de la place et vit si peu de monde sur les remparts qu'il crut pouvoir faire sommer le gouverneur de se rendre. Toute la journée se passa en pourparlers; le gouverneur proposait de remettre la place, à condition d'en sortir avec les honneurs de la guerre et trois pièces de canon. Le maréchal de Saxe, qui vint le même jour de Bruxelles à Zantberg, lui fit offrir de dessus les glacis de ce fort les honneurs de la guerre pour lui et 400 hommes seulement et 3 pièces de canon, et que le surplus de la garnison serait prisonnière de guerre. La capitulation fut enfin acceptée à ces conditions et signée pendant la nuit du 11 au 12, avec quelque répugnance de la part du gouverneur.

Le 15, la partie de la garnison qui était prisonnière de guerre sortit d'Hulst pour être conduite à Gand. Elle était composée de 96 officiers et de 1,509 hommes. On trouva dans la place et les forts qui en dépendent 97 pièces de canon et 38 mortiers ou obusiers.

Reddition d'Axel, 1 nuit.

Axel est une place en terre composée de huit fronts bastionnés; elle donne son nom à une grande île de l'Escaut occidental, qui était le seul endroit de la Flandre hollandaise qui restât à soumettre. Elle est séparée du continent au midi par un bras de mer ou de

l'Escaut qui est plus ou moins large, suivant que la mer est haute ou basse.

La nuit du 15 au 16 mai, on commença une batterie; la nuit suivante, le comte de Broglie, accompagné de M. Filley, passa dans l'île, et proposa au gouverneur de sortir de la place avec tous les honneurs de la guerre et même avec 4 pièces de canon, à quoi il consentit. Le 17 au matin, 8 compagnies de grenadiers en occupèrent les portes.

SIÉGE DE BERG-OP-ZOOM, 64 JOURS.

Après la bataille de Laufeld, que le maréchal-général (1) gagna le 2 juillet sur les alliés, le Roi résolut le siége de Berg-op-Zoom. Ce siége est remarquable par la résistance longue et opiniâtre des défenseurs, favorisés par les circonstances les plus heureuses. Le comte de Löwendal écrivait le 16 juillet : « J'attaque une place qui est un chef-d'œuvre de fortification et que je ne peux investir; dont la garnison est nombreuse et qui a derrière soi une armée pour la soutenir, joint à ce qu'elle peut recevoir toutes sortes de secours de la Hollande. » La place de Berg-op-Zoom était liée à celle de Steenbergen, qui en est éloignée de 11 kilomètres par une ligne de retranchements soutenus par trois forts et devant laquelle était tendue une inondation. A la faveur de ces retranchements, que défendait un

(1) Le 12 janvier 1747, Louis XV avait élevé le maréchal de Saxe à la dignité de maréchal-général, juste récompense des nombreux et éclatants services que ce guerrier avait rendus à la France.

corps de troupes de 9,000 hommes, la garnison était assurée de pouvoir se retirer à sa volonté.

Le Zoom, qui donne son nom à la place, est un très petit cours d'eau qui a son embouchure dans l'Escaut oriental et forme le port de la ville. Les fortifications de Berg-op-Zoom consistent dans quinze fronts qui déterminent un polygone assez irrégulier. Un côté regarde l'est; le côté contigu à droite (par rapport à la place) regarde le sud-est; le côté suivant, qui fut le front d'attaque, regarde le sud. Le bastion de droite porte le nom de Cohorn, qui a construit une partie des fortifications. Le bastion de gauche est le bastion *Pucelle*. Le système de fortification que Cohorn a fait exécuter est infiniment plus simple que ceux qu'il a décrits dans sa *Nouvelle fortification*.

A Berg-op-Zoom, le corps de place est bastionné avec des flancs concaves partagés en place haute et place basse, et retirés de 14 mètres en arrière de gros orillons. L'escarpe est à demi-revêtement, de 5 mètres 30 centimètres de hauteur, avec une large berme plantée d'une haie vive. Le fossé, large de 28 mètres, était sec, avec une cunette dans le milieu. En place de tenaille devant la courtine, il y avait une place d'armes. La demi-lune, sans réduit, avait 42 mètres de saillie sur le côté extérieur du front, les faces 80 mètres de longueur, les flancs 30 mètres en deux parties, l'une droite, l'autre concave, retirée en arrière de la première, sous laquelle était une casemate pour trois canons, qui avait son entrée dans le profil au niveau du fossé. On communiquait à la demi-lune au moyen de deux escaliers à sa gorge, voûtés.

Le chemin couvert avait dans tout son développement une largeur égale, 20 mètres. Les places d'armes rentrantes étaient vastes et occupées par des lunettes sans flancs qui étaient revêtues et précédées de fossés peu profonds pris sur la largeur du chemin couvert. Les profils des faces des lunettes étaient dans l'alignement des

crêtes des chemins couverts, et les intervalles restants jusqu'aux contrescarpes, qui étaient à demi-revêtement, étaient fermés par des traverses en terre, les seules qu'il y eût. On communiquait au chemin couvert par deux escaliers, à chaque angle rentrant de la contrescarpe. Ces escaliers débouchaient dans une tour angulaire peu élevée, masquée par un redan qui, dans chaque lunette, en était le réduit. Aucun escalier n'était apparent dans toute la fortification. Les deux lunettes qui, avec les mines, ont tant contribué à prolonger la défense portaient les noms, celle de droite par rapport à la place, de lunette de Zélande, et celle de gauche de lunette d'Utrecht.

Le système de mines qui existait sous le front d'attaque était très simple : il consistait dans une large galerie magistrale construite solidement par voûtes en berceaux perpendiculaires à la contrescarpe et reposant sur des pieds droits épais. De cette galerie, qui était crénelée, partaient quatre écoutes de 42 mètres de longueur, une sous la capitale de chaque angle rentrant du chemin couvert. On y communiquait par des portes ouvertes sur le fossé, et par les casemates des flancs de la demi-lune au moyen de deux galeries qui passaient sous son fossé. Il y avait dans la magistrale et dans les écoutes des amorces de rameaux que l'ennemi construisit en bois pendant le siége.

Le stathouder envoya à Berg-op-Zoom, pour diriger la défense, l'officier-général hollandais qui avait le plus de réputation, le général Cronström. Cet officier-général arriva le 14 juillet et prit le commandement, laissant au gouverneur, le prince de Hesse-Philipsthal, le détail du service de la place, et celui des lignes au prince d'Hildbourghausen.

Le comte de Löwendal arriva le 12 juillet devant

Berg-op-Zoom, avec 28 bataillons d'infanterie, 26 escadrons de cavalerie et 1 bataillon d'artillerie, suivi à quelques jours d'intervalle de 48 pièces de 24 et de 30 mortiers, escortés par 10 bataillons et 2 régiments de cavalerie. Le maréchal-général renforça plus tard l'armée de siége. Vallière fils commandait l'artillerie. Gourdon de l'Églizière, qui commandait les ingénieurs, n'avait alors sous ses ordres que la brigade de Biscourt, avec laquelle, le 13, il reconnut en détail les différentes parties de la fortification, et, sur le compte qu'il en rendit à M. de Löwendal, ce général détermina l'attaque sur le front contigu (à droite à notre égard) à celui de la porte d'Anvers.

Peu de jours après arrivèrent trois autres brigades d'ingénieurs commandées par Clairac, Desvallons et Franquet, et plus tard, le 11 août, la brigade d'ingénieurs de Filley ; enfin, le 29, pour réparer les pertes que le corps avait faites, celle de Lambert. Verville remplit en même temps les fonctions de major et celles de détailleur, avec Ducaurel pour aide-major.

Les compagnies de mineurs qui devaient être si nécessaires étaient celle de Delorme, celle de Biet de Lépinoy et celle de Boule, qui arriva sur la fin du siége.

La nuit du 14 au 15 juillet, la tranchée fut ouverte par 2,400 travailleurs conduits par M. de Biscourt, et soutenus par 15 compagnies de grenadiers et 15 bataillons. On embrassa le front d'attaque par une première parallèle de 1600 mètres d'étendue, à environ 400 mètres du chemin couvert, distance moyenne, avec 1200 mètres de communications.

Les nuits suivantes, on prolongea la première parallèle par la droite et par la gauche; on en fit une seconde, on s'avança en zigzags vers la place. Le 20, notre artillerie, consistant en 10 batteries armées de 42 canons et de 14 mortiers, commença à tirer.

La 8e nuit (du 21 au 22), on commença la troisième parallèle, dont on fit environ 600 mètres, à 130 mètres de distance du chemin couvert. On la continua le jour à la sape pleine. La nuit suivante, on chemina sur la capitale de la demi-lune et sur celle du bastion Cohorn, le bastion gauche à notre égard. Le travail, devenant périlleux, ne put se faire qu'à la sape pleine pendant la nuit, sans pouvoir le continuer de jour, attendu la supériorité de l'artillerie de la place.

La 11e nuit (du 24 au 25), on exécuta une parallèle devant le fort Rovers, à 160 mètres de distance de son chemin couvert. Nous ne suivrons pas les progrès de cette attaque secondaire.

Les 13e et 14e nuits (du 26 au 28) furent employées à construire à la sape pleine une quatrième parallèle à 30 mètres des saillants du chemin couvert, et à élever dans cette parallèle cinq cavaliers de tranchée. En même temps nos mineurs s'établirent sur les trois capitales des bastions et de la demi-lune. La 23e nuit (du 5 au 6 août), après qu'ils eurent fait jouer trois fourneaux, 10 compagnies de grenadiers, partagées en 5 divisions, attaquèrent le chemin couvert et en chassèrent les ennemis. Les travailleurs, au nombre de 1,000, conduits par 15 ingénieurs, formant également 5 divisions pour les cinq saillants du chemin couvert,

en exécutèrent le couronnement, à l'exception de celui du chemin couvert du bastion droit, qui ne put avoir lieu; le canon de l'ennemi détruisant à chaque instant le travail sur ce point, il fut réservé aux mineurs.

Le grand feu que firent les assiégés pendant cette attaque la rendit très meurtrière. On compta 400 soldats blessés et environ 100 de tués, 23 officiers blessés et 4 ingénieurs, savoir, MM. de Biscourt et Delajaille, blessés à mort; Chermont et Masse, blessés grièvement, et 4 sergents attachés aux ingénieurs.

Le 12 août, il arriva d'Angleterre dans la place 77 canonniers et 7 artificiers, et de la grande armée 30 mineurs autrichiens, 30 canonniers et 30 mineurs anglais, ainsi qu'un grand nombre des uns et des autres hollandais, et plusieurs officiers ingénieurs et d'artillerie autrichiens et anglais qui étaient nécessaires. Par le manque de mineurs on n'avait pas pu nous disputer le glacis; mais, à dater de cette époque, commença une guerre souterraine dont on n'avait pas eu d'exemple.

Après s'être logé sur l'arrondissement de la contrescarpe des places d'armes saillantes, il importait surtout de se rendre maître des lunettes situées dans les places d'armes rentrantes.

La 31ᵉ nuit (du 13 au 14 août), le mineur qui s'était établi dans le logement du chemin couvert de la face droite de la lunette gauche (ou de Zélande), ayant poussé son rameau à 36 mètres en avant de son entrée en galerie, se trouvait, suivant son estimation, derrière la maçonnerie du revêtement de cette pièce, à laquelle

il s'agissait de faire brèche, tandis que celui qui s'était établi dans le logement du chemin couvert de la face gauche de la lunette droite (ou d'Utrecht) n'était encore qu'à 14 mètres de son puits.

32e nuit (du 14 au 15). Vallière fait prolonger par la droite la première parallèle jusqu'à un point où l'on construit une batterie qui, malgré son grand éloignement du front d'attaque, contribue puissamment à en éteindre les feux.

33e nuit (du 15 au 16). On ouvre une brèche par la mine dans la lunette située à notre gauche. Aussitôt 60 volontaires, soutenus par 2 compagnies de grenadiers, attaquent l'ouvrage et s'en emparent ; 200 travailleurs qui les suivent y font une communication et un logement sur la brèche. La communication est bouleversée par une mine de l'ennemi ; on la rétablit. Nous eûmes dans cette attaque 20 soldats de tués, 117 de blessés et 9 officiers blessés, au nombre desquels fut M. Delorme, maréchal-de-camp, ancien capitaine de mineurs, blessé légèrement, et qui fut tué le 16 au matin d'un coup de fusil. Sa mort fut regardée comme une grande perte. C'était son trente-huitième siége. Il fut regretté par M. de Löwendal, qui l'avait fait venir de Metz, où il vivait retiré, âgé de soixante-douze ans.

35e nuit (du 17 au 18). On attaque le réduit de la lunette ; mais on y trouve l'ennemi en forces, soutenu par les feux de la place, et l'on est repoussé avec perte de 22 soldats tués, 131 blessés, 2 officiers tués et 6 blessés, desquels Boüillard, ingénieur distingué.

37ᵉ nuit (du 19 au 20). On fait brèche par la mine à l'angle flanqué de la lunette située à notre droite, et sur-le-champ 70 volontaires, soutenus par une compagnie de grenadiers et par un piquet de dragons, montent à l'assaut et forcent les assiégés à se retirer derrière un retranchement de gabions fait en avant du réduit de la gorge et traversant la lunette d'une face à l'autre; d'où ils font un feu des plus violents, soutenu de celui du bastion droit et de la demi-lune. Les grenadiers se retirent, et, malgré le feu de l'ennemi, Desvallons, brigadier d'ingénieurs, le chevalier d'Aumale et Durevest, ingénieurs, couronnent l'entonnoir et font le logement en nid de pie sur la brèche avec les communications nécessaires.

38ᵉ nuit (du 20 au 21). Les ennemis font jouer dans les vingt-quatre heures cinq mines qui renversent les logements sur les contrescarpes de la demi-lune et des bastions, et détruisent partie des logements du chemin couvert.

Toutes les nuits, sans exception, on est obligé d'employer 2 ou 300 travailleurs à réparer les communications ou les logements endommagés par le canon, par les bombes et les mines des assiégés.

46ᵉ et 47ᵉ nuits (du 28 au 30 août). Les officiers d'artillerie commencent deux batteries de cinq pièces chacune, l'une dans le logement de contrescarpe du bastion situé à notre gauche pour ouvrir ce bastion près du saillant, et l'autre dans le logement de contrescarpe de la demi-lune pour faire brèche à sa face gauche (à notre égard).

Le 30, les mineurs ennemis avaient abandonné la galerie de contrescarpe, qui n'était plus tenable, ne conservant que le réduit d'Utrecht et quelques fourneaux.

49e nuit (du 31 août au 1er septembre). Nos mineurs ont des puits derrière la contrescarpe de la face gauche du bastion situé à notre droite pour la renverser, ce qui nous mettra en état de faire le logement de contrescarpe destiné à la batterie de brèche.

50e nuit (du 1er au 2). On travaille à une descente de fossé souterraine, à droite de la batterie de brèche de la demi-lune, et à deux descentes, l'une souterraine à gauche, l'autre à ciel ouvert, à droite de la batterie de brèche du bastion situé à notre gauche.

52e nuit (du 3 au 4). On achève les deux batteries de brèche sur la contrescarpe devant le bastion gauche et devant la demi-lune, et deux autres batteries de brèche sur les logements du chemin couvert de droite et de gauche du saillant de la demi-lune, chacune de trois pièces, pour ouvrir par les trouées de son fossé les bastions près des angles d'épaule.

53e nuit (du 4 au 5). Trois mines contiguës jouent le matin derrière la contrescarpe du bastion situé à notre droite et la détruisent; l'établissement de la cinquième batterie de brèche est par là assuré.

On travaille à sa construction et à deux descentes de fossé, l'une souterraine à gauche, l'autre à ciel ouvert à droite de la batterie.

56e nuit (du 7 au 8 septembre). Le feu des bombes,

du canon et de la mousqueterie de l'ennemi est plus violent qu'il n'a jamais été.

Le 9, à cinq heures du matin, on commence à battre en brèche. La 58e nuit (du 9 au 10), on est obligé d'abaisser partie du terre-plein du chemin couvert pour faire voir aux batteries le pied des revêtements, tant de la demi-lune que des bastions.

Vallière écrit le 12 au comte de Löwendal : « Les brèches sont en bon train, et la journée d'aujourd'hui les avancera fort, quoique nos batteries soient extrêmement tourmentées par les feux de l'ennemi, surtout par ceux des lunettes collatérales. L'on monterait à présent à la brèche de la demi-lune ; celle du bastion de la gauche sera bientôt dans le même cas ; la droite est la moins avancée, par le grand feu qui lui est opposé qui en retarde le service ; mais cela n'empêche pas qu'elle ne tire encore à présent. »

Le comte de Löwendal écrit du 13 : « Nos brèches ne vont pas si vite que je l'avais espéré. Le feu continuel des bombes et des grenades des ennemis et des canons qu'ils ont placés dans les bas-flancs et lunettes collatérales interrompent souvent notre opération et nous obligent au silence pendant quelques heures. »

62e nuit (du 13 au 14). Le mineur ennemi fait encore jouer deux fourneaux : l'un enterre l'ingénieur Montfort ; mais, secouru dans le moment, il est déterré et en reste contus dans tout son corps ; l'autre fait sauter le saillant du réduit de la lunette d'Utrecht, à quoi notre mineur n'avait pu réussir. On fait dans

l'entonnoir un logement qui voit parfaitement dans le fossé et en impose à toute la droite.

L'eau vient dans les fossés; mais elle ne remplit que les cunettes, que l'on comble la veille de l'assaut.

63e nuit (du 14 au 15). On ne fait autre chose que d'élargir les logements et communications qui conduisent aux descentes du fossé, et rétablir les logements de chemin couvert et de contrescarpe dans toute leur étendue.

On avait fait un dispositif pour donner l'assaut à la pointe du jour; mais des sapeurs qu'on a fait monter à la brèche de la gauche, ne l'ayant pas trouvée assez écrétée, on juge à propos de différer l'assaut.

64e et dernière nuit (du 15 au 16 septembre). On commanda pour le travail de la nuit 300 travailleurs pour ouvrir les cinq débouchés des descentes et en adoucir encore les rampes.

L'assaut général fut livré le 16, à quatre heures et demie du matin, par trois colonnes de troupes disposées dans l'ordre suivant :

Première colonne, pour le bastion droit : 6 compagnies de grenadiers; immédiatement après, 3 bataillons, 1 officier d'artillerie avec 20 canonniers et 8 ouvriers armés de haches, de pinces et de masses; 3 brigades de sapeurs et 300 travailleurs conduits par M. Filley, et avec lui 4 ingénieurs pour faire le logement de la gorge du bastion; et enfin 3 bataillons. La colonne marcha dans cet ordre jusqu'au débouché des rampes du fossé, où elle attendit le signal.

Deuxième colonne, pour le bastion gauche, sem-

blable à la première; M. d'Aymé, chef de brigade, commandant les ingénieurs et les travailleurs.

Troisième colonne, pour la demi-lune : 100 volontaires, suivis de 4 compagnies de grenadiers, d'un bataillon, de 6 canonniers, de 2 brigades de sapeurs et de 300 travailleurs commandés par M. Lambert, brigadier d'ingénieurs, et avec lui 3 ingénieurs pour faire le logement de la gorge de la demi-lune. Cette colonne marcha dans cet ordre jusqu'au débouché de la descente du fossé de la demi-lune, où elle attendit le signal.

Le tout ainsi disposé, et le comte de Löwendal rendu à la tranchée, ainsi que M. Gourdon, avec Verville et deux aides-majors, à quatre heures et demie du matin le signal fut donné par une bombe seule suivie d'une décharge générale de tous les mortiers de la tranchée, ensuite une autre bombe seule suivie d'une décharge générale de tous les mortiers de la tranchée, dont les bombes avaient des fusées longues et n'étaient chargées que de terre pour donner l'épouvante à l'ennemi, et le temps à nos grenadiers de monter les brèches des bastions, ce qui fut exécuté dans l'instant. Nos grenadiers trouvèrent peu de résistance, l'ennemi étant en désordre partout et n'ayant que des retranchements informes ou inachevés, tant dans les bastions que dans la demi-lune, d'où il fut chassé ou qu'il abandonna. A l'attaque de la demi-lune, les volontaires et grenadiers se jetèrent dans le fossé de la place, attaquèrent la communication de la demi-lune avec la courtine et s'en emparèrent, en sorte que les défenseurs se rendirent prisonniers de guerre.

L'ordre fut d'abord parfaitement observé; mais l'ennemi, poursuivi de près, s'étant jeté dans des maisons d'où il fit feu sur nos troupes (1), le désordre commença; la ville fut mise au pillage, et il s'y passa tout ce que la fureur du soldat effréné peut produire. A dix heures du matin, le comte de Blet, maréchal-de-camp, fit battre la générale pour rassembler les soldats, qui, quoiqu'ivres de vin et chargés de butin, se rendirent à leurs drapeaux; mais l'ordre ne fut parfaitement rétabli que sur le soir. On a reproché avec raison au général Cronström, ne soutenant pas l'assaut, d'avoir abandonné la place sans faire une capitulation pour la ville, qu'il réduisit à subir toute la fureur du vainqueur.

« Si on avait pu prévoir, écrivit le jour même M. de Löwendal au maréchal de Saxe, que M. Cronström eût pris si peu de précautions, on aurait pu le prendre, ainsi que les princes de Hesse et d'Anhalt, qui se sont sauvés précipitamment. Ils en ont été quittes pour ne rien emporter avec eux.

» Comme dans mes dispositions j'avais voulu obvier à l'éparpillage des troupes, j'avais ordonné que les bataillons restassent en bataille sur les remparts, ce qui a donné le temps à beaucoup de monde de se sauver par la porte de Steenberg. Tout ce qui était dans les ouvrages a été tué ou pris. Jusqu'à présent, j'ai environ 1,500 prisonniers entre mes mains, outre une centaine d'officiers, sans compter les blessés.

(1) Les auteurs des *Plans et journaux de siéges* font retirer le prince de Hesse sans confusion et combattant depuis la grande place jusqu'à la porte de Steenberg, où ce fut un sauve-qui-peut.

»Peu de places avaient autant d'artillerie.

»J'aurais voulu exempter cette pauvre ville du pillage; mais il était humainement impossible d'y réussir.

»J'avoue que je dois une grande partie du succès de cette expédition à l'intelligence supérieure de M. de Vallière et au secours que j'ai eu généralement du corps de l'artillerie.

» La déroute du corps qui était dans les lignes a été si complète que tout leur camp a été pillé sans qu'ils aient pu sauver une tente. Plus de 20 bataillons, tant de ceux de la garnison que de ceux qui étaient dans les lignes, ont laissé leurs armes en faisceaux. »

La perte que nous fîmes dans l'assaut se réduisit à 6 officiers et 132 soldats tués. Il y eut, en outre, 40 officiers et 260 soldats de blessés.

La perte faite pendant toute la durée du siége fut de 55 officiers et 707 soldats tués, et de 324 officiers et 4,162 soldats blessés, dont un grand nombre légèrement.

Le 17 septembre, le Roi nomma le comte de Löwendal maréchal de France, MM. Vallière et Gourdon de l'Églizière maréchaux-de-camp.

Il y eut 10 ingénieurs tués et 15 blessés, dont 6 grièvement; 2 officiers de mineurs tués et 2 blessés, 7 officiers d'artillerie tués et 52 blessés.

M. Filley fut proposé dans les termes les plus honorables par M. Gourdon pour le grade de brigadier d'infanterie, Lebeuf père pour une commission de colonel réformé, Desvallons et Chermont pour commissions de lieutenant-colonel, 5 ingénieurs pour commissions de capitaine, de Verville et de Saint-Paul pour une pension,

12 ingénieurs pour la croix de Saint-Louis et 16 pour des gratifications.

La dépense des travaux de sape s'éleva à la modique somme de 100,791 livres, savoir : 86,056 gabions à 1 livre 10 sols l'un, 7,504 claies à 5 sols l'une, 12,789 toises courantes de sapes à des prix divers, depuis 1 livre 10 sols jusqu'à 5 livres la toise, faisant 49,034 livres; 1,596 journées de sergents d'ordonnance attachés aux ingénieurs à 2 livres 10 sols l'une; enfin 2,863 livres de menues dépenses.

Le développement extraordinaire (25 kilomètres) de sapes exécutées ou rétablies sur un seul front de polygone provient de la multitude d'entonnoirs qui furent couronnés et de la réparation incessante des communications et logements bouleversés par le canon, les bombes et les mines de l'assiégé.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

AUGOYAT.

CONSTITUTION

ET

PUISSANCE MILITAIRES

COMPARÉES

DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE.

CHAPITRE XVII (1).

Composition de l'armée de seconde ligne en Angleterre ; corps auxiliaires et réserves (suite). — Section 5 : Réserve (*army reserve force*). Organisation, composition de cette force ; — obligations imposées aux enrôlés ; — droits et avantages ; — comparaison avec le système de la réserve française ; — organisation nouvelle donnée en France aux jeunes gens laissés dans leurs foyers ; — résultats obtenus, — le principe de la réserve anglaise est le point de départ d'une véritable révolution dans la constitution des armées ; — ce système pourrait-il être adopté en France? — propositions ; — de la réduction des dépenses militaires ; — motifs qui empêchent de désarmer ; — la France ne peut réduire son état militaire ; — coup d'œil sur ses frontières ; — les économies ne peuvent être réalisées que par les perfectionnements dont l'organisation de la réserve est susceptible ; — évaluation de la dépense d'une réserve de 100,000 hommes organisée d'après le système anglais. — Section 6 : *Organisation des troupes de la douane anglaise* (*coast-guards*) : Composition, — effectif, — service, — prix d'entretien, — force qui pourrait concourir à la défense territoriale en cas d'invasion. — Section 7 : *Bataillons des*

(1) Voyez le *Spectateur militaire* du 15 avril au 15 août, du 15 octobre au 15 décembre 1860, du 15 février au 15 avril 1861.

chantiers maritimes (*dockyard's battalions*) : Composition et effectif de ces corps; — un mot sur la police anglaise; — avantages que présente une gendarmerie solidement organisée.

SECTION V.

RÉSERVE ANGLAISE (*army reserve force*).

L'institution d'une réserve proprement dite, c'est-à-dire présentant une certaine analogie avec les organisations militaires de même nom adoptées par les États continentaux, est une création toute récente dans l'armée anglaise. Chez nos voisins, cette force se compose, sous certaines conditions, de tous les militaires qui sont libérés du service avant d'avoir accompli le temps exigé pour l'obtention d'une pension de retraite.

Antérieurement à l'abolition de l'engagement à vie, le nombre des soldats qui rentraient dans la vie civile, pouvant encore être utilisés pour la défense du royaume, était naturellement fort restreint. Jusqu'à la guerre de Crimée, le soldat anglais, à moins d'une conduite incorrigible ou d'infirmités le rendant absolument impropre au service, ne quittait guère l'armée que pour entrer dans les pensionnaires ou aux invalides de Chelsea.

Depuis la nouvelle législation sur les enrôlements, le nombre des soldats qui se retirent à l'expiration de leur congé, ou avec une pension simplement temporaire, doit tendre nécessairement à s'accroître chaque année (1). Cette considération, au milieu des difficultés

(1) Les engagements militaires se contractent aujourd'hui pour dix années au lieu de vingt, et il n'y a plus d'enrôlements à vie.

sans nombre du recrutement de l'armée britannique, a donné naissance à l'organisation de la réserve. Obligé de recourir à tous les moyens, à tous les systèmes, pour suppléer à la pénurie des éléments militaires que présente la population, le gouvernement a espéré, par cette institution, maintenir les liens qui unissent les anciens soldats à l'armée et pouvoir s'assurer leur concours dans le cas d'éventualités pressantes.

L'acte du Parlement (22 *et* 23 *Victoria*, chap. 42), qui autorise l'enrôlement des anciens soldats de l'armée de ligne et de la compagnie des Indes dans la réserve, stipule que leur effectif ne devra pas dépasser 20,000 hommes.

Les officiers chargés de l'administration et du commandement des pensionnaires (*the staff officers of pensioners*) dans les différents districts de la Grande-Bretagne sont aussi provisoirement chargés de l'organisation et de l'enrôlement des hommes de la réserve.

Une circulaire du War-Office, en date du 29 décembre 1859, fixe de la manière suivante les bases de cette organisation :

1° Tout homme qui désire s'enrôler dans la réserve doit avoir terminé le temps de service pour lequel il s'était engagé dans l'armée de ligne. S'il a été congédié avant ce terme, il doit avoir complété *au moins* cinq ans de service sous les drapeaux.

2° Il ne doit pas s'être écoulé plus de cinq années entre la date de sa libération et celle de son admission dans la réserve.

3° Il doit avoir sa résidence dans les limites de la

circonscription du district des pensionnaires dans lequel il contracte son engagement (1).

4° Il doit être exempt de toute infirmité de nature à le rendre impropre à un service actif.

5° Il ne doit pas avoir été renvoyé de l'armée de ligne pour mauvaise conduite.

Tout ancien soldat admis dans la réserve anglaise a droit aux allocations suivantes :

1° Il reçoit chaque année une somme de 4 livres (100 fr.), divisée en quatre payements trimestriels.

2° Si le gouvernement réclame sa présence sous les drapeaux, il touche, pendant tout le temps de son service actif, la solde et les allocations auxquelles il avait droit, suivant son grade et les tarifs de l'infanterie, au moment où il a été libéré.

3° Il a droit à une indemnité de 1 penny (5 centimes et demi) par mille, tant pour se rendre au lieu de la convocation que pour retourner chez lui.

4° Tous les sept ans, s'il n'est pas convoqué, et plus souvent en cas de service actif, il a droit à un habillement complet.

5° S'il est blessé ou estropié en service actif, il a droit à la pension qui lui aurait été accordée suivant son rang dans l'armée de ligne.

6° S'il n'est pas pensionné comme invalide, il peut arriver, par sa bonne conduite, à toucher la pension que les règlements assignent à son grade, en comptant,

(1) A moins d'autorisation spéciale, cette résidence ne doit même pas être distante de l'état-major des pensionnaires de plus de 30 milles (48 kilomètres environ)

pour compléter le temps exigé et à raison de *moitié* de leur nombre effectif, les années passées dans la réserve.

Les obligations auxquelles sont soumis les hommes de la réserve anglaise sont les suivantes :

1° Tout ancien soldat qui s'enrôle dans ce corps doit s'engager à servir pendant le temps nécessaire pour compléter 21 années s'il appartenait à l'infanterie, ou 24 s'il sort de la cavalerie, de l'artillerie ou du génie. (Ainsi qu'il a été spécifié plus haut, deux années de service dans la réserve équivalent seulement à une année dans l'armée active.)

2° Chaque année, il doit suivre pendant douze jours les exercices et manœuvres du régiment, du dépôt ou du détachement de pensionnaires sur lequel il est dirigé.

3° Il ne doit pas quitter le district dans lequel il est enrôlé, ni changer sa résidence sans en donner avis.

4° Il doit se présenter une fois tous les trois mois à l'état-major des pensionnaires de son district pour toucher son allocation trimestrielle.

5° En cas de guerre, s'il est convoqué pour le service actif, il doit se rendre au régiment ou au dépôt qui lui est désigné, et il doit rester sous les drapeaux aussi longtemps que sa présence est réclamée.

6° En cas de guerre ou de réunion pour les exercices et manœuvres, il est soumis au code de l'armée (*articles of war*) et tenu d'obéir aux autorités militaires.

7° Lorsqu'il a complété le temps de service exigé

pour la pension, il est obligé, jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans, de servir dans les pensionnaires enrôlés aux conditions et suivant les règles établies pour les hommes qui appartiennent à ce corps.

8° En cas de non-accomplissement des diverses obligations indiquées ci-dessus, il est exposé à perdre tous les droits et tous les avantages spécifiés dans le règlement d'organisation, sans préjudice des châtiments qui peuvent lui être infligés, le cas échéant, par les cours martiales.

Les officiers chargés de l'administration des pensionnaires dans les différents districts de la Grande-Bretagne doivent tenir les contrôles des hommes qui s'enrôlent dans la réserve (1). En regard de cette immatriculation, qui a lieu sur la présentation du certificat de libération délivré par le corps auquel appartenait l'enrôlé, doivent figurer tous les renseignements établissant sa position, tels que : numéro de l'ancien régiment, temps de service accompli dans l'armée active, durée de l'engagement dans la réserve, âge, domicile, etc.

(1) Voici la formule de l'enrôlement pour la réserve :

I — do declare that I was discharged from the — Regiment of — after a service of — years; that I am of the age of —; and that, provided my services shall so long be required, I will serve her Majesty, her heirs and successors, in the Reserve force enrolled or to be enrolled for service within the united Kingdom, in virtue of the act noted in the margin (22 et 23 Vict. c. 42), for such a period as, reckoned at the rate of two years for one may be required to complete — years'service.

(Signature.)

Declared before me. (Signature du juge de paix.)

Au moyen de ces indications, la plus grande facilité est obtenue pour la surveillance, les convocations, la solde, etc., des hommes de la réserve. Pour assurer l'établissement régulier de leurs droits à la pension de retraite, l'officier chargé de la tenue des contrôles doit y inscrire soigneusement toutes les périodes pendant lesquelles les hommes sont employés en service actif ou permanent. Lorsque ces périodes se prolongent au delà de *trois mois*, elles ne sont plus décomptées, et c'est de toute justice, sur le pied du service ordinaire fait dans la réserve, mais bien pour leur durée effective, comme dans l'armée active.

L'espèce de panique chronique dont nos voisins semblent périodiquement affligés depuis quelques années n'est sans doute pas étrangère à la récente organisation de la réserve anglaise. Cependant, cette institution ne doit pas être rangée dans la foule de ces créations bizarres et confuses dont l'ensemble offre actuellement un véritable chaos, et au moyen desquelles on a cherché, de l'autre côté du détroit, à suppléer à l'insuffisance de l'armée régulière.

Si l'antagonisme de ces divers systèmes ne peut aboutir, suivant nous, qu'à augmenter encore les difficultés que rencontre le recrutement des troupes de ligne, il est possible, au contraire, que le principe sur lequel repose l'organisation de la réserve contienne en germe toute une révolution dans la constitution des armées modernes.

Dans les conditions actuelles, il est évident que l'entretien d'un état militaire respectable est, pour toutes

les puissances en général, la source de charges de jour en jour plus écrasantes et dont il faudra bien tôt ou tard se décider à alléger le poids.

Or, le problème à résoudre, celui que Napoléon Ier s'était proposé comme une vue d'avenir, et quand il pourrait substituer une armée *défensive* à une armée *conquérante ;* — le problème que chaque nation doit résoudre aujourd'hui, c'est de constituer son armée de manière que, toujours forte, instruite, exercée, et surtout toujours disponible *en cas de guerre*, elle ne soit pas, *en temps de paix*, trop onéreuse pour le trésor public.

L'organisation perfectionnée des réserves peut seule conduire à la solution de cette grave question.

Depuis la loi de 1832, l'armée en France est composée :

1° De l'effectif entretenu sous les drapeaux ; 2° des hommes laissés, — ou envoyés en congé dans leurs foyers.

Cette seconde portion de l'armée, autrement dit la réserve, se compose donc elle-même, comme on le voit, de deux éléments bien distincts.

Chaque fois qu'il y a lieu de réduire l'effectif, des *congés illimités* sont délivrés dans chaque corps aux militaires les plus anciens de service effectif sous les drapeaux, et de préférence à ceux qui le demandent. Rendus à la vie civile, ces militaires, jusqu'à l'expiration du temps de service fixé par la loi, demeurent à la disposition du gouvernement. En cas de guerre, ils doivent, au premier ordre, rejoindre sans délai les ré-

giments sur les contrôles desquels ils continuent à figurer.

Les jeunes gens désignés par le sort pour faire partie du contingent annuel, et que leur numéro n'a pas appelés sous les drapeaux, sont laissés dans leurs foyers et placés dans les mêmes conditions que les soldats en congé illimité; ils restent également à la disposition du gouvernement jusqu'à l'expiration des sept années pendant lesquelles la loi les soumet au service militaire.

On comprendra facilement toute la différence qui a séparé jusqu'ici les deux catégories d'individus composant la réserve française. On peut dire que, pendant longtemps, les jeunes gens non appelés ont représenté *des hommes*, mais nullement des *soldats* effectifs. Toute la consistance de la réserve ne reposait en réalité que sur le nombre plus ou moins grand des militaires en congé illimité. En cas de guerre ou d'augmentation d'effectif, ces derniers étaient les seuls, en effet, qu'il fût possible de mettre immédiatement en ligne. Quant aux conscrits qui n'avaient jamais rejoint, leur éducation militaire étant tout entière à faire, on ne pouvait compter sur eux en cas d'éventualités pressantes; ils constituaient seulement une ressource pour une seconde campagne.

Cette organisation était essentiellement défectueuse. Constituée comme nous venons de le dire, la réserve française pouvait résoudre le côté financier de l'institution, elle pouvait être économique; mais, par la force même des choses, elle cessait de présenter les garanties de solidité qui doivent caractériser une véri-

table réserve, précisément au moment où ces conditions étaient plus impérieusement réclamées par les circonstances.

Qu'arrivait-il, en effet, le plus souvent?

Lorsqu'une question grave venait à surgir (et combien de ce genre ont agité l'Europe depuis 1815!), lorsque l'horizon était menaçant, la répugnance chaque jour plus profonde des nations modernes pour la guerre engageait à tenter tous les efforts, à épuiser tous les moyens pour arriver à une solution pacifique. Pendant les évolutions de la diplomatie dans ce but, le temps marchait, et des années s'écoulaient quelquefois au milieu du malaise, des inquiétudes et des alarmes qui accompagnent les situations tendues. Pendant ces périodes difficiles, la France, comme les autres États, était obligée de supporter toutes les charges d'un pied de guerre ruineux, mais dont la prudence faisait une loi. Si elle n'appelait pas sa réserve sous les drapeaux, encore moins pouvait-elle se hasarder à diminuer l'effectif de son armée active.

Cette réserve, pendant ces années d'incertitude et de paix armée, ne recevait donc plus de soldats en congé illimité. Elle allait s'appauvrissant, s'affaiblissant de jour en jour par l'insuffisance du seul élément réellement militaire qui fît sa force. Lorsque la diplomatie avait vidé son arsenal, lorsque les conférences et les congrès avaient successivement échoué, si un *casus belli* soudain venait à déterminer les hostilités, la France se trouvait n'avoir pour réserve que des conscrits qu'il fallait former à la hâte, et qui de long-

temps étaient incapables d'alimenter l'armée active.

A une époque où les progrès, où les améliorations se succèdent sans relâche, l'imperfection du système de la réserve, démontrée par les guerres de Crimée et d'Italie, ne pouvait manquer de fixer l'attention. De là à une réforme, il ne devait y avoir qu'un pas sous l'impulsion vigoureuse et centralisée qui, en France, fait mouvoir tout ce qui tient à l'armée.

Partant de ce principe, que la réserve doit se grossir de tout l'excédant dont les circonstances permettent de soulager l'*effectif soldé*, et qu'elle doit aussi, d'un autre côté, toujours être en mesure d'élever le chiffre de l'armée active à la hauteur des éventualités, en lui restituant, pour les besoins de la guerre, ce qu'elle en a reçu pendant les chômages de la paix, deux moyens également pratiques semblaient se présenter en France pour donner à cette institution la solidité nécessaire, tout en conservant l'organisation économique qui lui permet d'alléger les charges militaires imposées au pays.

On pouvait développer et assurer cette solidité en ne laissant aucun des éléments qui composent la réserve sans un degré suffisant d'instruction et d'éducation militaires; on pouvait aussi modifier la loi quant au chiffre des contingents et quant à la durée du temps effectif à passer sous les drapeaux, de manière à verser chaque année dans la réserve (en échange des nouveaux conscrits admis dans les corps) un nombre d'anciens soldats suffisant pour assurer sa consistance militaire.

En adoptant le premier de ces deux systèmes, on ne devait plus attendre, *comme par le passé*, qu'une guerre fût déclarée pour commencer le dressage de la portion des contingents qui est laissée dans ses foyers et qui forme la majeure partie de la réserve.

En militarisant à l'avance les jeunes gens non appelés, de manière à les mettre à même de pouvoir servir immédiatement, *en cas de besoin*, au moins à l'intérieur, on constituait une véritable armée de seconde ligne à laquelle la défense du territoire et la garde des places fortes pouvaient être confiées. On rendait l'armée active entièrement disponible pour l'extérieur.

Cette combinaison, fort simple en apparence, une fois admise, quelle marche devait-on suivre pour la mettre en pratique?

La non-instruction de la réserve française, qui jusqu'ici n'avait eu que des hommes *numérotés* et non des hommes *disciplinés;* la nécessité reconnue d'alléger les dépenses, avaient bien fait naître de nombreuses critiques et presque autant de propositions; mais auquel de ces anciens projets fallait-il recourir? Devait-on, comme en 1833, supprimer un bataillon par régiment d'infanterie et employer les cadres rendus disponibles à la formation de dépôts chargés d'instruire les jeunes gens? Était-il préférable, suivant le projet discuté en 1848, de disséminer dans les 3,000 chefs-lieux de canton que présente la France un personnel d'officiers et sous-officiers instructeurs? Ces deux combinaisons conduisaient à la dislocation d'une notable portion des cadres de l'armée active, et ces cadres, c'est précisé-

ment ce qui doit être conservé le plus précieusement. Leur dissémination à travers toute la France en petits groupes isolés, livrés à eux-mêmes, c'était leur prompte *démilitarisation*. D'ailleurs, ni l'un ni l'autre de ces systèmes ne permettait de former des cavaliers, des artilleurs, etc.; tous deux ne donnaient que des fantassins : or, une véritable réserve doit être en mesure de pourvoir avec la même facilité aux besoins de toutes les armes qui entrent dans la composition de l'armée active.

Frappé de ces inconvénients, le gouvernement actuel (et ce ne sera pas sa moindre gloire) n'a pas craint de rompre entièrement avec les errements du passé à l'endroit de la réserve militaire de la France. Une organisation cantonale et locale peut, en effet, offrir des ressources pour l'inscription et la réunion éventuelle de la réserve; mais, appliquée aux troupes de ligne, elle serait la désorganisation morale et militaire de l'armée.

Le gouvernement n'a pas voulu que l'instruction des jeunes gens laissés dans leurs foyers fût payée d'un pareil prix. Persuadé que ce n'est pas la dispersion, mais tout au contraire la réunion, la concentration qui font les bonnes troupes, il a pris résolument le contre-pied des anciens projets, c'est-à-dire qu'au lieu d'envoyer les instructeurs près de la réserve, il a décidé qu'on enverrait la réserve près des instructeurs. Les jeunes gens ont donc été dirigés, suivant l'arme dans laquelle ils comptaient, sur les différentes garnisons d'infanterie, de cavalerie ou d'artillerie les plus voisines de leurs résidences. Là du moins ces recrues ont

vécu sous l'influence du respect de tous pour le drapeau; mêlés aux rangs de l'armée, ils ont subi celle qu'exercent sur chacun cette vie intérieure, ces manœuvres où un bon régiment se montre à lui-même et à la population dans tout l'éclat de sa mâle beauté.

Les résultats obtenus par cette première expérience dépassent toutes les espérances que l'on avait pu concevoir. De cette épreuve, on est désormais en droit de conclure que non-seulement les jeunes gens de la réserve, après leur premier stage de trois mois sous les drapeaux, sont susceptibles de satisfaire à toutes les exigences du service à l'intérieur, mais encore que, en cas de nécessité, le plus grand nombre pourrait entrer immédiatement en campagne dans les rangs de l'armée active.

Des résultats aussi décisifs, aussi concluants, ne laissant aucun doute sur l'adoption définitive du système qui les a fournis, nous ne dirons qu'un mot du second procédé indiqué plus haut pour l'organisation et l'instruction de la réserve. Et cependant rien peut-être n'est plus propre à faire comprendre toute la richesse, toute l'excellence des ressources militaires que la loi sur le recrutement met à la disposition de la France; rien n'est plus propre que ce simple exposé à faire ressortir l'avantage immense qu'elle nous donne sur nos voisins et à montrer comment, là où ils sont obligés de recourir aux expédients les plus bizarres, les plus dispendieux et les plus incertains pour maintenir leur état militaire, nous n'avons, de notre côté, que l'embarras du choix entre des systèmes aussi fé-

conds et aussi économiques que facilement praticables.

En effet, le contingent annuel étant de 100,000 hommes en temps ordinaire (1) et la durée du service étant de sept années, le chiffre total de l'armée française, tant portion active que réserve, représente 700,000 hommes dans les conditions normales (2).

Supposons qu'au lieu de laisser une portion du contingent dans ses foyers, ainsi que cela a lieu en temps de paix, le gouvernement appelle la totalité des jeunes gens sous les drapeaux, et réduise, d'un autre côté, la durée du temps pendant lequel il les conservera dans l'effectif actif et soldé, on pourra encore, par ce système, réduire à volonté cet effectif soldé, réaliser toutes les économies que le calme des situations comportera, et cela sans raccourcir en aucune façon l'épée de la France, sans diminuer en rien la puissance militaire qui fait sa force et sa sécurité.

Si l'effectif suffisant, en temps de paix, ne doit pas dépasser 350,000 hommes, par exemple, les 100,000 hommes du contingent annuel, incorporés en totalité, resteront de trois à quatre ans sous les drapeaux et remplaceront chaque année les 100,000 soldats les plus anciens de service effectif, qui passeront dans la réserve.

Au bout de sept années, si la paix durait tout au-

(1) Lorsque les circonstances l'exigent, ce chiffre peut être plus élevé : il était de 140,000 hommes à l'époque de la guerre de Crimée.

(2) Dans ce chiffre de 700,000 hommes figurent naturellemen les non-valeurs de toutes sortes.

tant, l'armée active de 350,000 hommes se trouverait appuyée d'une réserve de 350,000 autres soldats classés, instruits, comptant de trois à quatre ans de service sous les drapeaux, et pouvant, en cas d'urgence, être rendus très rapidement à l'activité.

Dans ce second système, on n'aurait plus à s'occuper de l'instruction de la réserve, qui se trouverait exclusivement composée d'anciens soldats. De simples appels périodiques ou des exercices de quelques jours suffiraient pour remplacer les stages de trois, deux et un mois, par lesquels doivent passer les jeunes gens sous le régime qui vient d'être expérimenté. Si ce dernier a obtenu la préférence, bien qu'il n'ait pas l'avantage de répartir aussi également l'impôt des hommes et le temps nécessaire au service de la patrie, c'est que la circonstance de l'*appel intégral* de chaque contingent annuel sous les drapeaux a pu *paraître* constituer une charge plus lourde pour la population.

Quoiqu'il puisse en être, du reste, des avantages respectifs des deux systèmes, il est évident qu'ils sont également économiques, également pratiques; il est évident qu'ils découlent avec une égale facilité de notre admirable loi sur la conscription; — la conscription, « le mode de recrutement le plus juste, le plus doux, le plus avantageux au peuple (1) »; — la conscription, que le patriotisme de la population accepte en France sans murmure, parce que depuis longtemps cette institution est entrée profondément dans nos mœurs et

(1) Napoléon.

dans nos habitudes; parce qu'elle fait appel indistinctement *à toutes les classes* et à tous les individus de chaque classe, et parce qu'elle s'accorde avec l'instinct militaire si généralement répandu, si enraciné chez nous, qu'il lui suffit d'une menace de l'étranger pour devenir une passion irrésistible.

Nous avons dit plus haut que l'organisation récente de la réserve anglaise contenait peut-être, en germe, toute une révolution dans la constitution des armées modernes. Il est temps d'expliquer notre pensée, et les considérations dans lesquelles nous sommes entrés au sujet de la réserve française, vont nous y aider.

L'enrôlement volontaire étant le seul mode adopté pour le recrutement de leur armée, nos voisins n'ont jamais eu et ne pouvaient avoir de réserves analogues à celles que le service obligatoire fournit aux nations continentales.

Cette difficulté, en les affranchissant tout d'abordd e l'obligation d'étudier les moyens plus ou moins imparfaits de former d'imparfaits soldats, et en leur inspirant la combinaison exposée au début de ce chapitre, les a conduits à la solution évidemment la plus rationnelle du problème de la réserve.

En effet, si l'on veut bien réfléchir à la tâche qui incombe à cette institution, — si l'on considère qu'en définitive, dans l'ensemble d'une guerre, et dans les épreuves suprêmes qui résultent d'une lutte sérieuse et prolongée de peuple à peuple, la réserve peut être précisément obligée de jouer le rôle qui appartient aux corps d'élite sur le champ de bataille et dans chaque

épisode de la lutte; — si l'on considère qu'en cas de désastre, elle est fatalement appelée à remplacer l'armée de première ligne devant un ennemi dont le succès aura décuplé la puissance et l'audace; on arrive nécessairement à cette conclusion, que, loin de le céder à l'armée active en instruction, en expérience, en solidité, la réserve devrait, au contraire, être supérieure à celle-ci, à ces divers égards; de même que les corps d'élite tenus en réserve pour porter ou repousser les coups décisifs qui décident d'un combat, l'emportent ordinairement sur les autres troupes.

En faisant appel aux vétérans disséminés dans la population du Royaume-Uni: — en composant exclusivement sa nouvelle réserve d'anciens soldats qui comptent, en moyenne, dix ans de services effectifs sous les drapeaux et sous tous les climats, au lieu de la former de jeunes soldats qui n'ont jamais vu le feu, ainsi que cela se pratique sur le continent, — l'Angleterre, du premier coup, s'est évidemment rapprochée de la perfection autant que le comportait son régime militaire.

Maintenant, cette combinaison dictée à nos voisins par la nécessité et par l'absence de ces ressources infinies que la conscription met aux mains des gouvernements continentaux, cette combinaison est-elle incompatible avec nos institutions? En aucune façon. On peut même dire hardiment que son essai rencontrerait en France des facilités, des conditions de réussite qui n'existent pas en Angleterre.

Chez nos voisins, en effet, le service militaire étant facultatif, et la constitution sociale de l'armée britan-

nique n'offrant aucun avenir au simple soldat, les hommes qui se résignent à cette carrière ingrate ne peuvent y être poussés que par l'horreur du travail, le manque d'une industrie suffisante pour les faire vivre, ou la misère, conséquence obligée de la paresse et de l'inconduite. Une fois enrôlés, ces hommes ont pour rester au service les raisons qui les ont forcés à y entrer. Fort peu doivent donc quitter l'armée pour rentrer dans la vie civile à l'expiration de leur engagement; aussi, est-ce bien gratuitement, suivant nous, que le Parlement s'est cru obligé de limiter l'autorisation accordée au gouvernement pour la formation de sa réserve. Le chiffre de 20,000 hommes, qui représente cette limite, non-seulement ne sera jamais atteint, mais nous serions bien étonnés si la nouvelle organisation arrivait jamais à réaliser la moitié de cet effectif.

En France, le service militaire étant obligatoire, il s'établit, entre l'armée et la population, une sorte de double courant dont l'effet continu est facile à comprendre. Chaque année, indépendamment des jeunes gens qui embrassent la carrière militaire, poussés par une vocation et des goûts que l'avenir sans bornes ouvert au simple soldat ne contribue pas peu à développer,—il entre aussi dans l'armée des milliers de conscrits, artisans, laboureurs, employés, etc., appartenant à d'honnêtes familles, mais dont les ressources sont trop limitées pour payer le prix d'exonération du service militaire. Leur congé terminé, ceux de ces jeunes gens auxquels leurs anciennes occupations sont

restées chères, rentrent dans la vie civile et retournent à leur profession première.

Pendant leur stage dans les rangs de l'armée, ces soldats par *devoir*, sinon par *goût*, contractent généralement les habitudes d'ordre, d'obéissance, qui distinguent les anciens militaires dans l'accomplissement de leurs obligations de citoyens. Séparés de braves et honnêtes camarades auxquels ils étaient unis par la communauté d'origine, dont la fréquentation n'avait rien qui pût froisser leur dignité, dont ils ont partagé les dangers, les travaux, ils quittent leur régiment comme une famille à laquelle ils garderont un affectueux souvenir, à laquelle ils resteront toujours associés de cœur.

Dans l'atelier des grandes villes, comme dans l'humble village, ils rapportent, ils conservent, ils propagent cet amour de la gloire, ces sentiments de patriotisme, ce culte du drapeau, qui font qu'en France l'armée est l'idole de la nation (1), au lieu d'être, comme chez nos voisins, l'objet d'une antipathie, d'une défiance, d'un mépris, trop souvent légitimés par la triste composition de son recrutement.

Rien n'empêcherait de former en France, contre les attaques du dehors, une seconde réserve organisée sur les mêmes bases que la réserve anglaise. Sans faire appel, comme nos voisins, à tous les anciens militaires

(1) Ceux de nos voisins qui ont assisté au départ de l'Empereur pour l'Italie; ceux qui ont vu revenir notre armée de Magenta et de Solferino, sont en mesure de décider si les couleurs de ce tableau sont exagérées.

indistinctement, mariés ou non mariés, nous pourrions, tant sont nombreuses les ressources qui dérivent de la conscription, former une armée entière, en convoquant seulement les célibataires de vingt-cinq à trente-cinq ans retirés du service.

Cette seule catégorie pourrait former 100 bataillons, dont l'effectif, suivant les calculs du général Paixhans, dépasserait 120,000 hommes. Comme en Angleterre, ces anciens soldats resteraient libres chez eux, et continueraient à exercer leur profession et à vaquer à leurs affaires; seulement, connus, désignés, inscrits comme le sont actuellement les jeunes gens du contingent laissés dans leurs foyers, ils seraient unis entre eux, dans chaque département, par un noyau élémentaire d'organisation, dont le dépôt de recrutement serait le centre naturel.

Enrôlés pour servir en cas de guerre, et à l'intérieur seulement, ces hommes seraient soumis pendant la paix à des réunions, à des appels, à des exercices calculés de façon à gêner le moins possible leurs occupations, mais suffisants cependant, pour entretenir parmi eux un esprit militaire, une habitude de discipline, enfin une pratique des armes dont leur passage récent dans les rangs de l'armée active donnerait d'ailleurs la garantie.

En temps de guerre, les 100 bataillons ainsi formés rendraient entièrement disponible un nombre égal de bataillons de l'armée de ligne, en gardant les places fortes, en occupant les camps fortifiés de la frontière.

Si le danger venait jusqu'à nos portes, si l'étranger

s'aventurait à porter la guerre sur notre territoire, la portion la plus hardie, la plus active de ces cent mille vétérans, dont les devoirs de famille ne viendraient pas arrêter l'élan, se formerait en compagnies, en détachements expéditionnaires, et fournirait 30, 40, 50,000 tirailleurs d'élite, qui harcèleraient l'ennemi sur tous les points, tandis que l'autre portion escorterait les convois, et, réunie aux troupes de ligne, agirait sur les flancs et sur les communications de l'envahisseur.

Une pareille réserve, organisée sur les bases adoptées par les Anglais, bases assez rationnelles, assez logiques, on doit le reconnaître, pour pouvoir se plier sans difficulté à l'esprit général de nos institutions militaires ; — une pareille réserve, disons-nous, présenterait comme solidité et comme économie des avantages incalculables.

Son essai, si nous en jugeons par le succès qui vient de couronner l'expérience récente dont la portion du contingent laissée dans ses foyers a été l'objet, pourrait être tenté avec d'autant plus de facilité, que la majeure partie des dispositions prises pour l'instruction de ces jeunes gens serait applicable à l'organisation et aux réunions de nos soldats libérés.

D'abord, le rôle des dépôts de recrutement serait le même dans les deux cas. L'instruction pourrait être donnée dans les mêmes conditions, avec cette différence qu'une période de quelques jours seulement serait suffisante pour d'anciens soldats déjà complétement dressés au moment de leur libération.

Tout en conservant les principales dispositions de

détail suivies par nos voisins, on pourrait d'ailleurs simplifier considérablement la partie administrative d l'institution. Ainsi, nos vétérans trouveraient les armes et l'équipement nécessaires à leurs exercices annuels dans les magasins récemment organisés dans les dépôts d'instruction de la réserve actuelle. Quant à leur habillement, considérant, d'une part, qu'en cas de guerre les magasins généraux (dont une haute prévoyance a doté l'armée) peuvent armer et équiper 100,000 hommes en quelques jours; et que, d'un autre côté, pour leurs exercices, nos vétérans n'auraient besoin que d'une tenue uniforme, mais des plus simples; nous voudrions leur voir pour tout habillement: 1° Une blouse de chasse (de couleur, dimension et modèle déterminés) se serrant autour de la taille avec un ceinturon de cuir: 2° un pantalon de toile; 3° une paire de souliers avec guêtres en cuir; 4° une casquette ou képi (1).

Sur l'allocution annuelle de 100 fr. (qui pourrait,

(1) En faisant succéder la réserve des *anciens soldats* à la réserve des *jeunes gens* dans les dépôts d'instruction, la tenue que nous indiquons nous semble suffisante pour la température habituelle de la saison à l'époque où les exercices auraient lieu. En cas d'abaissement peu probable, avec leur tricot sous leur blouse et leurs deux pantalons mis l'un sur l'autre, nos anciens soldats ne craindraient pas plus la rigueur du froid, *au mois de mai ou de juin*, que ne l'ont fait les jeunes conscrits exercés cette année, et dont un grand nombre (à cause des difficultés et des retards inévitables dans une première installation des magasins de dépôt) ont bravement manœuvré au *mois de février*, avec les vêtements de toile qu'ils avaient apportés et qui constituent, au reste, tout l'habillement de la plupart des gens de la campagne.

du reste, pour la première année de l'enrôlement, être portée à 120 ou 125 francs), chaque homme devrait se pourvoir de la tenue que nous venons de décrire. Pour les réunions annuelles, il devrait en outre être muni d'un havresac contenant ses brosses et effets de propreté, deux cravates semblables à celles adoptées pour l'armée, une chemise et un pantalon de rechange, un gilet de tricot pouvant être porté sous la blouse. Dans le cas où cet équipement ne serait pas au complet et dans un état d'entretien convenable, l'homme de la réserve subirait une retenue destinée à solder le prix des effets qui lui seraient délivrés par le magasin du dépôt, et dont le montant réduirait d'autant le payement trimestriel de 25 francs, qu'il suffirait de faire coïncider avec l'époque de la réunion.

Nous n'entrerons pas dans de plus longs détails au sujet d'une organisation qui semble réaliser jusqu'ici les espérances de nos voisins, au moins dans la mesure permise par la pauvreté de leurs ressources militaires. Nous avons voulu montrer seulement que, du jour où chez nous l'institution d'une réserve composée d'anciens soldats serait admise en principe, comme elle l'est de fait en Angleterre, son établissement ne rencontrerait aucune difficulté. On ne doit donc pas chercher, dans ce qui précède, la rédaction d'un projet définitif, mais y voir seulement l'exposé d'un avant-projet, d'un simple thème offert à la discussion.

Depuis longtemps on se préoccupe partout, avec raison, de la nécessité d'une réduction dans les dépenses militaires; nombre d'écrits ont été publiés sur cette

grave question. Cependant, jusqu'ici, aucune des combinaisons proposées, en vue de ce résultat si désiré, n'a semblé réunir assez de garanties pour être adoptée.

On a démontré que la guerre de 1792 à 1798 (années pour lesquelles on a des documents) avait coûté 42 milliards à l'Europe, tant par l'entretien des armées que par les destructions accomplies; on a constaté qu'à la paix de 1815, il restait à la charge des gouvernements une dette qui se montait à plus de 35 milliards en capital; on a fait le compte de toutes les améliorations que les budgets généraux eussent été à même de réaliser, si, pendant les quarante années de paix qui ont suivi 1815, on n'avait entretenu de forces telles, que les dettes publiques, loin de décroître, ont été toujours en augmentant.

Ces spéculations, pas plus que celles du *congrès de la paix*, n'ont empêché le retour de la guerre; et, pas plus en France qu'à l'étranger, elles n'ont amené la réforme d'un canon ou le renvoi d'un soldat. A l'heure où nous écrivons, il n'y a pas une puissance en Europe, qui, si obérées que soient ses finances, si écrasantes que soient les charges de son état militaire, oserait prendre l'initiative d'un désarmement.

C'est qu'aujourd'hui, plus qu'à aucune autre époque, peut-être, depuis le commencement du siècle que nous traversons, l'Europe est agitée par des questions dont la gravité ne saurait échapper à personne. C'est que, spectateurs passionnés des événements qui s'accomplissent, ou tenus en émoi par l'attente de ceux qui vont surgir, tous les peuples sentent instinctive-

ment, qu'en dépit des efforts pacifiques de leurs gouvernements, ils peuvent à tout instant être entraînés sur la pente fatale qui mène à ces grandes guerres qu'aucune combinaison, aucune concession, ne parviennent à conjurer.

Grandes guerres, en effet, que celles dont le champ de bataille sera l'arène tout entière des intérêts actuels; car, de nos jours, que les questions politiques passionnent tous les esprits, ce ne sont plus seulement les armées, ce sont les peuples qui marcheront en personne.

Comment s'étonnerait-on qu'au milieu des anxiétés et des périls d'une situation ainsi définie, les nations, préférant leur salut à leur bourse, s'obstinent à rester debout, et l'arme au bras?

Cependant, pour la France, cette nécessité des économies militaires est rendue plus impérieuse encore que pour les autres pays, à cause même de la nature des progrès et des améliorations que poursuit sans relâche son gouvernement : l'augmentation du bien-être des masses, l'abaissement du prix des objets de consommation, en déterminant la suppression de tel impôt, en affectant telle source de produits, tendent évidemment à diminuer les recettes. D'un autre côté, l'augmentation des dépenses (en elles-mêmes très désirables) qui se rapportent au travail, à l'assistance et à l'éducation intellectuelle et morale des populations, ne peut être soldée sans nouveaux sacrifices.

Si l'on tient compte des dangers de l'extérieur et des besoins de l'intérieur, on voit que la question n'est pas, pour la France, de savoir s'il faut ou s'il ne faut pas

réduire les dépenses militaires, mais elle est de savoir *comment* et de *combien* on peut les réduire, sans faire descendre la puissance, la dignité, la sûreté nationales au-dessous du niveau où elles ont besoin d'être maintenues.

Ce n'est pas impunément qu'un peuple prend et conserve sa place à l'avant-garde de la civilisation, et la tâche réservée à la France de guider les autres nations dans toute voie nouvelle, l'a exposée à de longues et cruelles épreuves. Objet de nombreuses méditations, cent fois discuté, cent fois revu et corrigé, son état militaire a été calculé de manière à rendre impossible le retour de pareilles épreuves. Y toucher pour l'amoindrir serait plus qu'une imprudence, ce serait un crime; car il suffit de jeter un coup d'œil sur ses frontières, pour reconnaître aussitôt que ce n'est pas en réduisant, mais seulement en modifiant les éléments de sa puissance militaire, que l'on peut réaliser des économies.

Sur les 600 lieues de côtes qui limitent la France de Nice à Dunkerque, que trouvons-nous, en effet ? Sur l'Atlantique, les ports sont larges et commodes, il est vrai; mais, en revanche, que seraient les versants de la mer du Nord et de la Manche, sans cette magnifique création de Cherbourg, qui date à peine d'hier.

D'ailleurs, l'Angleterre ne nous oppose-t-elle pas ses immenses arsenaux de Portsmouth, de Plymouth, de Chatam, etc., en face de ces rivages mal dotés, dont la nature des eaux bien plus que les forces que nous pouvions déployer, a pendant si longtemps constitué la

seule défense ? La côte offre des îles qui devraient servir d'ouvrages détachés pour couvrir le plus important de nos golfes, c'est l'Angleterre qui y tient garnison ! Jersey, Guernesey, au beau milieu des eaux françaises, menacent presque à portée de canon Saint-Malo et sa baie.—Sur la Méditerranée, Toulon suffit tout juste aux exigences de notre situation, et notre colonie algérienne est aussi près de Malte que de la France.

Examinons maintenant nos frontières de terre, et voyons si, de ce côté, notre position est meilleure.

Sur un parcours de 500 lieues, ces frontières, qui nous mettent en contact avec sept puissances différentes, sont partout d'un accès facile. Avant l'annexion de Nice et de la Savoie, on pouvait dire que sur tous les points, sauf vers les Pyrénées, ces limites étaient dirigées contre nous. Du côté de la Prusse, des rivières faciles à passer, des villes fortes, mais qui sont dominées par des positions plus fortes encore, ou que l'on peut tourner aisément. Du côté de la Belgique, les vastes plaines arrosées de notre sang et témoins de notre suprême désastre ! Grâce à la solidarité établie entre les révolutions de Juillet et de Septembre, on pouvait, il y a quinze ans, considérer la Belgique comme une sœur d'intérêt et d'avenir, dont l'existence était attachée à la nôtre. Aujourd'hui, est-il sûr que la Belgique, oublieuse des services rendus, soit encore un rempart pour nous contre des voisins inquiets et jaloux ? Cette position d'Anvers que l'on fortifie sans relâche, ne semble-t-elle pas bien faite pour ménager un meilleur sort à une seconde expédition de Walcheren ?



Du côté de l'est, notre limite, en maint endroit, a été forcée ; sur bien des points la France ouvre son sein dégarni à l'invasion, et la plupart des obstacles que la nature avait élevés pour notre défense, sont tombés devant la politique tremblante de l'Europe ; celle-ci ne peut donc s'étonner si la France est obligée de remplacer par une ceinture vivante, par un front de bataille permanent, les boulevards que 1815 lui a enlevés.

La France ne pouvant diminuer son état militaire, cherchons quelles sont les *modifications* susceptibles de procurer les économies qu'on ne doit pas demander aux *réductions*.

En premier lieu, on ne peut guère retrancher des traitements ; vu la cherté toujours croissante de la vie, ils sont devenus, depuis longtemps, des *minima* qui réclameraient plutôt une augmentation.

On ne peut rien retrancher aux prix du casernement, de l'habillement, des chevaux, des armes, des vivres, des fourrages, puisque ce sont pour la plupart des prix d'adjudication.

On ne peut songer à diminuer la gendarmerie ; au contraire, son effectif devra être d'autant plus fortifié, que celui de la portion active de l'armée sera plus abaissé. Dans la cavalerie, l'artillerie, le génie, les réductions du personnel sous les drapeaux seront aussi très limitées, parce que ces éducations spéciales étant longues à faire, le pied de paix ne saurait y être abaissé trop au-dessous de ce qu'il faut pour commencer la guerre.

Reste l'infanterie, celle de toutes les armes qui se prête le mieux aux économies; d'abord parce qu'elle constitue à elle seule plus des deux tiers de l'armée, et aussi parce que son instruction étant moins compliquée, il y a moins de danger à diminuer son chiffre sous les drapeaux, pourvu, toutefois, que cette diminution corresponde à une augmentation équivalente de l'effectif dans la réserve. Pas plus pour l'infanterie que pour les autres armes, il ne faut d'ailleurs s'exagérer ce qui est possible. Ainsi, les réductions de l'effectif soldé ne sauraient porter sur les cadres; ceux-ci doivent être précieusement conservés, car, en cas de guerre soudaine, la solidité des réserves rappelées à l'activité dépendra surtout de leur bonne composition.

En faisant passer, chaque année, dans les rangs de l'armée active, le plus grand nombre possible de jeunes soldats (quitte à les y garder moins longtemps); — en transformant en une force effective, au moyen des dépôts d'instruction, la portion des contingents laissée dans ses foyers, on a une armée dont chaque unité possède une valeur réelle, et dont l'ensemble peut compter pour le service aussi bien que sur le papier.

L'homme maintenu ou renvoyé dans ses foyers, représentant actuellement *un soldat*, et non plus comme par le passé, *un simple numéro*, lorsque le baromètre politique est à la paix, on peut, sans crainte de s'affaiblir, le renvoyer dans la réserve; c'est-à-dire rendre à ses occupations, à son industrie, telle portion de l'armée active dont les circonstances autoriseront à soulager l'effectif soldé.

Par le mécanisme inverse, est-on à la guerre, ou l'horizon vient-il seulement à se rembrunir, il suffit de quelques jours, on pourrait dire de quelques heures, pour reporter l'armée active au chiffre que commande la situation.

Il y a là, évidemment, un progrès immense; en temps de paix, sans s'exposer à désorganiser son armée, la France est désormais maîtresse de limiter ses dépenses, elle n'est plus condamnée à supporter les charges ruineuses de la *paix armée*.

Examinons maintenant si, *pour le temps de guerre*, la situation est également favorable. Nous sommes certains d'avoir une bonne armée, le sommes-nous de l'avoir à aussi bon marché que possible?

Dans les conditions actuelles, et pour obéir aux exigences de notre position géographique et politique, notre état militaire est calculé de manière à fournir 600,000 hommes (1). Toutefois, on se tromperait évidemment si l'on supposait qu'en cas de guerre la France peut mettre en ligne une pareille armée. De ces 600,000 hommes, il faut défalquer la portion nécessaire au service de l'intérieur, à la garde des forteresses, des arsenaux, à la réception et au dressage des recrues, etc. Calculant au plus près, et tenant compte de l'infanterie seulement (puisque c'est la seule arme sur laquelle les économies peuvent être réalisées), on

(1) Les contingents étant de 100,000 hommes et la durée du service de sept années, l'effectif serait de 700,000 hommes, sans les pertes et non-valeurs, que nous évaluons à un septième.

ne doit guère évaluer à moins de 100,000 hommes la portion qu'il faudra en distraire pour les besoins que l'on vient d'énumérer.

L'infanterie, représentant les deux tiers environ de l'effectif total de l'armée, compte pour 400,000 hommes dans les 600,000 de cet effectif; — si nous déduisons les 100,000 hommes réclamés par le service de l'intérieur, il nous reste 300,000 fantassins à mettre en ligne devant l'ennemi.

En d'autres termes, nous levons, nous organisons, nous soumettons au service pendant la paix, et nous soldons *en totalité* pendant la guerre une force comme 4, qui, en réalité, ne nous donne qu'une force comme 3 pour le champ de bataille.

C'est ici que l'institution d'une seconde réserve, *établie sur les bases adoptées en Angleterre*, nous semblerait un merveilleux complément de l'organisation récemment donnée chez nous à la portion des contingents laissée dans ses foyers.

Le résultat de cette organisation a été de rendre *la totalité* de notre armée effective ou *efficiente* (pour nous servir du terme consacré de l'autre côté du détroit); l'institution d'une réserve d'anciens soldats aurait pour effet de la rendre *en totalité disponible* contre l'ennemi.

Transplanté en France, dans un terrain militaire bien autrement fécond, le système inauguré par nos voisins donnerait bien vite les meilleurs fruits; en fortifiant nos moyens défensifs, en garantissant pour la guerre une ressource solide, il ajouterait encore aux

facilités déjà acquises pour la réduction des effectifs soldés pendant la paix.

Quant à la dépense que coûteraient annuellement les 100,000 soldats libérés qu'il faudrait enrôler dans cette seconde réserve, d'après l'hypothèse que nous avons admise relativement au chiffre de *la garnison de l'Empire* en temps de guerre, elle n'atteindrait pas (les dispositions de l'organisation anglaise étant adoptées) le septième ou le huitième du prix d'entretien de 100,000 hommes de l'armée active (1).

En ce qui regarde les difficultés ou les facilités que présenterait le recrutement de cette nouvelle force, si l'on veut bien considérer que dans la plupart de nos villages, une rente de 100 francs est une petite fortune; que pour un paysan célibataire, cette somme suffit à couvrir les dépenses de loyer et d'entretien; si l'on veut tenir compte du peu de gêne que la brièveté des réunions apporterait aux travaux des enrôlés, qui, somme toute, ne pourraient être appelés à servir d'une manière permanente qu'en temps de guerre, et seule-

(1) 100,000 soldats libérés, enrôlés dans les conditions de la réserve anglaise, coûteraient 10 millions, à raison de 100 fr. par an et par homme. Si l'on ajoute 1 million ou 1,200,000 fr. pour la solde et les vivres pendant la période des exercices annuels (qui ne dépasserait pas dix ou douze jours); plus, une somme à peu près égale pour les dépenses de l'habillement des nouveaux admis, et les frais de magasinage et d'entretien des armes (frais déjà faits pour l'organisation des dépôts d'instruction), on arrive à un total de 13 ou 14 millions. C'est à peu près le septième de la dépense d'entretien de 100,000 hommes dans l'armée active.

ment en France, on ne doit pas douter que l'esprit militaire qui anime la population en général, et plus particulièrement les anciens soldats, ne suffise, réuni à toutes ces considérations, pour remplir très promptement les rangs de notre deuxième réserve.

Appuyée par 100,000 vétérans (dont le nombre pourrait d'ailleurs être doublé ou triplé, si la limite d'âge était portée à quarante ans au lieu de trente-cinq, et pour peu que la condition de célibataire ne fût pas exigée) ; alimentée par 300,000 jeunes soldats désormais disciplinés et exercés, l'armée française pourrait défier toutes les armées du monde. La France serait un vaste camp, *sans que le service militaire absorbât ni les populations, ni les revenus;* l'idée de la vie militaire n'éveillerait plus ni crainte ni regret, car chacun la quitterait comme une tâche que d'un jour à l'autre il pourrait reprendre, et les hommes, en passant de la charrue ou de l'atelier sous les drapeaux, n'oublieraient pas dans un trop long séjour aux armées le métier qui les faisait vivre.

Quelle force imposante qu'une pareille armée! et cela sans charges trop lourdes pour le pays, sans désir de conquête, sans ambition aveugle, sans aucun de ces entraînements qui poussent les nations à la guerre, et les conduisent quelquefois à la ruine, même à travers la victoire. Car, la guerre, quoique puissent en dire ou en penser nos voisins, la guerre n'est pas *nécessaire* à la France : si beaux, si brillants, si assurés que fussent ses résultats, ils ne pourraient être plus glorieux que



ceux qu'elle est certaine d'obtenir au milieu de la paix, par la seule influence de ses exemples et de ses idées.

SECTION VI.

DOUANIERS (*coast-guards*).

Toutes les puisssances, pour la perception des *droits d'entrée*, entretiennent sur leurs frontières de terre et de mer des corps spéciaux dont l'importance varie suivant l'étendue de ces frontières. L'organisation plus ou moins militaire de cette force lui assigne une place dans la liste des moyens de défense dont chaque pays peut disposer en cas d'urgente nécessité.

En France, sous le nom de *préposés des douanes*, nous avons une véritable armée organisée, quant à la tenue et à l'armement, sur le modèle de l'infanterie et de la cavalerie, et dont l'effectif dépasse 23,000 hommes. Pour surveiller l'entrée des rades et des rivières, l'administration des finances entretient en outre une flottille montée par 2,000 marins environ.

Pendant longtemps, l'Angleterre a entretenu une force semblable sous le nom d'*employés de l'accise*. L'administration des douanes avait établi le long des côtes une chaîne de postes d'observations dont l'action se combinait avec la surveillance exercée par un certain nombre de petits bâtiments côtiers. Sans avoir jamais atteint le chiffre des douaniers français, le corps de l'accise, eu égard à l'activité, à l'énergie et au choix de son personnel, présentait une organisation d'une certaine importance, et qui ne manquait pas des qua-

lités quasi-militaires que réclamait la nature de son service (1).

Depuis quelques années, préoccupés par-dessus tout de l'organisation d'une réserve navale, les Anglais ont établi un système de surveillance douanière que la nature exclusivement maritime de leurs frontières pouvait seule permettre. Il ont imaginé d'employer à la répression de la contrebande les vaisseaux et les marins que l'Amirauté entretient pour la défense de la côte et la protection de la pêche.

En faisant disparaître un double emploi, ils ont réalisé une économie évidente et fortifié leur personnel maritime, mais c'est aux dépens d'une force qui n'était pas sans intérêt au point de vue de la défense territoriale. Le corps de l'accise a été complétement désorganisé, et il ne compte guère aujourd'hui que 1,400 employés provenant de l'ancien personnel (2). On n'a laissé à l'administration des douanes que la *perception* des droits, et le nouveau service installé sous le nom de gardes-côtes (*coast guards*), à terre aussi bien que sous voiles, a été placé tout entier dans les attributions de l'Amirauté. Il a pour destination d'assurer la perception du revenu, de surveiller les côtes au triple point de vue d'empêcher la contrebande, de protéger la pê-

(1) Voir Guy Mannering (Walter Scott).

(2) C'est uniquement afin de ne pas grever le trésor d'un trop grand nombre de pensions, que le gouvernement conserve encore ces 1,400 employés, dont le nombre diminue au fur et à mesure des extinctions, et qui d'ailleurs appartiennent tous à l'ancien personnel *maritime* des douanes.

che, et de venir en aide aux bâtiments du commerce en danger par suite de gros temps ou d'avaries.

Dans ces conditions, la force employée par le service de la douane dépendant uniquement de la marine, nous n'en parlerions pas davantage, sans certaines considérations que nos lecteurs apprécieront. En principe, les gardes-côtes doivent constituer une réserve essentiellement navale; mais, si nous en jugeons par les discussions parlementaires auxquelles leur organisation a donné lieu, il s'en faut de beaucoup que la totalité de leur effectif soit en mesure de servir sur la flotte. Lord Lyndhurst et l'amiral Martin, contrairement aux affirmations du duc de Somerset, déclarent que la *moitié tout au plus* du personnel est en état de prendre la mer. Ce personnel, d'une force nominale de 10,000 hommes, n'en compte, en réalité, que 8,000, ainsi distribués :

Équipages des vaisseaux de district (1)	2,594	3,421
Équipages des croiseurs	827	
Matelots inscrits, mais employés au service de terre.	3,183	
Agents de l'ancien service de la douane	1,400	
Total	8,004	

dont 3,421 seulement servent à la mer.

(1) 9 vaisseaux (*block ships*) et 2 frégates surveillent la côte, qui est partagée en onze districts; 16 canonnières et 47 bâtiments légers sont, en outre, répartis entre ces différents districts et forment une véritable flotte, à bord de laquelle la manœuvre et l'exercice du canon ont lieu comme sur la flotte de combat. La France ne possède rien d'analogue.

Quant aux 4,600 hommes employés à terre, soit parce qu'ils n'ont jamais servi sur un vaisseau de guerre, soit parce qu'ils ont perdu l'habitude du métier pendant un trop long service sur la côte, ils seraient incapables, suivant l'amiral Martin, de faire autre chose que leur présent métier de sentinelles et de surveillants sur le bord de la mer. La meilleure et la seule manière de les utiliser serait de les employer au service des batteries de côte. A ce point de vue, ces 4,600 hommes peuvent être considérés comme un appoint pour l'armée de terre en cas d'invasion du territoire; — appoint assez médiocre, du reste, quant à la qualité, si leur valeur, comme soldats, répond à celle qu'on leur reconnaît comme marins. — Les 10,000 gardes-côtes de l'Angleterre lui coûtent 18,742,775 francs. La France ne dépense *qu'un million de plus*, 19,829,600 francs, pour ses 23,378 douaniers.

SECTION VII.

BATAILLONS DES CHANTIERS MARITIMES (*dockyard-battalions*).

Les ouvriers des chantiers maritimes (*dockyard-men*) présentent en Angleterre, vu leur très grand nombre, une ressource spéciale qui pourrait être utilisée au cas où la guerre viendrait à être portée sur le territoire de la Grande-Bretagne.

Ces ouvriers sont soumis à une sorte de discipline militaire, et exercés de temps à autre (*occasionally drilled*); toutefois, leur enrôlement est absolument volontaire, et, quoique tous soient généralement vigou-

reux et bien constitués, ils ne rendraient probablement que d'assez médiocres services contre des troupes régulières.

En 1852, on comptait 10 bataillons d'ouvriers de 1,000 hommes chacun; depuis cette époque, l'extension considérable donnée aux travaux dans tous les chantiers, dans tous les arsenaux (1), a dû augmenter considérablement leur personnel. On ne doit pas être loin de la vérité en l'évaluant, à l'heure qu'il est, de 18 à 20,000 hommes.

L'Angleterre n'a pas, comme la France, de police armée. Le corps des constables d'Irlande (*irish constabulary*) est la seule troupe qui ait quelque analogie avec notre gendarmerie française; mais son effectif insignifiant ne permet pas de la comparer aux 30,000 vétérans, tant à pied qu'à cheval, qui assurent la sécurité de nos routes, l'arrestation des malfaiteurs, et rendent en France la désertion impossible. On a fait, à diverses reprises, la proposition d'armer le personnel de la nouvelle police des comtés, qui, pour l'Angleterre et l'Écosse, représente près de 40,000 hommes, ayant en général toute l'aptitude physique pour faire de bons soldats. Ces tentatives ont échoué : le peuple anglais, qui ne tolère même pas que les soldats se promènent armés, supporterait encore moins des *policemen* ayant le sabre au côté. Nous verrons ailleurs que la faiblesse et le caractère essentiellement civil de la

(1) L'arsenal de Woolwich occupe à lui seul 5,000 ouvriers.

police anglaise, en s'opposant à ce qu'elle puisse gêner en rien la liberté et la circulation des déserteurs, contribuent en réalité au développement d'une plaie qui menace de désorganiser l'armée britannique.

(La suite à la prochaine livraison.)

Ch. Martin,
Lieutenant-colonel du 3e lanciers.

PORTRAITS MILITAIRES.

SUCHET.

En 1793, à vingt-trois ans et demi, et après un an à peine de service, Suchet obtient à l'élection le commandement du 4e bataillon de volontaires de l'Ardèche. A la tête de ce bataillon, il se rend à l'armée d'Italie, et débute au siége de Toulon, où il se distingue et fait prisonnier le général en chef de l'armée anglaise. Jusqu'en 1796, il reste attaché à la même armée, qui combat les Autrichiens avec diverses alternatives ; et au commencement de cette année, voit son bataillon incorporé dans la 18e demi-brigade de ligne.

Sous la direction de Bonaparte, la guerre recommence avec plus de vigueur. Contre les Piémontais, Suchet prend part à l'attaque du château de Cosseria, aux combats de Millesimo et de Mondovi. Contre les Autrichiens, il lutte à Lodi, à Lonato, à Castiglione : il redouble de bravoure dans les terribles journées d'Arcole ; il commande toute sa demi-brigade à la bataille de Rivoli, ou, suivant la prédiction du général en chef, *l'ennemi ne tient pas devant lui*. Dans la campagne de 1797, il figure à Tarwis et à Neumarck en tête de l'avant-garde de la division Masséna.

Devenu chef de brigade (colonel), il passe à l'armée d'Helvétie, et se fait tellement remarquer dans les combats de Fribourg et de Gumine, qu'il reçoit pour récompense la mission d'aller présenter au Directoire dix-neuf drapeaux enlevés aux Suisses; à la fin de la cérémonie de remise de ces trophées (20 mars 1798), le président du Directoire lui donne *l'accolade fraternelle* (terme officiel), et lui décerne, au nom de la patrie reconnaissante, une paire de pistolets d'honneur.

Suchet revient en Helvétie comme général de brigade, puis passe bientôt, en qualité de chef d'état-major, à l'armée d'Italie, où sa vigilance réussit à rétablir un peu d'ordre, et lui attire des inimitiés qui le font rappeler à Paris. Remis en activité le 1er mars 1799, il paraît de nouveau en Suisse sous les ordres de Masséna. La brigade qu'il commande reste détachée dans les Grisons: tout d'un coup, la perte du fort de Luciensteig l'isole complétement de l'armée, et l'accule dans la vallée de Dissentis presque entouré par des forces supérieures. Mais, sans faillir par l'irrésolution, il s'élance à Ober-Alp sur la glace d'un lac, rentre dans la vallée d'Urseren (20 mai), renoue ses communications avec les Français par Airolo, et reparaît en ligne. En le voyant, quand beaucoup le croyaient perdu: « J'étais bien sûr, s'écrie le général en chef, que Su» chet me ramènerait sa brigade. »

Le 4 août 1799, Suchet, promu général de division, et nommé chef de l'état-major-général de l'armée d'Italie, atteint le quartier-général de cette armée en même temps que le général en chef Joubert. Douze jours

après, à la bataille de Novi, ce dernier tombe mortellement blessé entre ses bras.

L'année suivante, Suchet coopère à la défense de Gênes : placé à la tête du centre de l'armée d'Italie, avec le titre momentané de lieutenant-général, il dispute à l'ennemi la rivière du Ponent, et couvre le territoire français. Les Autrichiens arrivent en forces, contraignent Suchet et ses 12,000 soldats à évacuer Nice, s'avancent même jusqu'au Var ; s'ils franchissent le défilé du pont du Var, le midi de la France est envahi. Notre héros fortifie ce pont et le défend à outrance : trois fois ses adversaires attaquent, trois fois ils reculent devant sa résistance acharnée. Dès qu'ils se retirent devant ces Thermopyles nouvelles, leur vainqueur les suit jusqu'à la vallée de la Bormida, et recueille, dans plusieurs attaques partielles, 6 drapeaux, 33 bouches à feu, plus de 12,000 prisonniers. Il apprend alors que Gênes vient de succomber. La victoire de Marengo ne tarde pas à nous rendre cette ville importante, et c'est lui qui est chargé d'en reprendre possession : son entrée triomphale a lieu le 24 juin 1800, quand ses trente ans viennent de sonner.

Au mois de décembre, à la rupture de l'armistice, Suchet se trouve près du Mincio avec deux divisions. L'armée française doit forcer le passage de cette rivière à Monzambano, tandis que sur la droite le général Dupont passera vis-à-vis de Pozzolo. Le passage principal est suspendu, mais Dupont qui n'est point prévenu du contre-ordre, a franchi l'obstacle liquide, et déjà toutes ses troupes s'étendent sur la rive gauche, engagées

contre le gros des forces autrichiennes. Suchet marche au feu, arrive à temps, prend part à l'action, et, grâce à sa bonne volonté, Dupont, non-seulement ne succombe pas, mais conserve le champ de bataille et fait 4,000 prisonniers. Ce combat de Pozzolo montre notre héros inaccessible aux calculs mesquins et funestes de la rivalité.

A son retour en France (mai 1801), Suchet exerce les fonctions d'inspecteur-général d'infanterie. Il commande ensuite une division au camp de Boulogne, et la conduit en Allemagne faire la campagne de 1805, sous les ordres du maréchal Lannes. Devant Ulm, il contribue à l'enlèvement des hauteurs du Michelsberg. Dans la journée d'Austerlitz, il attaque et repousse du champ de bataille l'infanterie du prince Bagration.

Il ouvre la campagne de 1806 en luttant à Saalfeld contre le prince Louis de Prusse. A Iéna, il gravit le Landgrafenberg, puis, dans la seconde moitié de l'action, marche au secours du corps du maréchal Ney, engagé intempestivement.

La campagne de Pologne (1807) apporte un nouvel éclat à son nom, par la manière glorieuse dont les combats de Pulstuck et d'Ostrolenka s'inscrivent sur ses états de service.

La paix de Tilsitt et les événements de la Péninsule hispanique amènent notre héros et sa division des bords du Niémen devant Saragosse. Pendant le siége mémorable de cette cité (1808), il couvre les opérations en manœuvrant sur les deux rives de l'Èbre, de manière à disperser les rassemblements formés par les Espa-

gnols à Calatayud et sur divers points de l'Aragon.

Aux deux tiers du mois de mai 1809, Suchet prend le commandement en chef du 3ᵉ corps de l'armée française, alors très faible d'effectif (11,000 combattants environ), trop disséminé et presque découragé. Ce corps doit garder l'Aragon, dont la capitale vient de succomber. Le 23 mai, le nouveau général en chef aborde Alcagniz et y attaque son adversaire, le général Blake, mais sans succès; il est obligé de se retirer sur Saragosse. Dans ce mouvement rétrograde, une terreur panique saisit pendant la nuit la première division, et produit une grande confusion. Suchet fait saisir un tambour qui avait jeté le cri d'alarme et semé de fausses nouvelles; un conseil de guerre s'assemble, le juge, le condame; il est fusillé devant les troupes. De cet exemple date l'influence de Suchet sur son corps d'armée, influence qui va grandir avec les événements en même temps que ses talents, en même temps que sa gloire. Que le lecteur veuille bien nous suivre, et il en jugera lui-même.

Suchet, malgré sa retraite, se résout à ne point abandonner Saragosse, dont la prise vient de retentir dans toute l'Europe; il attend son ennemi sous les murs de cette place. Cette attente dure quinze jours. Pendant ce temps, il réorganise son corps d'armée, examine la manière dont s'y fait le service, renvoie les officiers négligents, multiplie les revues, les exercices, les grandes manœuvres, ordonne d'élever des retranchements, améliore la tenue, resserre la discipline. Devant ces soins assidus, le moral des troupes se relève.

Aussi, quand Blake marche vers Saragosse, elles montrent le désir de livrer bataille. L'action s'engage en avant de Maria, sur la rive gauche de la Huerba, le 15 juin 1809. Blake appuie sa droite à la Huerba, développe son centre et sa gauche sur les hauteurs, dans une direction à peu près perpendiculaire au cours général de cette rivière ; il attaque sur sa gauche et tente de ce côté une manœuvre tournante. Suchet se porte sur son extrême droite et arrête cette manœuvre; puis, remarquant les ravins situés devant et derrière son adversaire, ravins qui ne laissent à ce dernier, en cas de défaite, d'autre issue que le petit pont de Maria, il fait une forte attaque sur le centre, contraint ainsi le général anglais à dégarnir sa droite, et lance sur le pont en question deux régiments de cavalerie qui s'en emparent en un clin d'œil. Ce mouvement décisif favorise la continuation de l'attaque centrale, et bientôt les Anglo-Espagnols, fortement pressés, se précipitent dans les ravins et s'échappent du champ de bataille, abandonnant 25 canons et 3 drapeaux. Ils se rallient à Botorita.

Le vainqueur les poursuit dans la direction de Belchite, où la lutte se renouvelle le 18 juin. Blake établit sa droite sur la hauteur du Calvaire, poste son centre à Belchite, appuie sa gauche à l'ermitage d'El Poyo; la nature coupée et plantée du terrain rend difficile l'attaque du centre de sa ligne. Suchet se contente de faire observer ce centre par des troupes légères, et dirige le coup principal qu'il veut frapper par l'ermitage d'El Poyo. L'ennemi se replie sur lui-même, et ramenant

ses deux ailes, se concentre autour de Belchite. A ce moment diverses colonnes partent de ce noyau, marchent aux Français et engagent une lutte violente; un obus tombe sur un caisson du parc espagnol, ce caisson s'enflamme, plusieurs caissons éclatent; la terreur prend, un bataillon fuit, toute l'armée de Blake est entraînée et dispersée. Le lendemain, Suchet occupait Alcagniz et se rendait maître de la ligne de la Guadalope ; descendant cette ligne jusqu'à son embouchure, il passait quatre jours après l'Èbre à Caspe, s'emparait du fort de Monzon, poussait une reconnaissance jusqu'à Lerida, et rentrait à Saragosse par la rive gauche de l'Èbre, après avoir parcouru victorieusement un cercle autour de cette capitale.

Le système d'éparpillement et de guérillas auquel recourent les Espagnols pour nous combattre, empêche Suchet de mieux concentrer son corps d'armée, car ce corps est faible en soldats, et les circonstances ne laissent l'espoir d'aucun secours. En face de dangers incessants, il est même urgent de multiplier les troupes par l'activité des mouvements, d'augmenter leur action par la vigueur des coups. Notre héros ne faillit point à ces nécessités, et utilise la fin de la campagne à des courses qui lui permettent d'occuper et de pacifier successivement l'Aragon, sur les deux rives de l'Èbre, de Teruel et d'Albarracin au midi, à Jaca et à Venasque au nord; la possession et le ravitaillement de ces deux dernières places lui procurent même deux bonnes et promptes communications avec la France.

Au mois de janvier 1810, le corps d'armée de l'Ara-

gon reçoit des renforts et compte 20,000 hommes. Conformément à l'ordre de la cour de Madrid, il exécute une marche sur Valence, mais cette marche aboutit simplement à une grande reconnaissance, car les habitants de Valence, loin de vouloir ouvrir leurs portes comme le pensait le roi Joseph, montrent des dispositions hostiles aux Français, et ces derniers sont accourus des environs de Saragosse sans artillerie de siége.

De retour en Aragon après cette expédition excentrique faite contre son gré, Suchet prend ses dispositions pour le siége de Lerida, cité influente, dominant au loin toute la contrée, à égale distance (25 lieues) de Barcelone et de Saragosse, c'est-à-dire de la mer et du confluent de l'Elbe avec la Huerba et le Gallego. Il complète son établissement à Monzon, par l'installation d'un hôpital, de fours, de magasins, d'un parc de siége de 40 bouches à feu, et le 10 avril transporte son quartier-général dans cette ville. Il envoie un détachement s'emparer du poste fortifié de Balaguet, qui lui assure un passage sur la Sègre, au nord de Lerida, et lui permet de tourner cette place, de la menacer sur les deux rives, d'y faire rentrer tout parti espagnol battant la campagne. Outre le passage de Balaguet, il fait établir un passage sur la Sègre, beaucoup plus rapproché et à une petite lieue seulement au-dessus de Lerida. L'investissement de cette dernière place commence aussitôt; le 18 avril il est complet, sauf toutefois au-dessous du pont, parce que là, sur chaque rive, le fort de Garden exerce un commandement trop efficace pour qu'on puisse se maintenir près de la rivière. Une armée es-

pagnole s'approche pour contrarier les opérations du siége, mais battue à Margalef dans un brusque combat de cavalerie, elle s'éloigne et laisse le champ libre aux assiégeants. Le siége marche régulièrement ; les redoutes de Garden tombent les premières, des brèches sont ouvertes par l'artillerie, et après quinze jours de tranchée ouverte, le succès de l'assaut accule la garnison dans le château, qui se rend le lendemain (14 mai). Suchet, plus heureux que le grand Condé, qui avait été obligé en 1647 de lever le siége de Lerida, trouve dans sa conquête 133 bouches à feu, 10 drapeaux, de grands approvisionnements. Il a même le bonheur de délivrer 33 officiers français renfermés dans le château comme prisonniers.

Moins d'un mois après (8 juin), la petite place forte de Mequinenza tombe entre ses mains, lui assurant ainsi le cours de l'Ebre, qui est uniquement navigable à partir de ce point. Le fort de Morella, utile comme position, en ce sens qu'il menace le royaume de Valence, tout en couvrant l'Aragon, subit aussi le joug de ses armes.

Tortose, suivant les ordres de l'Empereur transmis par le maréchal Berthier, devient alors la proie qu'il convoite. Mais pour arriver sous les murs de cette place forte, il faut avant tout ouvrir une route militaire capable de porter des canons depuis Mequinenza, c'est-à-dire sur un parcours de vingt lieues environ, au travers d'un pays tourmenté. Les troupes exécutent ce travail, contraintes parfois par l'apparition de l'ennemi de quitter momentanément la pelle pour le fusil. L'occupation militaire de l'Aragon étant ensuite nettement conso-

lidée, principalement par la création de postes fortifiés et de casernes défensives établis le long des routes, servant soit de ligne d'opération, soit de ligne de communication, Suchet effectue son mouvement sur Tortose, en commence l'investissement et fixe son quartier-général à Mora (6 juillet). A peine installé, il apprend que l'armée française de Catalogne qui devait coopérer à ses plans en couvrant le siége de Tortose, se trouve encore éloignée. Il regrette d'avoir commencé l'investissement, mais persiste pour ne pas relever le moral des Espagnols en rétrogradant, et se trouve exposé d'une part aux attaques des troupes ennemies tenant la campagne, d'autre part aux sorties de la garnison. Ce demi-blocus dure cinq mois, cinq mois pendant lesquels ont lieu plusieurs engagements et combats où les Français conservent la supériorité des armes. Enfin, le 13 décembre, l'armée de Catalogne atteint Mora. Libre dans ses allures, et certain dès lors de ne pas être gêné pendant le siége par une attaque en masse de la part des Espagnols, Suchet complète l'investissement, ouvre la tranchée principale sur la rive gauche de l'Ebre, à la pointe sud de la ville, pousse énergiquement les attaques, ouvre les brèches, occupe la tête de pont de la rive droite, exécute la descente des fossés, attache le mineur. La garnison, intimidée par ces divers travaux, arbore le drapeau blanc le 1er janvier 1811, à dix heures du matin, et envoie deux parlementaires. Le général en chef repousse leurs propositions. Son chef d'état-major se rend auprès du gouverneur, mais il ne rapporte aucune réponse positive. Peu après le gouverneur

fait dire qu'il n'est plus maître de l'obéissance de la garnison. Suchet devine dans ces alternatives une situation douteuse; pour la décider avant la nuit, il avance vers la place accompagné de son état-major et suivi d'une seule compagnie de grenadiers, parle aux sentinelles, leur annonce la fin des hostilités, pénètre jusqu'au premier poste, demande à être conduit devant le gouverneur. Celui-ci accourt surpris à sa rencontre. La garnison du château est sous les armes, les artilleurs ont la mèche allumée, un instant de retard peut tout perdre. «Pourquoi ne m'a-t-on pas remis un des forts? » dit d'une voix ferme et élevée le général français. » Vous avez demandé à capituler, et maintenant vous » hésitez! mais les brèches sont ouvertes, mes troupes » sont impatientes, vos remparts sont minés. Je jure » de faire passer la garnison au fil de l'épée si elle ne » se rend pas. » Ce ton en impose, les grenadiers paraissent, et le gouverneur interdit signe, sur un affût, une capitulation qui remet au vainqueur 9 drapeaux, 182 bouches à feu, 10,000 fusils, plus de 9,000 prisonniers de guerre.

Tortose était appelée à devenir entre nos mains le pivot d'opérations ultérieures, soit en descendant la côte sur Valence, soit en la remontant sur Tarragone. Suchet la fait réparer, mettre en état de défense, approvisionner pour 3,000 hommes et pour six mois. En même temps, profitant de la crainte inspirée aux habitants par la prise de Tortose, il envoie deux régiments attaquer le fort Saint-Philippe, qui barre le col de Balaguet et intercepte la route du littoral entre Tor-

tose et Tarragone. Une audacieuse escalade nous donne ce fort.

Ce succès arrive à merveille, car au début de 1811, une décision impériale met sous le gouvernement de Suchet, outre l'Aragon, les provinces de Tortose, de Lerida, de Tarragone, et charge ce général du siége de Tarragone, qui doit, aux termes de la lettre du major-général : « couronner sa gloire militaire, et lui » donner de nouveaux titres auprès du souverain. » La même décision portait à plus de 40,000 hommes l'effectif du 3e corps, et le désigne sous le titre d'*Armée d'Aragon*.

Au mois d'avril, la citadelle de Figuères, l'une des clefs de la frontière française quand on vient de l'Espagne, tombe au pouvoir de l'ennemi. Aussitôt l'alarme de prendre, et un billet pressant de partir de Barcelone afin de réclamer des secours au général Suchet. Ce dernier, après réflexion, voit que les troupes qu'il peut envoyer, soit pour se réunir, soit pour marcher de Lerida sur Figuères, mettront au moins vingt jours, et que dans cet intervalle la citadelle récemment prise sera largement approvisionnée et armée par les Espagnols. Son mouvement deviendra donc inutile, puisqu'il faudra plus tard assiéger Figuères, et siége pour siége, celui de Tarragone semble préferable pour l'armée d'Aragon, à cause de la proximité, à cause aussi de la puissante diversion que cette vaste entreprise ne manquera pas d'opérer sur la Catalogne. Il se dirige donc aussitôt sur Tarragone, avant même d'avoir complétement achevé ses préparatifs. « *Voilà qui est militaire* »,

dit l'Empereur, en apprenant cette résolution de marcher droit à l'ennemi.

Prenant la populeuse et industrieuse ville de Reuss pour lieu de départ, Suchet vient investir Tarragone. La difficulté consiste, outre la force de l'enceinte, dans la présence d'une flotte anglaise prête à prendre part à la défense, et dans la construction d'un nouveau fort sur le plateau de l'Olivo, plateau aussi élevé que la ville haute. Ce fort, gardé par 1,200 hommes, donne lieu à une attaque spéciale qui dure neuf jours, et tombe avant la place, ce qui était indispensable. Le siége véritable se dirige vers la ville basse et ses ouvrages en pointes, de manière à couper aux assiégés les eaux de la rivière Francoli, et à leur interdire l'usage du port, et par conséquent toute communication facile avec les Anglais. Cette ville basse résiste pendant vingt-et-un jours de tranchée ouverte. Deux jours après sa reddition, qui a lieu le 21 juin, la tranchée commence contre la ville haute, et le 28 juin cette seconde portion de Tarragone tombe au pouvoir des Français. Sur cette côte inculte, il avait fallu pendant plus d'un mois amener des vivres et des approvisionnements en abondance. Le général en chef avait tout prévu, l'armée ne manqua de rien, et cette circonstance, jointe aux courageux exemples qu'il donnait, et à l'habile direction imprimée aux vastes travaux (1) de l'artillerie et du génie, contribua beaucoup à la réussite du siége. Cette

(1) Il y eut à ce siége 10 kilomètres de tranchées de creusés, 24 batteries de construites, 9 brèches d'ouvertes, 42,000 coups de canon de tirés.

réussite valut à notre héros le bâton de maréchal.

La forte position de Mont-Serrat, qui domine les routes principales et les hauteurs du milieu de la Catalogne, succomba le 25 juillet sous les efforts du nouveau maréchal; cette chute produisit un effet assez marqué sur les Espagnols, pour amener la soumission volontaire de plusieurs villes de la Catalogne.

Cette soumission permet à Suchet de revenir sur Saragosse, où sa présence est nécessaire avant qu'il parte pour l'expédition qui lui a été prescrite dans le royaume de Valence. Le 15 septembre 1811, il se met en mouvement vers ce royaume, à la tête de 20,000 hommes, partagés en trois colonnes. Une colonne passe par Teruel, une autre par Morella, la troisième, sous ses ordres directs, suit le littoral à partir de Tortose, et laisse le fort d'Oropesa à sa gauche, profitant d'un chemin latéral pour ne point cheminer sous son feu. Réunies avant Villaréal, les trois colonnes atteignent Murviedro; cette ville est investie, et des reconnaissances s'approchent à près d'une lieue de Valence. Mais de Tortose à Valence il y a trente lieues de distance, et sur une ligne d'opérations de cette étendue, l'ennemi occupait encore trois places intermédiaires, Sagonte, Oropeza, Peniscola; il eût donc été imprudent d'agir contre Valence avant de s'assurer de cette ligne. Pour cela, il fallait d'abord faire tomber Sagonte. Ce fort redoutable, récemment construit par les Espagnols, s'élevait sur les ruines de l'ancienne Sagonte, au-dessus de Murviedro, et son rocher à pic n'était guère accessible que du côté de l'ouest. Suchet tente d'abord de

le réduire par surprise, mais l'escalade échoue (28 septembre). Il se résout donc à un siége régulier qui exige, comme travail préparatoire, l'ouverture d'un chemin propre au charroi de l'artillerie de siége depuis les bords de la Palancia jusqu'au plateau occidental du rocher. Le parc de siége arrive enfin de Tortose, après avoir réduit en route Oropesa, réduction qui ouvre la route, puisque le fort de Peniscola, un peu en arrière de cette voie, peut au besoin être masqué et neutralisé. Une brèche est faite au fort de Sagonte, l'assaut se donne (18 octobre), il est repoussé. La fortune tournait donc deux fois de suite le dos à l'audace du maréchal. Il revient pourtant, avec persévérance, à la continuation des travaux d'une attaque méthodique. Sur ces entrefaites, le général Blake se présente avec une armée de secours, et les Français doivent livrer bataille avant d'achever le siége du fort.

Cette bataille de Sagonte s'engage le 25 octobre. Les Espagnols sont rangés en bataille à cheval sur la route de Tortose, qui traverse Sagonte, ou plutôt Murviedro, pour atteindre Valence. Ils ont leur droite au village de Pouzol, leur centre en avant du point d'intersection de la route avec le ravin du Picador, leur gauche appuyée à la hauteur des Germanells. Suchet attend leur choc, placé entre la mer et les hauteurs du Val-de-Jésus. Ils s'avancent résolûment au centre. Le maréchal français les reçoit avec vigueur, arrête leur élan, gagne même sur eux l'avantage. Mais, au moment où il réussit, ses deux ailes se trouvent sous le coup d'une attaque menaçante, presque tournante, au moins du

côté du rivage. Au lieu de se précipiter pour conjurer ce double danger qui ne fait encore qu'apparaître, il se décide avec raison à pousser jusqu'au bout son avantage sur le centre. L'action devient chaude, il faut recourir à l'emploi de la réserve de cuirassiers ; Suchet reçoit une balle à l'épaule. Aucune de ces circonstances n'arrête les Français. Resté à cheval malgré sa blessure heureusement peu grave, notre héros continue de diriger son mouvement principal, enfonce le centre de Blake, le poursuit jusqu'à la chartreuse d'Ara-Christi. Alors ses deux ailes chargent l'ennemi, l'entament, le culbutent, à droite sur Betera, à gauche au delà des hauteurs de Puig. Le succès couronne ses efforts sur toute la ligne : 4 drapeaux, 12 canons, 272 officiers prisonniers, comptent parmi les trophées de la journée; ajoutons-y Sagonte, car ce fort capitule le lendemain.

Néanmoins, Suchet ne disposait pas d'assez de monde pour aller aussitôt investir Valence, surtout en présence de l'agitation qui se manifestait dans la basse Catalogne et l'Aragon, depuis qu'il avait quitté ces provinces. C'est seulement à la fin de décembre, après l'arrivée de deux divisions de renfort, qu'il put manœuvrer pour le complet investissement de cette grande cité. Une partie de son armée (il comptait alors 33,000 combattants sous ses ordres) partit de Liria, traversa le Guadalaviar sur des ponts de chevalet, atteignit successivement Ribaroya, Torrente, Cataroya, vint toucher le lac d'Albuféra, et parvint ainsi à rejeter Blake et ses troupes hors de leurs retranchements, à les renfermer dans la place. La tranchée fut ouverte le 2 janvier 1812;

le bombardement commença dans la nuit du 5 au 6 ; le 9, Valence se rendait par capitulation, remettant en notre pouvoir, outre 21 drapeaux et 393 canons, plus de 18,000 prisonniers. Cette belle opération amenait donc la prise d'une armée espagnole tout entière. Sous ce rapport, elle faisait faire un grand pas vers la soumission complète de l'Espagne. En récompense, Napoléon nomma Suchet duc d'Albuféra.

A la fin de janvier, les Français occupent sans coup férir le port de Denia. Ils font évacuer, au début de février, après quelques jours de siége, la place de Peniscola, ce petit Gibraltar, bâti sur un rocher communiquant avec la terre ferme par une langue de terre de 60 mètres seulement de large. Dès lors Suchet commande à tout le royaume de Valence.

Mais bientôt 15,000 soldats à peine restent à ses côtés ; les autres sont appelés en Russie ou envoyés dans la Navarre. Avec ce petit noyau, il en impose encore aux Espagnols ; il inspire assez de confiance au roi Joseph, pour que ce monarque, obligé d'abandonner sa capitale par la perte de la bataille de Salamanque, vienne se réfugier momentanément à Valence. Après le départ du roi, la concentration des forces anglo-siciliennes et espagnoles le menace du côté d'Alicante, et peut plus tard le contraindre d'évacuer Valence ; il lutte dans plusieurs combats contre cette concentration. Tout d'un coup le danger se transforme ; le général Murray s'embarque au port d'Alicante, remonte la côte espagnole avec 16,000 Anglo-Siciliens, débarque (3 juin 1813) devant Tarragone avec rapidité et précision, in-

vestit immédiatement cette place, se porte au col de Balaguet, attaque et prend le fort qui le ferme. A ces nouvelles, Suchet redoute de voir passer entre les mains de l'ennemi Tarragone *la forte*, une place qui lui a coûté tant d'efforts, sa plus belle conquête, peut-être. Il accourt de Valence sur Tortose avec une division, sa réserve et une brigade spéciale de cavalerie, et atteint Perello entre Tortose et le col de Balaguet. Pendant ce temps, 8,000 Français partis de Barcelone débouchent sur Arbos. Alors le général anglais, sur le point de se trouver entre deux feux, et craignant une attaque contre la plage qui le fait communiquer avec sa flotte, abandonne son artillerie, lève le siége, se rembarque. Les troupes laissées en avant de Valence pour contenir les Espagnols le long du Xucar, avaient eu un engagement, et leur position ne pouvait inspirer grande sécurité. Aussi, Tarragone sauvée, le maréchal Suchet redescend pour les soutenir de Tortose à Valence, franchissant en quarante-huit heures une distance de plus de 24 myriamètres, et rachetant par la rapidité de sa marche, au retour comme à l'aller, les difficultés de sa situation, et l'infériorité numérique de son armée.

Il apprend à Valence que, battu à Vittoria, le roi Joseph vient d'être rejeté au delà des Pyrénées. Cette fâcheuse nouvelle le laisse exposé presque seul au midi de l'Espagne ; pour diminuer le danger qui l'atteint, il se résout à l'évacuation de Valence. Son mouvement rétrograde commence le 5 juillet 1813, et s'exécute par échelons jusqu'à Tortose. En vain il veut se porter vers l'Aragon pour dégager Saragosse ; cette ville tombe

au pouvoir des Espagnols, et ce malheur irréparable l'oblige à se retirer derrière l'Èbre. Il se rend à Tarragone, démantèle cette place, l'abandonne, se porte sur Villafranca et dégage le défilé d'Ordal par un brillant combat.

Mais déjà les Anglais ont franchi la Bidassoa, la guerre est en France ; il n'y a plus à espérer de pouvoir ressaisir un jour l'offensive. Le traité de Valençay, communiqué au maréchal à la fin du mois de décembre 1813, vient d'ailleurs ôter toute raison d'être à cette offensive en rétablissant le roi Ferdinand sur le trône de ses pères. Aussi, sauver les garnisons qu'il a laissées dans les forteresses espagnoles et contribuer à la défense du territoire français, voilà désormais la seule ambition de Suchet dont l'armée, réunion pourtant de celles de Catalogne et d'Aragon, se trouve promptement réduite à l'impuissance par les nombreuses et importantes colonnes que la gravité des événements font rappeler en France, principalement pour la défense de Lyon. Désolé de cette impuissance, il se retire sous Figuères, fait sauter le fort de Roses, passe les Pyrénées et se dirige sur Narbonne ; c'est là qu'il apprend (13 avril 1814) les événements de Paris et la fin de la guerre. Depuis lors il ne tire plus l'épée.

Cette esquisse de la carrière militaire de Suchet montre combien il mérite les suffrages de la postérité ; il les mérite surtout par deux talents essentiels au général en chef, le talent d'administrateur, le talent de se faire aimer, talents que nous allons nous efforcer de mettre dans leur jour.

Au mois de février 1810, Suchet réunit aux pouvoirs militaires d'un général en chef les pouvoirs civils d'un chef de gouvernement; il devint gouverneur de l'Aragon, et un décret impérial le chargea du soin de subvenir à la solde et à l'entretien de son corps d'armée avec les seules ressources de cette province. Des difficultés de plus d'une sorte entouraient cette mission. L'Aragon était épuisé, épuisé par les ravages et les besoins de la guerre, épuisé par l'état languissant de l'agriculture, épuisé par la cessation des relations commerciales, épuisé surtout par les contributions levées, tant au nom du gouvernement insurrectionnel qu'au nom de la royauté du frère de Napoléon. Suchet entreprit d'abord d'en restaurer les ressources. Inspirer la confiance par la justice de sa conduite et la publicité de ses dépenses, tel fut, à ce sujet, son moyen d'action. S'entourant d'Aragonais éclairés, les appelant à la direction et au contrôle de son administration, il exigea une grande régularité dans le payement des contributions, supprima les dilapidations des agents intermédiaires par la centralisation des recettes à Saragosse, surveilla même les petites fraudes par la création d'un corps de douaniers. Pour assurer la subsistance de l'armée et l'approvisionnement des places fortes, il préféra instituer une contribution en nature, mais les contributions extraordinaires s'acquittaient en numéraire. Toutefois, la solde de la troupe se payant tous les cinq jours, et le soldat ne gardant guère son argent, les Aragonais voyaient promptement le numéraire revenir entre leurs mains; ce numéraire leur re-

tournait souvent ainsi en échange de diverses fournitures, car tout ce qui se fabriquait dans le pays était utilisé pour l'entretien des troupes françaises. Une portion des recettes était d'ailleurs affectée à des dépenses d'une utilité générale ; c'est ainsi que le canal impérial fut réparé et rendu au commerce et à l'agriculture, que la ville de Saragosse (1) fut dotée d'une fontaine et de fortifications nouvelles, que des hospices furent rétablis. Et chaque mois un état comparatif des recettes perçues et des dépenses effectuées était dressé et rendu public.

En organisant, en 1812, l'administration du royaume de Valence, Suchet suivit les mêmes principes, mais il fit encore plus par la réunion au chef-lieu d'une junte, ou assemblée de citoyens, qui fut appelée à voter en quelque sorte, ou du moins à consentir les impôts et charges imposés à la province.

Des mesures aussi bienveillantes, aussi habiles, ne tardèrent pas à ramener le calme et la prospérité dans les contrées soumises à l'autorité du duc d'Albuféra ; partout la rentrée des contributions devint rapide, sûre, abondante. Aussi, grâce à cette rentrée, put-il nourrir son armée de 1810 à 1814, résultat important ; car, à partir de 1813, le Trésor impérial aux abois se trouvait hors d'état de lui rien fournir ; et pourtant il a, dans ce laps de temps, envoyé des approvisionnements aux armées françaises voisines de la sienne ; il a consacré un dixième de ses recettes à des travaux publics ;

(1) Dans cette ville, une promenade publique a reçu son nom.

il a remis au Trésor du roi Joseph près de 8 millions de francs ! Proclamons-le très haut, Suchet est le seul maréchal français qui ait su faire surgir de son gouvernement en Espagne un pareil succès, un succès presque égal à celui obtenu par ses armes.

Son gouvernement paternel, désintéressé (1), lui attira les sympathies des habitants. Ils disaient de lui : *c'est un homme juste*, et s'efforçaient de tenir vis-à-vis de sa personne leurs engagements dans toute leur rigueur, franchissant même avec leurs voitures d'exploitation et sans escorte une distance de cinquante lieues, pour apporter à l'armée leur quote-part dans la contribution en nature. Ces sympathies provenaient aussi de ce qu'il se montra constamment humain, adoucissant autant que possible les mesures de rigueur qu'il devait prendre ou qui lui étaient prescrites. On se rappelle, par exemple, sa conduite devant Valence, où, pendant trois jours entiers, il retint ses soldats au camp, après la capitulation signée, pour ne faire son entrée solennelle que quand l'ordre fut établi à l'intérieur, et rendre ainsi le pillage impossible au milieu d'une riche et populeuse cité. Les sympathies des Espagnols l'accompagnèrent en France et survécurent à la guerre; et plus tard, à sa mort, d'unanimes regrets s'élevèrent en hommage à sa mémoire, du sein des provinces qu'il administrait douze ans auparavant.

Ses soins pour les blessés et les malades abandonnés

(1) Il disait, pour expliquer son désintéressement, cette belle parole : « Ce qui est permis aux autres ne l'est pas à ceux qui commandent des soldats. »

par ses adversaires, ses égards et ses bons traitements envers les prisonniers, sa loyauté dans toutes les relations, lui valurent dans plusieurs occasions les remercîments et la reconnaissance des Anglais eux-mêmes.

C'est surtout parmi ses officiers, ses soldats, qu'il était aimé, estimé. Son caractère, à la fois ferme et juste, son esprit conciliant et persuasif qui parvenait à réunir des hommes presque étonnés de se trouver ensemble, son affection profonde pour le soldat qui endure à la guerre tant de privations sans recevoir grande récompense, son abord ouvert et gracieux pour tout le monde, son attention extrême à faire valoir ses subordonnés, à citer et à mettre en relief chaque trait de bravoure, chaque mérite, attention qui ressort pleinement de ses rapports officiels et de ses *Mémoires*, toutes ces qualités le faisaient chérir, le rendaient populaire.

Voilà, si je ne me trompe, un guerrier dans des conditions admirables pour faire un bon ministre de la guerre. Regrettons donc que la mort l'ait moissonné dans la vigueur encore de l'âge mûr, alors qu'il n'avait pas atteint ses cinquante-six ans.

Le portefeuille ministériel en main, il eût justifié cette parole caractéristique prononcée par Napoléon sur sa manière d'agir comme général en chef : « Ce » qu'il écrit vaut encore mieux que ce qu'il dit, et ce » qu'il fait vaut mieux que ce qu'il écrit : c'est le con- » traire de bien d'autres. »

A tant de qualités et de grandeur, s'alliait chez le maréchal Suchet le noble et touchant souvenir de l'éducation probe et sévère qu'il avait puisée sous les om-

brages de la *Mignonne*, jolie villa du village de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe, sur les bords de la Saône (1). Se rendant dans ce village en 1815, alors qu'il commandait l'armée des Alpes, il visita cette maison de plaisance, et le charme de la famille, l'illusion du jeune âge, mille souvenirs gracieux vinrent agiter son cœur, l'inonder d'émotions et voiler ses yeux. Sous cette impression, il se présenta chez le curé et lui remit 600 fr. pour les pauvres, disant: « J'ai passé dans votre pa-
» roisse les années les plus studieuses et les plus pures
» de ma jeunesse; j'étais élève du collége de l'Ile-
» Barbe... Je suivais dans votre église les enseignements
» du catéchisme... Ces souvenirs de ma première jeu-
» nesse me sont chers et ne s'effaceront jamais; ma
» mémoire se les rappelait dans le tumulte des camps
» comme s'ils dataient d'hier. Je retrouve ici, monsieur
» le curé, l'humble demeure de votre pieux prédéces-
» seur et la modeste église. Je revois avec plaisir la plu-
» part de ces bons amis qui se pressent autour de moi,
» et j'éprouve un moment de véritable bonheur (2). »
Cette simplicité antique, cette honnête sensibilité font honneur à l'homme que la gloire aurait pu farder, que la guerre aurait pu endurcir.

Éd. de la Barre Duparcq.

(1) Cette villa avait été achetée par son père, habile manufacturier de soieries à Lyon.

(2) *Éloge de Suchet*, par M. Bolo, notaire à Limonest (Rhône), Lyon, 1853, imprimerie d'Aimé Vingtrinier, page 63.

DU

MOUVEMENT DES PROJECTILES

LANCÉS

PAR LES ARMES A FEU RAYÉES (1).

CHAPITRE IV.

SIMILITUDE DES TRAJECTOIRES.

Proposition 12.

THÉORÈME.

(Fig. 10.)

Deux projectiles semblables par la forme et par la constitution intérieure (2), *de différent calibre, lancés par des armes à feu rayées, sous le même angle, dans l'air, décrivent des courbes semblables lorsqu'on a, en même temps :*

(1) Voir le *Spectateur militaire* du 15 avril 1861.

(2) Nous entendons par là que les deux projectiles sont semblables, non-seulement au point de vue géométrique, mais encore au point de vue de la disposition de la matière, c'est-à-dire que les lignes de l'un des projectiles sont dans un rapport constant avec les lignes homologues de l'autre, et, de plus, que les masses des éléments de l'un sont dans un rapport constant avec les masses des éléments homologues de l'autre. Les deux rapports différeront généralement entre eux.

1° Les vitesses initiales en raison directe des racines carrées des poids des projectiles, et en raison inverse des dimensions linéaires des projectiles;

2° Les pas des hélices des deux armes à feu proportionnels aux dimensions linéaires des projectiles.

Ces conditions étant remplies, les dimensions linéaires des deux trajectoires sont en raison directe des poids des projectiles, et en raison inverse des carrés des dimensions linéaires de ceux-ci; le rapport des vitesses des projectiles en des points homologues des deux trajectoires, est le même que le rapport des vitesses initiales; le rapport des temps employés pour arriver à ces points homologues, est le même que celui des vitesses initiales.

Si l'on remplace les deux courbes à double courbure que décrivent les deux projectiles par deux polygones gauches d'un nombre infini de côtés, afin que les deux courbes soient semblables, il est nécessaire et il suffit que les deux polygones gauches aient les côtés proportionnels et parallèles deux à deux, ou, ce qui revient au même, il est nécessaire et il suffit que les deux polygones gauches aient les côtés homologues proportionnels, et les angles homologues de *contingence* et de *torsion* égaux.

Nous rappellerons que l'angle de *contingence* est l'angle compris entre deux côtés consécutifs, ou, en d'autres termes, l'angle compris entre deux tangentes de la courbe infiniment voisines; que l'angle de *torsion* est l'angle formé par un plan qui contient deux côtés

consécutifs avec le plan pareil qui le suit immédiatement, ou, en d'autres termes, l'angle de deux plans *osculateurs* consécutifs.

Soient C et C' les deux courbes; P et P' les poids des deux projectiles semblables; L et L' deux lignes homologues des mêmes projectiles.

Prenons sur les deux courbes C et C' deux arcs tels, que les temps T et T' nécessaires pour les parcourir soient dans la proportion

$$T : T' :: \frac{\sqrt{P}}{L} : \frac{\sqrt{P'}}{L'}$$

Divisons le temps T en particules infiniment petites t, que nous nommerons des instants, et soient marqués, sur la courbe C, (fig. 10) des points successifs 1, 2, 3, etc., où vient passer d'un instant à l'autre le centre de gravité du projectile P. Joignons les points O, 1, 2, 3, etc., par des droites, et considérons la courbe comme un polygone d'une infinité de côtés.

Divisons le temps T' dans le même nombre de parties égales que le temps T. Si l'on désigne par t' une de ces parties, on aura évidemment

$$t : t' :: \frac{\sqrt{P}}{L} : \frac{\sqrt{P'}}{L'}.$$

Marquons sur la courbe C' des points successifs 1', 2', 3', etc., où vient passer le projectile P' d'un instant à l'autre.

Considérons maintenant les deux projectiles à l'origine. D'après l'énoncé de la proposition, les deux vi-

tesses initiales u_0, u_0' satisfont à la condition suivante :

$$u_0 : u_0' :: \frac{\sqrt{P}}{L} : \frac{\sqrt{P'}}{L'}.$$

Les forces provenant de la résistance du milieu contre les deux projectiles que nous supposerons parallèles à l'origine sont évidemment entre elles comme les carrés des vitesses et comme les aires des surfaces sur lesquelles s'exerce la résistance de l'air, c'est-à-dire comme

$$L^2 u_0^2 : L'^2 u_0'^2 ;$$

et les accélérations qu'elles produisent comme

$$\frac{L^2 u_0^2}{P} : \frac{L'^2 u_0'^2}{P'}.$$

Si l'on a égard au rapport précédent des deux vitesses initiales u_0, u_0', on voit que ces deux accélérations sont égales.

Outre la résistance du milieu, les deux projectiles sont soumis à la pesanteur; mais ici, de même les accélérations produites par cette force sont égales pour les deux projectiles.

Il est de plus évident que, si les directions du mouvement à l'origine des deux projectiles sont parallèles, les deux accélérations d'un projectile provenant de la résistance du milieu et de la pesanteur sont respectivement parallèles et dirigées dans le même sens que les accélérations de l'autre projectile. Il en résulte qu'à l'origine les deux projectiles ont des accélérations totales égales en intensité et en direction.

Soit f l'accélération totale commune, m l'angle

qu'elle fait avec la direction du mouvement à l'origine.

Au bout du temps infiniment petit t, la vitesse sur la courbe C au point 1 sera

$$u_1 = u_0 + ft \cos m,$$

et la vitesse sur la courbe C' au point 1', après le temps t', sera

$$u_1' = u'_0 + ft' \cos m.$$

Or, nous avons

$$u_0 : u'_0 :: t : t' :: \frac{\sqrt{P}}{L} : \frac{\sqrt{P'}}{L'},$$

on en déduit

$$u_1 : u_1' :: \frac{\sqrt{P}}{L} : \frac{\sqrt{P'}}{L'};$$

c'est-à-dire que les vitesses aux points 1 et 1' sont dans le même rapport qu'aux points O et O'.

La longueur du côté O1 sur la courbe C s'obtiendra en multipliant la demi-somme des vitesses aux deux extrémités par le temps t; en sorte qu'on aura pour son expression

$$u_0 t + \tfrac{1}{2} ft^2 \cos m.$$

On aura de même, pour la longueur du côté O'1' de la courbe C',

$$u'_0 t' + \tfrac{1}{2} ft'^2 \cos m.$$

En ayant égard au rapport de u_0 à u_0', et de t à t', on déduira que les deux côtés sont entre eux comme

$$\frac{P}{L^2} : \frac{P'}{L'^2}.$$

Il nous faut maintenant prouver que les angles de

contingence et de torsion des deux courbes sont respectivement égaux deux à deux.

Soit OT (fig. 11) la direction de la vitesse initiale u_0, uo de la tangente à la courbe C au point O. Prenons sur OT une droite OA égale à $u_0\, t$, c'est-à-dire à l'espace qui serait décrit par le mobile dans l'instant t, en vertu seulement de la vitesse u_0. Joignons A au point 1. Le côté A1 du triangle OA1 sera égal à l'espace

$$\tfrac{1}{2}\, ft^2$$

que ferait parcourir au mobile pendant le temps t, suivant sa direction, la force qui le sollicite, indépendamment de la vitesse u_0. Le côté O1 est l'espace que parcourt réellement le mobile, et nous avons vu ci-dessus qu'il est égal à

$$u_0\, t + \tfrac{1}{2} ft^2 \cos m.$$

Nous avons donc

$$\begin{aligned} OA &= u_0\, t, \\ A1 &= \tfrac{1}{2} ft^2, \\ O1 &= u_0\, t + \tfrac{1}{2} ft^2 \cos m. \end{aligned}$$

Si l'on fait la même construction relativement à l'autre courbe C', on aura un autre triangle O'A'1', où

$$\begin{aligned} O'A' &= u_0't' \\ A'1' &= \tfrac{1}{2} ft'^2 \\ O'1' &= u_0't' + \tfrac{1}{2} ft'^2 \cos m. \end{aligned}$$

En ayant égard au rapport de u_0 à u_0' et de t à t', on voit que les côtés des deux triangles sont proportionnels ; donc, ils sont équiangles, et les deux angles de contingence AO1, A'O'1', sont égaux ; de sorte que, si les deux tangentes à l'origine sont parallèles, les deux côtés O1, O'1' le seront aussi.

De plus, les accélérations des deux projectiles étant parallèles, il s'ensuit que le plan qui contient la tangente à l'origine et le premier côté O1 d'un polygone sera parallèle au plan homologue de l'autre polygone.

Le projectile P étant arrivé au point 1, sur la courbe C, pour avoir la position de son axe dans l'espace en ce point, il faut, d'après ce qu'on a vu dans la proposition 10, le faire tourner autour du côté O1 de l'angle

$$\frac{vt}{\mathrm{V} \sin a}.$$

De même sur la courbe C', au point homologue 1', il faut faire tourner le projectile P' autour du côté O'1 de l'angle

$$\frac{v't'}{\mathrm{V}' \sin a}.$$

Les deux vitesses angulaires v et v' sont en raison directe des résistances estimées suivant la normale à l'axe de figure du projectile, en raison directe des distances du centre de résistance au centre de gravité, et en raison inverse des moments d'inertie des deux projectiles.

A cause de la similitude géométrique des deux projectiles, les résistances seront proportionnelles aux carrés des dimensions linéaires; elles seront, en outre, proportionnelles aux carrés des vitesses; de sorte qu'on aura

$$v : v' :: \frac{\mathrm{L}^2 u'^2 \mathrm{D}}{\mathrm{I}} : \frac{\mathrm{L}'^2 u_1'^2 \mathrm{D}'}{\mathrm{I}'},$$

où D, D', désignent pour chaque projectile la distance

du centre de résistance au centre de gravité; I, I', les moments d'inertie par rapport à un axe perpendiculaire à l'axe de figure, et passant par le centre de gravité.

Nous avons supposé que les deux projectiles étaient semblables non-seulement au point de vue géométrique, mais encore par leur constitution intérieure; c'est-à-dire nous avons supposé les deux projectiles comme formés d'un même nombre de molécules semblablement disposées et possédant des masses dans le rapport de P à P'. Dès lors, on aura les proportions

$$D : D' :: L : L',$$
$$I : I' :: PL^2 : P'L'^2,$$

d'où l'on déduit

$$\frac{D}{I} : \frac{D'}{I'} :: \frac{1}{PL} : \frac{1}{P'L'};$$

et par suite

$$v : v' :: \frac{Lu_1^2}{P} : \frac{L'u_1'^2}{P'}.$$

En vertu de la relation entre u_1 et u'_1 trouvée précédemment, il vient

$$v : v' :: \frac{1}{L} : \frac{1}{L'}.$$

Et puisqu'on a

$$t : t' :: \frac{\sqrt{P}}{L} : \frac{\sqrt{P'}}{L'}$$

on obtiendra

$$vt : v't' :: \frac{\sqrt{P}}{L^2} : \frac{\sqrt{P'}}{L'^2}.$$

La vitesse initiale de rotation V, ainsi qu'on l'a déjà remarqué dans la proposition 11, est en raison directe

de la vitesse de projection et en raison inverse du pas de l'hélice de l'arme; donc, on aura

$$V : V' :: \frac{u_0}{p} : \frac{u_0'}{p'},$$

p et p' étant les pas des rayures.

D'après l'énoncé de la proposition, on a

$$u_0 : u_0' : \frac{\sqrt{P}}{L} : \frac{\sqrt{P'}}{L'},$$

$$p : p' :: L : L';$$

il en résulte

$$V : V' :: \frac{\sqrt{P}}{L^2} : \frac{\sqrt{P'}}{L'^2}.$$

Nous avons obtenu la même proportion entre vt et $v't'$; nous aurons donc l'équation

$$\frac{vt}{V \sin a} = \frac{v't'}{V' \sin a}.$$

On en conclut que les axes des deux projectiles aux points 1 et 1' tourneront de la même quantité angulaire, et prendront une direction parallèle.

D'où l'on voit qu'aux points 1 et 1' les deux projectiles sont dans les mêmes conditions, sous le rapport de la direction et de la vitesse, qu'aux points O et O'.

En répétant aux points 1 et 1', considérés comme de nouvelles origines, le même raisonnement qu'aux points O et O', on trouvera que le second côté de la courbe C est proportionnel et parallèle au côté homologue de la courbe C', et, de plus, que le plan qui contient le premier et le second côté de la courbe C est

parallèle au plan homologue de la courbe C', et, par suite, que l'angle de torsion est égal dans les deux courbes.

En raisonnant ainsi d'un côté au côté suivant, on peut conclure que les deux polygones ont les côtés homologues proportionnels et parallèles, et que, par suite, les deux courbes C et C' sont semblables. Ce qu'il fallait démontrer.

Le rapport de similitude linéaire entre les deux courbes est égal au rapport des côtés homologues, c'est-à-dire égal à

$$\frac{P}{L^2} : \frac{P'}{L'^2}.$$

Le rapport des temps nécessaires pour parcourir des arcs semblables est

$$\frac{\sqrt{P}}{L} : \frac{\sqrt{P'}}{L'}.$$

Le rapport des vitesses en des points homologues est

$$\frac{\sqrt{P}}{L} : \frac{\sqrt{P'}}{L'}.$$

Conséquence 1.

Si les deux projectiles ont le même poids spécifique, on aura

$$P : P' :: L^3 : L'^3.$$

Dès lors, le rapport de similitude linéaire entre les deux trajectoires devient

$$L : L';$$

le rapport des temps, ainsi que celui des vitesses,

$$\sqrt{L} : \sqrt{L'}.$$

On peut, en conséquence, énoncer le théorème suivant :

Les armes à feu rayées de calibre différent, dont le pas est proportionnel au calibre, fournissent des trajectoires semblables toutes les fois qu'elles lancent, sous la même élévation, des projectiles semblables, de même poids spécifique, avec des vitesses proportionnelles aux racines carrées des calibres. Dans ce cas, le rapport de similitude linéaire entre les deux trajectoires sera égal au rapport des calibres ; le rapport des temps, ainsi que celui des vitesses, sera égal au rapport des racines carrées des calibres.

Conséquence 2.

Si l'on a

$$L = L',$$

les deux projectiles seront égaux quant à la forme extérieure ; alors le pas doit être égal de part et d'autre pour qu'il y ait similitude. Dans ce cas, le rapport de similitude des longueurs entre les deux trajectoires sera égal à

$$P : P';$$

celui des temps, ainsi que celui des vitesses, sera

$$\sqrt{P} : \sqrt{P'}.$$

De là, il suit que, *dans la même arme à feu rayée,*

les trajectoires, qui résultent de divers projectiles de même forme extérieure et de poids différent, seront semblables, si ceux-ci sont laucés, sous le même angle, avec des vitesses proportionnelles aux racines carrées de leurs poids.

Conséquence 3.

Si l'on a la proportion

$$L : L' :: P : P',$$

le rapport des temps, ainsi que celui des vitesses, devient

$$\frac{1}{\sqrt{P}} : \frac{1}{\sqrt{P'}};$$

et celui des dimensions linéaires des trajectoires

$$\frac{1}{P} : \frac{1}{P'}.$$

Remarquons que, si l'on admet les lois usuelles entre les vitesses initiales et les charges de poudre, d'après lesquelles les vitesses initiales sont égales, dans deux armes à feu différentes, pour le même rapport entre le poids de la charge et celui du projectile, et, dans la même arme, les vitesses initiales sont entre elles comme les racines carrées des charges et inverses des racines carrées des poids du boulet, il est aisé de voir que les deux vitesses initiales, dans le rapport de

$$\frac{1}{\sqrt{P}} : \frac{1}{\sqrt{P'}},$$

seront produites par deux charges égales.



Par conséquent, *les armes à feu rayées, dont le pas est proportionnel au calibre, qui lancent des projectiles semblables, de poids proportionnel au calibre, donnent des trajectoires semblables, lorsqu'on les tire avec la même charge de poudre, sous la même inclinaison.*

Conséquence 4.

Si l'on a

$$L^2 : L'^2 :: P : P',$$

la similitude se change en égalité, et les deux trajectoires sont superposables. Ce qui nous conduit au théorème suivant :

Sous la même inclinaison, et avec la même vitesse initiale, le même tir est fourni par toutes les armes à feu rayées, assujetties à la condition que le pas des hélices et le calibre soient proportionnels à la racine carrée du poids du projectile, ou, ce qui revient au même, assujetties à la condition que le pas et le calibre soient réciproquement proportionnels au poids spécifique du projeetile; les projectiles étant d'ailleurs semblables.

Conséquence 5.

Si les projectiles ne possèdent aucune rotation initiale, c'est-à-dire si l'on a

$$V = 0, V' = 0$$

il est aisé de voir, en reprenant la démonstration du théorème général, que la similitude des trajectoires

aura lieu lorsque les distances du centre de résistance au centre de gravité sont entre elles comme

$$\frac{L^4}{P} : \frac{L'^4}{P'}.$$

Pour satisfaire à cette condition, il est nécessaire qu'on ait la proportion

$$P : P' :: L^3 : L'^3 ;$$

car les deux projectiles étant semblables par la disposition des molécules, les distances du centre de résistance au centre de gravité sont dans le rapport de

$$L : L'.$$

Donc, *deux projectiles semblables, lancés sous le même augle, sans rotation initiale, décrivent des trajectoires semblables, si leurs poids sont proportionnels à la troisième puissance des diamètres, et si leurs vitesses de projection sont proportionnelles à la racine carrée des diamètres. Dans ce cas, les dimensions linéaires des trajectoires sont proportionnelles aux diamètres.*

Ce théorème se rapporte au cas du tir des projectiles excentriques, dans les armes à feu lisses, lorsqu'on place la ligne qui en contient les centres de gravité et de figure dans la direction de l'axe de la pièce.

Conséquence 6.

Si les centres de gravité et de résistance se confondent, dans toutes les positions que peut prendre le projectile, la résistance du milieu n'aura aucune influence sur le

mouvement de rotation, qui dépendra uniquement de la rotation initiale; alors, pour que les trajectoires soient semblables, il suffit que les projectiles soient semblables et que les vitesses initiales soient dans la proportion de

$$\frac{\sqrt{P}}{L} : \frac{\sqrt{P'}}{L'}.$$

Les boulets sphériques homogènes satisfont complétement aux conditions de similitude et de coïncidence des deux centres; de sorte qu'ils décriront des trajectoires semblables lorsque, étant lancés sous le même angle d'élévation, les vitesses initiales sont comme

$$\frac{\sqrt{P}}{L} : \frac{\sqrt{P'}}{L'},$$

ou bien comme

$$\sqrt{L\,\Pi} : \sqrt{L'\,\Pi'},$$

Π et Π' étant les poids spécifiques des projectiles.

On tombe ainsi sur le théorème que les Français attribuent à Borda et les Anglais à Robison, théorème qui se trouve évidemment compris, comme cas particulier, dans le nôtre.

Remarque.

Il est bon de remarquer qu'à l'aide du théorème général que nous venons d'établir, on peut, du tir d'une seule arme à feu, déduire des règles pour le tir de toute autre arme. En effet, supposons qu'on possède les tables de tir d'un canon rayé, par exemple du ca-

non de 6, tiré sous toutes les inclinaisons, avec toutes les charges praticables et avec tous les pas des rayures.

Soit maintenant proposé un autre canon rayé, par exemple le canon de 12, il sera aisé de trouver sur-le-champ la table de tir de ce canon. A cet effet, on déterminera d'abord quelle est la charge et le pas du canon de 6, qui fournissent des trajectoires semblables aux trajectoires du canon de 12, en ayant égard à la condition que les deux vitesses initiales soient dans le rapport des racines carrées des calibres, et les deux pas dans le rapport des calibres. Cela fait, il suffira, pour chaque angle de projection, de multiplier par le rapport des calibres la portée, la dérivation, la hauteur du tir, etc., du canon de 6, pour avoir la portée, la dérivation, etc., correspondantes du canon de 12.

D'où l'on voit qu'en se servant de ce théorème, on n'aura besoin que de simples proportions pour déduire d'une série d'expériences convenables, exécutées avec un seul canon rayé, ou même avec un seul fusil rayé, les tables de tir d'un canon rayé ou d'une carabine quelconque. C'est pourquoi nous croyons ce théorème digne de remarque, et nous nous permettons d'appeler sur lui l'attention des artilleurs.

NOTE

SUR LE CENTRE DE RÉSISTANCE D'UN CYLINDRE DROIT.

Nous avons admis, dans la proposition 8 et suivantes, que la résultante de toutes les actions élémentaires exercées par le milieu résistant sur la surface

d'un cylindre droit, passe constamment par le milieu de son axe de figure. Mais peut-être en pratique le centre de résistance ne coïncide-t-il point avec le centre de figure.

En effet, nous trouvons, dans le mémoire de M. Magnus, *Sur la déviation due au mouvement de rotation des projectiles*, qu'ayant soumis à un courant d'air horizontal un cylindre équilatère droit, suspendu à son centre de gravité, dont l'axe était dans la direction du centre du courant, mais légèrement incliné à l'horizon, il est arrivé que le cylindre prenait toujours la position horizontale. D'où l'on doit conclure que la résultante de la pression exercée par le courant contre le cylindre passait par la partie de l'axe de ce corps située en arrière du centre de gravité, ou, en d'autres termes, par la partie de cet axe située du côté postérieur du cylindre.

Nous nous expliquons ce fait par les expériences du professeur Avanzini (1), sur le centre de pression ou de résistance dans le choc oblique d'une veine fluide. D'après ces expériences, lorsqu'un plan est mû obliquement dans un fluide, le centre de résistance n'est point au centre de figure de la surface ; mais il se transporte vers le côté de la plaque le plus avancé dans la direction du mouvement, et la distance des deux centres est :

1° D'autant plus grande que l'angle d'incidence est plus aigu ;

(1) *Nuove richerche sulla resistenza de' fluidi* (*Istituto nazionale italiano*, tomo I, parte 1).

agricoles assez considérables pour soutenir, comme le grand propriétaire anglais, les dépenses considérables que nécessitent l'élevage et l'éducation du poulain de pur sang.

Frappé de la décadence de nos races et jaloux de les régénérer, S. M. l'Empereur, dans les derniers mois de l'année 1860, mit la question à l'étude au sein d'une commission présidée par le prince Napoléon, et composée d'hommes versés dans la science de la production chevaline.

Cette commission, qui comptait parmi ses membres de hautes illustrations militaires, des ministres, des sénateurs, des députés, des membres distingués du jockey-club, reconnut, dès la première réunion, la nécessité de faire cesser les incertitudes du moment pour marcher résolûment dans une nouvelle voie. Mais à partir de ce point il y eut entre eux une divergence complète d'opinion : les uns voulaient la restriction, les autres l'extension de la liberté de l'industrie chevaline.

« Ceci admis, dit le prince Napoléon dans son rapport à l'Empereur, deux partis très tranchés se sont trouvés en présence, et nous ont divisés presque par moitié : les uns voulaient limiter l'action de l'État à des encouragements indirects et transitoires, pour arriver à mettre la production chevaline dans la même condition que toutes nos autres industries, c'est-à-dire libre et laissée à l'initiative individuelle; les autres voulaient joindre à ces encouragements indirects une intervention directe, c'est-à-dire l'État possesseur

d'étalons, de juments, et même producteur d'étalons, distribuant et réglant la saillie, soumettant les chevaux étrangers à une patente, choisissant non-seulement les produits, mais les individus auxquels il les achète par l'administration des remontes de la guerre, cherchant à exclure tout intermédiaire, et aboutissant ainsi, par une réglementation complète, à mettre l'industrie chevaline sous la direction du gouvernement. »

La majorité de la commission, composée de treize membres, vota pour l'intervention directe, et se réunit, sous la présidence de S. Exc. le maréchal Randon, pour discuter et produire l'exposé de ses motifs.

La minorité, composée de douze membres, se réunit dans le même but, sous la présidence de S. A. I. le prince Napoléon.

La majorité, qui voulait conserver les haras impériaux et augmenter leurs attributions et leurs moyens, étayait son opinion sur deux raisons capitales et connexes : l'insuffisance de la production nationale, puisque chaque année nous importons, en moyenne, toute compensation faite avec l'exportation, 11 à 12,000 chevaux, et en second lieu les difficultés qu'éprouve la remonte de notre cavalerie, surtout quand il s'agit de passer du pied de paix au pied de guerre. Cette transformation ne s'opère qu'en faisant appel aux chevaux de tout âge et de toute origine, et en sollicitant par tous les moyens l'introduction des chevaux étrangers, et encore cette douteuse et dernière ressource peut nous échapper si l'Allemagne, comme en 1859, ferme ses frontières à l'exportation du cheval. Une position

si précaire, si peu flatteuse pour l'amour-propre national, changerait du jour où la France pourrait, non-seulement pourvoir à tous les besoins de la consommation ordinaire, mais encore écouler vers l'étranger un certain nombre de produits indigènes.

Pour arriver à cet heureux et fécond résultat, la majorité de la commission proposait l'intervention directe de l'État, mais une intervention plus énergique et plus puissante dans ses moyens d'action que celle qu'il avait jusqu'alors mise en œuvre.

Forte des idées émises par les comices, les sociétés agricoles et des courses, par les votes pressants de quarante-huit conseils généraux qui sollicitaient une augmentation de reproducteurs en s'imposant eux-mêmes des charges importantes, la majorité réclamait comme éléments de succès trente établissements au lieu de vingt-six possédés par l'État, et 1,500 étalons au lieu de 1,300, dont 350 de race pure, en raison du nombre de ceux appartenant déjà à l'industrie privée. Elle voulait aussi la restauration de la jumenterie du Pin, naguère si florissante. Son entretien exigerait, il est vrai, de nouveaux sacrifices du trésor, mais ils devaient être largement compensés par de salutaires conséquences. Cette jumenterie comprendrait vingt juments de pur sang anglais, tandis que celle de Pompadour en aurait quarante de pur sang anglo-arabes.

Le rétablissement de l'école des haras, supprimée en 1852, était encore au nombre des vœux formulés par cette partie de la commission. « C'est le seul moyen, disait-elle, d'organiser un corps de doctrines

qui puisse être professé d'une manière homogène; c'est le seul moyen de créer, pour cette administration, des officiers capables et à la hauteur de la mission qui leur est confiée. Elle aurait l'avantage de vulgariser la connaissance du cheval. Pourquoi d'ailleurs refuser à l'étude si complexe de la science hippique ce qui se fait pour l'étude des mines, des forêts et des ponts et chaussées? Pénétré de l'utilité de l'école des haras, le gouvernement russe n'a point hésité à en établir une dans le même moment où celle du Pin était supprimée par voie d'économie. »

Là ne se bornait pas l'application du système tel que l'entendait la majorité de la commission; elle voulait, au moyen des courses de pur sang anglais et des primes, fournir de larges encouragements à l'éleveur et au propriétaire. Toutefois, le règlement actuel des courses lui semblait devoir exiger certaines modifications, en ce sens que l'encouragement atteindrait les chevaux de quatre et cinq ans plus spécialement que les poulains de deux ans, voués à une usure prématurée.

Pour les chevaux de demi-sang, il y avait nécessité à rétablir les courses au trot et avec obstacles, et à soumettre à ces épreuves les étalons de demi-sang livrés à la production. Quant aux chevaux arabes et anglo-arabes, qui ne participent point aux courses, il y avait lieu de leur donner une compensation par de plus fortes primes, de même qu'il fallait par le même moyen attacher au sol les bonnes juments. Il était désirable de voir augmenter le nombre des étalons parti-

culiers approuvés, c'était créer aux haras une utile concurrence, et prouver que l'administration ne marche point vers un monopole absolu.

« Les écoles de dressage, disait la majorité, doivent être encouragées; le meilleur mode est de les subventionner. De cette manière, on associe l'industrie privée à ces institutions, et on diminue les frais à la charge de l'État. Du reste, les subventions accordées à celles existantes paraissent suffisantes. Il serait peut-être convenable d'en établir un plus grand nombre, surtout dans les pays où on élève le cheval de service. Ces écoles auraient le double avantage de former les hommes et de ranimer le commerce. »

L'industrie chevaline avait, en outre, besoin d'être réglementée. Tout en respectant le principe de la propriété, il ne fallait cependant pas souffrir que des étalons d'une race déclassée franchissent nos frontières pour infester de leurs produits nos provinces du nord et de l'est.

Enfin la majorité de la commission abordait la question militaire sous le jour le plus satisfaisant pour les remontes de l'armée.

« L'administration de la guerre, continuait-elle, accomplit de la manière la plus complète et la plus favorable le rôle qui lui est attribué par rapport à l'industrie chevaline; elle s'éloigne le moins possible de la fixité et de la permanence des achats, ce qui est tout à la fois pour elle et pour l'éleveur une sécurité; elle est entrée dans la voie que le pays entier lui indiquait; elle paye plus cher; elle a soin de ne pas faire

concurrence au commerce. L'hygiène des chevaux appartenant à la guerre a été soumise aux modifications les plus salutaires, les écuries sont plus spacieuses et plus salubres, le chiffre de la mortalité a diminué d'une manière notable. La commission pense qu'il y aurait inconvénient à changer l'âge pour les achats; elle ne croit pas que l'acquisition du cheval de cinq ans concoure au développement de la castration dans le jeune âge. D'ailleurs la guerre achète de préférence le cheval à cet âge; mais s'il fallait en faire une règle inflexible, la dépense serait d'autant plus considérable que l'État ne trouverait pas la compensation que l'on se croit en droit d'attendre; même à cinq ans, le cheval ne pourrait entrer au rang avant six mois de préparation, c'est du moins ce qui résulte des explications données à la commission par S. Exc. M. le maréchal ministre de la guerre, dont la haute expérience est appréciée de tous, et qui nous a exprimé le désir de prendre toutes les mesures bonnes à maintenir les excellents rapports qui existent entre le corps de la remonte et les éleveurs de chevaux. »

Pour que l'administration des haras, rassurée sur son avenir, consolidée, agrandie, reprenne aux yeux de tous son ancien prestige, la majorité de la commission demandait plusieurs crédits extraordinaires pour dépenses d'achats et d'installation, et concluait à une augmentation normale de 1,250,000 francs pour 1863. La création d'une jumenterie, destinée, dans nos possessions algériennes, à la reproduction d'une race pure complétait l'ensemble de ses mesures. Elle for-

mulait les vœux les plus pressants pour l'accomplissement de son système, attendu par l'agriculture comme un immense bienfait, et en les portant aux pieds du trône elle conviait l'Empereur à cette œuvre de régénération, de progrès et de grandeur nationale.

Les membres de la commission, qui formaient la minorité, appartenaient presque tous au jockey-club. Ainsi que nous l'avons dit, ils ne partageaient nullement l'opinion de leurs collègues. Toutefois, s'ils étaient loin de s'associer à leurs idées préservatrices, c'était mus par une conviction sincère qu'ils préconisaient un système en pleine prospérité chez des nations voisines, mais que l'expérience n'a pas encore consacré dans notre pays.

Selon eux, l'industrie chevaline rentrait dans la loi commune à toutes les industries; ses succès, son avenir reposaient sur les bases d'une liberté et d'une indépendance complètes. C'est de la liberté industrielle que sont issues les plus belles races de chevaux du monde, en Arabie, en Angleterre, en Amérique. Nos espèces de trait, peu favorisées par les encouragements de l'État, ne sont-elles pas les plus florissantes? ne satisfont-elles pas à tous nos besoins?

Si l'État entretient à grands frais de nombreux haras, c'est surtout dans l'intérêt des remontes de la cavalerie; mais il doit produire d'autres chevaux que ceux de l'armée, et, dans ce cas, ses étalons n'approchent point assez de la perfection. Vis-à-vis de l'éleveur riche, la saillie à bon marché est une perte gra-

tuite à laquelle il a tort de consentir. Pour les éleveurs qui ne possèdent pas les juments indispensables à une bonne reproduction, cette faveur de l'État protége la création d'élèves défectueux. En laissant à l'industrie toute sa liberté d'action, l'éleveur ne craindra pas de payer la saillie ce qu'elle vaut en réalité, et il se constituera des produits parfaits. D'ailleurs, quel a été le but de la fondation des haras? N'est-ce pas de favoriser le développement de l'industrie chevaline. Une fois que ce but sera atteint, ils n'auront plus de raison d'exister.

La minorité entrait alors dans une longue énumération de chiffres pour prouver que l'étalon est une dépense énorme pour le budget, qu'il revient annuellement à 1,800 francs, ce qui porte, en y comprenant la rétribution exigée de l'éleveur, le prix de la saillie à 47 francs. Or, elle n'arrive à un taux aussi élevé dans aucun des pays où l'industrie étalonnière s'exerce librement.

On objecte les vœux des conseils généraux et les pétitions en faveur des établissements de l'État. Ces manifestations n'ont-elles pas leur point de départ dans les haras eux-mêmes, qui obtiennent facilement de l'industrie chevaline, sur laquelle ils exercent un vaste patronage, des propositions conformes à leur désir? L'administration s'attire des offres de concours en annonçant hautement l'intention d'acquérir des reproducteurs; mais, avant d'augmenter le nombre de ces derniers, il faudrait prononcer parmi eux bien des réformes.

Et puis quels progrès immenses a fait, depuis quinze ans, la production chevaline. La dernière guerre ne l'a-t-elle pas prouvé, puisqu'en quelques mois la cavalerie a pu trouver 19,000 chevaux pour passer au pied de guerre?

« L'État, en effet, disait la minorité, ne peut tout faire. Ses 1,300 chevaux ne forment guère que le dixième des étalons nécessaires pour le service de la monte dans toute la France. La grande masse de notre population chevaline reste donc en dehors de l'action directe de l'administration, et c'est l'industrie privée qui pourvoit à son renouvellement.

» Or, cette industrie ne peut vivre, prospérer et améliorer ses moyens de production que si elle obtient pour les services qu'elle rend des prix rémunérateurs. En rencontrant sur le marché un concurrent comme l'État, qui fournit à perte aux besoins de la meilleure clientèle, elle trouve un obstacle sérieux et d'autant plus nuisible que la concurrence sera plus étendue. Chaque augmentation de l'action directe de l'État ne peut manquer d'aggraver la situation de la masse des éleveurs, auxquels elle ne laisse d'autre ressource qu'une industrie devenue plus impuissante, et d'amener à la suite des plaintes et des réclamations que l'on ne peut satisfaire que par des augmentations nouvelles. Pour ne pas être conduit à tout faire, à assumer tout entière la responsabilité de la production, l'État, loin d'augmenter l'action de son intervention directe, doit la restreindre et tendre à la supprimer. »

Partant de là, la minorité cherchait à démontrer

que les étalons de l'industrie privée rivalisent, sous tous les rapports, avec ceux de l'État, et elle posait ce principe : que si ce dernier ne devait pas entretenir d'étalons, il devait moins encore en élever. La suppression des jumenteries en était la conséquence.

Une école des haras aurait un but d'utilité d'autant plus contestable que les nations qui produisent les meilleurs chevaux n'ont pas d'écoles publiques où l'on professe l'art de les faire naître et de les élever. D'ailleurs une semblable école a été instituée, et son licenciement a été jugé nécessaire en 1852.

Après avoir aussi combattu l'administration des haras, et mis en doute l'efficacité de son existence, la minorité exposait son système, qui consiste à encourager puissamment les courses de vitesse et non les courses au trot, à accorder aux éléveurs des primes de dressage, à augmenter celles décernées aux étalons approuvés, et à laisser l'industrie libre sans la réglementer. Les étalons rouleurs ne lui paraissaient même pas un danger ; il fallait, au contraire, chercher à les rendre meilleurs en les encourageant.

Voici comment elle abordait la question militaire : « L'armée achète chaque année, pour ses remontes, 8 à 9,000 chevaux. C'est une consommation considérable, mais dont l'importance relative varie avec l'espèce de chevaux qu'elle emploie. Nos races de trait sont assez bonnes et assez nombreuses pour satisfaire sans efforts à tous les besoins de l'artillerie. Pour elles, les remontes ne sont qu'un débouché accessoire, et n'exercent sur la production qu'une influence secondaire.

» Il n'en est pas de même pour les chevaux de cavalerie, surtout pour ceux de ligne ou de réserve, qui rentrent dans la classe des chevaux de luxe à deux fins, et se produisent, en général, dans les pays les plus avancés. Grâce à des achats réguliers et permanents, à des prix rémunérateurs, l'armée s'y procure facilement les animaux nécessaires à la remonte ordinaire, mais on ne produit guère que pour elle, et elle est le principal, presque le seul consommateur.

» Quand il s'agit de pourvoir rapidement à de grands besoins extraordinaires, l'inconvénient de cet état de choses se manifeste. Après avoir acheté tous les chevaux destinés à son service habituel, la guerre ne trouve plus dans le petit nombre d'animaux élevés en vue de la consommation générale qu'une ressource restreinte et incertaine. L'absence du commerce des chevaux de luxe, ou plutôt la préférence qu'il accorde habituellement au cheval étranger, constitue donc, au point de vue militaire, un grave inconvénient, et la remonte n'a pas d'intérêt plus pressant que de ne pas nuire, par l'action qu'elle exerce sur la production, à une industrie dont le développement est la condition de sa propre sécurité.

» Aujourd'hui les officiers de remonte explorent les pays d'élevage, étudient leurs ressources, visitent les écuries et les herbages, et traitent directement avec les éleveurs, à l'exclusion des marchands patentés. Achetés le plus souvent dans leur quatrième année, et de préférence lorsqu'ils sont entièrement neufs et non dressés, les chevaux vont attendre dans les dépôts de

remonte l'âge d'entrer en service. Cette organisation, appliquée sur une vaste échelle, éloigne le commerce. »

Ainsi, d'après la minorité de la commission, le mode appliqué aux remontes de l'armée apporterait de singulières entraves à la liberté commerciale, en s'emparant du monopole des transactions et en ne laissant à l'éleveur qu'un débouché restreint. Pour obvier à cet inconvénient, le rapport proposait deux modifications dans le système d'achats : la première était de ne faire entrer dans les dépôts de remonte ou directement dans les corps que des chevaux de cinq à six ans, en les payant un prix plus élevé; la deuxième, de les recevoir, sans exclusion ni préférence, de toutes les personnes qui les présenteraient, à la seule condition de justifier de leur origine française. Cette mesure s'adressait aux marchands de chevaux qui n'étaient pas autorisés à vendre leur marchandise à la remonte.

En résumé, la minorité de la commission demandait la diminution successive de l'intervention directe, sa suppression dans une époque rapprochée, et enfin une série d'encouragements destinés à développer les forces de l'industrie chevaline, le tout sous le contrôle d'une commission permanente.

Ces deux rapports si contradictoires ne faisaient pas avancer la question d'un pas. S. M. l'Empereur trancha la difficulté. Le 24 novembre 1860, il rendit le décret suivant :

« Le service des haras est distrait du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,

pour être placé dans les attributions du ministère d'État. »

Le ministre d'État, S. Exc. le comte Walewski, fut chargé de résumer les débats ouverts au sein de la commission hippique, et de proposer un programme et une organisation nouvelle de l'administration des haras.

Le 19 décembre suivant, M. Walewski présentait son rapport à l'Empereur. Après avoir reproduit d'une façon succincte et lucide les arguments contradictoires développés par les deux partis opposés dans la commission, le ministre pensait que chacun d'eux, emporté par l'ardeur de la lutte, exagérait les déductions du principe soutenu.

La majorité, disait-il, en demandant une largé part pour la protection, ne se préoccupe pas de l'avenir de l'industrie; elle ne lui cherche pas de débouché, ne propose aucun moyen d'augmenter sa consommation; en un mot, elle n'ouvre pas de voie au commerce ni à la concurrence.

La minorité, en favorisant l'industrie par une liberté élevée à sa plus haute puissance, ne remarque pas qu'elle ne tient pas assez compte des intérêts populaires.

« Elle n'a nul souci, continue-t-il, de mécontenter toute une classe d'éleveurs des campagnes dont la jument est la fortune, qui n'élèvent le cheval de luxe et de troupe qu'à la condition que l'État leur fournira les moyens de faire naître des poulains, et qui, s'ils suivaient leur penchant naturel, préféreraient se livrer à

l'éducation plus facile du cheval de trait, du mulet, des bœufs et des moutons.

» D'un autre côté, le gouvernement ne peut, sans se faire tort à lui-même, abandonner au hasard la remonte de sa cavalerie. Il faut qu'il l'assure dans une certaine limite, et c'est pour cela qu'il doit entretenir un nombre d'étalons qui, en servant, pour ainsi dire, de garantie à ses intérêts militaires, soient aussi un moyen d'encouragement certain et un exemple pour l'industrie chevaline.

» La minorité voudrait supprimer les haras. S'ils disparaissaient tout à coup, l'on verrait bientôt la remonte de la cavalerie compromise, la production devenir inférieure, et, comme le dit le rapport de la majorité, malgré les primes les plus séduisantes, l'on verrait se substituer aux étalons de l'État les producteurs les plus défectueux. Bien peu d'étalonniers auraient le courage de mettre une grosse somme à l'acquisition d'un père de mérite, et, s'il s'en trouvait en dehors des éleveurs de pur sang, on les verrait immanquablement vendre leurs étalons au premier acheteur étranger qui leur offrirait un léger bénéfice. Nos meilleurs chevaux seraient vendus à l'Italie, à l'Allemagne, à la Belgique, à l'Espagne, et jamais on ne trouverait d'éleveur assez hardi pour aller en Angleterre ou en Syrie chercher les étalons qui manquent et que les haras leur fournissent aujourd'hui. »

Tels sont les arguments au moyen desquels le ministre sapait dans ce qu'elles avaient de trop hardi les théories de la minorité. S'il pensait que les idées

émises par elle ne pouvaient recevoir une exécution heureuse au sein d'une population agricole et d'une fortune modeste comme la nôtre, il se ralliait à cette partie de la commission lorsqu'elle réclamait la liberté des transactions et le développement commercial.

Il n'avait pas de peine à reconnaître que les remontes de la cavalerie entravent par des achats prématurés l'action de l'industrie et éloignent des marchés le commerce timide, qui craint de s'y présenter lorsque la remonte a enlevé les chevaux élégants, source de ses plus beaux bénéfices. Si l'armée achetait ses chevaux à cinq ans et non pas à quatre, elle ne ruinerait pas l'avenir en cas de guerre et laisserait à l'éleveur le soin de dresser ses produits, qui acquéreraient entre ses mains une plus grande valeur. L'administration des haras agit d'une façon contraire : elle recherche des étalons trop âgés et laisse entrer dans la circulation des animaux que les propriétaires avaient conservés dans l'espoir de les lui vendre, et qui, castrés trop tard, font un mauvais service et déprécient nos espèces.

En conséquence, le ministre, en donnant une certaine satisfaction à chacune des deux parties de la commission, par l'adoption d'un système protecteur et libéral à la fois, proposait l'organisation suivante, qui a été approuvée par S. M. l'Empereur.

Elle consiste à maintenir l'administration des haras avec 1,250 étalons, dont 50 destinés aux nouveaux départements;

A supprimer la jumenterie de Pompadour;

A augmenter le chiffre des encouragements, de

manière à décerner de plus larges récompenses et à étendre considérablement le nombre des étalons approuvés. Parmi les institutions appelées à profiter de cette subvention, on remarque les écoles de dressage et d'équitation, et les courses au trot.

A placer à la tête de l'administration des haras un directeur-général relevant du ministre d'État. Un comité supérieur, choisi parmi de hauts fonctionnaires et des généraux, et composé de dix membres, est nommé par le ministre pour aider de ses conseils le directeur-général. Celui-ci adresse annuellement au ministre un rapport destiné à faire connaître la marche suivie par les haras et les progrès de l'industrie privée. De plus, pour établir une plus grande unité de vues et de direction, il visite les dépôts de remonte et présente également des rapports officiels sur ces établissements.

« De cette façon, dit en terminant le ministre d'État, toute la question chevaline serait, pour ainsi dire, dans une seule main, et les haras et la remonte tendraient également vers le but intelligent qui leur serait assigné : protéger et encourager. La production de luxe, en ramenant le commerce sur nos marchés, mettrait bien vite en vogue et en faveur le cheval français, assurerait, par cela même, des ressources plus larges à la remonte de notre cavalerie et donnerait au commerce l'essor de liberté et de développement auquel toute industrie doit prétendre. »

Un premier décret de réorganisation de l'administration des haras suivait immédiatement le rapport de

S. Exc. le comte Walewski. Un second décret nommait directeur-général des haras M. le général Fleury, premier écuyer, aide-de-camp de l'Empereur.

Le nouveau système fonctionne donc depuis quelques mois, et, dès le début, M. le directeur-général, avec un zèle et une science hippique dont toute la presse s'est plu à faire l'éloge, a commencé son intéressante mission, qui ne tardera pas à porter ses fruits.

Le major Ferdinand de Lacombe.

SUR LA

JOURNÉE DU 24 JUIN 1859

EN ITALIE.

LETTRE DE M. LE GÉNÉRAL CADORNA A M. DE LA FRUSTON.

Monsieur,

Profitant de l'offre obligeante que vous avez faite à vos lecteurs d'accepter les remarques qui, dans l'intérêt de la vérité historique, vous seraient adressées sur votre relation de la campagne d'Italie, je me permets d'y rectifier une phrase qui ne saurait s'y être glissée que faute de documents officiels et d'une connaissance détaillée des événements tels qu'ils se sont passés dans la division sarde commandée par le général Cucchiari, et dont j'avais l'honneur d'être chef d'état-major dans la mémorable journée du 24 juin.

N'ayant eu connaissance qu'aujourd'hui de la livraison du 15 novembre 1860 du *Spectateur militaire*, j'ai été douloureusement surpris d'y rencontrer une assertion à la page 274, qui serait plus qu'un blâme, si l'on était autorisé à douter de la vaillante conduite des troupes qui reconquirent, au prix de nombreuses victimes, un champ de bataille qu'elles s'étaient disputé pendant douze heures contre des forces éminemment supérieures.

Il sera utile, à cet égard, de rappeler avant tout les

circonstances qui, de part et d'autre, contribuèrent le plus à rendre difficile un succès qui pour nous était au moins douteux, si le courage et l'obstination de l'armée n'eussent surmonté les obstacles sans nombre et de toute nature qui lui étaient opposés.

La faible reconnaissance de la division Cucchiari, partie de Desenzano vers Pozzolengo, rencontra l'ennemi un peu en avant de ce dernier village. Après avoir repoussé ses têtes de colonne, qui se présentaient flanquées de nombreuses pièces d'artillerie, elle commençait sa retraite très lentement, par échelons et en bon ordre. Le gros des 3e et 5e divisions (Mollard et Cucchiari) était encore, dans ce moment, très éloigné du lieu du combat. Elles marchèrent pourtant au pas de course vers le canon, et elles le rejoignaient, morcelées par bataillon, par des points différents et harassées de fatigue.

C'est dans ces circonstances tout à fait défavorables que ces troupes rencontraient un ennemi fort de 5 brigades, avec le grand avantage du nombre et des positions formidables qu'il occupait, défendues par une nombreuse artillerie, et connues dès longtemps par l'armée autrichienne, qui en faisait son camp de manœuvres annuel; un ennemi enfin qui, avec des forces nombreuses et concentrées, se disposait à livrer une bataille prévue et préparée de longue main. Il est évident que des attaques partielles et isolées, dans de telles conditions, ne pouvaient réussir, quel que fût d'ailleurs l'élan des troupes qui les exécutaient. Ce ne fut, en effet, que vers le soir, et par une attaque d'en-

semble, qu'on parvint à s'emparer des hauteurs de San-Martino.

Malgré tout, on était maître à midi de San-Martino, du Rocolo et de la Controcania ; mais l'ennemi avait déployé de telles forces que l'aile gauche de la division se voyait débordée et prise en écharpe, à moins de 200 mètres, par un feu très nourri de mitraille. C'est à ce moment que l'on commença à se replier sur Rivoltella par l'aile gauche, tout en s'arrêtant de temps à autre pour répondre au feu de l'ennemi et assurer la marche rétrograde de nos convois et de nos blessés. Les différentes troupes de la ligne de bataille se retiraient avec le plus grand calme, échelonnées, au fur et mesure que l'aile droite de l'ennemi, toujours renforcée, les débordait.

Il y a loin, monsieur, je pense, d'une semblable retraite à une *fuite sans désemparer.* En supposant toutefois que le fait eût eu lieu *pour plus de 4 kilomètres,* comme il est dit dans votre relation, ce n'est pas après une telle fuite que ces troupes auraient été en mesure d'entreprendre une nouvelle attaque vers les quatre heures et demie, et qu'elles exécutèrent avec le plus grand courage, malgré toutes les fatigues et les innombrables pertes de la journée. Le désordre produit par une semblable fuite aurait été irréparable dans cette journée, et même au lendemain; c'est la remarque que pourront en faire tous les hommes du métier qui, ayant vu la guerre, ont pu juger de la grande démoralisation qui se produit souvent par le moindre désordre.

M. Borson, officier supérieur de beaucoup de mérite au corps royal d'état-major, passé récemment au service français dans ce même corps, et qui arrivait de Lonato à Rivoltella en même temps que les troupes de la division Cucchiari, pourrait témoigner encore aujourd'hui que je le rassurai sur l'ordre parfait qu'elles avaient conservé, et sur le bon esprit qui les animait.

Les faits que j'ai eu l'honneur, monsieur, de vous exposer ont été, jusqu'à ce jour, reconnus par tous les narrateurs de cette campagne, voire par M. de Rüstow, qu'on n'accusera certes pas de partialité pour l'armée sarde.

J'ai trop de foi, monsieur, dans l'impartialité que vous vous êtes proposée pour douter un instant que vous ne vouliez accueillir avec bienveillance une rectification qui se fait d'elle-même par le simple et véridique exposé des événements. Il vous sera d'ailleurs aisé de comprendre comme elle est, de raison, hautement demandée pour l'honneur du drapeau qui de nos temps fut deux fois l'allié de la France, et fit ses preuves aux côtés de sa vaillante armée.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le général de division,

CADORNA.

OPINION D'UN OFFICIER SUPÉRIEUR ALLEMAND SUR LES CAUSES DES SUCCÈS DES ARMES FRANÇAISES DANS LA GUERRE D'ITALIE DE 1859.

On vient de nous communiquer un ouvrage allemand qui a pour titre : *L'armée française considérée au champ d'exercices et en campagne, avec un coup d'œil rétrospectif sur la campagne d'Italie de* 1859. Ouvrage dédié par un ancien officier à ses camarades de toutes les armées allemandes. (Anonyme.)

L'auteur y développe, entre autres, une série de considérations intéressantes sur les circonstances et les éléments principaux qui ont fait prévaloir les armes françaises sur les armes autrichiennes à la guerre d'Italie. Ces considérations nous paraissent renfermer des renseignements et des aveux précieux : nous croyons utile d'en donner une analyse sommaire.

La guerre d'Italie a mis à découvert l'insuffisance de l'armée autrichienne sous tous les rapports, à l'exception de celui du nombre qui était effectif sur le papier.

L'armée française n'était pas non plus irréprochable ; mais elle était essentiellement supérieure à son adversaire. La manière de combattre des Français était sans doute meilleure que celle des Autrichiens ; mais ce n'est pas à cette circonstance seule que les premiers doivent leurs victoires.

Bravoure, courage, mépris de la mort, ténacité,

persévérance et discipline, voilà les qualités qui distinguaient également les deux armées. Mais du reste, la différence était grande.

Chez les Français, identité de nationalité, d'esprit, de mœurs, de coutumes, de langue, d'intérêts, de sentiments, de fierté et d'orgueil national.

L'armée française était en grande partie composée de vieux soldats, qui, par suite de l'habitude de la guerre, avaient soif de combat, étaient endurcis aux fatigues de toute espèce, expérimentés et rompus à la lutte.

La vanité, l'ambition, la suffisance, la confiance en soi, le sentiment individuel et le feu sacré de la guerre, soutenus par un fonds de hardiesse, d'audace, d'autonomie d'action, par la persuasion d'être infaillibles et invincibles, par la perspective d'avancement et d'ordres pensionnés, voilà ce qui, avec la victoire d'avant-goût de Montebello, éleva à son point culminant l'élan, l'entrain naturellement donnés.

« Celui qui a vu l'infanterie française — toute infan-
» terie française n'est pour nous Allemands que de
» l'infanterie légère — au combat, son élément, reste
» stupéfait, abasourdi au déploiement de qualités mili-
» taires aussi sublimes, et il est tenté de croire que
» l'esprit peut réellement suppléer ce qui manque au
» corps. »

L'armée autrichienne, au contraire, était composée de soldats de huit nationalités différant de race, de langue, de mœurs, de coutumes et d'intérêts : réunis par les seuls liens de l'habitude, du serment fait au dra-

peau, du sentiment du devoir, de la fidélité à l'Empereur, de l'obéissance et d'une sévère discipline, pleins de dévouement, animés d'un esprit *non vivant*, lents par nature, plutôt lourds que mobiles, intellectuellement tranquilles, réfléchis, sans élan ni feu sacré, désirant mais *non voulant* vaincre : obéissant avec calme, d'une manière consciencieuse, mais mécaniquement et sans enthousiasme, se battant avec résignation, valeur, héroïsme, se laissant peut-être immoler inutilement, mais vendant chèrement leur vie.

L'armée autrichienne d'Italie était composée de 4/60e d'Italiens, 4/60e de frontières militaires, 15/60e de Hongrois, 31/60e d'Allemands et de Slaves, de sorte qu'il revient 6/60e aux autres nationalités de l'empire.

Les Allemands, y compris les Tyroliens et les Slaves, non compris les frontières militaires, se battirent avec une bravoure qui les rendait les égaux des soldats français. Les Hongrois auraient montré de l'hésitation dans quelques circonstances ; mais les Autrichiens nient le fait.

Les *lâches* Italiens se livrèrent à l'ennemi sans combat ; les frontières militaires, hommes de si bonne trempe, se montrèrent également lâches.

« Le soldat allemand n'a pas le sentiment *guerrier*,
» il n'est pas belliqueux, il n'a rien de commun avec
» l'ambition. Il est un excellent matériel de guerre, à
» raison de sa ductilité et de sa consistance. Ce qu'il
» faudrait lui inoculer, c'est une volonté propre, une
» impulsion personnelle, la tendance à aller en avant. »

L'armée autrichienne était en général composée de

jeunes gens qui servaient à peine depuis un an et même moins : presque tous les soldats étaient sans souvenir personnel de guerre ; car il ne restait plus qu'un petit nombre de ceux qui avaient pris part aux combats de 1848 et de 1849. Ils ne défendaient que leur ancienne gloire militaire, mais ils ne le faisaient pas en vue de récompenses quelconques ; car la masse n'avait point cette perspective : ils se contentaient du témoignage de leur conscience qui leur disait qu'ils avaient fait leur devoir.

La supériorité du soldat français sur le soldat autrichien au point de vue moral est frappante : le Français ne combat pas en écolier dressé, seriné ; il combat par nature et par passion ; l'Autrichien, par devoir et par ordre.

Les officiers autrichiens prêchaient du plus bel exemple à leurs soldats ; mais, ayant moins de feu et d'ardeur que les officiers français, ils ne les entraînaient pas. D'ailleurs, la distance d'officier à soldat était trop sensible. La plupart de ces officiers n'avaient ni expérience de guerre, ni connaissance ni habitude de combat : beaucoup d'officiers venaient d'être tirés des emplois civils.

Les généraux français ne développèrent pas de talents stratégiques ni tactiques particuliers ; ils ne se montrèrent pas *généraux ;* car ils auraient pu écraser l'armée ennemie, comme celle-ci aurait pu, plus d'une fois, écraser l'armée française. Cependant tous étaient supérieurs aux généraux autrichiens, parmi lesquels fait seul exception le général Benedek.

Les états-majors des corps français étaient très bien organisés : officiers d'état-major et aides-de-camp faisaient partie du même corps, étaient nombreux, expérimentés et rompus au combat, tandis que, dans l'armée autrichienne, les états-majors et les aides-de-camp étaient séparés en deux corps différents, trop peu nombreux pour le service, créés en grande partie à la hâte et par conséquent ignorant le métier.

Les forces des alliés étaient plus nombreuses dans la première phase de la guerre, c'est-à-dire jusqu'à la retraite de Magenta; dans la deuxième phase, celles des Autrichiens étaient supérieures. Mais si l'on considère le nombre des combattants qui se trouvaient sur le champ de bataille de part et d'autre, on trouve que les Autrichiens étaient les plus nombreux à Montebello et à Magenta; à Solferino, ils étaient, au centre, les plus nombreux jusqu'à l'arrivée de la garde impériale française qui rétablit à peu près l'équilibre; à l'aile gauche, ils étaient constamment en plus grand nombre; à l'aile droite, ils étaient inférieurs aux Sardes. Les alliés étaient les plus nombreux à Palestro et à Melegnano.

L'infanterie française, mieux dressée pour l'action que pour la manœuvre d'exercices, savait supérieurement manier la baïonnette et faire des courses longues et continues au pas gymnastique, etc.

Mais les cavaliers autrichiens étaient individuellement supérieurs aux cavaliers français.

L'habillement et le service des subsistances militaires étaient mieux organisés chez les Français que

chez les Autrichiens, qui étaient souvent obligés de faire des marches longues et pénibles sans manger de toute la journée, et qui se trouvaient presque toujours à jeun en allant au combat.

Les différentes unités tactiques autrichiennes étaient trop massives, par suite lourdes et immobiles ; tandis que les troupes françaises étaient divisées en petits bataillons, ce qui convenait parfaitement au terrain coupé de l'Italie.

Les régiments autrichiens de quatre forts bataillons étaient placés sous les ordres d'un colonel qui n'était pas un intermédiaire hiérarchique entre le général de brigade et le chef de bataillon : le général de brigade commandait directement les bataillons, de sorte que le colonel n'était qu'un comparse dans la brigade.

L'artillerie autrichienne était de beaucoup inférieure à l'artillerie française et, de plus, elle était mal employée, trop tard, en quantité insuffisante, etc.

L'armement de l'infanterie autrichienne, toute pourvue de fulsils rayés, était supérieur à celui de l'infanterie française où la Garde, les zouaves, les troupes tirées de l'Algérie et les chasseurs à pied étaient seuls armés du fusil rayé, ce qui explique le grand nombre de tués et de blessés du côté des alliés.

Le service d'avant-poste où les Français n'ont jamais excellé, se faisait des deux côtés avec une négligence impardonnable.

F. DE LA FRUSTON.

NOUVELLE COMPOSITION DE L'ARMÉE PRUSSIENNE.

Aux termes d'un mémoire déposé le 25 avril par le gouvernement prussien à la chambre des députés, sur les dépenses militaires de l'année ou plutôt de l'exercice courant, l'armée prussienne *active* et *permanente* se compose actuellement de 254 bataillons d'infanterie, de 200 escadrons de cavalerie, de 106 batteries et compagnies d'artillerie, de 11 bataillons de pionniers, dont 2 compagnies de réserve et de 9 bataillons du train.

Les 254 bataillons d'infanterie forment 81 régiments, dont 9 de la garde royale, 72 régiments de ligne, 10 bataillons de chasseurs, 1 bataillon-école et 1 détachement-école établi à Postdam, où l'on forme des sous-officiers. Un régiment d'infanterie prussien n'est donc composé que de 3 bataillons. L'infanterie a été augmentée de 117 bataillons, savoir : 4 régiments de la garde, 32 régiments de ligne et 9 bataillons de réserve; mais, par suite de revirements, l'augmentation définitive n'est que de 109 bataillons d'infanterie.

Les 200 escadrons de cavalerie forment 48 régiments, dont 8 de la garde et 40 de ligne. De ces derniers, 8 sont à 5 escadrons et 32 à 4 ; 2 des régiments de la garde et 8 des régiments de ligne sont de nouvelle création. Un régiment de la garde comprend donc 4 escadrons.

Les 106 batteries d'artillerie forment 9 régiments, divisés chacun en une section à pied de 3 batteries, une section à cheval de 3 batteries et une section sédentaire destinée à la défense des forteresses.

La section des forteresses dans 4 régiments compte 4 compagnies et 5 dans les autres, plus 1 compagnie d'ouvriers. Il existe, en outre, une section combinée d'artillerie des forteresses à 5 compagnies et une section d'artificiers.

Les 9 bataillons de pionniers sont de 3 compagnies chacun, et il existe, en outre, 2 compagnies de pionniers de réserve.

Le train se compose de 9 bataillons à 2 compagnies.

La *Landwehr*, qui n'existe que sur les cadres, comprend 117 bataillons d'infanterie, dont 12 de la garde, 104 d'infanterie de ligne et 1 bataillon des principautés de Hohenzollern.

La Landwehr compte 12 régiments de cavalerie.

20 dépôts de régiments de cavalerie de la landwehr et 8 escadrons de réserve de la ligne ont été supprimés comme inutiles et onéreux.

F. DE LA F.

CHRONIQUE MILITAIRE.

— Le pont de Kehl, sur le Rhin, est terminé; l'inauguration en a été faite récemment, en présence des populations riveraines et par les principales autorités des pays limitrophes. C'était là une entreprise industrielle qu'il était difficile de faire accepter par la diplomatie. On sait, en effet, qu'en cas de guerre, celle des puissances intéressées qui réussirait à prendre, la première, possession du pont, porterait rapidement une armée sur le territoire ennemi. Simple question de vitesse qui ne laissait pas que d'être alarmante pour la Confédération germanique, car la promptitude de résolution est plus habituelle en France qu'en Allemagne. Cependant le pont, tel qu'il est construit, paraît remplir des conditions rassurantes, dans la prévision d'un conflit. Ainsi, l'ouvrage entier se compose d'une partie fixe, au milieu du fleuve, et de deux parties mobiles aux extrémités. Ces dernières portions forment chacune un pont tournant, qu'un mécanisme facile à faire fonctionner, ramène au besoin le long du rivage, laissant un vide entre celui-ci et la partie fixe qui reste isolée au milieu du cours d'eau. Cette disposition ingénieuse n'a pas encore semblé suffisante à la Confédération; elle a prescrit l'établissement d'un fortin couvert d'artillerie pour battre le débouché du pont, et la voie ne sera ouverte au chemin de fer que lorsque cet ouvrage sera terminé.

— Partout, en Europe, des mesures sont prises par les gouvernements dans la prévision de guerres pro-

chaines, et cependant la paix ne semble devoir être troublée, pour le moment, que par des désordres partiels. La Prusse a décidé l'augmentation de ses troupes actives. On annonce de Francfort qu'une résolution fédérale a affecté provisoirement un million de florins à l'armement des forteresses, au moyen de canons rayés. Les places désignées sont : Mayence, Ulm, Rastadt, Luxembourg, Landau. La Russie a rassemblé des forces considérables en Pologne, où un commencement d'agitation s'est manifesté. L'Autriche ne rencontre qu'hostilité dans ses diverses provinces, et elle a confié à Benedek, l'un de ses meilleurs généraux, le commandement de son armée de Vénétie. L'Italie enfin fait de grands efforts pour armer ses habitants et les décider à se faire soldats; mais l'anarchie désole plus que jamais ses provinces méridionales.

— Pendant ce temps, nos troupes poursuivent leurs ennemis sur le continent asiatique. On sait que depuis 1859, nous occupions, en Cochinchine, dans l'empire d'Annam, et, comme garantie des réparations que nous exigeons du souverain du pays, la ville de Saïgon, située dans une position avantageuse, sur le fleuve de même nom, que les navires les plus gros peuvent remonter jusqu'à la ville même. Les environs de Saïgon sont très fertiles; plus heureux que notre Algérie, ils ont des eaux en grande quantité; aussi le pays est-il sillonné de petits canaux. Le climat est celui des tropiques.

Pendant que se faisait l'expédition de Chine, une faible garnison avait été laissée dans Saïgon, et les Annamites, espérant avoir raison de ce petit nombre de soldats, attaquèrent plusieurs fois la place. Repoussés vigoureusement, ils résolurent de bloquer Saïgon par terre et de l'affamer. Dans ce but, ils ont élevé des forts et plusieurs lignes de retranchements à peu de distance de la ville, dans la plaine de Ki-Hoa, et toute une armée se tenait dans ces ouvrages, prête

pour les éventualités. Mais les troupes de Chine, devenant disponibles en partie, le 2e bataillon de chasseurs, le 3e régiment de marine et de l'artillerie furent dirigés sur Saïgon et placés sous le commandement du vice-amiral Charner, chef des forces expéditionnaires en Cochinchine. Un détachement espagnol de deux cents hommes, la garnison de Saïgon et près de mille marins de débarquement, portaient le chiffre total des hommes pouvant combattre à environ trois mille hommes. La flotte, du reste, était appelée, par suite de la configuration du terrain, à nous rendre d'importants services. Saïgon est au sommet d'un triangle, dont les deux côtés adjacents sont formés par des cours d'eau profonds et se réunissant devant la ville; le troisième côté se trouve représenté par les lignes annamites. Il était donc à espérer que les navires pourraient, à l'aide de leur artillerie, inquiéter les flancs de l'ennemi et même lui couper la retraite.

Le 23 février, les troupes campent en dehors de Saïgon. Le 24, elles attaquent les retranchements ennemis. L'artillerie commence l'action, et, lorsque le terrain paraît suffisamment préparé, trois petites colonnes d'assaut, munies d'échelles, franchissent les obstacles et pénètrent dans l'intérieur des retranchements. La résistance a été énergique; les Annamites sont plus vigoureux que les Chinois; ils sont aussi mieux armés et capables d'efforts plus sérieux.

Voici, du reste, les expressions mêmes du vice-amiral Charner dans son rapport officiel :

« Ces lignes présentent, comme je l'ai dit plus haut, un développement d'environ 12,000 mètres, sans compter les forts détachés qui l'entourent de tous côtés. Tous ces ouvrages sont habilement placés et défendus par une nombreuse armée. On se fait difficilement une idée de la multitude d'obstacles qui y sont accumulés. Ce sont des épaulements en terre hérissés de plusieurs lignes de bambous, protégés quelquefois par cinq fossés

remplis de trous-de-loup, par des chevaux de frise et des palissades enchevêtrées avec un art incroyable.

» D'étroites meurtrières ouvertes dans toutes les parties et très rapprochées sont garnies de canons, de pierriers et de gingoles (énormes fusils du calibre d'une livre) ; chaque soldat est en outre armé d'un fusil à pierre avec sa baïonnette, paraissant pour la plupart de confection française. C'est contre ces obstacles et cette défense que nous avions à lutter, et notre tâche était d'autant plus rude que dans ces pays la chaleur s'oppose à la marche de jour et qu'il est nécessaire de faire reposer les troupes après neuf heures du matin sous peine de s'exposer à un désastre. »

Une fois la première ligne enlevée, l'armée avait devant elle une plaine entièrement découverte, d'une étendue de 6 à 7 kilomètres, au delà de laquelle se trouvaient les forts et d'autres retranchements, sans doute plus redoutables que les premiers. Après quelques heures de repos, nos troupes traversent cette plaine sans rencontrer de résistance de la part de l'ennemi, et campent à 1,500 mètres des forts annamites.

Le 25 dès le matin, le feu commence. L'artillerie s'approche assez de l'ennemi pour lancer de la mitraille jusque sur le parapet ; c'est le moment que saisissent les colonnes d'assaut pour dresser les échelles. Les Annamites se défendent corps à corps, repoussant les assaillants à coups de lance, de hallebarde, et lancent des pots à feu. Ils sont néanmoins obligés de céder à nos efforts. L'occupation des premiers ouvrages nous donne plus de facilités pour attaquer ceux qui restent encore, et le plus important d'entre eux, le Mandarin, ayant été enlevé, l'ennemi prend la fuite.

Pendant ce temps-là, les bâtiments du contre-amiral Page avaient successivement fait taire le feu de tous les fortins et retranchements placés le long de la rivière, et rendu la retraite de l'ennemi désastreuse.

Les journées du 24 et du 25 février nous ont coûté

près de 300 hommes mis hors de combat, et le lieutenant-colonel Testard, de l'infanterie de marine, que l'armée de Chine avait remarqué à l'assaut de Takou, a été tué.

L'ennemi s'est retiré dans deux villes que l'on nomme My-Tho et Bien-Hoa, et la possession de ces deux refuges nous assurerait, paraît-il, la tranquillité dans toute la basse Cochinchine. Des reconnaissances se poursuivent en tout sens, mais il est probable que le vice-amiral Charner désirera recevoir des renforts avant de reprendre la suite des opérations. Peut-être se décidera-t-on plus tard à agir sur Hué, la capitale de l'empire, et alors on embarquerait les troupes pour les porter à Tourane, qui est un point très voisin de Hué. Celle-ci est distante de la côte de 60 kilomètres seulement.

Il n'est pas inutile de rappeler l'immense étendue des pays dans lesquels nos troupes agissent en Asie. Lorsque les journaux nous informent que nos soldats vont de Hong-Kong à Tien-Tsin, ou à Shang-Haï, ou à Saïgon, on se figure volontiers qu'il est question de se transporter de Strasbourg à Marseille, à Bordeaux, ou de quelque déplacement analogue. Or, de Shang-Haï à Saïgon il y a plus de 2,000 kilomètres. Les soldats, qui avaient laissé en Chine les rivières gelées, étaient exposés le mois suivant, en Cochinchine, à une chaleur accablante.

— Les journaux annoncent comme prochaines les résolutions les plus variées au sujet de nos affaires de Syrie. Toutefois, les bruits les plus persistants veulent que la majeure partie de nos troupes rentrent en France au délai fixé, c'est-à-dire le 5 juin. Notre petite armée a fourni récemment une expédition d'un nouveau genre et d'un caractère ultra-pacifique : une nombreuse caravane, composée de soldats et d'officiers, a fait le pèlerinage de Jérusalem et visité les

lieux saints. Ceux d'entre eux qui retourneront en Algérie pourront à bon droit, vis-à-vis des Arabes, faire précéder leurs noms de la qualification de *El-Hadj*.

— Le nouveau monde, lui aussi, est décidé à *far da se*, et tout annonce une lutte vigoureuse entre les États désunis, car les populations y sont, on le sait, d'une grande énergie. Les hostilités ont déjà commencé. Le fort Sumpter, dont il a été souvent question depuis quelques mois, a été pris de force par les États séparés du Sud. Le major Anderson, chargé de conserver ce poste aux États du Nord, n'avait, du reste, que bien peu de ressources. Voici, d'après un journal du pays, le détail de ses forces : 8 officiers, 15 *musiciens*, 55 artilleurs et 30 ouvriers. Attaqué le 12 avril au matin, il a dû capituler le 13 au soir.

Ce premier fait de guerre a causé de part et d'autre une grande exaltation. Le Nord a prescrit l'appel immédiat de 75,000 miliciens pour marcher contre les États séparatistes. Ceux-ci, de leur côté, ont ordonné l'organisation d'une armée de 150,000 hommes; ils ont délivré des lettres de marque. Le président Lincoln a déclaré le blocus des ports du Sud, et annoncé qu'il ferait condamner comme pirates tous les corsaires capturés.

— Chaque jour voit naître de nouvelles inventions pour le perfectionnement des armes à feu. Nous ne pouvons tenir nos lecteurs au courant de tout ce que la presse périodique annonce en ce genre, la plupart des inventions indiquées ne parvenant pas toujours à se faire accepter. Nous rappellerons, parmi les indications qui nous ont le plus frappé, un système de bombes impénétrables à l'eau, chargées de poudre-coton, reliées entre elles par un fil électrique, et placées au fond de la mer, aux abords d'un port que l'on

veut protéger contre les navires ennemis. L'explosion produite, à la volonté du commandant de la place inquiétée, détermine les plus grands ravages.

Il est aussi question, selon M. Jobard, de Bruxelles, qui en fait un rapport dans le *Progrès international*, d'un nouveau fusil Minié. Cette arme se compose d'un canon rayé de 40 centimètres seulement de longueur. Ce canon, il est vrai, est solidement établi vers l'extrémité d'un fusil de bois, et il est mis en communication avec une batterie de nouvelle invention. Des expériences auraient prouvé que la portée et la justesse sont comparables à celles des fusils longs.

Mentionnons également une carabine pouvant tirer dix coups à la minute, à l'aide d'une plaque contenant dix charges, et qui glisse contre la culasse de l'arme en présentant successivement les dix charges.

Le *Mechanic's Magazine*, d'autre part, publie des détails intéressants sur les fameux canons Armstrong. Un officier anglais, chargé spécialement de rendre compte des observations que lui inspirerait l'emploi des canons Armstrong en Chine, informe que ces armes ont donné des résultats de justesse remarquables, mais qu'ils ont fait assez de mal aux artilleurs anglais eux-mêmes pour qu'on ait été obligé de les retirer du service, et de les remplacer par des batteries de l'ancien système. Des expériences faites récemment ont, en outre, démontré que le canon Armstrong, frappé par des bouches à feu ordinaire, était incapable de résister, et se brisait ou se déformait, tandis que les canons en usage en Europe, exposés aux coups des Armstrong, n'en éprouvaient pas d'avaries graves pouvant les mettre hors de service.

— Le camp de Châlons, où les troupes commencent à arriver, est, ainsi que l'année dernière, sous les ordres du maréchal Mac-Mahon, duc de Magenta. Il se compose de trois divisions d'infanterie et d'une division de cavalerie.

— Il est question, s'il faut en croire certaines correspondances, de la réorganisation de l'arme du génie, qui serait augmentée et modifiée. Il y aurait notamment un plus grand nombre d'officiers supérieurs.

— L'armée française vient de perdre quelques-uns de ses chefs. Les généraux Aymard, Alexandre, Carbonel et Peyssard sont morts à la fin du mois d'avril. Ce dernier avait longtemps servi en Algérie, où il s'était fait remarquer de bonne heure. Il avait ensuite, pendant quelques années, rempli des fonctions importantes au ministère de la guerre.

Le général Trochu, qui a prononcé quelques paroles sur la tombe de son ancien chef, a rappelé à l'assistance un mot qui, à lui seul, est toute une oraison funèbre. Le maréchal Bugeaud avait coutume de répéter, dit M. Trochu : « Bon comme Peyssard ! »

— Le colonel d'Azémar vient de faire paraître la troisième partie de son travail *Sur l'avenir de la cavalerie*. Ce nouveau volume traite à la fois de l'infanterie, de l'artillerie et de la cavalerie, et il en sera probablement rendu un compte détaillé dans le *Spectateur*. Nous ne nous proposons d'examiner que les pages consacrées, dans ce nouvel écrit, au caractère du cheval. M. d'Azémar, après avoir rappelé que le cheval tressaille au moindre bruit, montre de l'inquiétude en présence des objets les plus inoffensifs, s'effraye de tout, etc., ajoute :

« Sans doute, le cheval prend une part active aux » dangers et à la gloire des combats ; nous ne discutons » pas l'effet, mais seulement la cause, et nous la trou» vons non dans son courage naturel, mais dans sa » poltronnerie, dans sa nature nerveuse, qui le pousse, » lorsqu'il est au milieu des escadrons, à se porter en » avant par l'entraînement de l'exemple et l'élan mé» canique de la charge. Le bruit, la fumée, le retentis-

» sement des armes, l'agitent, l'étourdissent, et la
» frayeur l'excite à se précipiter aveuglément sur l'en-
» nemi. C'est de l'intrépidité d'épouvante.

» Mais si l'on considère le cheval *isolé* avec des tirail-
» leurs, par exemple, non-seulement les bruits ordi-
» naires l'effraient; mais, s'il entend le sifflement des
» balles, il devient très difficile de calmer ses tremble-
» ments convulsifs; le cavalier a grand' peine à le
» maintenir en place et à l'empêcher de tourner la
» croupe à l'ennemi pour fuir à toutes jambes le *péril*
» qu'on dit qu'il *affronte*. »

Nous sommes loin de partager ces sentiments sur le cheval. Certes, en réfléchissant à toute la portée de l'expression, nous admettons volontiers que l'on ne doit pas dire du cheval qu'il est brave. Mais il ne faut pas avancer non plus qu'il est poltron. Dans les deux cas, en effet, il est nécessaire, pour que l'épithète soit applicable, qu'il y ait conscience pleine et entière du danger, et l'intelligence du cheval ne va pas jusque-là, et pas plus dans une alternative que dans l'autre. M. d'Azémar, lorsqu'il voit charger le cheval, dit : « Ce n'est pas du courage : le bruit, la fumée, etc. », et, si le même animal témoigne de l'hésitation, de l'inquiétude, c'est de la peur, de la poltronnerie; il n'y a plus de circonstances atténuantes. Nous croyons, nous, que la conduite du cheval, dans tous les cas, peut s'expliquer par la nature même de sa constitution. Oui, il tressaille et s'inquiète à la moindre feuille qui tombe, au simple froissement d'un morceau de papier, à tout bruit inaccoutumé; mais ces indices prouvent, selon nous, la richesse et la délicatesse de son appareil nerveux, et il faut l'en estimer davantage, loin de lui reprocher ces dons comme une cause d'infériorité. Préférerait-on l'apathie stupide du bœuf? Cette riche organisation du cheval fait qu'il est plein d'ardeur, qu'il aime à déployer tous ses moyens, à courir de toute la vitesse dont il est capable, à devancer ses ri-

vaux, à produire parfois des efforts jusqu'à ce que mort s'ensuive. C'est elle qui a fait attribuer de la bravoure à cette créature admirable, et, si l'on veut bien remarquer les lignes qui suivent, on comprendra que l'erreur est facile à commettre. Nous ne parlons que des chevaux barbes et *entiers* de l'Algérie, les seuls que nous connaissions.

Donc, nous avons vu souvent dans nos courses, au milieu des tribus, un cavalier seul marchant au pas. Un coup de fusil se fait entendre au loin, et tout aussitôt le cheval caracole, fait des gambades gracieuses, *joue*, selon l'expression arabe. Pourquoi? Il n'y a cependant là ni grand bruit, ni fumée, ni retentissement des armes qui puissent causer de l'excitation. Selon nous, le cheval, dans ce cas, se souvient que, lorsqu'il s'est produit antérieurement des coups de fusil, il y a toujours eu pour lui, comme conséquences, des occasions de courir, de galoper à outrance, de se trouver en présence d'autres chevaux, de manifester toute l'*action* dont il est capable, et il a hâte de voir se renouveler ces circonstances, c'est-à-dire de retourner au combat. S'il n'y a pas là de la bravoure, on en reconnaît au moins toutes les apparences. Les Arabes, auxquels on ne peut refuser une certaine expérience de l'animal qui nous occupe, citent souvent, en faisant la description d'un cheval, son plus ou moins de bravoure.

Mais revenons à notre barbe entier qui a entendu la poudre : il est admirable alors de souplesse, d'élégance, de gracieuseté, d'animation, de légèreté; ses pieds touchent à peine la terre et rebondissent comme doués d'élasticité; l'œil brille, les naseaux se gonflent, crinière et queue sont au vent. Les mêmes mouvements se font remarquer si, au lieu de coup de fusil, le cheval a entendu la musique criarde des douars annonçant la fête des chevaux et des cavaliers, la délirante *fantasia*. Ce n'est pas sans émotion que nous nous rappe-

lons nous-même les perfections de quelques-uns de ces animaux, et parce qu'il nous convient, pour la commodité de nos mœurs, dans nos villes encombrées de toute manière, au milieu de nos rues, dans l'intérieur de nos habitations, d'avoir des animaux tranquilles et dociles, en un mot châtrés; parce que nous voulons que, dans notre cavalerie même, les bêtes marchent placidement en file comme des oies, devons nous traiter de poltrons ceux des chevaux qui, plus finement organisés, plus sensibles, plus passionnés, mieux doués enfin, ne se prêtent que difficilement à nos tendances excessives à la régularité, à l'uniformité? Il serait fort désirable que le cheval lui-même pût s'expliquer, il nous dirait, croyons-nous, de tristes vérités.

M. d'Azémar termine son livre en insistant sur la nécessité où nous sommes, si nous voulons avoir réellement de bons cavaliers, de nous rapprocher des coutumes équestres des pays où le cheval est le compagnon et l'ami de l'homme, des contrées habitées par les Arabes ou les Tartares; or, l'Algérie et sa population arabe sont à nous, il nous serait donc facile d'y créer une pépinière de jeunes cavaliers. Nous avions émis ces *idées* antérieurement, nous sommes heureux de les voir faire leur chemin, et nous désirons vivement qu'elles arrivent comme conclusion de tout travail qui sera publié sur la cavalerie.

— La librairie Dentu vient de mettre en vente deux charmants volumes : le 13ᵉ *hussards* et le *Chemin de l'épaulette*. Le premier est un récit de toutes les tribulations qui attendent le conscrit dans un régiment de cavalerie. Le héros du livre est tellement dégoûté et irrité qu'il devient un fort mauvais soldat, et après un an à peine il est sur le point d'être envoyé aux compagnies de discipline, lorsque heureusement pour lui ses parents le font remplacer. Le volume entier est une série continue d'anecdotes plaisantes, d'observa-

tions de détail fort exactes. Depuis qnelque temps déjà il a été publié divers ouvrages traitant des mœurs intimes du soldat. Ces livres ont eu du succès, et la veine n'est pas épuisée, car les nouvelles publications traitant la même matière trouvent dans le public la même faveur que leurs devancières. La condition essentielle, à notre époque réaliste, pour qu'une étude de ce genre soit bien accueillie, c'est qu'elle soit vraie, et le 13e *hussards* ne l'a pas oublié. Seulement, au milieu de tout un monde inconnu du vulgaire, l'auteur, M. Gaboriau, n'a choisi que les types ridicules, les actions risibles, et son œuvre a pris un caractère exclusivement jovial.

Le commandant Lecomte, dans son livre du *Chemin de l'épaulette*, ne nous a pas ménagé non plus les récits drôlatiques, mais il les a accompagnés d'une partie sérieuse qui ne se trouve pas déplacée. Son enrolé volontaire, malgré quelques déboires aussi, parvient à savoir remplir ses devoirs, à se faire remarquer et à arriver à l'épaulette. Çà et là apparaissent des conseils sages et sensés sans être lourds ni ennuyeux, et l'ensemble n'en est pas moins gai, plein de verve et d'entrain militaires. Nous sommes heureux d'avoir à signaler le succès de ce livre, car nous avons connu l'auteur alors qu'il commandait un escadron à Tlemcen, et nous savons de combien de sympathies il était entouré dans l'armée d'Afrique.

— Il est question, en ce moment, d'organiser des bibliothèques militaires. L'administration de la guerre a pris l'initiative de cette importante création, mais elle semble compter presque entièrement sur les dons gratuits, et dès lors le projet annoncé pourrait bien éprouver des lenteurs dans sa réalisation. Quoi qu'il en soit, le *Spectateur* qui depuis plus de trente ans, et à diverses reprises, a insisté sur l'extrême utilité de ces sortes de bibliothèques, ne peut rester indifférent, et

il renouvelle ses instances pour qu ela mesure projetée soit mise *sérieusement* à exécution.

Une conséquence toute naturelle du surcroît d'instruction chez les officiers de notre armée serait d'encourager ceux qui se sentiraient suffisamment préparés à publier des travaux dans les recueils militaires. Loin de là, il est très difficile actuellement, pour un officier, d'obtenir la permission de faire paraître quelques pages, même lorsqu'elles ont un but purement scientifique. Et cependant qui mieux qu'un militaire peut écrire sur l'armée? N'est-il pas pénible, par exemple, de voir les relations de nos dernières campagnes confiées par le gouvernement à des écrivains tout à fait étrangers au métier des armes? On n'exaltera pas ainsi chez nos voisins l'idée qu'ils peuvent avoir de l'état d'instruction de nos nombreux officiers.

F. Hugonnet.

BIBLIOGRAPHIE MILITAIRE.

Ritratti militari di Eugenio di Savoia e Raimondo Montecuccoli, del capitano *Edoardo de La Barre-Duparcq*, versione del conte *Ortensio Catucci*, socio dell' Accademia dei Quiriti. 1 vol. in-16; Narni, 1860, avec portraits.

Ce petit volume contient la traduction fidèle et élégante des Portraits militaires d'Eugène de Savoie et de Montecuccoli, insérés dans *le Spectateur*, et dont nos lecteurs ont gardé bon souvenir. En ce moment, où l'Italie cherche à se constituer, M. Catucci a pensé qu'il pouvait être utile de faciliter à ses compatriotes la lecture de ces esquisses, qui leur rappellent des jours de gloire. Sa publication commence par quelques détails biographiques et littéraires sur l'auteur.

La guerre des anciens Germains (Das deutsche Kriegswesen der Urzeiten, etc.) dans ses rapports avec l'état politique et social, par le général *de Peucker*. 2 vol.; Berlin, 1860.

La première partie traite des bases générales de la constitution militaire, c'est-à-dire de la composition, de la forme et de l'organisation des armées considérées comme issue de la nature de l'état politique et de l'état social; du droit des armes et de la guerre, de l'obligation militaire, considérés comme développement du

système militaire général; enfin des changements amenés dans la constitution politique par la nature du commandement militaire en chef.

La deuxième partie examine l'extension de l'organisation militaire, de l'armement, de la tactique, des fortifications et de la marine. Dans cette partie, l'auteur jette un coup d'œil sur le système militaire des Romains à l'occasion de l'appréciation qu'il fait des effets produits par la manière de combattre des Germains.

Cet ouvrage, rempli de l'érudition la plus judicieuse, est de l'intérêt historique le plus attachant. Il produit sur le monde militaire allemand une impression qui élève les esprits par le souvenir des hauts faits militaires accomplis pendant la période où la race germanique tenait le sceptre politique du monde.

Tactica elemental de infanteria, segun el sistema actual de guerra y adelantos de las armas hasta la escuela de division, arreglada para los jóvenes oficiales y alumnos del ejercito y dedicada à S. A. el Srmo. Sr. Principe de Astúrias D. Alfonso de Borbon por el general *D. Ramon Nouvilas y Rafols*. Madrid, 1860. 1 vol. in-8°; avec 45 planches.

Tableaux de la composition des armées européennes sur le pied de guerre, dressés d'après les documents officiels les plus récents, par *Vandensande*, capitaine d'état-major. IV. Les Pays-Bas. Bruxelles, 1860. A Paris, à la librairie militaire de Ch. Tanera, quai des Augustins, 27. Prix : 1 fr. 50.

D'après ce tableau, l'armée des Pays-Bas compte 38 bataillons, 276 compagnies, 26 escadrons et 15 batteries. Le nombre des combattants est de 60,460 hommes, savoir : 24 généraux, 152 officiers supérieurs, 1,467 officiers inférieurs, 3,124 sous-officiers, 930 musiciens, clairons, tambours et trompettes, et 54,763 brigadiers, caporaux et soldats; le nombre des non-combattants est de 1,356, savoir : 476 officiers de tous grades et 880 sous-officiers, brigadiers et soldats. On compte 8,949 chevaux de troupe. — Le contingent fédéral allemand du grand duché de Luxembourg est de 1,796 hommes.

L'auteur avait publié précédemment les tableaux de l'armée autrichienne; de l'armée française et de l'armée belge.

Le Directeur-Gérant, Noirot.

Paris — Imprimerie de L. Martinet, rue Mignon, 2.

LE

SPECTATEUR MILITAIRE.

APERÇU HISTORIQUE

SUR

LES FORTIFICATIONS, LES INGÉNIEURS

ET SUR LE CORPS DU GÉNIE.

QUATRIÈME PARTIE (1).

SIÉGES DES FORTS FREDERIK—HENDRIK ET LILLO.

Ces deux forts, situés sur la rive droite de l'Escaut, gênant la communication d'Anvers à Berg-op-Zoom, le siége en fut résolu. M. Filley fut chargé, avec 17 ingénieurs, de la conduite des attaques. La nuit du 28 au 29 septembre, il fit ouvrir la tranchée contre le fort Frederick-Hendrik, sur le talus de la digue de l'Escaut,

(1) Voir le *Spectateur militaire* de janvier à décembre 1860, janvier à mai 1861.

du côté du fleuve, qui avait 6 de base sur 1 de hauteur. En cheminant il rencontra des coupures qu'il fallut combler. L'ennemi avait dans le chemin couvert du fort deux batteries qui battaient la digue, et auxquelles M. Labinon, qui commandait notre artillerie, opposa à bonne portée 6 mortiers et 3 pièces de canon, et en outre, à une grande distance, 6 pièces de 24 placées sur la digue de Beerendrecht. Après huit nuits de tranchée, le 6 octobre, M. de Löwendal fit marcher une colonne d'attaque contre le chemin couvert; à son approche, la garnison demanda à capituler. On fit prisonniers de guerre 8 officiers et 260 soldats.

La nuit du 6 au 7 octobre, M. Le Beuf, qui avait remplacé M. Filley blessé, ouvrit la tranchée contre le fort Lillo, qui depuis plusieurs jours était bombardé du fort Liefkenshoek. Le 12, le fort Lillo se rendit. Le fort Lacroix se rendit le même jour sans avoir été attaqué.

SIÉGE DE MAESTRICHT (18 JOURS).

En s'emparant de Maestricht, Louis XV rompait les communications que par cette place les puissances belligérantes entretenaient entre elles, et en en faisant le siége pendant la tenue du congrès d'Aix-la-Chapelle, il hâtait les résolutions qui devaient y être prises. Le 20 mars, le maréchal-général comte de Saxe était à Bruxelles et avait reçu ses instructions. Pour donner le change à l'ennemi, il se rendit à Anvers avec son état-major, accompagna un convoi de vivres jusqu'à

Berg-op-Zoom, où il ne fit qu'entrer et sortir, revint à Anvers et de là à Tongres, d'où il partit le 8 avril avec les troupes destinées à faire l'investissement de Maestricht sur la rive gauche de la Meuse. Il se porta à Smermaes, sur la basse Meuse, et établit son quartier-général à l'abbaye d'Hocht. Le 1er avril, les troupes des places de la Meuse, montant à 59 bataillons et 29 escadrons, s'étant mises en marche sous les ordres du maréchal de Löwendal, se réunirent à Verviers, arrivèrent le 11 devant Wyk, et firent l'investissement de Maestricht sur la rive droite de la Meuse. Le maréchal eut son quartier-général à Opharen, vis-à-vis celui du comte de Saxe; les ingénieurs s'établirent auprès de M. de Löwendal. Deux ponts furent jetés à la hauteur d'Opharen, et un troisième sur la haute Meuse.

Le maréchal-général avait sous ses ordres immédiats 70 bataillons et 59 escadrons; il ne fit pas de lignes de circonvallation. Il choisit la position en arrière du ruisseau de Lonaken, comme la seule trouée où les ennemis pouvaient déboucher, et il l'occupa. Sur cette position, qui s'étendait depuis la rive gauche de la Meuse, au-dessus de l'abbaye d'Hocht, jusqu'à Eigenbilsen, il établit une ligne de redoutes dites de son invention, au nombre de 24; chaque redoute avait environ 60 mètres de côté intérieur, un rang de trous de loup dans le fond de son fossé, une fraise sur la berme, et un hérisson formé de deux pieux plantés sur une berme laissée au-dessus de la contrescarpe, avec un glacis de revers. Ces redoutes, toutes sur la

même ligne, présentaient un saillant à la campagne, et étaient espacées d'environ 400 mètres de milieu en milieu. Chaque redoute était soutenue par 2 ou 4 pièces de canon situées à l'extérieur.

Des retenues en fascines piquetées avaient été faites sur le ruisseau de Lonaken, et les parties de terrain qui n'étaient pas inondées étaient couvertes de trous de loup.

Les redoutes, dit le maréchal de Saxe dans ses *Rêveries*, sont mes retranchements favoris.

La disposition de combat du maréchal, en cas d'attaque, présentait quatre colonnes de 25 bataillons chacune, et également espacées, et la cavalerie en ligne derrière l'infanterie.

Les ingénieurs, au nombre de 60, formaient six brigades, commandées par M. Gourdon de l'Églizière, avec Thierry et Filley pour faire le détail, et Verville pour major. Les brigadiers étaient Duportal, Lambert, Franquet de Chaville, Franquet, Chevallier de Vienne et Desvallons.

Maestricht est une très grande place, dont la garnison était de 23 bataillons et de 400 chevaux. Le maréchal-général chargea le maréchal de Löwendal de la conduite du siége. On résolut deux attaques : l'une sur le front de la porte de Bois-le-Duc, où les mines seraient peu à craindre, à cause de la proximité de la rivière, qui ne permettrait pas au mineur de s'enfoncer beaucoup; l'autre sur la rive droite de la Meuse, et dite attaque de gauche ou attaque de Wyk, mais, en réalité, attaque complémentaire de la première pour

prendre des revers sur les ouvrages du front d'attaque de la rive gauche.

Le front de la porte de Bois-le-Duc se compose d'une portion de vieille enceinte en ligne droite, couverte par deux ouvrages à corne non revêtus, et dans l'intervalle de ces ouvrages par une demi-lune. Les ouvrages à corne ont un chemin couvert qui les unit, qui a beaucoup de saillie, et dans lequel sont trois lunettes revêtues en maçonnerie. La lunette de droite (par rapport à la place) n'est séparée de la Meuse que par son chemin couvert; elle portait le nom de lunette du Roi, et celle de gauche le nom de lunette de la Reine. En avant, sur les capitales des trois lunettes, étaient trois petites flèches de peu de relief, communiquant avec les saillants du chemin couvert par une étroite tranchée : l'aspect de ces petits ouvrages leur avait fait donner le nom de *langues de serpent.* A la queue du glacis était un avant-fossé sec, et au delà un coteau.

La nuit du 15 au 16 avril on ouvrit la tranchée aux deux attaques avec 6,000 travailleurs. On fit sur la rive gauche de la Meuse une parallèle d'un grand développement, dont on appuya la droite à une redoute sur la route de Bruxelles. La communication de cette droite avec le dépôt de tranchée consistait dans une multitude de petits zigzags incommodes dont l'usage est abandonné (1). La gauche de la parallèle s'éloignait beaucoup trop de la place; l'ingénieur qui l'avait

(1) Voir Siége de Mons.

tracée avait perdu le point de repère que M. Gourdon lui avait donné sur la rive gauche de la Meuse. En voulant corriger ce défaut, la nuit suivante, on rapprocha extrêmement du chemin couvert de la place la nouvelle gauche de la parallèle. L'ennemi, qui s'aperçut de cette faute, fit la troisième nuit, du 17 au 18, une sortie sur notre travail avec 1,000 hommes, suivis de travailleurs. Cette sortie lui réussit parfaitement, sans nous causer d'autre préjudice que de combler, sur 600 mètres de longueur, une tranchée qui était défectueuse.

L'attaque suivit dans la suite une marche régulière, mais qui fut retardée par la fréquence des pluies et de la neige, et par l'interruption des communications entre les deux rives de la Meuse. La septième nuit, du 21 au 22, les assiégés lâchèrent au courant du fleuve deux bateaux accolés, chargés de foin, qui rompirent le pont d'Opharen, et en coulèrent à fond les pontons. On se hâta d'ouvrir le pont inférieur, mais cela n'empêcha pas qu'il ne fût emporté dans l'après-midi. Ce contre-temps fut d'autant plus désagréable que, tandis que l'attaque principale était sur la rive gauche de la Meuse, le quartier du maréchal de Löwendal et celui des ingénieurs étaient sur la rive droite. Ce ne fut qu'au bout de cinq jours qu'on eut un pont volant, qui ne dispensa pas de se servir fréquemment de petits bateaux appelés *vedelins* pour passer d'une rive à l'autre, jusqu'au jour où l'on eut rétabli un pont de bateaux.

Quatorzième nuit du 28 au 29 (avril), 4 compagnies de grenadiers,

soutenues par 4 autres, attaquèrent avec succès la langue de serpent de la gauche, et ensuite les travailleurs firent un logement sur le saillant du chemin couvert de la lunette du Roi.

Les ennemis mirent les eaux du Jaar dans l'avant-fossé au moyen de la buse d'un canal de dérivation qui passe sous la porte de Bruxelles; ce qui noya quelques zigzags.

La quinzième nuit du 29 au 30, on se logea sur le chemin couvert de la lunette de la Reine et on prolongea le logement fait à la lunette du Roi. Cette nuit fut très meurtrière, attendu le feu croisé dans lequel on était obligé de marcher, et plusieurs mines que les ennemis firent jouer, et dans l'une desquelles furent enterrés plusieurs soldats d'un piquet d'infanterie.

La seizième nuit du 30 avril au 1er mai, on continua les logements sur les chemins couverts des deux lunettes. Ce travail fut des plus dangereux, par le feu vif de l'ennemi et la quantité de grenades qu'il jeta. Nous eûmes 2 officiers et 38 soldats tués, une brigade de 8 sapeurs enterrés dans l'entonnoir d'une mine; 24 officiers et 140 soldats blessés et en outre 4 ingénieurs, dont 2 mortellement.

Dix-septième nuit du 1er au 2 mai. — Perfectionnement des logements précédents, et construction d'une descente dans le terre-plein du chemin couvert de la lunette de droite.

Dix-huitième nuit du 2 au 3. — Même travail que la nuit précédente, parce qu'il subsistait encore bien des parties de tranchées et de logements à perfectionner pour les mettre en état de contenir les troupes et les travailleurs qui seraient destinés aux grandes attaques.

Le 3 mai au soir, tout était disposé pour attaquer la lunette du Roi et se loger à sa gorge; lorsque M. de Löwendal fit dire à M. Gourdon de ne plus penser à cette attaque, que les préliminaires de la paix étaient signés, et que l'on nous rendrait la place sans plus d'effusion de sang. Le 6 la capitulation fut signée, et le 10 la garnison sortit de la place avec tous les honneurs de la guerre, emmenant 4 pièces de canon et

1 mortier avec les munitions nécessaires. Cette défense fit honneur aux assiégés.

Nous eûmes en tout 9 officiers et 187 soldats tués, 70 officiers et 985 soldats blessés. Dans ces nombres sont compris 4 ingénieurs tués et 9 blessés.

EXPÉRIENCES SUR LA FUMÉE DANS LES GALERIES CRÉNELÉES DU FORT SAINT-PIERRE.

Le fort Saint-Pierre de Maestricht a la forme d'un bastion; les faces ont 60 mètres de longueur à l'escarpe; les flancs, 38 mètres; la gorge, 48. Une galerie d'escarpe crénelée règne sur tout son pourtour, avec deux rangs de créneaux l'un au-dessus de l'autre, qui permettent à chaque soldat de tirer suivant trois directions différentes : par les créneaux du rang supérieur, dans le chemin couvert, et par les créneaux du rang inférieur, en mettant le genou en terre, dans le fond du fossé s'il y aperçoit l'ennemi. Les ingénieurs voulant s'assurer si le préjugé sur l'inconvénient de la fumée, dans ces sortes de galeries, était fondé, demandèrent à M. de Löwendal, pour en faire l'épreuve, un détachement de 50 hommes, qu'il mit à leur disposition. Ces 50 hommes ayant chacun douze coups à tirer, firent un feu vif par la galerie d'une des faces, sans que la fumée, dans son plus fort, les incommodât ni même les empêchât de voir; elle se dissipait facilement, ce que l'on attribua à ce que la galerie régnant avec ses créneaux tout autour du fort, il s'y établissait

un courant d'air qui l'entraînait. On remarqua même que deux rangées d'évents ou soupiraux ouverts dans la plongée du parapet, au-dessus de la galerie, avaient très peu contribué à l'évacuation de la fumée.

TRAITÉ DE PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE.

Les préliminaires de paix arrêtés le 30 avril n'avaient été signés que par la France, l'Angleterre et les États généraux. Le traité de paix définitif auquel adhérèrent toutes les puissances belligérantes fut signé le 18 octobre.

Les prisonniers et otages furent rendus de part et d'autre, de même que toutes les conquêtes qui avaient été faites pendant la guerre, soit en Europe, soit dans les Indes.

En considération des restitutions que la France dut faire, les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla furent cédés à don Philippe, infant d'Espagne, frère de don Carlos, roi des Deux-Siciles.

Par l'article 17, on stipula que Dunkerque resterait fortifié du côté de terre en l'état qu'il était actuellement, et que le côté de mer serait remis sur le pied des anciens traités. On démolit, en conséquence, cinq batteries qui avaient été construites sur l'estran.

Louis XV avait entrepris la guerre sans avoir en vue aucune conquête pour la France. Toutefois, en faisant démanteler les places fortes des Pays-Bas, il légua à une autre génération l'avantage de trouver ouverte la frontière ennemie.

PROMOTIONS D'OFFICIERS GÉNÉRAUX.

Le 1er janvier et le 10 mai, le Roi fit dans ses troupes de nombreuses promotions d'officiers généraux. Parmi les ingénieurs, furent élevés :

Au grade de lieutenant-général, d'Aumale, Razaud, Duvivier et Gourdon de l'Églizière ;

Au grade de maréchal-de-camp, Artus, d'Oyré, Cormontaingne, Dupont, Baudouin, Courdoumer, et de Turmel, capitaine d'une compagnie de mineurs ;

Au grade de brigadier des armées, de Clairac, de Riverson, Thierry, Bourcet, Pène, Filley, Dutrou de Villetang, de Vialis, à qui des lettres de noblesse furent en même temps accordées, et Biet de Lepinoy, capitaine d'une compagnie de mineurs.

SUPPRESSION DES GAZONNAGES.

Par une lettre en date du 20 février adressée à Lemaire, maréchal-de-camp, directeur des fortifications de partie des places de Flandre, le ministre approuva sa proposition de revêtir le parement intérieur des parapets en maçonnerie de briques pour éviter la dépense à laquelle oblige le gazonnage. Il ajouta :

« Il serait à désirer, par le même motif, que l'on supprimât entièrement le gazon dans le parement extérieur des parapets ; il ne pourrait en résulter d'autre inconvénient que celui d'être obligé de donner aux terres plus de talus, ce qui ne peut nuire ni à la solidité de l'ouvrage, ni à la direction des feux. Je vous prie de donner des ordres en conformité dans toutes les places de votre direction. »

Ce que M. d'Argenson prescrivait pour les places de Flandre avait été pratiqué, depuis 1730, dans les travaux de Metz, exécutés sur les projets de Cormontaingne.

LEVER DE CARTES EN PROVENCE ET DANS LE COMTÉ DE NICE.

A la fin de février, le ministre chargea Montannel, ingénieur géographe, aidé par Polchet fils, de lever une carte du cours du Var et du comté de Nice, établie sur des positions prises en faisant des opérations susceptibles de l'exactitude géométrique. Montannel devait de là passer dans le Dauphiné, dont il lierait les opérations avec les premières.

De son côté, le maréchal de Belle-Isle fit lever par Riverson et les ingénieurs de sa brigade la carte du cours de la Cagne et celle des retranchements des ennemis sur la rive gauche de la Roya.

Dans le mois d'octobre, Bourcet fut chargé, avec quelques jeunes ingénieurs réunis à Grenoble, de rapporter les opérations qui avaient été faites pour lever la carte du comté de Nice et de Beuil.

FAITS DIVERS.

Chevalier, examinateur, étant mort, Camus, de l'Académie des sciences, fut nommé à sa place le 26 janvier 1748. Le traitement de cet emploi était de

1,500 livres, à titre d'indemnité, pour la peine que prenait l'examinateur.

— MM. Gourdon et Cormontaingne furent chargés, en 1748, d'examiner un manuscrit de Clairac intitulé : *L'ingénieur de campagne ou Traité de la fortification passagère,* dont il sollicitait l'impression. Tous deux se montrèrent favorables à sa demande. Cormontaingne regarda cette publication comme ne pouvant être qu'utile.

« 1° Parce que ce serait le premier ouvrage de cette nature (propre à éclairer un jeune ingénieur servant à la suite des armées) qui eût paru publiquement chez nous; et qu'enfin celui-ci engagera à agiter la matière en question par les suites, et donnera lieu à des recherches plus sérieuses et peut-être plus considérables de la part des anciens, qui joignent ensemble de l'acquit et du talent.

» 2° Parce qu'il ne contient rien qui puisse tourner à notre désavantage.

» Rien ne doit détourner, selon nous, de l'impression du traité de M. de Clairac, d'autant que non-seulement les jeunes ingénieurs se feront une idée des premiers principes généraux des travaux de campagne dont ils peuvent se trouver chargés à l'armée ; mais aussi beaucoup d'officiers d'infanterie ayant quelque teinture des mathématiques ou de fortification, se feront une occupation utile de ce traité.

» Nous pensons donc qu'il est temps de commencer chez nous, avec cette modification, de n'exposer publiquement que des principes. »

Cormontaingne termina son rapport par ces mots, qui sont encore la règle suivie dans le corps du génie :

« Nous répétons que ce sera toujours agir prudemment de ne publier que des premiers principes, ainsi que cela se trouve dans le *Traité* de M. de Clairac. »

— Canal des Français. — On se plaignait depuis longtemps de ce que, dans le temps des crues du Rhin, ses eaux pénétraient dans la citadelle de Strasbourg, où elles s'élevaient quelquefois à plus d'un mètre de hauteur. Baudouin, directeur des fortifications, proposa un remède à cet inconvénient, qui consistait à rouvrir le canal dit des Français, abandonné depuis longtemps, et qui avait été creusé lorsqu'on construisit la citadelle, afin de diminuer la dépense des épuisements dans les fondations. De Regemorte consulta sur ce projet son ami Cormontaingne, qui l'approuva entièrement, et malgré quelques représentations du magistrat l'exécution en fut ordonnée.

— Plans cotés. — On doit à Milet de Mureau (25 mai 1748) la première idée d'écrire sur les plans les cotes de nivellement des points de la fortification, idée heureuse à laquelle il ne fut pas donné suite. Le même ingénieur présenta à la fin de l'année 1749 (13 décembre) un Mémoire pour faciliter les moyens de projeter dans les pays de montagnes, avec le seul secours « du plan du terrain levé exactement. » Par ces mots, il entendait un plan sur lequel seraient marquées les traces parallèles de profils du terrain, accompagnées des cotes de nivellement des points qui en indiquent les inégalités.

ORIGINE DE L'ÉCOLE DU GÉNIE.

On place communément en l'année 1748 la fondation de l'École du génie de Mézières, parce qu'elle eut,



en effet, un commencement d'existence cette année-là ; mais elle n'a été établie d'une manière définitive que le 16 juin 1749. Il n'y eut point d'ordonnance. Les siéges nombreux qui avaient eu lieu avaient fait employer dans les places, après la guerre, beaucoup d'ingénieurs volontaires, les uns avec appointement, les autres sans appointement. Les premiers étaient ceux qui avaient subi avec succès l'examen exigé pour être admis dans le corps des ingénieurs. Par une circulaire datée du 11 avril 1748, adressée aux directeurs des fortifications, M. d'Argenson leur recommandait de veiller à ce que les volontaires sans appointement reçussent des ingénieurs en chef tous les secours dont ils avaient besoin pour leur instruction ; et dans la pensée d'établir une école du génie à Mézières, où l'ingénieur en chef était le chevalier de Chastillon, qui passait pour un des plus grands sujets du corps, d'une capacité reconnue sur toutes sortes de matières, il dirigea sur Mézières un certain nombre d'ingénieurs volontaires sans appointement. Le chevalier de Chastillon fit alors, à la date du 11 mai 1748, un Règlement pour le service des ingénieurs volontaires aux ouvrages de la place et *pour l'école du génie à établir à Mézières*. Ce Règlement, divisé en dix articles, était remarquable par un emploi bien entendu du temps des études, et laissait douter que le ministre eût pu faire un meilleur choix.

Cependant les idées de M. d'Argenson n'étaient pas encore entièrement arrêtées. Le 31 mars 1749, il adressa une circulaire aux directeurs des fortifications pour leur demander de lui faire part de leurs « obser-

vations, tant sur le choix des sujets qui se proposent d'entrer dans le corps du génie que sur les moyens dont il faudrait se servir pour obliger les nouveaux ingénieurs à donner des témoignages continuels de leur application à cultiver les principes de leur art ». Parmi les réponses que reçut M. d'Argenson et qui ont été conservées, deux seules méritent l'attention : celle de M. d'Oyré et celle de Cormontaingne. La première renferme des réflexions et des vues utiles sur les questions agitées par le ministre. La seconde va plus directement au but, et l'on y reconnaît l'homme supérieur à ses contemporains. Cormontaingne propose, sur la première question, de fonder deux écoles : l'une pour les sciences de cabinet ou d'école, dit-il, nécessaires à l'ingénieur, et parmi lesquelles il comprend le latin et la rhétorique ; l'autre pour les sciences de pratique. Il pense, ce qui nous paraît remarquable, que la première ne peut être qu'à Paris, et qu'elle ne pourrait jamais être convenablement établie dans aucune place de guerre.

M. d'Argenson n'attendit pas les réponses des directeurs des fortifications. Le 5 mai 1749, il écrivit au sieur Lyon :

« Le Roi vous a nommé, monsieur, pour remplir la place de professeur de mathématiques dans l'école que Sa Majesté *veut* établir à Mézières pour l'instruction des ingénieurs. Les appointements attachés à cet emploi seront de 1500 livres par an, dont vous jouirez à compter du premier jour d'avril de cette année. »

Le même jour, il donna avis de cette nomination au

chevalier de Chastillon et à l'intendant de la province de Champagne.

Le 16 juin, l'école était définitivement établie. Une lettre écrite à cette date par le ministre au chevalier de Chastillon, ingénieur en chef à Mézières, est ainsi conçue :

J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez écrite sur la nécessité qu'il y a de donner une forme à l'école que le Roi *a établie* à Mézières, pour procurer aux ingénieurs volontaires l'instruction convenable, et pour y entretenir les ingénieurs ordinaires. Toutes les observations que vous faites tendent également au soutien du bon ordre et à ce qui peut rendre cet établissement aussi utile qu'on doit le désirer; cependant, je ne proposerai point encore au Roi de décider, par un règlement général, ce qui doit être observé tant par rapport aux fonctions des professeurs que par rapport aux instructions de pratique...... Quand cet établissement sera mieux connu par l'expérience, je proposerai alors au Roi de prescrire ce qu'il faudra observer dans quelque endroit que de pareils établissements soient formés (1).

« Je me contenterai donc actuellement d'écrire à M. le baron de Tairy (lieutenant de roi à Mézières), que l'intention du Roi est qu'il fasse fournir pour le service de l'école les sentinelles que vous demanderez avec ordre d'exécuter les consignes que vous donnerez, comme particulièrement chargé du commandement de l'école. Je l'informerai aussi que vous nommerez un des ingénieurs ordinaires ou un des volontaires pour faire les fonctions de major dans tout ce qui intéressera le service de l'école et celui des ouvrages, conformément à ce qui est prescrit pour le service du génie par l'ordonnance du 7 février 1744. »

« J'approuve, ainsi que vous l'avez proposé, que

(1) Ces derniers mots font allusion à un établissement que dirigeait Bourcet à Grenoble, et dans lequel les ingénieurs volontaires qui y étaient employés à la carte du Dauphiné, recevaient l'instruction nécessaire pour être admis dans le corps.

l'on conduise du même pas une école de théorie et une école de pratique.... » Suivent des détails sur l'objet de l'une et l'autre école, et le ministre termine sa lettre en disant : « Les suites apprendront ce qu'il sera nécessaire d'ajouter à ce que je viens de vous marquer. »

Le 22 novembre 1749, le ministre écrivit à M. de Chastillon qu'il était temps de connaître si les sujets qui étaient à l'école de Mézières étaient en état d'être admis dans le corps des ingénieurs, et qu'il eût à leur ordonner de se rendre à Paris incessamment pour subir l'examen de M. Camus, Sa Majesté ne voulant pas faire d'exception à la règle établie de faire examiner par ce savant tous les sujets qui se présenteront pour entrer dans le corps du génie dans le temps qu'ils devront y être admis.

Après cet examen, eut lieu, en 1750, une promotion d'ingénieurs au nombre de 23, dont 8 sortant de la nouvelle école établie.

M. d'Argenson, la regardant comme son ouvrage, lui portait le plus grand intérêt. Dans une lettre du 25 janvier 1750, relative au logement des élèves, il s'exprimait ainsi :

« L'intention du roi est de donner à ces jeunes officiers les facilités qui conviennent à leur instruction. Ainsi, il ne faut point exiger d'eux qu'ils logent deux dans une même chambre, comme il est d'usage de le faire pour les lieutenants qui occupent les casernes. »

Les bâtiments militaires de Mézières ne fournissant aucun emplacement pour les exercices communs des élèves, on en loua un dans une maison particulière,

dont il fallut se contenter jusqu'à ce que l'hôtel du gouvernement eût été mis en état de recevoir l'établissement de l'école.

En 1751, M. d'Argenson adjoignit à M. de Chastillon, pour veiller à l'instruction des élèves, le chevalier de Lescouet, ingénieur ordinaire. De même que M. de Chastillon remplissait à la fois les fonctions d'ingénieur en chef de la place et celles de commandant de l'école, les ingénieurs ordinaires employés à Mézières partageaient leur temps entre le service de la place et celui de l'école, où ils concouraient à l'enseignement.

Après le professeur de mathématiques, il y avait dans l'école le sieur Lelièvre qui enseignait aux élèves la coupe des pierres; le sieur Richard, autrefois charpentier, qui leur enseignait la pratique de son art; enfin, le sieur Gravelot, maître de dessin habile, qui passait chaque année trois mois à Mézières à faire faire en sa présence, par les volontaires de l'école, quelques dessins d'architecture civile et quelques études de perspective.

A dater de 1751, le ministre n'admit à Mézières aucun élève qui n'eût été examiné par M. Camus.

L'examen était ouvert à Paris depuis le 1er du mois de novembre jusqu'au 1er du mois de février, et avait lieu chez M. Camus. Pour obtenir une lettre d'examen, les candidats devaient chacun faire parvenir au ministre un mémoire qui fît connaître le lieu de leur naissance, leur âge, l'état et les facultés de leurs parents, et les secours sur lesquels ils pourront compter de leur part s'ils parviennent à être reçus dans le corps du

génie. Enfin, ils devaient présenter un dessin fait sous les yeux du sieur Gravelot, commis à cet effet et qui certifiait qu'il était leur ouvrage. Un maître de mathématiques les interrogeait ensuite pour connaître s'ils étaient en état de se présenter à l'examen. Il n'y avait point de limite fixée pour l'âge passé lequel on ne pouvait pas se présenter.

Nous compléterons les détails qui précèdent par les suivants, extraits d'une lettre de Camus du 16 décembre 1751 :

« Il n'est pas douteux que dans la concurrence le gentilhomme ne soit préféré à celui qui ne le sera pas, à mérite à peu près égal, ni que les militaires réformés ou qui voudraient renoncer à des emplois qu'ils auraient actuellement dans des régiments ne fussent préférés. Mais il n'y a point d'exclusion pour ceux qui ne sont pas gentilhommes ou qui n'ont point encore servi.

« M. d'Argenson, voulant que tous les ingénieurs parlent la même langue mathématique, m'a ordonné de faire un cours de mathématiques, qui contienne : l'arithmétique, la géométrie, la mécanique et l'hydraulique; les trois premières parties sont faites. C'est ce cours de mathématique que M. d'Argenson demande que l'on sache sur le bout du doigt, et il veut que l'on en rende compte avec la plus grande netteté. A la place de la quatrième partie qui n'est point faite, M. d'Argenson veut bien qu'on y substitue l'hydraulique de Varignon, et qu'on y joigne le mouvement des eaux de Mariotte.

Le père ou les parents du postulant doivent promettre de lui donner 5 à 600 livres au moment qu'il sera admis à Mézières. Comme ingénieur volontaire, ses appointements y seront de 600 livres. On apprend à Mézières la coupe des pierres et des bois, l'art de lever les plans, de tracer et de défiler les places, et toutes les pratiques générales dont un ingénieur a besoin.

» Lorsqu'on a réussi dans tous ces exercices, on est examiné une seconde fois sur le cours dont j'ai parlé, et l'on est reçu ingénieur ordinaire si le ministre trouve les témoignages suffisants.

« Voilà bien des cérémonies, mais vous devez être sûr que personne n'est reçu et ne le sera sans y avoir passé. »

En 1753, le 1er février, Bossut, âgé seulement de vingt-trois ans, fut, par la protection de Camus, nommé professeur de mathématiques en place de Lyon. Ce choix ne satisfit pas M. de Chastillon ; nous en dirons es raisons plus loin (année 1757).

Le gouverneur de Mézières étant mort à la même epoque, l'hôtel qu'il habitait et les bâtiments qui en dépendaient furent, par décision du roi, affectés à l'école du génie. Le 22 mai, M. de Chastillon adressa un projet pour les approprier à leur nouvelle destination. Les distributions présentaient au rez-de-chaussée une grande salle dite *gâcherie* pour les traits de charpente, une place pour ceux de la coupe des pierres, et une salle pour la menuiserie des plans en relief ; au premier étage, la place pour une bibliothèque, une salle de dessin, deux salles de mathématiques, un cabinet de physique et les logements des deux commandants, avec des cabinets desquels ils pouvaient voir ce qui se passait dans les salles. Les logements d'élèves et celui de l'ingénieur Nézot, chargé des plans en relief, étaient dans d'autres bâtiments. A la fin de l'année 1754, M. de Chastillon présenta un projet de règlement très détaillé sur l'ordre et la police de l'instruction de l'école :

2. Aucun officier de la garnison, ni aucun autre ne pouvaient être admis à aucun des exercices de l'école pour éviter les abus qui contrarieraient l'instruction des officiers du corps du génie, pour lesquels seuls l'école avait été établie.

3, 4 et 5. Les élèves étaient divisés en ingénieurs admis, volon-

taires et vétérans. Les premiers étaient ceux qui, au bout d'un an d'études théoriques et pratiques, avaient subi d'une manière satisfaisante le second examen de M. Camus. Ils restaient à l'école une seconde année pour achever leur instruction; ils aidaient les volontaires et ils étaient envoyés dans les places de la direction de Mézières, pour y faire le service d'ingénieurs; ils recevaient une indemnité annuelle de 100 livres en sus de leurs appointements. Les vétérans étaient ceux qui redoublaient la première année; ayant manqué leur second examen, ils perdaient leur rang d'admission; et s'ils échouaient une seconde fois, ils étaient renvoyés de l'école.

6, 7, 8 et 9. L'instruction était divisée en théorie et pratiques. Les ingénieurs admis ne s'occupaient plus de théorie. Pour les autres, trois jours de la semaine étaient consacrés à la théorie, et trois autres aux pratiques, qui étaient de deux sortes : pratiques dans les salles et pratiques sur le terrain. Les premières avaient pour objet la construction, le tracé et les profils des systèmes de Vauban, la coupe des pierres et des bois, consistant non-seulement dans les épures, mais dans l'exécution des modèles. Les ingénieurs admis, les volontaires et vétérans étaient aidés dans ces pratiques par le secours des livres qui en traitent, par les commandants de l'école, par les ingénieurs ordinaires de la place, par les professeurs de mathématiques, le dessinateur, les appareilleurs et les gâcheurs.

II. — TRACÉS ET PROJETS DES OUVRAGES.

On fera aussi connaître aux ingénieurs les différents moyens qu'on a de défiler une fortification et l'usage *d'un plan de relief*, sur lequel seront marquées toutes les hauteurs des angles de la crête intérieure des parapets d'une fortification exactement défilée, au-dessous d'un plan horizontal imaginé, passer par le plus haut point de toute cette fortification; pour, relativement à ces premiers points de hauteur que le défilement aura donnés, déterminer non-seulement tous les points de la hauteur du parapet du chemin couvert (de manière qu'ils se trouvent suivant un profil commun dans le même parallélisme, qui ne donne à l'ennemi aucune découverte), mais encore toutes les hauteurs des places d'armes, et où il conviendra de faire des ressauts dans les passages des traverses, les hauteurs de contrescarpes, etc., etc.

On voit, par cet énoncé, comment, dès l'origine de l'école, on exerçait les élèves sur le problème du défilement, dont la solution, alors très compliquée, exigeait beaucoup de calculs.

Au commencement de l'année 1755, M. de Chastillon fut, sans cesser d'être commandant de l'École, nommé directeur des fortifications des places de la Meuse. A ce double titre, ses appointements étaient de 5,600 livres : 3,600 comme directeur des fortifications et 2,000 comme commandant de l'école. Ceux du chevalier de Lescouet étaient de 2,000 livres : 1,000 comme ingénieur ordinaire et 1,000 comme commandant en second de l'école.

Il y avait, à cette époque, à l'école 17 volontaires à 600 livres par an, et 14 ingénieurs admis à qui l'on accordait 100 livres en sus de leurs appointements, à cause de leur résidence à Mézières.

INGÉNIEURS DE LA MARINE.

En 1750, le ministre de la marine commissionna, dans les ports de Brest. Rochefort et Toulon, quelques ingénieurs et sous-ingénieurs dits de la marine, dont il limita les fonctions aux ouvrages d'architecture civile. En 1758, ils étaient au nombre de 15, savoir : 7 ingénieurs ordinaires et 8 sous-ingénieurs. Nous ne nommerons que les suivants : Choquet-Lindu, Magin, Augias, Garavaque, Verguin, Boullement de la Chesnaye. Plusieurs d'entre eux, qui passèrent plus tard à l'école de Mézières, ont compté dans le corps du génie.

MORT DE CORMONTAINGNE.

Cormontaingne mourut à Metz, le 20 octobre 1752, d'une rechute causée par le travail, après une longue maladie. Tous ses papiers, à l'exception de ceux des places de Thionville, Longwy, Bitche et Verdun, qui composaient sa direction, furent envoyés à Paris. Le roi accorda à sa veuve une pension de 1,200 livres. Il laissait un fils qui mourut jeune, et une fille qui épousa un conseiller au parlement de Nancy.

Né à Strasbourg en 1696, Cormontaingne commença à servir comme ingénieur volontaire au siége de Fribourg en 1713. Reçu ingénieur en 1715, il fut d'abord employé au fort Barrault, puis à Strasbourg et à Landau. En 1728, il fut envoyé, avec plusieurs autres ingénieurs, à Metz, où l'on devait exécuter des travaux considérables. Il s'était fait connaître par divers mémoires que nous avons cités, et fut chargé du détail dans la place, qui consistait à étudier les projets. On ne construisit à Metz aucun ouvrage qui n'eût fait l'objet d'un examen approfondi de sa part. Tous les mémoires qu'il rédigea alors, tous les dessins sans nombre qu'il fit pour l'exécution des projets, existent et forment plusieurs volumes et de gros atlas qui attestent la capacité et la puissance de travail de l'auteur.

On avait, jusqu'en 1741 inclusivement, dépensé à Metz cinq millions, lorsque la guerre vint pour la seconde fois (la première fois en 1734) interrompre les travaux. Cormontaingne mit à profit les deux années qui suivirent pour rédiger sur la fortification deux mémoires qui, avec les 387 planches qui y sont jointes,

forment un ouvrage (1) encore aujourd'hui très instructif pour les ingénieurs. Le *Mémorial de fortification permanente,* publié en 1809 et réimprimé en 1824, en est extrait. En 1750, il en fit présenter un exemplaire complet au ministre, qui lui répondit, le 28 novembre:

« Je ne puis assez louer le soin avec lequel vous avez développé tous les principes sur lesquels un ingénieur doit se conduire. Je sais que ce n'est pas le seul ouvrage que vous ayez fait sur le même sujet, et je ne puis trop vous exciter à mettre le reste de vos mémoires dans le même ordre où est celui qui vient de m'être présenté. »

Cormontaingne ne considère ce qu'on appelle son système que comme un perfectionnement de celui de Neufbrisach, auquel il a fait quelques corrections et additions. Il conserve les longueurs du côté extérieur, de la perpendiculaire, et des faces des bastions, le tracé des flancs, la grandeur des demi-lunes. Ses corrections consistent : 1° dans la suppression des flancs des demi-lunes ; 2° dans la suppression des tours bastionnées, tombées en discrédit, auxquelles il préfère des retranchements revêtus en maçonnerie et *faits à l'avance* à la gorge des bastions d'un angle de courtine à l'autre (à ces retranchements permanents, il suppose que l'on pourra ajouter en temps de siége deux autres retranchements en terre fraisés et palissadés); 3° dans l'agrandissement des réduits des demi-lunes, dont chaque flanc doit porter trois pièces de canon.

Quant aux additions, il n'y a, dit-il, que celle des réduits dans les places d'armes rentrantes, qui, outre la protection puissante qu'ils procurent à ces places d'armes et celles-ci à tout le chemin couvert, achèvent

(1) Deux volumes de texte reliés petit in-folio et six de planches.

de couvrir tellement les courtines que l'ennemi ne saurait les battre d'aucun endroit.

Cormontaingne introduisit dans la discussion des projets de fortification l'usage des journaux de siéges fictifs, qu'il en appelait la *pierre de touche*. On ne peut nier qu'il n'entre un peu d'arbitraire dans cette méthode; mais elle est encore celle qui approche le plus de la vérité.

Pendant les campagnes de 1744 et 1745, où il servit comme commandant en second des ingénieurs aux principaux siéges qui se firent, il recueillit tous les détails des travaux, tous les dispositifs des opérations, qui étaient en partie son ouvrage, et il en composa deux volumes qui ont été publiés sous le titre de *Mémorial pour l'attaque des places*, qu'il leur avait donné.

Il avait été nommé en 1744 à la direction des fortifications de Thionville. Il fit encore en 1745 le siége de Tournai, après lequel il retourna à sa direction, dont les travaux de Thionville, de Bitche et de Longwy, et surtout ceux des deux premières places, qui étaient considérables, exigeaient sa présence. A Thionville, il fit achever le couronné d'Yutz, et il y fit construire, ainsi qu'à Bitche et à Longwy, des magasins de vivres voûtés à l'épreuve, bien aérés et parfaitement secs, attendu qu'ils sont couverts par des combles, et que, n'étant pas englobés dans les terres, on a pu y pratiquer des abat-jours pour les éclairer et y maintenir une circulation d'air. Tels étaient ses principes sur ces sortes de bâtiments dont il a donné des modèles.

A dater de 1746 jusqu'à sa mort, le ministre lui accorda la plus grande confiance, et en référait à son jugement pour prononcer sur les systèmes de fortifica-

tion qu'il recevait des ingénieurs et sur les projets des places qui présentaient des difficultés.

DU GLOBE DE COMPRESSION.

Belidor a donné ce nom aux fourneaux surchargés, dont il a le premier, en 1753, démontré les grands effets qu'ils produisent. Avant cette époque, les mineurs regardaient comme un principe certain que le diamètre du grand cercle de l'entonnoir d'une mine est toujours le double de la ligne de moindre résistance; c'est ce qu'on appelle l'entonnoir ordinaire; en sorte que, connaissant la charge qui dans un terrain donné ouvre ledit entonnoir, il serait inutile d'en employer une plus forte pour vouloir obtenir un effet plus grand. Déjà, en 1739, étant encore à la Fère, il avait fait des expériences de mines dans lesquelles le diamètre de l'entonnoir avait été quadruple de la ligne de moindre résistance. Mais il était en butte, à cette époque, de la part de l'artillerie, à des attaques qui le forcèrent de quitter l'enseignement. C'est après avoir suivi pendant vingt-trois ans la carrière militaire, être devenu colonel réformé à la suite de la place de Metz, qu'il fit, dans la terre de Bisy, sur la rive gauche de la Seine, appartenant à son protecteur, le maréchal de Belle-Isle, de nouvelles expériences dont les résultats furent convaincants. Communiquées au roi de Prusse en 1754, avec l'autorisation du ministre, ce souverain en fit le premier usage à la guerre, en 1761, au siége de Schweidnitz.

(La suite à la prochaine livraison.)

AUGOYAT.

EXPÉDITION DE CHINE

EN 1860 (1).

I.

L'expédition de Chine accomplie en 1860 par les armées française et anglaise, est, sans contredit, un des faits les plus extraordinaires du siècle. Elle doit avoir, dans l'avenir, des conséquences d'un intérêt extrême, et elle a été menée à bien, ne l'oublions pas, par une poignée de soldats, au milieu des circonstances les plus émouvantes. Dès la plus haute antiquité, les peuples avaient été frappés des excursions conduites, à diverses époques et par des chefs d'armée, dans les régions lointaines de l'Orient, aux confins de la terre, selon la croyance commune. Il suffit de rappeler Bacchus et Alexandre, et le merveilleux qui s'était attaché aux récits des expéditions de ces héros, de Bacchus surtout, le premier en date. Les populations les moins ignorantes de ces époques reculées possédaient donc déjà ce sentiment, que les recherches tendant à agrandir le domaine connu de l'homme, la découverte de contrées nouvelles, et le contact avec des races humaines précédemment isolées, sont des entreprises qui intéressent au plus haut point l'amélioration de nos destinées. De nos jours, les idées sont mieux définies, et l'on voit plus clairement tout ce que l'humanité peut

(1) Voir la carte ci-jointe.

gagner en brisant les vieux obstacles, qui empêchent certains peuples de profiter des connaissances et des produits de nations différentes. Un point cependant était resté douteux. Comment exercer une action efficace sur les grandes puissances de l'Asie orientale, par exemple. S'il était besoin de nombreuses armées, le problème devenait si difficile à résoudre qu'il fallait l'ajourner ; d'autre part, des troupes en petit nombre réussiraient-elles ? Le doute n'est plus permis aujourd'hui ; Tang-ho, Ta-kou, Pé-ho, Tchang-kia, Pali-kao sont des faits acquis. Nous pouvons donc réclamer des potentats asiatiques ces droits d'investigation et d'échange de produits, qui nous paraissent si naturels; car nous avons en main l'instrument propre à nous les faire obtenir. Là les effets de l'énergie guerrière nous paraissent des plus légitimes, et autant il nous répugne de voir les Européens, qui ont tant de points de contact et d'idées communes, par lesquels ils pourraient se mettre d'accord, se tuer des hommes par centaines de mille, quelquefois pour des causes presque futiles, autant nous serions heureux d'applaudir si les peuples de l'Europe voulaient tourner leur activité belliqueuse vers les contrées de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique, et s'ils savaient se garder, à tout jamais, de la prétention de remplacer, dans ces pays, les habitants autochtones par des populations amenées de loin. Les Français, les Anglais, les Russes fourniraient, selon les points du globe visités, d'excellentes avant-gardes.

Pour le moment, nous avons à exposer la campagne

de 1860 en Chine, et nous nous sommes appuyé pour ce travail des documents officiels, des correspondances publiées, et de lettres inédites que quelques-uns de nos amis ont bien voulu nous communiquer.

II.

Nous ne rappellerons pas les causes réelles de cette guerre, il nous faudrait remonter un peu haut, et entrer dans des détails fatigants. Il nous suffit de savoir que depuis longtemps l'Angleterre et la France, la première surtout, cherchaient noise à la Chine, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Nos lecteurs savent, sans doute, que les motifs de cette inimitié prennent à peu près tous leur origine dans cette coutume traditionnelle, par laquelle les Chinois prétendent s'isoler du monde entier, et ne point laisser les étrangers se mêler à leurs affaires, même commerciales. Or, à la suite de diverses démonstrations hostiles, il y a trois ans, les deux puissances européennes que nous venons de désigner avaient obtenu un traité. Mais lorsqu'il fut question de ratifier ce document diplomatique, les ambassadeurs anglais et français se présentèrent à l'embouchure du fleuve Pé-ho, au mois de juin 1859, avec un appareil un peu plus imposant que celui qui avait été convenu, paraît-il, et les Chinois, barrant le passage, firent feu et détruisirent quelques embarcations. Un détachement composé presque en totalité d'Anglais, et qui s'était malencontreusement embourbé, à portée de l'artillerie chinoise, périt à peu près tout entier. Il

fallait au plutôt obtenir satisfaction de cet échec, et faire ratifier le traité précédemment conclu.

Le général Montauban, choisi pour commander l'armée française, est un ancien officier d'Afrique qui s'est longtemps fait remarquer par ses talents de militaire et d'administrateur. Il possède, ainsi que bon nombre des officiers supérieurs qui ont servi en Algérie, et ce qui était surtout nécessaire dans la mission qui lui a été confiée, l'habitude de pourvoir à tous les besoins d'une troupe en campagne, au milieu d'un pays dénué de ressources, ou n'offrant que des produits d'un emploi immédiat difficile pour des soldats européens. Nous aurons à juger de l'extrême importance de cette qualité, chez un chef appelé au commandement dans des circonstances analogues à celles qui se sont produites en Chine. Au-dessous du général Montauban, des officiers tels que MM. Collineau, Jamin, O'Malley, de Bentzmann, avaient déjà fait leurs preuves en Algérie, en Crimée ou en Italie. Les corps désignés étaient le 101e et le 102e de ligne, le 2e bataillon de chasseurs, des batteries d'artillerie, un détachement du génie, un autre des troupes d'administration, et quelques cavaliers de l'armée d'Afrique. L'infanterie de marine fut appelée à fournir plusieurs bataillons.

Toutes ces troupes mirent à la mer vers décembre 1859. Sur les instances du général Montauban, elles durent faire relâche à Ténériffe, au cap de Bonne-Espérance, à Singapour et à Hong-kong. Au commencement de mai, les premiers navires arrivaient à

Shang-haï, sur le territoire chinois. Le général en chef, qui avait pris la voie de Suez, s'y trouvait déjà depuis le mois de mars, assisté de quelques officiers d'état-major, du personnel de l'intendance et d'autres services administratifs. Sous son impulsion, on s'occupe au plus vite de créer un hôpital, de faire des provisions de flanelle, d'acheter des nattes pour le campement, des chevaux pour la cavalerie, l'artillerie et les officiers supérieurs, d'organiser des dépôts de vivres, de linge, etc. Une partie des troupes débarque à Shang-haï pendant les mois de mai et juin; une autre va s'établir à Tché-fou, à 700 kilomètres au nord de Shang-haï, et à 250 kilomètres au sud du Pé-ho. La traversée a été des plus heureuses, et, résultat presque incroyable, la mortalité parmi les soldats s'est produite dans les mêmes proportions que dans les troupes stationnées en France.

Le 5 juillet, la petite armée part de Shang-haï; elle arrive le 9 à Tché-fou, où elle se joint aux troupes qu'elle trouve campées dans une position fort pittoresque, et bien approvisionnées de toutes les denrées nécessaires. Les corps qui doivent combattre, réunis durant plusieurs jours sur le même point, complètent leur organisation, et s'exercent aux manœuvres d'ensemble. Pendant ce temps-là, des officiers d'état-major vont reconnaître l'embouchure du fleuve Pé-ho, et recherchent des points de débarquement.

Le 26 juillet, on reprend la mer, et le 28 la flotte française se rencontre avec la flotte anglaise, à laquelle rendez-vous avait été donné.

L'embouchure du Pé-ho est le point du rivage qui se rapproche le plus de Pé-king. On cherchait à débarquer dans son voisinage, afin d'avoir à faire par terre le moins de chemin possible; de plus, les eaux de ce fleuve conduisant près de la capitale de la Chine, on voulait s'en servir pour aider les troupes de terre, et surtout les approvisionner. Mais l'entrée du Pé-ho est obstruée d'estacades et défendue par des forts; il était nécessaire de s'emparer de ces ouvrages pour ouvrir la navigation du fleuve, et rester ainsi maître d'une grande voie de communication qui mène de ces points à Tien-tsin, et de là près de Pé-king.

Un peu au nord de l'embouchure du Pé-ho se jette à la mer une rivière nommée Pé-tang-ho, sur la rive droite de laquelle se trouve le village de Pé-tang. De ce point part une chaussée qui conduit dans l'intérieur du pays, un peu en amont des forts du Pé-ho; et comme Pé-tang est entouré d'eau, un pont relie le bourg à la grande route dont il est question. Quelques ouvrages défendent les abords du côté de la mer. Il fut convenu que l'on tenterait le débarquement sur la rive droite du Pé-tang-ho, assez loin des forts, pour ne pas être inquiété par leur feu, puis que l'on chercherait à s'emparer du pont et de la tête de la chaussée, pendant que l'artillerie des chaloupes ferait diversion par la rivière. Le 1er août cette opération eut lieu. 2,000 fantassins français et quelques canons sont placés sur des jonques et des chaloupes qui remontent la rivière jusqu'à proximité de Pé-tang. Les mêmes dispositions sont prises par les Anglais. Notre général en

chef et 200 chasseurs sautent à l'eau, marchent longtemps dans la vase, et atteignent enfin le rivage. Leur exemple est aussitôt suivi. Quelques cavaliers tartares apparaissent au loin sur la chaussée et s'enfuient; point de signe indiquant des projets de résistance. Le pont qui mène à Pé-tang est occupé par quelques hommes, et le bourg lui-même tombe entre nos mains, ainsi qu'un fort voisin qui était abandonné et armé de *canons de bois*. Un détachement anglais coopérait à cette prise de possession. Pendant la nuit du 1er au 2 août et la journée du 2, les deux armées débarquent tranquillement à Pé-tang et organisent un centre d'approvisionnement provisoire. La population consternée ne songe qu'à la fuite.

Le 3 août, une reconnaissance fait présumer l'existence d'un camp retranché occupé par des troupes tartares, à quelques kilomètres de Pé-tang, dans la direction du Pé-ho.

Le 12 août, les armées alliées se décident à pénétrer dans l'intérieur du pays; elles chassent sans difficulté quelques détachements de cavalerie et viennent camper à Sing-ho, en amont des forts de la rive gauche du Pé-ho. N'oublions pas que la prise de ces derniers ouvrages était le premier résultat important que se proposaient les alliés, comme devant livrer le fleuve à nos flottilles et assurer nos derrières. Il y avait donc à marcher de Sing-ho sur les forts du Pé-ho, et le camp retranché dont on avait reconnu l'existence se trouvait à Tang-ho, à 5 kilomètres environ de Sing-ho, dans la direction des forts convoités.

Le 14 août, ce camp est enlevé d'assaut, de deux côtés à la fois, par les troupes anglaise et française. L'ennemi laisse sur le terrain plus de 100 cadavres et 15 pièces de bronze. Les forteresses du Pé-ho ne sont plus qu'à 6 ou 8 kilomètres.

Le 17, un pont volant est jeté sur le fleuve; une des deux brigades françaises va s'établir sur la rive droite et a pour principale mission de couper toute communication entre l'intérieur du pays et les forts de l'embouchure du Pé-ho.

Des reconnaissances détaillées apprennent enfin que la défense est organisée d'une façon identique sur les deux rives. Des deux côtés, il existe d'abord, du côté de la mer, un premier fort qui bat le fleuve et protège un système d'estacades; puis, en remontant la rivière, on trouve un second fort soutenant le premier, et plus haut encore des camps garnis de troupes. Les quatre forts, qui portent le nom de Tong-kou sur la rive droite, de Tang-ho sur la rive gauche, et dont l'ensemble s'appelle Ta-kou, sont assez proches les uns des autres pour s'aider mutuellement de leur artillerie.

Les généraux alliés convinrent d'enlever d'abord les forteresses de la rive gauche. Le 21 août, les dispositions sont prises pour l'attaque du fort le plus voisin du camp de Tang-ho; une brigade anglaise et une brigade française se préparent à l'assaut, pendant que l'artillerie ouvre son feu à la fois et sur ce fort et sur celui de la rive droite, dont les boulets prennent d'écharpe les troupes alliées. Les canonnières des deux

flottes ont réussi, d'autre part, à prendre position en remontant le fleuve, et battent l'établissement de la rive gauche le plus voisin de la mer. Deux explosions terribles, l'une dans ce dernier ouvrage, l'autre dans le fort de la rive droite qui est vis-à-vis la forteresse investie par nos troupes, indiquent les succès de notre artillerie, et le feu des ennemis se ralentissant, le signal de l'assaut est donné.

La défense se montre des plus vigoureuses, et ce n'est qu'au prix d'importants sacrifices que notre drapeau est fixé sur les remparts ennemis. Dans l'après-midi du même jour, le second fort de la rive gauche est occupé sans résistance ; nos adversaires étaient frappés de stupeur. Le vice-roi de la contrée (le Pé-tchi-li) capitule dans la soirée, et nous abandonne les deux rives du Pé-ho, ses forts et ses camps retranchés, et la libre navigation du fleuve jusqu'à Tien-tsin.

Les forteresses étaient armées d'une façon formidable ; plus de 500 pièces de gros calibre et de grandes quantités de munitions de guerre sont restées en notre pouvoir. 1,000 Tartares environ avaient succombé. Les troupes ennemies, démoralisées, avaient fui dans tous les sens. Nos pertes consistaient en 200 Français et 250 Anglais mis hors de combat.

Le 24 et le 25 août, les canonnières remontent jusqu'à Tien-tsin ; les deux armées s'installent successivement sur ce point, où la paix doit se conclure, espère-t-on, entre les ambassadeurs des alliés et ceux de l'empereur de la Chine. Les Anglais campent près

de la ville, sur la rive droite du fleuve, les Français sur la rive gauche.

III.

Nous croyons devoir placer ici quelques détails qui auraient nui, croyons-nous, à la clarté du récit, si on les eût exposés au milieu des événements que nous venons de résumer.

Le général Montauban, avons-nous dit, avait montré pour le bien-être de la troupe les soins les plus attentifs. Il avait fait fabriquer et distribuer une espèce de chapeau-casque très léger et fort ingénieusement disposé, l'air se renouvelant au-dessus de la tête, de manière à empêcher l'extrême chaleur. Chaque homme fut, de plus, pourvu d'un couvre-nuque, d'une natte en paille de riz, destinée à couvrir la tente durant le jour, et à servir au couchage pendant la nuit, enfin de bambous et de cordes pour dresser des abris. Des distributions journalières de thé, de café, d'eau-de-vie ajoutaient au bien-être du soldat, qui se trouva on ne peut mieux préparé pour la campagne.

A Tché-fou, les troupes avaient été installées avec beaucoup d'intelligence, et les populations du pays, qui avaient fui en voyant notre débarquement, s'étaient bientôt ravisées à la suite des démarches du général Jamin, qui avait fait afficher et annoncer quelles étaient nos intentions. Aussi ne tarda-t-il pas à s'établir, au milieu du camp français, un marché où Chinois et Européens échangeaient un langage des plus curieux.

A quelques jours de là, lorsqu'il fut question du débarquement, un point favorable avait été vainement cherché, soit au nord, soit au sud des bouches du Pé-ho. On se décida pour les rives du Pé-tang-ho, parce qu'il fallait prendre un parti, mais le débarquement sur ce rivage était plein de difficultés. Les embarcations, même celles ayant un faible tirant d'eau, ne pouvaient approcher la terre ferme, et nous avons vu que le premier détachement qui entra en action fut obligé de se jeter à la mer, et de marcher longtemps dans la vase. Très heureusement le fort, le pont et le village de Pé-tang n'étaient point défendus, de sorte que le restant des troupes put venir débarquer commodément, dans un petit port, qui servait aux habitants du pays. Nos soldats ont conservé un triste souvenir des environs de Pé-tang ; ce n'est tout autour de ce village qu'une boue infecte. Pas de végétation, pas de verdure à l'horizon. Les Anglais, qui prisent davantage le *comfort*, ont éprouvé un désappointement plus vif encore. Ils avaient hésité d'abord à se mettre à l'eau, puis ils s'y étaient décidés en voyant notre résolution ; mais aussitôt arrivés sur un sol plus ferme ils s'étaient occupés tranquillement de changer de chaussettes. Ce soin de propreté accompli, leur mauvaise humeur s'était un peu calmée, mais pas pour longtemps, car les alliés ne cessèrent de marcher ou de stationner dans la boue jusqu'au lendemain.

Le village de Pé-tang, dont on a estimé la population à 30,000 âmes environ, était à peu près abandonné. Les familles qui restaient encore émurent de compas-

sion nos soldats, et on s'empressa de les secourir. Elles donnaient tous les signes d'un caractère plein de douceur, de résignation, de soumission filiale. Ainsi les membres de chaque famille étaient restés, réunis par groupes, sous la direction du père, quelle que fût d'ailleurs la résolution prise : la fuite au loin, l'attente dans le voisinage, ou enfin le suicide, car on a trouvé des familles entières empoisonnées.

Le pillage des maisons abandonnées donna la preuve que la plupart des habitations étaient garnies d'objets de luxe, en quantité bien plus grande que ne pouvait le faire supposer l'aspect extérieur des lieux. La même remarque a été faite pendant tout le cours de la campagne; les Chinois manquent quelquefois du nécessaire, mais ils ont souvent le superflu. Beaucoup de ménages, en effet, possèdent des tissus de soie, des armoires, des coffrets richement ornés, des objets peints, etc. L'extérieur des maisons est fort triste; elles présentent uniformément des murs gris, presque sans ouvertures; tous les agréments sont réservés pour l'intérieur. On trouve habituellement au rez-de-chaussée une sorte de calorifère qui envoie de la chaleur dans toute la maison, et chauffe des fourneaux sur lesquels se trouve constamment de l'eau en ébullition, prête pour le thé. Les habitants couchent sur des estrades assez semblables à nos lits de camp. Nos troupiers furent étonnés, dès leur entrée à Pé-tang, de voir rôder dans les rues des porcs en pleine liberté; c'est, paraît-il, une coutume du pays, et l'on peut penser combien l'ordinaire du soldat s'est, par ce fait, trouvé amélioré.

Notons aussi que le manque d'eau potable gêna beaucoup notre installation. Les environs ne fournissent que de l'eau salée, et les navires indigènes chargés d'approvisionner les habitants avaient interrompu leur service. La marine dut prendre des mesures pour fournir à cette partie de l'alimentation.

A quelques kilomètres de Pé-tang, le pays change complétement d'aspect, et Sing-ho est relativement un lieu de résidence délicieux. Il est entouré de jardins, de bosquets où nos soldats trouvent toutes nos fleurs, tous nos fruits, et d'autres encore qui nous sont inconnus. Les fruits sont en si grande quantité que les troupiers préparent chaque jour des confitures pour leur propre consommation.

Jusqu'au 14 août, les alliés ne trouvent aucune résistance sérieuse de la part de l'ennemi; ils ne rencontrent que des partis d'éclaireurs qui ne tiennent nulle part. Ce n'est qu'à la prise du camp retranché de Tang-ho que l'on commence à apprécier les soldats chinois. Ils sont petits et faibles de constitution; leur armement est des plus inoffensifs; il se compose de flèches, de lances, de sabres recourbés, d'armes à feu qui semblent des jouets d'enfants, et d'une artillerie mal servie et mal outillée. Quant au moral de ces troupes, il est pour nous inexplicable, ainsi que la plupart des faits qui ont été révélés par le séjour de nos soldats en Chine. Ainsi, on trouve dans l'homme de guerre chinois un mélange de faiblesse et de résolution, de pusillanimité et de courage dont il est difficile de se rendre compte, de même qu'au milieu des popula-

tions de ce pays, on rencontre à la fois beaucoup de douceur dans les caractères et dans les mœurs, et un raffinement de cruauté inouï. Les défenseurs de Tang-ho montrèrent de l'opiniâtreté et du courage, quelques-uns même se suicidèrent pour ne pas survivre à la défaite, et cependant leur camp a été enlevé par une poignée de soldats.

Dans la journée du 21, la défense fut plus vigoureuse encore. Les Chinois repoussaient les assaillants corps à corps, leur lançaient des boulets à la main, et jusque dans l'intérieur du fort, qui a été pris, opposaient une résistance désespérée. A la suite de ce combat, toutefois, l'armée entière qui défendait le Pé-ho s'enfuit frappée de stupeur. Ces pauvres Chinois n'ont pas l'habitude d'aller si vite ni si rudement en besogne. Pour eux, s'il est permis de juger d'après la lutte qu'ils soutiennent contre les rebelles, l'occupation des défenses du Pé-ho devait occasionner une longue campagne, accidentée d'épisodes journaliers, de chances diverses, chacun d'eux amenant des intervalles prolongés d'inaction; et voilà que les barbares poursuivent sans pitié leur triomphe, brisant tout à l'aide d'engins inusités, et ne s'arrêtant pas.

Mentionnons que de Sing-ho à Tang-ho, et tout autour des forts où nos troupes durent agir, il y avait de grandes difficultés matérielles à surmonter, par suite de la multiplicité des canaux et de la grande quantité des terrains vaseux.

Grâce aux événements que nous venons de résumer, les habitants de Tien-tsin ont montré, au moment de

l'arrivée des alliés, les dispositions les plus favorables. La population et les mandarins, loin de fuir, sont venus se mettre sous la protection des généraux en chef.

IV.

C'est dans cette ville de Tien-tsin que nous avons laissé nos ambassadeurs et nos troupes; la diplomatie poursuivant son œuvre. Les envoyés chinois s'étaient montrés assez conciliants; on s'était mis d'accord, et tout paraissait conclu, lorsqu'au moment de signer, l'ambassadeur ennemi se récusa, comme n'ayant pas de pouvoirs suffisants. On comprend l'indignation des alliés, qui se résolurent à poursuivre la campagne sans plus tarder, et à marcher sur la capitale. S'engager au milieu des terres avec le peu de monde dont ils disposaient était, de la part des Anglo-Français, une décision des plus audacieuses; mais la mollesse ou l'indifférence des populations, l'impuissance des troupes ennemies à nous résister avaient exalté, chez nos soldats, la confiance en eux-mêmes.

Une grande route dallée va de Tien-tsin à Pé-king, longeant la rive droite du Pé-ho pendant les deux tiers du trajet, et s'éloignant ensuite du cours d'eau pour se rapprocher de la capitale. Les alliés se décident à suivre cette voie de communication.

Le 9 septembre, une partie des forces anglaises et françaises se massent vers la partie nord de Tien-tsin. Le 10, elles se mettent en marche, et campent après avoir parcouru quelques kilomètres. Dès le lendemain,

un prince de la famille impériale et le ministre de la guerre écrivent pour continuer les négociations, et affirment qu'ils ont, eux, plein pouvoir. Malgré ces protestations, les troupes continuent leur marche à petites journées, puis s'arrêtent le 14 septembre à Khro-se-you, à 30 kilomètres de Tong-tcheou, et ce dernier point n'est plus qu'à 15 kilomètres de Pé-king. De nouvelles missives sont échangées, et cette fois les ambassadeurs annoncent aux généraux en chef que, par suite d'une convention définitive, les forces militaires doivent s'arrêter à 8 kilomètres de Tong-tcheou, que les entrevues avec les commissaires impériaux auront lieu dans cette ville, et qu'ensuite les représentants de l'Angleterre et de la France, suivis d'une escorte d'honneur, se rendront à Pé-king pour échanger les ratifications.

Aussitôt le commandant anglais sir Grant et le général Montauban autorisent un certain nombre d'officiers d'administration et quelques autres personnes, à se rendre à Tong-tcheou, les premiers, pour préparer le séjour et l'approvisionnement des troupes. Ces Européens se mettent en route le 17; le même jour les alliés continuent leur marche. Notre commandant en chef prend avec lui 600 chasseurs à pied, deux compagnies d'élite d'infanterie, une compagnie du génie et une batterie de 4, environ 1,100 hommes seulement. Il laisse le restant de sa petite colonne à Khro-se-you pour y garder les approvisionnements qui devaient arriver de Tien-tsin, et il mande, dans cette dernière ville, au général Collineau de le rejoindre

avec des troupes choisies, pour composer l'escorte d'honneur qui doit se rendre à Pé-king.

Depuis Tien-tsin jusqu'à Khro-se-you, les alliés avaient trouvé, sur leur route, tous les villages abandonnés. Ils s'attendaient à un spectacle moins attristant pendant la marche du 17, puisque les représentants des puissances ennemies s'étaient mis d'accord. Malgré cela, les deux colonnes ne rencontrèrent, comme les jours précédents, que des hameaux vides. Premier indice fort significatif.

Le 18, Anglais et Français se rendaient tranquillement au point désigné, où devaient s'arrêter les armées, conformément à la dernière convention. La colonne anglaise était d'avant-garde. A peine en marche, le général anglais fait prévenir qu'il a devant lui des forces tartares considérables; puis quelques-unes des personnes autorisées à se rendre d'avance à Tong-tcheou arrivent et annoncent qu'il y a, à proximité, toute une armée ennemie, de 15 à 20,000 hommes, prête au combat, qu'elles-mêmes ont été violentées et se sont échappées difficilement. Il n'y avait plus de doute à avoir, et, en effet, l'artillerie chinoise ne tarde pas à ouvrir le feu sur nos détachements. Les généraux alliés conviennent au plus vite du plan à suivre. La colonne anglaise occupera le terrain à gauche, et tiendra tête à la cavalerie ennemie, pendant que les troupes françaises exécuteront un mouvement tournant à droite, et, chassant tout devant elles, ramèneront le plus possible de Tartares devant le canon des Anglais. La combinaison eut un plein succès. Vers le milieu du jour,

l'ennemi était complétement débandé, après avoir essuyé de grandes pertes. Environ 80 pièces d'artillerie, établies le long d'une digue, nous sont abandonnées, et le camp est installé à Khaouat-tsun, à 7 kilomètres de Tong-tcheou.

Cette affaire est celle de Tchang-kia-kéou, et elle paraît avoir été résolue par le parti politique du sen-wang (généralissime) San-Koli–Tsin, ennemi acharné des étrangers. La cavalerie sike de l'armée anglaise et nos chasseurs et spahis, malgré leur petit nombre, ont eu une grande part au succès des alliés.

Le terrain parcouru par les troupes européennes, du 9 au 16 septembre, de Tien-tsin à Khro-se-you, présente constamment une plaine dont le sorgho et le millet composent la majeure partie des cultures. Chaque village est entouré d'une zone de jardins et de vergers. La chaussée est couverte d'une poussière insupportable, et le fleuve, à hauteur de Khro-se-you, n'a plus que très peu d'eau, ce qui rend la navigation fort difficile. — La marche du 17 se fait au milieu d'un paysage aux aspects plus pittoresques; les cultures sont plus variées; quelques bouquets de bois sont épars dans la campagne.

Le 19 et le 20, les généraux apprirent que le même San-Koly-Tsin, qui venait d'être battu à Tchang-kia, préparait encore la résistance sur la route de Pé–king, vers un point nommé Pali-kao, où se trouve un grand pont de pierre, sur le canal qui joint le Pé–ho à la capitale. Laissant donc à droite Tong-tcheou, grande ville dont il a été déjà question, les alliés, renforcés

des détachements venus de Tien-tsin, prennent la direction de Pali-kao. Mais nous sommes arrivés à la bataille la plus importante de toute la campagne; suivons-en le récit dans le rapport même du général Montauban :

« ..... L'armée française devait marcher directe-
» ment au pont, tandis que l'armée anglaise, déployée
» à sa gauche, chercherait un point de passage plus
» près de Pé-king.

» Le 21, à cinq heures et demie du matin, je passai
» en avant de l'armée anglaise, où mon tour de
» marche m'appelait, et je laissai mes bagages sous la
» protection de deux compagnies d'infanterie, dans un
» village situé à une lieue en avant de Tchang-Kia. Je
» m'avançai ensuite jusqu'à environ 3 kilomètres de
» Pali-kao, et nous rencontrâmes en ce point les pre-
» mières vedettes tartares. Je pris alors les dispositions
» suivantes :

» Une petite colonne d'avant-garde, composée d'une
» compagnie du génie, de deux compagnies de chas-
» seurs à pied, d'un détachement de pontonniers, d'une
» batterie de 4, et de deux pelotons d'artillerie à che-
» val, reçut l'ordre de se porter en avant sous le com-
» mandement du général Collineau. Le général Jamin,
» avec le reste du bataillon de chasseurs, des fuséens,
» la batterie de 12 et le 101e de ligne, suivit le mou-
» vement. L'avant-garde se trouva bientôt arrêtée de-
» vant de fortes masses de cavalerie qui débordaient
» sa gauche, à la hauteur de laquelle l'armée anglaise
» n'était pas encore arrivée. Le général Collineau s'ar-

» rêta et mit ses pièces en batterie. Je m'apprêtais à
» le soutenir avec le reste de mes troupes, lorsqu'un
» feu d'artillerie assez nourri s'ouvrit tout à coup sur
» ma droite. Mon chef d'état-major général, le colo-
» nel Schmith, se porta de lui-même en avant, dans la
» direction du canon de l'ennemi, et vint me rendre
» compte que le point d'où partait la canonnade sem-
» blait être le centre de sa première ligne de défense. Cet
» officier supérieur n'hésita pas à désigner ce point
» comme devant être la véritable position du pont.....
» J'ordonnai au général Jamin de faire déployer à droite,
» face au canon, le bataillon de chasseurs, les fuséens,
» la batterie de 12, et de faire avancer le plus promp-
» tement possible, pour former notre droite, les ba-
» taillons du 101e.

» Ce mouvement laissait entre le petit corps du gé-
» néral Collineau et moi un intervalle qu'il était urgent
» de remplir. J'envoyai le chef d'escadron Campenon
» porter l'ordre à ces troupes de se rabattre sur nous ;
» mais cet ordre ne put s'exécuter avant l'entrée en
» ligne de l'armée anglaise ; car, en ce moment, la
» cavalerie ennemie débordait nos deux ailes.

» Le sen-wang profita habilement de ces circon-
» stances pour charger en masse, en nous enveloppant
» de toutes parts. Au centre, la charge répétée plu-
» sieurs fois fut repoussée par les fuséens, la batterie
» de 12 et les chasseurs à pied. A la gauche, elle vint
» se briser contre la petite poignée d'hommes du gé-
» néral Collineau, devant la précision du tir de la bat-
» terie Samont, et devant la cavalerie anglaise qui

» débouchait sur le champ de bataille. Les cavaliers
» tartares échouèrent également à notre droite, où ils
» furent reçus par le 101e, disposé avec habileté et
» sang-froid par son chef, le colonel Pouget.

» Comme le 18, nos troupes étaient sorties victorieuses
» de ce cercle de cavaliers. Ces charges repoussées,
» la position de ma gauche, où l'armée anglaise
» venait de se déployer, ne me laissait plus d'inquié-
» tude. Je pouvais rapprocher de moi le petit corps
» du général Collineau, et je lui ordonnai, par un
» mouvement de conversion à droite, de tourner le
» village de Pali-kao, en gagnant le bord du canal,
» tandis que le général Jamin attaquerait de front en
» marchant droit au pont; le village abordé avec la
» plus grande vigueur, fut défendu pied à pied par
» l'infanterie chinoise. On ne peut réellement expli-
» quer que par l'infériorité de son armement les pertes
» peu considérables qu'un ennemi aussi nombreux et
» aussi tenace nous a fait subir. Mais la prise du village
» ne devait pas terminer la lutte. Pendant que le gé-
» néral Collineau, arrivé sur le bord du canal, aperce-
» vait le pont de Pali-kao et le prenait d'écharpe avec
» son artillerie, j'ordonnai au colonel de Bentzmann
» de faire avancer les fuséens et la batterie de 12 pour
» battre le pont d'enfilade et pour tirer sur les pièces
» qui le défendaient. Notre infanterie, marchant de
» maison en maison, était parvenue à s'emparer de
» celles qui sont sur le bord du canal, et couvrait de
» son feu tous les abords.

En ce moment, le pont de Pali-kao offrit un spec-

» tacle qui certainement est un des épisodes les plus
» remarquables de la journée.

» Tous les cavaliers, si ardents le matin, avaient
» disparu. Sur la chaussée du pont, monument gran-
» diose d'une civilisation vieillie, des fantassins riche-
» ment vêtus agitaient des étendards et répondaient à
» découvert, par un feu heureusement impuissant, à
» celui de nos pièces et de notre mousqueterie. C'était
» l'élite de l'armée qui se dévouait pour couvrir une
» retraite précipitée.

» ..... Le général Collineau passa le pont..., je le
» suivis avec le reste de mes troupes. Il était midi, et
» depuis sept heures du matin nous n'avions pas
» cessé de combattre; l'ennemi avait disparu... J'or-
» donnai de faire halte, et, après deux heures de repos,
» mes troupes étaient établies dans les camps et sous
» les tentes des soldats du sen-wang, à 12 kilomètres
» de Pé-king. Les journées du 18 et du 21 ont valu
» aux alliés 100 pièces de canon. »

Les alliés attendent des renforts laissés en arrière et un matériel de siége pour attaquer enfin la capitale impériale. Les lettres continuent à être échangées par la diplomatie; nos ambassadeurs demandent, avant tout, que les quelques Européens envoyés par avance à Tong-tcheou, et qui ont été faits prisonniers, soient rendus. Les commissaires impériaux éludent la question.

Le 5 octobre, après avoir laissé quelques compagnies à Pali-kao, dans une bonne position de défense, pour assurer les communications avec le Pé-ho, les colonnes



continuent de marcher et viennent établir leur bivouac à 6,000 mètres de Pé-king et en vue de la ville. Le 6, la grand'halte se fait à 2,000 mètres de l'angle nord-est de Pé-king ; divers renseignements font croire qu'une armée de dix mille Tartares attend à proximité, dans un camp retranché dont le relief se fait voir à l'horizon. La marche est reprise et les ordres sont donnés pour l'enlèvement de l'ouvrage ennemi ; mais on trouve les retranchements abandonnés, et des espions assurent que les contingents tartares se sont réfugiés à Yuen-min-yuen, résidence impériale, près de laquelle le camp est établi dans la soirée.

Pendant ces deux jours la marche des alliés avait été pénible et embarrassée. Le pays est très couvert ; il est sillonné d'une foule de routes qui se croisent, et au milieu desquelles il est difficile de se reconnaître. On est souvent obligé de revenir sur ses pas.

Le 7 au matin, les délégués français et anglais prirent possession, sans éprouver de résistance, de Yuen-min-yuen, qui est une réunion de palais et de jardins dispersés sur une très grande surface, 15 kilomètres environ. On y voit de nombreuses pagodes remplies de dieux d'or, d'argent ou de bronze de dimension gigantesque. L'un d'eux n'a pas moins de 70 pieds de haut. Puis des constructions de marbre blanc couvertes de tuiles vernies, des lacs, des ponts, des parterres sont disposés de façon à produire des points de vue admirables. Les journaux ont publié d'amples détails sur les immenses approvisionnements de luxe dont

cette résidence était encombrée, et que se sont partagés les alliés.

Le 9 octobre, nos troupes se rapprochent de Pé-king, et les commissaires chinois se décident à nous renvoyer quelques-uns des prisonniers si instamment réclamés. Ces malheureux avaient été fort maltraités; ils ne peuvent donner des renseignements sur ceux qui manquent encore à l'appel.

Le 17, des batteries de siége sont établies à 60 mètres des murailles de la ville, et en même temps le prince Kong, jeune frère de l'Empereur, qui dirige le gouvernement depuis la fuite du souverain, est sommé de nous livrer la porte la plus voisine de notre camp. Les autorités chinoises y consentent et les troupes alliées s'empressent d'occuper la porte désignée, en présence de masses populaires qui ne font voir qu'un sentiment d'excessive curiosité. Le 18, sur de nouvelles menaces, les cadavres des prisonniers morts sont rendus à leurs compatriotes. Les Anglais ont perdu 13 individus sur 26, qui avaient été saisis, et les Français 7 sur 13.

Cependant la solution définitive se faisait toujours attendre, et il allait falloir songer à la retraite, car le froid commençait à se faire sentir; les montagnes voisines se couvraient de neige. Mais les alliés, les Anglais surtout, voulaient, avant de partir, faire un exemple terrible et brûler Pé-king. Les batteries de siége s'apprêtaient à accomplir leur œuvre de destruction, lorsque le prince Kong se décida à accepter définitivement les conditions de nos plénipotentiaires.

Le 25 octobre, les Anglais concluent leur traité particulier avec le gouvernement chinois. Le lendemain, notre ambassadeur, le baron Gros, entre dans Pé-king avec une bonne partie de l'armée française, des canons même, et vient au palais des Rites où le traité de paix est signé, en présence d'une nombreuse assistance. Une indemnité de 60 millions de francs est accordée à la France comme frais de guerre. La ville de Tien-tsin est ouverte au commerce étranger au même titre que divers autres ports déjà rendus accessibles à nos navires, conformément au traité de Tien-tsin de 1858. Diverses mesures sont prises pour assurer le payement des sommes indiquées; 1,600,000 francs avaient préalablement été payés aux autorités françaises pour indemniser les familles des prisonniers morts. Les Anglais obtiennent 120 millions de francs comme indemnité de frais de guerre.

Dès les premiers jours de novembre, la retraite commençait; une partie des troupes françaises étaient désignées pour hiverner à Tien-tsin sous le commandement du général Collineau, qui devait plus tard y succomber à la suite de maladie. Le restant des troupes et le général en chef revinrent à Shang-haï, attendant les instructions du gouvernement.

V.

Le traité que l'Angleterre et la France avaient eu si grand désir de conclure avec le gouvernement chinois, a été signé et ratifié, et il a reçu aussitôt un

commencement d'exécution, mais la situation intérieure de la Chine ne doit-elle pas inspirer des craintes pour l'avenir de ce traité, et nos soldats n'auront-ils pas encore à intervenir dans le but de le faire respecter? Nous ne pouvons terminer ce résumé sommaire de l'expédition de 1860, sans dire quelques mots des appréhensions que fait naître l'état actuel de l'empire chinois.

La partie septentrionale de ce vaste pays est peuplée de populations tartares qui ont acquis la suprématie, à une certaine époque, par voie de conquête. La dynastie régnante est tartare; les défenseurs les plus dévoués du trône impérial se composent de troupes tartares; enfin les principaux dignitaires de l'Etat ont la même origine. Or, ces conquérants de la Chine sont divisés, paraît-il, en deux partis. L'un, dirigé naguère par le fameux San-Koli-Tsin, veut le maintien de l'autocratie dans toute sa rigueur, l'expulsion des étrangers, l'isolement traditionnel, et la continuation de toute l'influence gouvernementale entre les mains des Tartares seuls. Le second parti, qui a pour chef le prince Kong, frère de l'Empereur régnant, voudrait la paix à tout prix, même avec les étrangers, et pencherait vers un retour aux anciennes habitudes chinoises; c'est-à-dire l'accès des habitants de la partie méridionale de l'empire, aux hautes fonctions du gouvernement, concurremment avec les Tartares, et l'emploi des ressources publiques à l'amélioration du pays, à la reprise des grands travaux qui étaient jadis une véritable gloire pour la Chine.

A côté de ces deux partis, il en existe un troisième qui grandit, chaque jour, c'est celui des rebelles. Il a toutes ses ressources dans les provinces méridionales toujours mal disposées, on le comprend, contre les Tartares du nord. Les insurgés qui n'avaient d'abord qu'un but religieux, affichent maintenant tout un programme, à la fois religieux, politique et social. Réunis, dans le principe, autour de quelques chefs qui prêchaient un Dieu unique, et renversaient sur leur passage les idoles et les temples qui leur sont consacrés, ils n'ont pas tardé à voir se joindre à eux les descendants des Ming, ancienne dynastie chinoise, et tous leurs partisans politiques. Ceux-ci cependant, ont renoncé pour le moment à la restauration de leurs princes, et tous s'inclinent devant le chef primitif des révoltés, le réformateur qui prétend exercer seul le commandement suprême et fonder une dynastie. Le noyau des rebelles s'est bien vite accru d'une foule de misérables, ruinés par la mauvaise administration du pays, et de toutes les petites bandes de brigands qui opéraient isolément, avant qu'un drapeau de ralliement ne leur fût apparu. Depuis 1850, la marche de ce parti révolutionnaire est devenue réellement inquiétante pour le gouvernement central ; il possède aujourd'hui une bonne partie des provinces du sud, Nankin l'ancienne capitale de la Chine, et journellement il gagne du terrain. Il ne faut pas compter toutefois sur un fait de guerre pour voir surgir une solution. Ni les rebelles, ni les impériaux ne sont gens à décider l'avenir dans une bataille. Lorsqu'ils doivent se rencontrer,

ils restent habituellement en présence, à quelques kilomètres les uns des autres, poussant des cris et brûlant de la poudre par distraction. Le manque de vivres ou toute autre circonstance locale, oblige seule un des groupes à se retirer, à la grande joie de l'adversaire. Cet état de choses menacerait par là de s'éterniser, mais les rebelles ont une sorte d'avantage réel ; les masses sont pour eux et les suivent, aussi leur marche est-elle envahissante. Nous résumons donc ainsi la situation. Le traité de Tien-tsin est dû au parti du prince Kong qui s'est trouvé le plus influent lors de l'investissement de Pé-king. Mais si les partisans de San-Koli-Tsin reprenaient le dessus, ou si les rebelles venaient à occuper les ports de commerce du littoral, n'est-il pas à présumer, que le traité que nous avons obtenu avec tant de peine serait déchiré.

Des nouvelles récentes nous apprennent, il est vrai, qu'une décision importante et toute favorable à la bonne entente avec les étrangers, vient d'être prise par le gouvernement chinois. Une sorte de ministère des affaires étrangères a été créé, et le prince Kong a été chargé de sa direction. Le signataire du traité de Tien-tsin cherchera probablement à défendre son œuvre; il était certainement difficile de faire un choix qui fût mieux apprécié des puissances occidentales. Le prince Kong, en effet, était fermement convaincu avant la conclusion du traité que les alliés demanderaient d'abord sa tête comme première satisfaction, il a donc dû conserver pour des vainqueurs aussi indulgents que nous l'avons été, à ses yeux, une certaine gratitude.

Mais à côté de ce fait rassurant pour nos relations à venir avec la Chine, il s'en produit un autre qui est loin d'avoir le même caractère. L'Empereur persiste, écrit-on, à ne plus vouloir habiter sa capitale, au moins jusqu'à ce qu'elle ait été purifiée de la tache qui lui a été imprimée par le contact des armées européennes, c'est-à-dire que l'entourage impérial ne ne s'est pas encore départi de ses vieux préjugés, et il est permis dès lors de concevoir des craintes sur la façon dont seront traités nos ambassadeurs qui vont avoir leur résidence fixe à Pé-king. Selon l'usage des autres pays ils doivent être présentés au chef de l'État. Celui-ci voudra-t-il les recevoir, consentira-t-il à ce qu'on l'approche, si on n'accomplit pas les génuflexions et autres cérémonies si chères aux Chinois? Il y a deux ans, le ministre plénipotentiaire des États-Unis fut obligé de conclure à Pé-tang, avec des fonctionnaires de second ordre, un traité qu'il était venu négocier; il ne parvint pas à présenter ses lettres de créance à l'Empereur lui-même, parce que l'on ne put pas se mettre d'accord sur la question des prosternements. Le séjour des ambassadeurs anglais et français à Pé-king, ne tardera donc pas, pensons-nous, à susciter quelque incident grave. La cour tartare, il faut le dire, n'a jamais reçu que les envoyés des nations tributaires ou sujettes, il n'est pas étonnant qu'elle se trouve embarrassée pour accueillir les représentants de peuples qui prétendent marcher d'égal à égal; et changer son cérémonial peut lui paraîtr une sorte de déchéance devant laquelle elle recule.

Il est difficile de prévoir comment la Chine sortira

de tous ces embarras. Ses institutions, son organisation ne sont pas, à la rigueur, les causes absolues de sa décadence; l'affaiblissement des caractères, le manque d'activité des intelligences en sont des raisons bien plus sérieuses, et comment y remédier? Ainsi le concours pour les emplois publics n'est certes pas, par lui-même, une coutume mauvaise, mais les examens ne portantque sur des textes de peu de valeur qu'il s'agit de posséder de mémoire, et ne sollicitant point le travail de l'intelligence, il en résulte que ceux qui obtiennent des diplômes de lettrés, n'en sont pas moins des administrateurs inhabiles. Aussi voit-on les illettrés qui achètent ces mêmes distinctions, car leur obtention à prix d'argent est tolérée, faire souvent preuve de plus de capacité que les mandarins promus à la suite de concours. Le pays entier est divisé en une vingtaine de provinces ou de gouvernements, et chacun d'eux comprend des circonscriptions qui ont la plus grande analogie avec nos départements, nos arrondissements, nos cantons et même nos communes. Au-dessous des gouverneurs de province, des agents remplissent à peu près les mêmes fonctions que nos préfets, nos sous-préfets et nos maires. Mais la plupart des administrateurs n'ayant pas une solde suffisante pour payer leurs simples frais d'administration, sont obligés de commettre des exactions, et où s'arrêtent-ils? Il suffirait qu'une impulsion vigoureuse donnât la vie à toute cette organisation, pour qu'elle devînt utile et fructueuse, d'incapable et de ruineuse qu'elle est pour le moment.

Les forces militaires en dehors de quelques corps

de Tartares, qui gardent Pé-king et l'Empereur, se composent d'un grand nombre d'enrolés volontaires, qu'on laisse dans leurs foyers, et auxquels on alloue une ration de riz et une petite solde. Cette dernière passe tout entière, il est vrai, entre les mains des mandarins des diverses classes. Les soldats inscrits doivent se présenter, lorsqu'ils en sont requis, mais, le cas échéant, beaucoup font défaut. Il manque là aussi une certaine énergie, un ressort, qui secoue le Chinois et le prépare à devenir un véritable homme de guerre.

Le principe qui paraît occuper la première place dans la société chinoise, est celui de l'amour filial. Les mœurs, les lois du pays prescrivent avant tout la vénération des ancêtres, le respect de l'autorité paternelle, et par suite de celle du chef de l'État qui est le père de tous. Or, ce sentiment irréprochable au point de vue moral, n'est peut-être pas suffisant sous d'autres rapports. Le respect exagéré du passé, de la tradition, n'est pas favorable, par exemple, au développement d'une nation; au moins pouvons-nous constater que la plupart des progrès réalisés au bénéfice des peuples européens, se sont imposés à la suite de révoltes ou de protestations, c'est-à-dire en violation de cet amour filial, base de l'organisation chinoise.

On ne saurait, du reste, se faire illusion sur l'état de décadence de ce vaste empire. A une époque plus reculée, il manifestait son énergie vitale par des œuvres grandioses et dignes d'admiration, et probablement il se fût alors mieux défendu contre l'étranger. Mais de nos jours, ces grandes chaussées qui sillonnent

l'empire, et dont une est longue de soixante jours de marche, sont dans un état déplorable ; les canaux qui ont beaucoup contribué à la prospérité du pays sont mal entretenus ; partout les pagodes tombent en ruine, et la capitale elle-même dont on disait tant de merveilles, nous a surtout révélé l'affaissement du peuple chinois. Certes, la résidence impériale de Yuen-min-yuen était splendide, et si l'on peut conclure de là que les intérets particuliers de la famille régnante ne sont pas oubliés, il n'en est pas de même de ceux bien plus importants du pays tout entier. Pé-king, la grande capitale dont la population est estimée à un ou deux millions, est composée de deux villes ayant la forme d'un parallélogramme et juxtaposées. Celle du nord est plus spécialement affectée aux édifices du gouvernement, aux habitations des fonctionnaires et des troupes, et la seconde est occupée presque entièrement par le commerce et l'industrie. Les murailles extérieures des deux villes sont assez bien conservées, mais l'aspect intérieur des cités est repoussant. Si les rues sont longues et larges, en revanche elles ne sont pas nivelées ; une poussière noire et épaisse pendant l'été, une boue de la pire espèce lorsque vient l'hiver, des mares vaseuses, des trous, des amas d'ordures gênent la circulation et offrent un ensemble des plus tristes. Les palais, dont le baron Dupin nous faisait tout dernièrement une description enthousiaste, ne sont que des hangars clos de murs, des masures délabrées.

Que dire de la dégradation morale, bien plus pénible à voir, de ce peuple si nombreux (les renseigne

ments varient entre 150 et 500 millions), qui se laisse envahir par une poignée d'étrangers, et ne manifeste que de la crainte ou de la curiosité. Il y a loin de là à cette énergie excessive des populations arabes de l'Algérie, par exemple, qui, de temps à autre, espèrent par un soulèvement partiel de quelques centaines de tentes, vaincre une armée française de plus de cinquante mille hommes. Il est juste de faire remarquer toutefois que le sentiment patriotique se développant chez une nation, à la suite des luttes qu'elle est obligée de soutenir contre ses voisins, les Chinois qui ont toujours vécu dans l'isolement, ne se sont pas trouvés préparés en présence de notre invasion, fait sans précédent. Et puis, avouons qu'il nous est très difficile d'apprécier, à l'aide de nos idées, un peuple qui diffère entièrement de nous, et dont la conduite n'est à nos yeux qu'une série d'énigmes.

Sous le rapport des croyances religieuses, les Chinois ont des idées tellement confuses, qu'ils se trouvent naturellement disposés à une grande tolérance, et peut-être est-ce très favorable à leurs intérêts à venir. Ainsi ils n'ont point de religion nettement définie, possédant des dogmes incommutables. Il n'existe pas, comme on pourrait le croire, une religion de Confucius, une seconde de Boudha, une troisième de Lao-tseu, mais il y a des doctrines publiées par ces philosophes, et acceptées quelquefois toutes les trois ensemble par le même individu. Chacun se crée, par surcroît, des idoles à sa fantaisie, et en remplit les pagodes de son voisinage. C'est là ce qui nous est révélé

dans un travail de M. d'Escayrac de Lauture, qui a rempli une mission scientifique en Chine et au Japon.

Enfin, les seules qualités par lesquelles les Chinois paraissent avoir une certaine valeur, sont une très grande habileté dans tout ce qui tient au travail manuel, comme délicatesse et comme précision, et une notoire aptitude à l'industrie agricole. Ils possèdent plusieures plantes alimentaires dont l'acclimatation nous serait fort utile. On a remarqué entre autres une espèce de froment dont les feuilles sont employées comme légumes, et dont la tige sert de nourriture aux animaux domestiques. Il est aussi question d'un légume qui a de la ressemblance avec la laitue, mais qui a un goût plus relevé. On le sale, on le confit et on le mêle à divers aliments.

Répétons, en terminant, que l'expédition qui vient de s'accomplir est de nature à déterminer, peut-être prochainement, des événements d'une importance incontestable. Honneur donc aux quelques soldats français et anglais qui ont ainsi réparé, au profit de l'humanité, l'ébranlement d'un trop vieux monde.

F. HUGONNET.



OBSERVATIONS

SUR LES

NOUVELLES MANŒUVRES D'INFANTERIE,

Par un officier] d'état-major.

ÉCOLE DE BATAILLON.

§ Ier. — FEU PAR RANG.

Ce feu nous paraît à la fois d'une exécution difficile à la guerre, et d'une efficacité contestable.

S'il l'emporte momentanément et en apparence seulement, *sur le feu de deux rangs*, en donnant un feu simultané sur tout le front du bataillon, il exige d'autre part un sang-froid remarquable et une solidité éprouvée de la part de l'infanterie, qui devra l'exécuter.

Il y a mieux : il nous paraît impossible de le commander en temps utile, au milieu du bruit de la bataille, et c'est pour cela surtout que le *feu de deux rangs*, le feu à volonté, est le seul qu'on pratique sur le champ de bataille.

Si l'on voulait un feu de la moitié du bataillon, *réparti sur tout son front*, ce que ne donne pas *le feu de demi-bataillon*, il nous paraissait préférable de l'exécuter dans tout le bataillon, *par des fractions constituées*.

de flanc, *sans aucune* exception. La théorie devrait renfermer une indication formelle à cet égard.

§ III. — MARCHE EN BATAILLE.

La marche en bataille a été inutilement compliquée à notre sens, par la marche *par colonnes de divisions et par la marche en avant par le flanc droit* (*ou gauche des pelotons*.

La colonne de division, empruntée aux Allemands, ne peut atteindre le même but dans nos manœuvres que chez ces derniers, à cause de la différence de l'organisation du bataillon et de la force numérique des compagnies.

Puisque l'on a conservé le mouvement du *passage d'obstacles* en avant ou en arrière, il suffisait d'y prévoir le mouvement dont il est question, qui se ferait aussi régulièrement et aussi rapidement au commandement :

Pelotons pairs ou (*impairs*) *obstacle*.

La marche en avant par le flanc des pelotons n'a guère d'utilité non plus que pour les passages d'obstacles, et il eut été bon peut-être de ne pas compliquer la théorie nouvelle de ce mouvement.

§ IV. — DISPOSITIONS CONTRE LA CAVALERIE.

Sous ce titre, la nouvelle instruction sur les exercices et les manœuvres de l'infanterie introduit de

modifications assez nombreuses dans la composition et la formation des carrés.

Ces modifications nous paraissent susceptibles de nombreuses critiques.

Et d'abord, nous nous hâtons de le dire, nous croyons que la formation en carré ne répond plus aux progrès accomplis dans l'armement de l'infanterie, et dans le tir de l'artillerie. Nous croyons, que dans les guerres qui ont eu lieu récemment et dans celles qui vont suivre, prochainement peut-être, en Europe, *on ne doit plus former le carré que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles*, c'est-à-dire, *toutes les fois qu'une troupe d'infanterie pourra être attaquée d'emblée sur son front, sur ses flancs et par ses derrières.*

Cette circonstance ne se présente guère, en Europe, qu'à la fin d'une bataille perdue, quand il s'agit d'évacuer le champ de bataille, en présence de l'ennemi.

Nous ne parlons point, bien entendu, des guerres d'Afrique, ou de toute guerre hors d'Europe, où l'on n'est jamais absolument le maître d'interdire à l'ennemi l'attaque d'emblée, sur une partie quelconque de l'ordre de bataille. La formation en carré est souvent indispensable dans de pareilles conditions, et il est bien naturel de la conserver dans l'ordonnance.

Mais en Europe, une armée marche ordinairement sans aucune inquiétude pour sa ligne de retraite. Elle a toujours l'ennemi devant elle. *Dans ces conditions, la meilleure disposition contre la cavalerie nous paraît être la formation déployée.*

En voici succinctement les motifs :

L'infanterie atteint, *par son feu surtout*, son maximum de puissance. Elle n'a de chance de résister à l'action de choc de la cavalerie, qu'en arrêtant cette cavalerie à distance, par un feu sûr et rapide exécuté contre elle, avant et pendant la charge.

Tous les écrivains militaires considèrent une charge de cavalerie arrivée à 40 mètres de distance de l'infanterie qu'elle doit rompre, comme une *charge réussie*, parce qu'à cette distance, l'infanterie n'a plus le temps de tirer avec assez d'efficacité pour arrêter l'élan de la cavalerie.

Il y a donc tout intérêt pour l'infanterie, à présenter, au moment où elle est menacée d'une charge, le plus de feux qu'il lui sera possible.

La formation en carré réunit-elle cette condition? Évidemment non. Et, il y a plus; une bonne cavalerie *sachant attaquer un carré*, ne rencontrera même pas *le quart de feux* de l'infanterie qui compose un carré.

Quant à la résistance de pied ferme, à la baïonnette, au moment du choc, on sait ce qu'elle vaut et quel degré de confiance il faut y avoir.

Pour bien comprendre les observations qui vont suivre, il faut remarquer .

1° Que l'armement de l'infanterie a été entièrement remanié, et que son feu efficace, pendant la durée des guerres de la République et de l'Empire, atteignait à peine *la limite de 200 mètres:*

2° Que cette action efficace du feu, avec le nouveau

fusil, a été portée à 600 mètres environ, contre la cavalerie surtout;

3° Que les moyens de la cavalerie sont restés absolument stationnaires, qu'elle ne peut entamer la chage avec chance de succès qu'à 300 mètres de l'infanterie, et que jusqu'à cette distance, elle s'approche *au trot;*

4° Que l'artillerie s'est encore plus perfectionnée que l'infanterie; que la puissance de son feu s'est beaucoup accrue et qu'elle agit avec justesse à des distances inconnues il y a quelques années seulement.

Il résulte de ces observations .

1° Qu'à partir de 1,200 mètres, une masse de cavalerie s'avançant pour charger de l'infanterie, subira déjà des pertes sensibles, par l'action de l'artillerie seule ;

2° Que de 1,200 mètres à 600 mètres, ces ravages d'artillerie augmenteront, le tir devenant plus précis et plus rapide.

3° Que de 600 mètres à 300 mètres, la cavalerie déjà éprouvée par le feu de l'artillerie, sera soumise à l'action combinée de l'infanterie et du canon. Et dans cette période de sa marche, si l'infanterie tire vite et bien, la cavalerie n'arrivera point à entamer la charge. Mais, nous l'avons dit plus haut, son feu ne parviendra à son maximum d'effet, qu'autant qu'elle attendra la cavalerie *dans l'ordre déployé.*

A l'appui de cette dernière opinion il se présente une considération importante, tirée de l'examen de ce qui se passe sur le champ de battaille.

La cavalerie, qui *n'a pas l'action de feu* quand elle

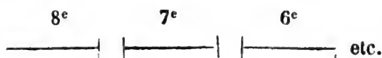
attaque de l'infanterie, est le plus souvent accompagnée de batteries à cheval, qui lui donnent cette action de feu, dans une certaine mesure. Ces batteries rapidement démasquées, font feu sur les carrés, pour y mettre le désordre et faciliter ainsi l'approche de la cavalerie.

Dans *l'ordre déployé*, ces batteries à cheval produisent peu d'effet.

Dans la *formation en carré*, au contraire, deux faces sont toujours atteintes, et les pertes deviennent plus considérables encore, s'il existe une réserve dans l'intérieur du carré.

Il est facile de voir, dès à présent, pourquoi la formation en carré nous paraît un non sens, à l'exception du cas de défaite où il peut devenir nécessaire : et voilà pourquoi aussi la formation du carré avec réserve nous semble un danger considérable ajouté à une faute tactique grave.

Il y a plus, nous soutenons, que la ligne d'infanterie déployée quand elle se compose de plusieurs bataillons produit un effet physique plus considérable sur le cheval, que la même ligne formée en carrés obliques, ou perpendiculaires, comme on voudra. Nous allons essayer de le démontrer, et bien qu'en pareille matière, une expérience de polygône soit fort peu concluante, cette expérience d'exercice même viendrait-elle à l'appui de notre proposition.



Soit une ligne de bataille de huit bataillons, ayant

ses flancs bien appuyés, ou convenablement protégés par de l'artillerie et des dispositions de troupes.

On peut affirmer qu'à la distance de 100 mètres seulement, rien que par le fait des écarts du tir, les intervalles de 16 mètres qui existent de bataillon à bataillon seront aussi bien garnis de feu, que le front même des bataillons.

La fumée s'étendra également, sans solution de continuité, sur tout le front de la ligne de bataille, et la dérobera toute entière à la vue de l'observateur placé en avant.

Une colonne de cavalerie se présentant pour charger, ne trouvera donc aucun point de la ligne dégarni de feux, et le cheval subira à la fois l'effet de la mousqueterie et de la fumée, qui l'impressionnent bien plus vivement que le feu du canon.

Il faudra au cavalier à la fois beaucoup d'habileté et de courage pour maîtriser son cheval et le forcer d'avancer sur un pareil obstacle. Dans la plupart des cas, les escadrons seront rompus dès les premiers instants de la charge, et les chevaux feront demi-tour.

Si, au contraire, les bataillons menacés par la cavalerie ont formé le carré, *l'intervalle de 16 mètres qui les sépare l'un de l'autre sera augmenté d'une étendue égale aux trois quarts du front de chaque bataillon. Et en même temps l'infanterie ne pourra plus couvrir le front qu'elle occupait que du quart de son feu.*

Le cheval, apercevant devant lui de grands espaces libres, s'avancera plus franchement. Son instinct lui

fera voir qu'il peut se dérober à droite ou à gauche. Le cavalier en sera d'autant plus le maître. Ajoutez à cela l'effet moral produit par les pertes matérielles, et ces pertes matérielles mêmes diminueront dans la même proportion à peu près que le feu de l'infanterie, c'est-à-dire de 1 à 1/4, ou de 4 à 1.

Nous persistons donc à croire *qu'il y a bien plus de risques à courir pour de l'infanterie,* quand elle est menacée par de la cavalerie, *à prendre la formation en carré qu'à conserver l'ordre déployé.*

Si nous passons ensuite à l'examen de détail de cette formation, les critiques qui vont suivre nous paraissent aussi fondées.

1° La 1re face du carré ne présente pas plus de solidité que le bataillon tout entier déployé.

2° La cavalerie. quand elle atteint la ligne de bataille sur laquelle les carrés se sont formés, sans heurter la 1re face, s'écoule à droite et à gauche avec tant de rapidité, que les 2e et 3e faces n'ont pas le temps de tirer.

3° La 4e face fait, dès le début de l'attaque de la cavalerie, et on ne sait trop pourquoi, puisque l'attaque ne peut se présenter que de front, face par le 3e rang, et tourne ainsi le dos à l'ennemi ! Cette face ne peut entrer en action que si la cavalerie, ayant dépassé les carrés, fait demi-tour pour les attaquer par la 4e face, circonstance qui ne s'est peut-être jamais présentée.

Déjà on avait songé à considérer cette 4e face comme la réserve du carré. Elle devait fournir les tirailleurs

et se former par leur ralliement au bataillon. Sa composition même, surtout dans la formation *en colonne double*, qui est la plus usitée, semblait la destiner à ce rôle, puisqu'elle est formée *des deux compagnies d'élite du bataillon.*

Si on persiste à employer aussi fréquemment le carré qu'on l'a fait jusqu'à ce jour, nous voudrions que la 4e face, *qui a toujours une compagnie d'élite* dans sa composition, cessât de faire demi-tour dès que le carré se forme. Elle resterait *face* en tête, à moins qu'on ait à craindre une attaque simultanée sur toutes les faces, et elle formerait seule la réserve du carré. Quoi qu'il arrive, quelque emprunt qu'on lui ait fait au profit des autres faces, il lui restera toujours assez de forces pour avoir raison des quelques cavaliers qui viendraient assaillir le carré par derrière, et il lui suffit de faire demi-tour, si cela devient nécessaire.

Si la justesse de cette observation était reconnue, les réserves qui ont le tort, dans la nouvelle théorie, de compliquer une formation *qui doit être, avant tout, simple et rapide*, disparaîtraient complétement de la nouvelle théorie.

Nous croyons en avoir assez dit déjà pour qu'on puisse s'étonner, à bon droit, de voir les réserves faire leur apparition dans l'ordonnance française, juste au moment où toutes les artilleries de l'Europe se transforment et acquièrent, aux grandes distances, une justesse de tir et une puissance de destruction inconnues jusqu'à ce jour. *L'ordre mince*, en présence de ce

fait, devient *d'une absolue nécessité*, et c'est le plus favorable, d'ailleurs, à notre excessive mobilité.

CONCLUSION.

Pour conclure, nous demandons qu'on supprime, ou que l'on modifie *le feu par rang*, dont l'utilité ne nous paraît pas établie, non plus que son efficacité dans une circonstance donnée.

Nous demandons, à sa place, le rétablissement du *feu de chaussée*, pratiqué plus d'une fois à la guerre avec un succès constaté.

Nous proposons *la suppression de la colonne de division dans la marche en bataille et la marche en avant par le flanc des pelotons*, qui rentrent dans les mouvements prévus par le mouvement *de passage d'obstacles*, et compliquent, sans utilité, notre ordonnance; on les indiquera seulement, dans la théorie, comme exercices, à l'article : *passage d'obstacles.*

Nous demandons qu'on prescrive le *doublement des files* dans les mouvements de flanc, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, § 2ᵉ. Nous croyons qu'on a mal compris la théorie en en faisant une application si générale.

Enfin, nous appelons l'attention sur les considérations présentées contre *la formation en carré*, pour résister à l'action de la cavalerie.

Il nous paraît certain que la cavalerie disparaîtra prochainement, *comme arme*, du champ de bataille.

L'avenir ne lui réserve, à notre avis, ***comme rôle important***, que celui de compléter la défaite d'un ennemi désorganisé et chassé du champ de bataille. Lui attribuer un rôle plus sérieux, c'est s'exposer à de graves mécomptes, et à subir des pertes d'autant plus regrettables qu'elles seraient inutiles.

La cavalerie doit fatalement subir une transformation prochaine et radicale. Seule, aujourd'hui, elle est restée stationnaire, si toutefois elle n'a perdu réellement de sa valeur.

Dans tous les cas, il nous paraît impossible de conserver à la ***cavalerie de réserve*** ce rôle que Napoléon Ier lui a si souvent assigné. Elle serait démolie par l'infanterie avant de pouvoir la démolir.

Pour la rédaction,
NOIROT.

LA

QUESTION DES HARAS (1).

DES REMONTES DE LA CAVALERIE EN FRANCE.

Pour achever de résumer l'historique de cette grande et laborieuse question des haras, il nous reste à examiner les mesures récentes décrétées par la direction générale, mesures qui ouvrent un nouvel horizon aux destinées de l'industrie chevaline. Nous avons dit comment l'intervention impériale, au sein d'une lutte ardente, avait été accueillie par le réveil des espérances de l'éleveur. Nous pouvons ajouter que le choix éclairé de S. M. l'Empereur, dans un directeur général, apprécié déjà par ses connaissances spéciales, son jugement droit et sa bienfaisante influence, a conquis immédiatement les sympathies du monde hippique.

Au début d'une mission qui devait porter les plus heureux fruits, M. le général Fleury faisait connaître aux inspecteurs généraux des haras, les instructions qui allaient décider du sort de la production. Marquées au coin d'une indépendance élevée qui brave la routine et le préjugé, elles empruntent aux systèmes op-

(1) Voir la livraison du 15 mai.

posés des membres de la commission hippique de 1860, leurs doctrines les plus fécondes, tout en soulevant des théories neuves que celle-ci n'avait pas abordées.

Avant d'entrer au cœur de la question, le directeur général jette un coup d'œil rétrospectif sur l'administration des haras, et il pose en principe que, jusqu'ici, elle ne s'est point assez préoccupée du débouché et qu'elle a placé dans l'amélioration seulement la solution du problème. Il en résulte que, malgré ses efforts, malgré la protection de la remonte militaire, la production est réduite au but restreint de vendre quelques étalons et quelques milliers de chevaux de guerre. L'élevage est borné à un niveau médiocre, le commerce éloigné, l'industrie chevaline paralysée dans son avenir.

De grands reproches sont adressés à l'éleveur en France, voici en quels termes : « Les défauts sont de mal nourrir, de garder entiers, un grand nombre de chevaux perdus pour le service, de mal élever au point de vue commercial, et de ne pas préparer le cheval qu'il veut offrir au consommateur. C'est à cette infériorité d'élevage sur l'Allemagne et sur l'Angleterre, qu'il faut attribuer la défaveur, disons plus, le dédain que la classe riche a pour le cheval français. Dans ces circonstances, qui portent atteinte à un grand intérêt national, il faut tenter des voies nouvelles, il faut prendre des mesures qui, dans quatre ou cinq ans au plus tard, amèneront des résultats certains, si les éleveurs veulent s'associer à cette pensée et si le

public, qui décide en dernier ressort, veut nous comprendre et s'unir franchement aux efforts de la direction. »

Aussi, M. le directeur général ne se fait aucune illusion sur la lourde tâche qui lui incombe, il a la conscience des efforts persévérants qu'il lui faudra accomplir pour arriver à un succès d'autant plus difficile que ce n'est pas encore là le seul côté faible de notre production. En rapprochant ce jugement des appréciations que formulait sur ce sujet un inspecteur des haras, hippiatre dont l'opinion n'est pas suspecte, on pourra se faire une idée des obstactes sérieux qui attendent le bon vouloir de l'administration.

« Il n'y a pas une nation, écrivait M. Houël, où l'on comprenne moins l'amélioration chevaline et où l'on s'occupe plus légèrement et avec moins de suite de la production, qu'en France. A la place de la vérité, à la place des connaissances pratiques, on ne trouve partout que des idées vieilles et erronées, d'autres adoptées sans examen. Nulle part un corps de doctrines, nulle part une opinion arrêtée. »

En face d'un état de choses aussi regrettable, le directeur général se propose d'inaugurer un système qui, par l'accord complet des administrations de la guerre et des haras, fasse converger les efforts de chacune vers un but unique, et marche au développement et à la liberté de l'industrie chevaline. En voici les plus importantes déductions.

Les chevaux d'élite, destinés à être vendus comme étalons, seront visités au printemps dès l'âge de deux

ans, et tous ceux qui seront jugés dignes d'être employés à la reproduction, se distingueront par une carte d'aptitude remise à leurs propriétaires, carte qui leur donnera droit de concourir à l'âge de trois ans aux épreuves qui précéderont les achats.

Ces épreuves auxquelles sont réservés des prix spéciaux et importants se résument en courses au trot pour les chevaux d'attelage, et au galop avec obstacles pour ceux de selle. C'est alors que l'administration exercera son choix parmi ceux qui auront justifié du plus éclatant mérite et des plus brillantes qualités. L'achat des étalons sera donc entouré désormais de précieuses garanties.

Quant à ceux qui ne seraient pas jugés susceptibles d'être utiles à la production, ils devront d'après les conseils des inspecteurs généraux être castrés au plus tôt, et ils pourront après guérison être préparés à concourir aux primes de castration accordées à la conformation et au mérite des allures de main. Ils subiront les épreuves de dressage attelés ou montés, et de la course au galop avec obstacles.

« La castration du poulain impropre à la reproduction, dit M. le directeur général, est une nécessité pour tous les services. L'avenir du commerce est dans le cheval hongre ; il faut par tous les moyens pousser les éleveurs à perdre cette habitude fâcheuse, d'élever un si grand nombre de chevaux entiers, dangereux aux autres chevaux et à l'homme lui-même, plus chers à nourrir, exigeant plus de soins et d'espace, nuisant à la bonne production par des accouplements

de hasard, et qui, restant spécialisés dans leur emploi, ne pourraient pas être, à un moment donné, utilisés au service de l'armée. En dehors du cheval de gros trait, qui a sa raison d'être, il faut donc nous appliquer par la persuasion, par les encouragements, à vulgariser l'emploi du cheval hongre; il deviendra bientôt une source de richesses pour l'industrie commerciale et agricole et assurera des ressources immenses à la remonte militaire. »

Après s'être occupé des encouragements à décerner à la production mâle, l'instruction prend à partie la jument qui n'est pas moins bien partagée que le cheval dans la série des récompenses, mais avec condition expresse que dès trois ans elle aura été bien nourrie, dressée, soumise à un travail approprié à ses forces, et qu'elle devra avoir acquis le développement qu'elle peut offrir à cet âge.

En un mot, un moyen d'encouragements gradués, selon les âges et la destination de chaque cheval, la direction générale « enveloppe d'un réseau protecteur toute la question chevaline, elle stimule et prime le bon élevage, les bons soins, le dressage, la castration, les aptitudes à tous les services. »

Les écoles de dressage et d'équitation deviendront un auxiliaire puissant pour l'industrie chevaline. Les écoles de dressage qui fonctionnent déjà soit à Paris, soit à Saumur, ont rendu d'utiles services que M. le directeur général se plaît à reconnaître. Aussi le nombre en sera-t-il augmenté dans un avenir prochain. Les départements ont tellement compris les avantages

de ces institutions fécondes qu'ils tentent de toutes parts leur établissement avec une louable émulation. Toutefois, les nécessités budgétaires n'ont pu encore donner satisfaction qu'à quelques grands centres (1).

De larges encouragements continueront à être attribués aux courses. M. le directeur général trace ainsi la base de leur future organisation :

Augmentation du nombre des prix classés; — exclusion totale des handicaps et des courses pour chevaux de deux ans; — conservation des prix pour l'âge de trois ans; — prix très importants pour les chevaux de quatre et cinq ans avec des décharges pour ceux de l'ouest et du midi; — augmentation des poids et des distances pour certains prix; — enfin tout ce qui pourra maintenir l'institution des courses dans la véritable voie; l'épreuve du reproducteur.

Ces diverses mesures ont été ultérieurement réglées par des arrêtés de S. Exc. le ministre d'État, et déjà les courses de mai à Rouen ont inauguré la lutte entre les trotteurs attelés (2).

« Pour résumer ma pensée sur la production, dit en terminant M. le directeur général, le cheval de pur sang sera toujours la base de l'amélioration. Le cheval arabe sera introduit pour les croisements, là où nous en reconnaîtrons l'utilité. Les étalons demi-sang et trotteurs indigènes et étrangers, réunissant les conditions fondamentales de conformation et de mé-

(1) Dans sa séance du 3 mai 1861, le Corps législatif a voté un crédit supplémentaire de 703,500 fr. applicable au service des haras.

(2) Voir les arrêtés de S. Exc. le ministre d'Etat des 10 et 14 fé-

rite, continueront à être employés dans les établissements de l'État; mais ce ne sera qu'avec une très grande prudence que nous toucherons aux races de gros trait, qui, à de rares exceptions près, se sont jusqu'à ce jour conservées par elles-mêmes. »

« C'est ainsi que l'administration des haras, profitant des leçons de l'expérience, pourra suivre une voie plus large, un système plus populaire, et donner bientôt, nous l'espérons, un grand développement à l'industrie chevaline en France. »

De telles paroles sont un gage légitime de progrès. Elles attirent sur elles la juste approbation de tout homme qui s'intéresse en France au développement de la production chevaline et de l'art équestre, à l'avenir d'une immense industrie et à la puissance de notre cavalerie.

Et maintenant que nous venons de résumer en quelques pages le long historique des haras, il ne sera peut-être pas sans interêt de parler ici d'une institution qui se rattache à eux par la corrélation la plus intime, celle des remontes militaires. Les haras en perfectionnant la production, les remontes en lui ouvrant un débouché dans une large mesure et en satisfaisant avec

vrier. Une Commission centrale des courses et du *Stud-Book* a été instituée par le décret organique du 19 décembre 1860. Elle s'est réunie le 19 avril dernier sous la présidence de M. le comte de Morny pour examiner les titres produits à l'appui des demandes d'inscription au répertoire officiel des étalons et juments de race pure, importés en France depuis la publication du 2e vol. du *Stud-Book*, en 1856.

prévoyance les besoins de l'armée, sont les deux sources vives de l'industrie chevaline, et les deux plus riches éléments de la prospérité de la cavalerie.

Il faudrait de laborieuses recherches pour se rendre un compte précis de la façon dont se pratiquaient autrefois les remontes des troupes. Toutefois, nous lisons dans le règlement sur les haras de 1717, que ce genre de fourniture était fait par des marchands juifs. L'achat direct était probablement le moyen de transaction. Les colonels, habituellement d'opulents seigneurs, propriétaires de vastes domaines, achetaient, élevaient ou faisaient élever les chevaux nécessaires à la remonte de leurs régiments.

En 1785 seulement, l'administration de la guerre intervint dans le recrutement de ses chevaux. Le 17 avril de cette même année elle passa un marché avec un fournisseur pour une livraison de 2,000 de ces animaux âgés de trois à quatre ans et originaires d'Allemagne.

Ce mode d'achat dura jusqu'en 1790, époque à laquelle les régiments opérèrent eux-mêmes leurs acquisitions.

En 1791, l'administration crut devoir revenir aux marchés généraux. M. Duportail, ministre de la guerre, fit acquérir alors 3,500 chevaux de trois à six ans, avec une prime de 18 francs par tête au vendeur. En 1792, on en acheta 9,000, et 18,000 en 1793 à la suite de marchés. Et comme ces moyens ne suffisaient pas aux nécessités de la guerre, on compléta la remonte par des réquisitions frappées sur les départements.

En 1794, on institua les premiers dépôts généraux destinés à réunir les chevaux des diverses provenances.

En l'an IX, les régiments furent chargés d'acheter eux-mêmes, soit directement, soit au moyen de marchés; mais ce système ayant donné lieu à de graves abus, le ministre de la guerre reprit en 1807 le mode de transactions par l'intermédiaire de son administration.

En 1809 on créa des dépôts acheteurs sous les ordres d'officiers supérieurs ou généraux. Cette organisation rencontra quelque opposition chez les chefs des corps, néanmoins elle paraissait fondée d'une manière durable, lorsqu'en 1811 la reprise des hostilités obligea le ministre à autoriser les régiments à se procurer eux-mêmes des montures, sauf à en faire acquitter le prix par ses propres agents.

Les désastres de 1812 nous amenèrent aux réquisitions. On en frappa deux en 1813, l'une de 15,000, l'autre de 9,000 chevaux. Les dons volontaires fournirent en outre 16,813 cavaliers montés et 5,289 chevaux de pied. Mais les besoins étaient tellement incessants, les pertes si considérables, qu'en 1814 on dut recourir à une nouvelle réquisition de 15,000 de ces animaux.

En 1815 tous les modes sont pratiqués, achats directs des corps, dons volontaires, marchés et réquisitions.

Pendant les premières années de la Restauration, les corps de la garde royale et de la ligne achetèrent

directement les chevaux dont le prix fut soldé par les soins de l'administration.

Mais alors il se forma en Normandie une association de marchands qui enlevèrent la production chevaline et créèrent un monopole ruineux pour l'État. De scandaleux abus entouraient les opérations qui en furent le résultat. Les exigences de ces industriels devinrent telles que dans les années 1816, 1817 et dans les six premiers mois de 1818, la guerre ne put se procurer que 3,903 têtes. Cette société ne se bornait pas à rançonner le gouvernement. Les dures conditions qu'elle posait aux éleveurs menacés dans leurs revenus engagèrent ceux-ci à porter leurs soins sur l'élevage du gros bétail.

Frappé de cette situation qui allait placer l'armée dans un extrême embarras, le maréchal Gouvion Saint-Cyr, ministre de la guerre, résolut de s'affranchir de ces services onéreux. Il créa, le 25 mai 1818, le premier dépôt de remonte militaire à Caen. Les propriétaires et les éleveurs conduisaient directement leurs chevaux dans cet établissement et les livraient à l'État sans intermédiaire. De son côté, le ministre de l'intérieur favorisait par un concours actif l'institution naissante.

Les premiers essais furent heureux. Le ministre de la guerre fonda alors un deuxième dépôt en 1819 à Clermont-Ferrand.

Néanmoins, le système encore dans l'enfance ne pouvait fonctionner de manière à suffire aux besoins si nombreux de l'armée. En 1819, Caen avait acheté

1,696 chevaux, Clermont ne put s'en procurer que 926, et l'on fut obligé pendant les quatre années suivantes de recourir à regret aux marchands qui en livrèrent pendant cet intervalle de temps le nombre de 16,684.

En 1825, la question fut remise à l'étude, au sein de trois commissions comprenant ensemble seize officiers généraux et un inspecteur général des haras. Le mode employé à Caen et à Clermont parut être de beaucoup préférable à tout autre, et l'on établit sept autres dépôts à Alençon, Saint-Lô, Saint-Maixent, Pont-à-Mousson, Mézières, Guéret et Aurilhac. En même temps on augmenta le prix d'achat pour encourager l'éleveur, et on créa tous les rouages administratifs.

En 1828, le dépôt de Pont-à-Mousson fut supprimé en raison de la proximité de la frontière.

Telle était l'organisation de la remonte de la cavalerie en France, lorsque survinrent les événements de 1830, qui appelaient une consommation plus active.

Le duc de Dalmatie, ministre de la guerre, à la suite d'un rapport au roi, fonda définitivement l'institution en provoquant, le 11 avril 1831, une ordonnance royale qui éleva provisoirement de neuf à quinze le nombre des dépôts de remonte. Ils devaient être placés au centre des pays producteurs et répartis en trois grandes circonscriptions de l'Est, du Midi et de l'Ouest.

Le personnel de chaque dépôt se composait d'un officier supérieur commandant, d'officiers sous ses

ordres, de sous-officiers, brigadiers, cavaliers, et d'un vétérinaire en premier. Un corps de remonte, base de celui qui existe aujourd'hui, devait être organisé pour le service des dépôts et classé dans la nomenclature à la suite de la cavalerie.

Le préambule du rapport du maréchal Soult résumait parfaitement la situation :

« Malgré la paix, disait le ministre, l'administration des haras, soit qu'elle n'eût pas suffisamment le but de régénérer et propager les races propres à la guerre, soit qu'elle ne possédât pas dans son organisation et dans l'étendue des ressources mises à sa disposition, le moyen d'atteindre ce but, n'a obtenu sous ce rapport que de faibles résultats, et la preuve évidente, c'est qu'aujourd'hui même nous sommes forcés de faire acheter à l'étranger les éléments nécessaires pour porter notre cavalerie à une force qui devrait être celle d'un pied de paix sagement calculé.

» Il appartenait au ministre de la guerre, resté presque le seul consommateur de chevaux de selle, d'exercer une active et salutaire influence sur la reproduction et l'amélioration de cette espèce de chevaux. Ce département en avait dans la remonte un moyen efficace ; mais, de tous les systèmes de remonte successivement employés depuis 1785, les dépôts établis en 1826, malgré l'imperfection de leur organisation et l'insuffisance de leur personnel, ont produit les résultats les plus faits pour encourager à donner à ce système tout le développement dont il est susceptible.

» Bientôt les conseils de départements et les conseils municipaux des pays de production ont manifesté le vœu de voir s'organiser définitivement et se propager des établissements qu'ils sentaient n'être pas moins avantageux à l'agriculture que favorables à l'économie dans les finances, et à une bonne composition de la cavalerie.

» L'institution des dépôts de remonte concilie en effet tout à la fois l'intérêt du pays, en épargnant, au profit principal des producteurs, le salaire d'agents intermédiaires ; l'intérêt de l'armée, en lui assurant des ressources régulières, en la garantissant des inconvénients attachés à des réceptions en masse et à des achats trop précipités ; l'intérêt du trésor enfin, en l'affranchissant de la fréquence de remplacement, suite ordinaire de mauvais choix. »

Fort des résultats de l'expérience des années précédentes, le duc de Dalmatie proposait donc :

De donner aux dépôts existants une organisation définitive propre à ajouter à leurs moyens d'action ; de créer, selon le besoin ou les facilités offertes par les localités, de nouveaux dépôts, et de former de la totalité du service des remontes une branche spéciale du ministère de la guerre.

Une des mesures les plus remarquables du règlement de 1831, mesure qui se perpétua pendant de longues années, fut celle qui défendait à l'armée de se pourvoir de chevaux chez les marchands. Ceux-ci avaient fomenté de tels mécontentements au sein de l'administration, que toute relation intéressée avec

eux fut signalée comme un danger. L'habileté des marchands à préparer et à présenter leurs chevaux, disait ce ministre, peut tromper jusqu'à l'officier le plus expérimenté. Le parti d'acheter des chevaux avant l'âge où l'on a coutume de les mettre en vente, préviendra la concurrence et tournera au bénéfice du trésor.

Enfin le duc de Dalmatie préconisait la réunion des deux administrations des remontes et des haras en une seule. Il rappelait, à l'appui de son opinion, que cette combinaison avait obtenu en Autriche un tel succès, que le comte Henri de Hardegg, directeur des haras et remontes de ce pays, put, en 1820, livrer 30,000 chevaux pour l'expédition de Naples, et s'engager à en fournir encore autant dans un très court délai.

Toutefois cette disposition ne fut jamais adoptée en France. Nous ne connaissons d'autre haras militaire que celui qui fut institué à l'école de cavalerie de Saumur pour l'instruction de ses nombreux élèves.

Le 23 mars 1837, M. le lieutenant-général Bernard, ministre de la guerre, constituait les remontes sur des bases plus solides par un nouveau règlement qui consacrait l'achat direct à l'éleveur, établissait des succursales commandées par des capitaines, et réservait à l'administration la faculté d'autoriser, s'il en était besoin, les corps de troupes à cheval à faire des achats pour leur remonte en totalité ou en partie, dans les départements non compris dans la circonscription des dépôts.

Depuis sont intervenus divers règlements ou décisions, mais qui n'altèrent pas le fond de l'institution. La forme seule a subi quelques modifications importantes. Ainsi, le payement sur mandats délivrés par l'intendance a remplacé le payement en numéraire, qui avait l'inconvénient de donner aux officiers un maniement d'espèces peu compatible avec la dignité de l'épaulette, et qui les plaçait, vis-à-vis du vendeur, dans la position de simples particuliers débattant pour leur propre compte le prix d'acquisition.

En 1853, M. le maréchal de Saint-Arnaud prit une disposition plus importante encore. Il substitua aux opérations isolées de l'officier acheteur le mode d'achat collectif par les officiers de chaque dépôt, réunis au comité d'exploration, sous la présidence de leur commandant. « Ce système, selon le maréchal, établissait des rapports plus dignes entre les vendeurs et les officiers acheteurs ; les conseils sur l'élevage que donnerait le président d'exploration entouré de ses officiers aux fermiers et cultivateurs, auraient bien plus de valeur et d'autorité dans sa bouche qu'ils n'en auraient dans celle de l'officier isolé, et le comité de remonte exercera, dans ces conditions, une sorte de professorat public qui ne pourra manquer de rectifier les pratiques suivies par les populations des campagnes, dont le bon vouloir n'a besoin que d'être dirigé. Toutes facilités sont ouvertes aux petits cultivateurs pour présenter eux-mêmes leurs chevaux, ce qui les conduira à repousser les courtiers intermédiaires et spécula-

teurs dont l'intervention a été si préjudiciable au service de la remonte. Enfin ce mode leur procure l'écoulement certain de tous leurs bons chevaux, et par les précautions minutieuses qui entourent le rejet de ceux qui ne réunissent pas les conditions d'un bon service, les intérêts de l'éleveur se trouvent scrupuleusement ménagés. »

Il se présentait en effet, dans ce mode d'opérations, d'immenses avantages; l'expérience des années qui viennent de s'écouler, et qui a donné les plus beaux résultats, en est un éclatant témoignage. L'exploration du comité est annoncée par tous les moyens que les municipalités possèdent à leur disposition; les achats se font en public, dans le lieu le plus favorable pour l'examen des chevaux, et les intérêts de l'État sont garantis par un concours commun de lumières.

La dernière instruction sur les remontes a paru le 29 décembre 1860. Rédigée sous l'influence des débats qui ont signalé les réunions de la commission hippique, elle a apporté deux modifications essentielles aux prescriptions qui régissaient le système.

C'est l'extension aux marchands de la faculté réservée jusqu'ici aux éleveurs de livrer des chevaux pour l'armée, et la suppression de la déclaration par le vendeur qu'il possède depuis six mois au moins l'animal vendu à la remonte.

Nous ne reviendrons pas ici sur cette instruction dont *le Spectateur* a donné un résumé (1), en faisant

(1) Voir la livraison du 15 avril.

remarquer qu'elle avait pour but d'asseoir la liberté des transactions sur des bases plus larges.

Aujourd'hui les établissements de la remonte en France, organisés sur une large échelle, satisfont à tous les besoins. Ils se composent de quatorze dépôts, huit succursales ou annexes, et de deux écoles de dressage, l'une à Paris, l'autre à Saumur.

Le service des remontes en Algérie a été créé par le maréchal de Saint-Arnaud, en 1852. Il comprend trois dépôts de remonte et trois dépôts d'étalons.

Etabli d'après les principes et les règlements qui ont aidé à naturaliser ce même service en France, il est destiné à donner satisfaction, non-seulement aux intérêts de la colonie, mais encore à apporter un utile et puissant concours à la métropole. Déjà le régiment des chasseurs de la Garde et d'autres régiments légers sont entièrement pourvus de chevaux arabes, les véritables chevaux de guerre, ainsi que l'ont prouvé les fatigues des dernières campagnes. Une nouvelle importation de chevaux d'Afrique ne saurait tarder à remonter d'autres corps de même arme. C'est une augmentation de richesse hippique dont notre industrie chevaline bénéficiera sensiblement. Si nos remontes, en effet, consomment moins de chevaux réservés à la cavalerie légère, elles permettront à l'éleveur et au commerce d'augmenter le courant de leur exportation vers des pays qui en manquent et qui en réclament, comme l'Italie, et cette opération ne se fait pas sans un prix de vente plus rénumérateur.

En Afrique, les bureaux arabes sont appelés à jouer un certain rôle dans le service de la remonte. Les officiers de ces bureaux sont les intermédiaires naturels entre ceux de la remonte et les éleveurs indigènes des tribus.

Constamment en contact avec les Arabes des grandes tentes, ils encouragent ces derniers à multiplier la production chevaline, sans sortir de la voie excellente qui les a conduits jusqu'ici à créer une race célèbre, et ils leur font comprendre tout l'avantage de traiter directement pour la vente avec les officiers acheteurs pour ne pas subir l'intermédiaire onéreux d'un courtage étranger.

Puis, après avoir étudié les ressources du cercle, en rayonnant leurs attributions, ils les font connaître aux officiers de la remonte, leur signalent les tribus riches en jeunes chevaux, les accompagnent dans leurs explorations, les recommandent aux chefs influents, enfin les mettent en relation avec les indigènes par tous les moyens que leur assure leur position.

L'antagonisme des haras et des remontes a duré longtemps. Il y a une vingtaine d'années surtout que la lutte éclata pleine d'énergie et de passions. L'insuccès de nos tentatives pour améliorer les races, la triste nécessité dans laquelle se trouva la France d'acheter, en 1840, vingt-cinq mille chevaux à l'étranger, furent l'origine d'une foule de brochures qui exposaient les griefs réciproques des adversaires.

Les remontes et leurs partisans prétendaient que si le

cheval de selle manquait en notre pays, il ne fallait en accuser que les haras;

Que des croisements pernicieux, que l'engouement pour l'étalon anglais surtout, avaient jeté la perturbation dans nos vieilles et bonnes espèces, diminué la valeur de chacune d'elles en particulier et jeté un discrédit marqué sur ce genre d'industrie dans le commerce européen;

Que l'administration des haras devait payer ces fautes de sa suppression, et que la remonte, intéressée directement à produire, pouvait mieux créer elle-même et venir en aide à l'agriculture.

A leur tour, les défenseurs des haras répondaient:

Que les remontes n'achetaient pas la production des chevaux de selle d'une façon assez régulière; que ces acquisitions capricieuses laissaient, pendant certaines années, une foule de chevaux dans les campagnes, et inspiraient de la répugnance à l'éleveur, qui ne fabrique qu'autant qu'il est sûr de la vente;

Que les prix d'achat étaient trop restreints, et que la remonte, en favorisant certains éleveurs, en décourageait d'autres;

Que la population chevaline de la France était en rapport avec ses besoins, et qu'il suffisait de bien payer pour être bien monté;

Enfin, qu'il ne fallait pas tirer un argument si concluant de l'importation de vingt-cinq mille chevaux, comme perte financière et agricole, puisqu'elle était largement compensée par l'exportation annuelle de soixante mille mulets.

Ces dissidences cesseront devant l'intervention si féconde du chef de l'État, aidé par des fonctionnaires et des officiers intelligents, appuyé surtout par les louables efforts de S. Exc. le ministre d'État dont nous avons à ce sujet cité le rapport empreint de conciliation et d'espérances salutaires.

Le major FERDINAND DE LACOMBE.

AVENIR DE LA CAVALERIE

TROISIÈME PARTIE.

TACTIQUE DES TROIS ARMES

DANS L'ESPRIT DE LA NOUVELLE GUERRE,

Par M. le Baron d'AZÉMAR (1),

Colonel du 6ᵉ lanciers,

M. le major Ferdinand de Lacombe, un de nos écrivains militaires les plus distingués et les plus estimés, a dit en parlant de l'ouvrage de M. le colonel d'Azémar : « *C'est un des meilleurs livres qui aient été écrits sur l'art militaire.* »

Aujourd'hui que la troisième partie de ce travail remarquable a été publiée, et que l'œuvre est achevée, nous nous proposons de l'examiner dans son entier, et de rechercher si, en réalité, cette étude militaire jus-

(1) A la librairie militaire de Leneveu, rue des Grands-Augustins, 18.

Voir les comptes-rendus de la première partie — *Avenir de la cavalerie* — dans la livraison de novembre 1860, et de la deuxième partie — *Examen technique des ouvrages publiés sur l'Ordonnance du 6 décembre* 1829, — dans la livraison de février 1861.

tifie l'opinion émise par notre excellent collaborateur, et mérite les nombreuses et diverses appréciations dont elle a été l'objet.

Avant de faire l'examen de la troisième partie, et d'exprimer notre pensée sur l'ensemble de l'écrit de M. le B^on d'Azémar, une courte analyse des deux premières parties nous paraît nécessaire, afin de mieux faire comprendre l'utilité et l'importance de ce livre, qui a déjà eu un grand retentissement tant en France qu'à l'étranger, et que l'on s'accorde à regarder comme un ouvrage classique.

I

Dans la *Première partie*, le colonel établit d'une manière irréfutable, par des preuves historiques de la plus grande valeur et par l'opinion des meilleurs écrivains militaires, que la cavalerie est indispensable, quels que soient le théâtre de la guerre et la force des armées en présence (1).

La proportion dans laquelle on doit la faire entrer dans une armée est très variable en temps de guerre; elle dépend de certaines circonstances touchant la nature du terrain où elle doit agir, l'espèce et le nom-

(1) La première partie de l'*Avenir de la Cavalerie* a été traduite en allemand aussitôt après sa publication. (A Neuberg, 1861, imprimé et déposé chez G. Gatz. — Se trouve à Leipzig, chez Wolfang, libraire.)

La *Gazette militaire* de Darmstadt, en rendant compte de la première partie, annonce la publication prochaine de la traduction des deuxième et troisième parties.

bre des troupes opposées, les ressources qu'on possède ou qu'on pourra se procurer, la facilité ou la difficulté des transports, etc. Mais qu'on pense comme Napoléon Ier et le duc de Rohan, ou comme le comte de Saint-Germain et le général Rogniat, ou encore comme le comité militaire de 1791, on n'est pas moins amené invinciblement à conclure « qu'en raison de la lenteur et des difficultés inhérentes à la formation d'une bonne cavalerie, on doit la maintenir, en temps de paix, à un effectif qui puisse répondre aux exigences les plus grandes qui pourraient surgir de l'état de guerre. »

Le gouvernement doit avoir toujours présent le chiffre de 144,955, indiquant, selon les documents cités par le colonel d'Azémar, l'effectif de la cavalerie dans les armées de l'Empereur Napoléon Ier.

Démontrer la nécessité de la cavalerie, en déterminant la proportion dans la force armée du pays, n'est qu'une faible partie de la tâche que s'est imposée l'auteur de l'*Avenir de la Cavalerie*. Il lui a fallu encore trouver les moyens de la faire progresser, de l'élever à la hauteur où les nouvelles armes ont placé l'infanterie et l'artillerie, afin de lui conserver le rôle important qu'elle a joué à toutes les époques chez les nations guerrières, et particulièrement chez nous.

C'est ici qu'apparaissent dans toute leur force la pénétration d'esprit et la sûreté de jugement du colonel du 6e lanciers. Au lieu d'aller à tâtons chercher le progrès dans quelque invention chimérique ou dans quelque beau rêve irréalisable, il marche droit à

la source d'où on peut le faire jaillir, guidé qu'il est par un sens droit et pratique, et par une remarquable intelligence des choses militaires.

N'est-ce pas, en effet, par l'amélioration du *recrutement*, par l'application tout à la fois juste et mieux entendue des lois de l'*avancement*, par une *discipline* ferme, juste et paternelle, par une meilleure *éducation militaire* et une *instruction individuelle* plus large et plus complète, enfin par quelques modifications rationnelles dans l'*équipement* et l'*armement* des cavaliers, et dans le *harnachement* des chevaux, que l'on arrivera au perfectionnement de notre arme, et qu'on la rendra susceptible d'accomplir les plus savantes et les plus audacieuses conceptions du génie militaire?

Certes le colonel s'est donné un programme magnifique, mais fort difficile à remplir, et pour traiter avec supériorité, comme il l'a fait, chacune des questions qu'il renferme, il faut avoir profondément étudié la matière, et posséder cette précieuse faculté d'analyse qui caractérise l'auteur à un degré si éminent.

Les diverses critiques du colonel sur le mode actuel de *recrutement* de la cavalerie sont de la plus frappante vérité. Nous partageons tout à fait son opinion sur l'impossibilité d'avoir de bons cavaliers avec des hommes qui n'ont jamais pratiqué le cheval, et que l'on reçoit malgré cela, dans certaines circonstances, jusqu'à l'âge de trente ans.

Nous approuvons les modifications qu'il propose, et nous croyons notamment que la cavalerie retirerait de grands avantages de la formation de régiments de

pupilles. Nous avons lu avec un vif intérêt les détails peu connus qu'il donne sur l'histoire des vélites royaux et des pupilles de la première garde impériale. Ce chapitre, publié par le *Moniteur de l'armée*, ne serait-il pas pour beaucoup dans l'organisation des enfants de troupe de la garde?

Les pages écrites sur l'*avancement* prouvent bien certainement une grande lucidité d'esprit et beaucoup d'érudition; mais ce qui les rend précieuses à nos yeux, ce qui nous touche le plus, c'est qu'elles révèlent dans leur auteur les principes du juste et de l'honnête, le respect du droit basé sur le vrai mérite, et le désir sincère de voir le travail et l'intelligence triompher des obstacles et des résistances de toutes sortes que les préjugés, la routine et la faveur ne cessent de semer sur sa route déjà si ingrate et si pénible.

La définition de la *discipline* est claire, simple et vraie; sa division en discipline active et discipline passive est très admissible; les principaux caractères de chacune sont bien tracés, et les divers exemples empruntés à l'histoire militaire sont heureusement choisis et parfaitement appropriés au sujet.

Nous trouvons toutefois que le côté moral de la question a été un peu négligé, ou tout au moins qu'il n'a pas été mis assez en lumière. Ainsi l'auteur dit que, pour obtenir la discipline, il faut combiner les deux grands mobiles des actions humaines : la crainte et l'espérance.

Cette pensée est-elle complétement exacte?

N'est-il pas vrai que l'honneur, le respect, l'estime,

la reconnaissance, l'affection soumettent le soldat à l'obéissance, et le maintiennent dans la ligne du devoir autant et mieux que la crainte des châtiments et l'espoir des récompenses?

Ce sont les moyens propres à faire naître, à développer et à conserver ces nobles sentiments que nous aurions désiré trouver dans ce chapitre. Il y est bien dit que l'on doit s'attacher plus à prévenir les fautes qu'à les réprimer, qu'il faut être plutôt paternel que despotique. Tout cela est vrai, tout cela est bien, mais c'est un peu trop général et pas assez explicite.

Et puis pourquoi ne pas montrer qu'un grand nombre de fautes, — et toujours des plus graves, — contre la discipline et la subordination ne sont dues souvent qu'à la violation, de la part des chefs, des lois de l'équité, de la dignité, et quelquefois même de l'honneur?

La distinction que fait le colonel d'Azémar entre l'*éducation* et l'*instruction militaires* est aussi juste que parfaitement établie.

« L'*éducation militaire*, dit-il, comprend tout ce qui peut rendre les soldats plus aptes et plus dispos à supporter les fatigues de la guerre et développer leurs facultés morales, intellectuelles et physiques pour en former des hommes de cœur et de bien.

» L'*instruction militaire* n'est que le savoir, la connaissance *théorique* des règlements, et l'exécution *pratique* des mouvements prescrits par les ordonnances sur les exercices et les évolutions. »

Ces définitions sont nettes et précises, les observations qui les suivent sont judicieuses, et les appréciations philosophiques.

La manière d'envisager l'*escrime* pour être neuve n'en est pas moins excellente. Cet art pourrait bien, en effet, intéresser l'intelligence, former certain côté du caractère, donner de la promptitude au jugement et à la résolution plus que l'on est disposé à le croire généralement.

L'escrime, comme le dit très bien le colonel, devrait être gratuite, et faire partie de l'instruction du soldat, comme l'exercice des différentes armes, et entre autres l'escrime à la baïonnette.

Vous avez cent fois raison, colonel, de vous élever contre cette fâcheuse habitude où l'on est presque partout de trop s'attacher aux mots de la théorie, qu'on oublie aussi vite qu'on l'a apprise quand on n'en fait qu'une étude littérale.

La mémoire, aidée du jugement, fait revivre assez facilement et rassembler en un tout logique les fragments d'une connaissance qu'elle ne possède plus qu'à l'état de souvenir vague et confus; mais, abandonnée à ses seules forces, et malgré toute l'attention et la réflexion possibles, elle est généralement impuissante à rien reconstituer. Si Cuvier, avec la dent d'un animal qu'il n'avait jamais vu, décrivit avec exactitude toute la structure de cet animal, et put marquer sa place dans l'échelle des êtres, c'est qu'il existe entre tous les organes d'un même individu, entre les individus d'une même espèce, des rapports physiques soumis à un

enchaînement rationnel et déterminé par les lois de la nature. J'admire la science et le génie de Cuvier; mais j'en suis moins étonné que je ne le serais en entendant réciter littéralement par un officier deux ou trois pages de théorie qu'il n'aurait pas revues depuis plusieurs années.

Nous goûtons fort l'idée des *évolutions à la muette,* ce doit être un excellent moyen d'intéresser tout le monde à l'exécution des mouvements, et de forcer, en excitant l'amour-propre, à une attention soutenue ceux qui d'habitude se montrent les plus indifférents et les plus paresseux à la manœuvre.

Les services d'éclaireurs, de tirailleurs, d'escortes, d'ordonnances et de reconnaissances poussées au loin rendront toujours la *cavalerie légère* indispensable à la guerre, quel que soit le pays où l'on devra agir; elle peut d'ailleurs, jusqu'à un certain point, suppléer la *grosse cavalerie* dans les charges en ligne; elle lui est supérieure dans les charges en fourrageurs et dans les poursuites.

C'est donc avec raison que M. d'Azémar dit qu'elle doit être plus nombreuse que la cavalerie de réserve, qui a cependant un incontestable mérite lorsqu'elle doit agir en masse.

Nous croyons aussi, avec l'auteur, que pour donner à la cavalerie toute la puissance dont elle est susceptible, il faut *alléger le cheval* en diminuant autant que possible le poids de sa charge; l'amener progressivement à exécuter des *courses de fond*, et perfectionner l'instruction individuelle des cavaliers suivant les prin-

cipes de l'Ordonnance et les prescriptions ministérielles.

Nous ne pouvons qu'applaudir également au combat livré en faveur de la lance. Nous avons pour elle une grande prédilection, et nous disons avec Montécuculli qu'elle est la reine des armes.

Mais en ce qui concerne la *cavalerie à pied* et l'*infanterie à cheval* (anciens dragons ou *zouaves montés*), nous avouons que nous éprouvons peu de sympathie pour ces deux genres de troupes.

Cependant, mis en demeure de nous prononcer entre ces deux formations, nous nous prononcerions, sans la moindre hésitation, pour les *fantassins à cheval*, surtout si l'on devait les employer en qualité d'éclaireurs et de tirailleurs, ainsi que le propose le colonel, en se fondant sur les idées de Napoléon Ier.

C'est également comme application de ces mêmes idées que nous adopterions la création des *francs-tireurs*. Il peut, en effet, être quelquefois utile à la guerre d'avoir des hommes adroits pour faire le coup de fusil, en Afrique par exemple; néanmoins, les cas où une arme de précision peut être avantageuse dans la cavalerie sont tellement exceptionnels qu'on doit les négliger dans l'étude d'une question générale.

La force de la cavalerie sera toujours dans ses charges à fond, et non dans ses armes à feu.

Bien que le neuvième chapitre n'annonce que des réflexions générales sur la *tactique moderne*, nous aurions aimé voir l'auteur pénétrer un peu plus profondément dans la question, en traçant d'une manière

plus détaillée les caractères distinctifs et différentiels des systèmes de guerre auxquels il est fait allusion.

Il nous semble qu'un exposé succinct de chacun d'eux eût mieux amené à la conclusion que le colonel avait en vue, ou du moins que nous lui attribuons, à savoir : que la tactique ne doit pas éprouver de grandes modifications, et que les changements qui pourront survenir ne détruiront en rien les principes invariables sur lesquels elle repose.

Mais peut-être l'auteur n'a-t-il voulu ici que se ménager une simple transition pour arriver à la *tactique de la cavalerie,* et appeler en passant l'attention de ses lecteurs sur un principe de guerre de la première importance et pourtant qui trouve encore bien des contradictions; c'est que, pour obtenir les plus grands résultats, avec le moins de pertes possible, il faut, après avoir arrêté son plan et combiné ses opérations, rester inébranlable dans ses déterminations; joindre l'en nemi, l'attaquer corps à corps avec énergie, soutenir la lutte avec opiniâtreté, redoubler d'efforts quand l'adversaire plie et chancelle, et dès qu'il lâche pied, le poursuivre avec vigueur, sans repos ni trêve jusqu'à ce que ses débris, écrasés ou dispersés au loin, ne puissent plus se réunir pour opposer une nouvelle résistance, ou se préparer à de nouveaux combats.

Toutefois, quand la cavalerie s'élancera à la charge, elle saura dorénavant qu'elle doit le faire à outrance, sans espoir de retour en cas d'insuccès. — Est-ce donc un mal de l'avoir dit? — Non certes! et nous félicitons

l'auteur de n'avoir pas hésité à faire connaître la vérité aux cavaliers.

Quant à la tactique présente et à venir de la cavalerie, cette grande affaire, comme l'appelle le colonel, elle est traitée de main de maître.

Il est impossible d'être plus méthodique dans l'exposé de la question, plus clair et plus précis dans la discussion des données du problème, plus serré et plus concluant dans la démonstration. Quand on a lu avec l'attention qu'il mérite et qu'il réclame ce travail si consciencieux et si éclairé, qu'on a pesé les idées et les principes sur lesquels il s'appuie, et que l'on en a constaté la vérité et la valeur; quand on a fait passer au creuset de la logique toute cette argumentation et qu'on a reconnu la puissance et la solidité des raisonnements, on est forcé de répéter les paroles qui servent d'épigraphe au premier chapitre et de conclusion à ce premier volume :

« Sans cavalerie, la défense des États est impossible, et aujourd'hui comme autrefois, *l'avenir des empires est dans l'avenir de la cavalerie.* »

II

La *Deuxième partie* est une étude toute spéciale des ouvrages publiés dans le but de modifier l'Ordonnance tactique de la cavalerie.

Nous ne portons pas tout à fait aussi loin que le colonel notre admiration de la théorie du 6 décem-

bre 1829. Mais nous nous rangeons sous ses drapeaux quand il s'agit de la défendre contre l'envahissement d'améliorations insignifiantes, de rectifications fausses et inutiles, de modifications sans portée et sans but.

De la perfectibilité de nos facultés intellectuelles et morales dérive le progrès, qui est la grande loi de l'humanité. Si parfaite qu'on suppose l'œuvre de l'homme, on est obligé d'admettre qu'on peut la perfectionner encore, qu'on pourra la perfectionner toujours. Voilà pourquoi nous repoussons l'immobilité qui enchaîne la volonté et pose des bornes à l'intelligence.

D'un autre côté, nous savons qu'après avoir déposé la semence dans un terrain fertile, on doit lui laisser le temps de germer, se développer et mûrir. Voilà pourquoi nous repoussons aussi avec l'auteur l'impatience, l'emportement, qui compromettent tout en livrant tout au hasard.

Les esprits satisfaits comme les natures indolentes ont besoin d'être aiguillonnés par le désir de connaître et de perfectionner : désir qui mène au succès quand il est fécondé par l'étude. Les imaginations aventureuses, avides de changements, réclament un frein qui les arrête et les force à jeter un regard sur le chemin parcouru ; ce frein, c'est l'expérience calme et sage qui observe, sanctionne et consacre.

L'étude et l'expérience, telles sont bien, en effet, les deux forces dont l'union peut seule engendrer le vrai et utile progrès.

Mais revenons à l'examen technique que fait le colonel des ouvrages qui proposent de modifier notre code

d'instruction tactique. Quelque aride que fût le sujet, il a su rendre la lecture des dix chapitres qui composent cette deuxième partie facile et attachante, autant par sa clarté et l'heureuse variété du style que par la simplicité et la bonhomie, peut-on dire, que l'on sent à travers son langage.

Le raisonnement est toujours si convaincant qu'on le suit sans peine dans les discussions sur les manœuvres les plus compliquées de notre tactique.

Les démonstrations sont péremptoires ; elles prouvent à ceux qui ont cru qu'il manquait quelque chose à l'Ordonnance, que tout s'y trouve ; à ceux qui ont espéré faire mieux, qu'ils n'ont pas fait aussi bien ; et enfin à ceux qui ont voulu faire autrement, qu'ils se sont écartés de la bonne route.

Il serait difficile de plaider mieux une cause délicate à traiter, en raison de la hiérarchie militaire, et cependant le colonel y est parvenu aisément en rendant justice à chacun sans offenser personne et en conservant une grande indépendance.

Il a été surtout plein de convenance quand il s'est agi de manifester son opinion sur la *Théorie de la centaurisation*, due à un excellent écuyer de manége civil. Sans entrer dans aucun détail sur les prétentions de cette nouvelle méthode d'équitation, M. d'Azémar fait entendre qu'enseignée par d'autres que par l'auteur, il est à craindre que cette méthode scientifique ne soit pas toujours bien comprise dans les régiments de cavalerie.

Il relève, en outre, quelques points de cette théorie

qui sont en contradiction avec les principes de l'Ordonnance.

Après avoir fait subir un examen consciencieux à tous les écrivains qui ont essayé d'introduire des innovations dans nos règlements de cavalerie, le colonel arrive à persuader facilement ses lecteurs que l'Ordonnance, telle qu'elle est en vigueur aujourd'hui, est supérieure à tous les systèmes qui lui ont été opposés.

« Fidèle cependant au titre de son livre et à la pensée féconde qu'il a entrepris de développer, l'auteur de l'*Avenir de la Cavalerie* se déclare hardiment partisan de plusieurs mouvements utiles et audacieux. Ainsi, s'appuyant sur l'opinion de Napoléon Ier, il demande pour les manœuvres de son arme les formations en carré, et démontre, par une argumentation ingénieuse, les avantages de la colonne double dans certaines circonstances de guerre.

» Enfin, il réclame, pour quelques-uns de ces graves instants où se décident les destinées des batailles, la *charge en colonne serrée*. Le chapitre où il traite cette importante question est écrit avec beaucoup de puissance ; il joint l'entraînement des mots à la vigueur des raisonnements.

» Une conclusion écrite avec l'autorité d'une haute raison et d'une conviction sincère termine cette partie, destinée sans aucun doute à confirmer et à grandir le succès obtenu par la première. »

III

Enfin, nous arrivons à la *Troisième partie*, qui vient de paraître. « Cette dernière partie est le couronnement de l'ouvrage entier, et permet d'apprécier le plan général sur lequel l'auteur de l'*Avenir de la Cavalerie* a construit son utile et durable édifice. Tout en conservant le mérite d'une étude approfondie et d'une connaissance pratique de l'art militaire, ces nouveaux chapitres l'emportent peut-être sur ceux qui les ont précédés, par l'importance et la variété des questions qui y sont traitées.

Nous les avons lus avec autant de plaisir que nous en avons éprouvé à étudier l'*Esprit des institutions militaires*, du duc de Raguse, et la *Constitution militaire de la France*, par le général Paixhans.

Voici, en quelques mots, l'analyse de cette troisième partie :

Le chapitre Ier, intitulé : *Petit traité d'hippologie à l'usage des troupes à pied*, « est un véritable chef-d'œuvre d'humour militaire. » M. d'Azémar, toutefois, est bien loin d'avoir sacrifié au genre d'agrément que nous constatons les sérieuses pensées dont son livre est né.

On doit savoir gré au colonel d'avoir dit la vérité sur le cheval ; il n'était permis qu'à un cavalier comme lui, à un praticien éclairé, d'oser dire que le cheval est l'animal le plus peureux (1) qu'il y ait sur la terre, et

(1) En appliquant le mot *peureux* au caractère du cheval, le

la distinction qu'il établit entre le cheval pris isolément et les chevaux agissant en masse est des plus exactes.

C'est avec raison aussi qu'il recommande aux officiers d'infanterie d'apprendre à monter à cheval, et de savoir d'autant mieux monter qu'ils sont appelés à se trouver seuls à la tête de leurs bataillons.

L'importance du tir est parfaitement mise à jour dans un chapitre qui sera étudié avec intérêt par l'infanterie comme par la cavalerie.

Plus loin, le colonel d'Azémar reconnaît, avec tous les écrivains militaires, qu'il n'est pas d'armée sans *réserve d'élite*. M. le général Paixhans s'exprimait ainsi en 1849, dans son ouvrage de la *Constitution militaire de la France,* que nous avons déjà cité :

« Toutes les armées de l'Europe ont une réserve d'élite permanente. La garde impériale russe forme à elle seule un corps de 50,000 hommes. La garde royale d'Angleterre est magnifique. Les gardes allemandes,

colonel d'Azémar ne prétend point cependant, bien entendu, faire le procès de ce noble et utile animal, dont il méconnaît, moins que tout autre, les précieuses qualités comme instrument de guerre. L'auteur se borne à constater ce fait que le cheval a reçu une nature craintive, tenant peut-être à l'excessive délicatesse de son appareil nerveux; que les instincts d'agression, si prononcés chez certains animaux, tels par exemple que le chien, sont généralement nuls chez lui. — Monté par un cavalier intrépide et adroit, le cheval peut s'associer aux actes les plus éclatants de l'audace humaine, c'est là une gloire que l'auteur de l'*Avenir de la cavalerie* ne songe nullement à lui ôter; seulement, le colonel d'Azémar, homme pratique par excellence, a voulu faire justice dans un livre destiné spécialement aux gens de guerre, d'exagérations poétiques, qui seraient nuisibles dans les matières sérieuses qu'il traite.

celles de l'Espagne, celles du Nord, sont composées de troupes choisies. En France, on a supprimé cette institution. Si donc survenait le besoin d'être en mesure pour une guerre sérieuse, il faudrait organiser une *réserve d'élite.* »

La réserve d'élite existe aujourd'hui ; elle a fait ses preuves à Magenta.

Constatons que, dès 1840, M. le colonel d'Azémar avait émis la proposition d'organiser ces corps d'élite, non comme des gardes personnelles du souverain, non comme des corps privilégiés, mais comme réserves solides pouvant, dans certaines circonstances, faire changer le sort d'une bataille.

Quant au dévouement au prince, nous pensons avec l'auteur que les troupes de ligne ne le cèdent en rien aux régiments de la Garde ; il en a été ainsi à toutes les époques.

On trouvera dans cette troisième partie de curieux développements sur l'armement, l'équipement et l'habillement. — Nous renvoyons le lecteur au chapitre V dont la fine critique lui plaira certainement.

Le chapitre VI contient des réflexions heureuses sur l'infanterie, entre autres celle-ci : « Une opinion trop accréditée a consacré une erreur que nous, officier de cavalerie, nous regardons comme un devoir de combattre : Il est généralement reçu dans l'armée que l'on peut subitement créer de l'infanterie, pourvu que l'on ait de bons cadres. Il n'en faut pas davantage, il est vrai, pour montrer de l'infanterie sur un champ de bataille, et même pour qu'elle soit utile dans certains

cas de défensive, mais une infanterie composée de recrues sans instruction et sans éducation militaires ne peut faire de sérieuses campagnes. Napoléon Ier l'a dit lui-même : Ce ne sont pas les recrues qui, dans les premières années de la République, ont remporté la victoire : ce sont les 50,000 hommes de vieilles troupes et tous les militaires retirés que la Révolution a lancés aux frontières. »

Les considérations relatives au recrutement de l'infanterie et de la cavalerie, sur lesquelles le colonel insiste et revient dans cette dernière partie, méritent l'attention sérieuse du gouvernement. M. d'Azémar est dans le vrai quand il demande de former de jeunes cavaliers, et lorsqu'il conseille de baisser la taille, afin d'avoir un plus grand choix pour la cavalerie, ce qui, d'un autre côté, donnerait quelques hommes plus grands à l'infanterie.

La justesse de la discussion concernant les défauts des canons et des fusils rayés n'échappera à personne.

Ce que le baron d'Azémar dit à propos des canons anglais nous semble frappé par une main ferme et patriotique. Ce dernier sentiment se montre du reste à chaque page de l'œuvre que nous examinons.

Les chapitres consacrés à l'*artillerie* sont une véritable philosophie de la guerre.

L'auteur dit, page 141 : « Des écrivains militaires, mettant toute leur confiance dans le nouveau fusil, proposent de ne donner à l'avenir qu'une seule pièce par mille hommes d'infanterie et de cavalerie. »

Le colonel n'est pas partisan de cette idée. Nous

croyons, nous, que l'avantage appartiendra dans l'avenir à la puissance qui saura perfectionner le fusil de manière à pouvoir se passer d'artillerie sur un champ de bataille, ou au moins à n'en avoir que fort peu (ce qu'il en faut pour brûler un village, briser des obstacles à distance), de manière à rendre son armée mobile. Le reste de l'artillerie serait placé en réserve.

Les derniers chapitres qui traitent de la *combinaison des différentes armes* entre elles nous ont paru résumés d'une manière méthodique en quelques principes faciles à apprécier.

Nous avons cependant éprouvé quelque regret de ne pas trouver plus de détails sur l'emploi de l'artillerie combinée avec la cavalerie. Nous étions d'autant plus désireux de connaître l'opinion de l'auteur sur ce point, que l'emploi que nous avons vu faire au camp de Lunéville de l'artillerie dans les grandes manœuvres, nous a toujours semblé peu judicieux, et propre à fausser les idées des officiers des deux armes.

Ainsi, pour ne parler que de la place assignée à une batterie, elle a été, dans tous les mouvements par brigade ou par division, invariablement divisée en deux demi-batteries placées aux deux ailes, et il paraît qu'il en est ainsi chaque année dans nos divers camps d'instruction.

Or, la batterie étant l'unité de manœuvre dans l'artillerie, comme l'escadron dans la cavalerie, on doit poser en principe qu'elle ne sera divisée que dans des cas fort rares, exceptionnels, et lorsque cela sera absolument nécessaire.

Et quand on la divisera, il sera préférable de la diviser en sections, subdivision réglementaire de la batterie, plutôt qu'en demi-batteries, ce qui laisse, en quelque sorte, sans commandement le chef de la section du centre.

Une batterie attachée à une division de cavalerie devrait donc, selon nous, manœuvrer habituellement réunie, tantôt à l'aile droite et tantôt à l'aile gauche : on pourrait quelquefois mettre une section à l'une des ailes, et les deux autres sections à l'autre aile; au moins, dans ce dernier cas, il reste encore les deux tiers de la batterie sous les ordres du capitaine commandant, c'est-à-dire de l'officier qui, par son grade, sa capacité et son expérience, en tirera certainement le meilleur parti.

Cela nous semble d'autant plus rationnel que, comme le colonel d'Azémar le fait remarquer avec raison en parlant de l'action combinée de l'infanterie et de la cavalerie, il est très rare que les deux ailes d'une troupe aient un égal besoin de soutien.

De plus, avec les canons actuels, dont la portée dépasse 3,000 mètres, une batterie placée à l'aile d'un régiment de cavalerie, et même d'une brigade en bataille, agira encore très efficacement sur les troupes opposées à l'autre aile.

Avec l'infanterie, comme il y a habituellement deux batteries par division, on peut, si cela est nécessaire, en placer une à chaque aile; mais s'il n'y avait qu'une seule batterie, il serait également très mauvais de la diviser.

Quoi qu'il en soit, ces dernières et importantes

questions sont traitées par l'auteur de manière à intéresser vivement tous les militaires, qu'ils soient fantassins, cavaliers ou artilleurs.

Nous n'en donnerons aucun extrait, ne voulant pas fractionner les quatre chapitres consacrés à cette étude, la plus complète de l'ouvrage.

Le colonel appuie souvent son argumentation sur les principes du maréchal Bugeaud et sur ceux développés par M. le général Trochu dans une *conférence* faite au début de la campagne d'Italie aux officiers de sa division. Nous ne croyons pas commettre une indiscrétion en faisant connaître ici l'opinion récemment émise sur ces questions par cet officier général.

« Les controverses auxquelles on se livre un peu partout, — a dit le général Trochu, — en vue de préconiser tel ou tel mode d'action des troupes sur le champ de bataille avec les nouveaux moyens matériels que la guerre moderne emploie, sont très ardentes.

» Chacun de ces modes a ses partisans et ses contradicteurs, et ce n'est pas là, à mon avis, en ce qui touche l'armée française, qu'est le gros intérêt d'aujourd'hui.

» Notre gros intérêt, dont on ne se préoccupe guère, c'est l'*éducation* des troupes en vue du grand drame de la guerre. Cette éducation, cette propagande à travers l'armée, du sommet au bas de la hiérarchie, des principes qui forment l'état moral des encadrants et des encadrés, n'existe plus. Il n'y a plus, parmi nous, d'hommes en mesure d'exercer ce haut professorat dont je crois que le maréchal Bugeaud a été le dernier représentant.

» En sorte que, parallèlement au perfectionnement des moyens dont nos troupes disposent, leur expérience (dans l'ordre moral) s'altère et décroît. Elles ne savent plus la valeur du calme, du silence, du coude à coude, parce que personne ne leur dit plus le rôle que jouent, dans les armées permanentes, la discipline, l'esprit de hiérarchie, de dévouement, de sacrifice, etc.

» En un mot, nous sommes toujours brillants; nos premiers coups de collier sont toujours vigoureux, mais l'ordre, la suite, la ténacité nous manquent de plus en plus. L'agitation des âmes, les hourrah tumultueux, les actes individuels remplaçant les actes d'ensemble, l'initiative de tous et de chacun substituée à l'initiative du chef, voilà le caractère le plus ordinaire de nos luttes contemporaines. Aussi l'inattendu s'y produit-il sous toutes les formes, et il faut, comme on dit, *s'attendre à tout*. C'est ainsi qu'on y voit des groupes qui fuient, côtoyant des groupes qui courent en avant; d'immenses paniques au sein même de la victoire, et le reste.

» Le colonel d'Azémar a fait ressortir dans la *Première partie* cette haute influence sur la guerre de l'*éducation militaire des troupes*. Le jour où, sous ce rapport, les nôtres auront été formés et leur tradition solidement établie, la tactique du champ de bataille viendra d'elle-même, et tout général, homme de sens et d'expérience, en fera une bonne application. »

Au milieu des diverses questions traitées dans les trois parties que nous venons de parcourir, le livre du colonel d'Azémar démontre, avec la logique irréfuta-

ble des faits, que les inquiétudes produites par l'invention et le perfectionnement des nouvelles armes sont chimériques, et que, jusqu'à présent, rien n'est changé aux combinaisons du champ de bataille.

En définitive, l'*Avenir de la Cavalerie* est-il, comme on l'a dit, un ouvrage *classique et didactique?*

Non, si on le compare aux livres difficiles à comprendre et fatigants à étudier, auxquels ces termes sont appliqués généralement;

Oui, si l'on considère l'instruction militaire solide, précise que tout militaire doit facilement en retirer. Nous ajouterons même que, par ses qualités originales, spirituelles et attrayantes, cet ouvrage peut captiver, en dehors de l'armée, l'attention d'un grand nombre de lecteurs. Il fourmille de citations piquantes et parfaitement choisies pour mettre en relief les théories qui y sont énoncées.

En un mot, ce livre peut prendre place dans toutes les bibliothèques; mais tout officier doit l'avoir dans la sienne, s'il veut être à même de parler savamment des principes de l'art de la guerre, et se trouver à la hauteur des questions militaires qui sont et seront longtemps encore à l'ordre du jour.

Pour la rédaction.

NOIROT.

NOUVELLES FRONTIÈRES

ENTRE

LA FRANCE ET LA SARDAIGNE.

Une convention de délimitation a été signée entre les deux gouvernements le 7 mars dernier, et les ratifications de ce acte ont été échangées à Turin à la date du 16. La convention en question est le complément du traité conclu entre la France et la Sardaigne le 24 mars 1860, qui n'indiquait qu'en termes généraux les limites respectives.

Du côté de la Savoie, la nouvelle frontière suit la limite actuelle, ou plutôt antérieure, entre le duché de Savoie et le Piémont proprement dit, sauf les modifications ci-après :

Au petit Saint-Bernard (Bernardin), le tracé, à partir du bec des Rolses ou Lancebranlette, qui fait partie de la crête des Alpes, atteint en ligne droite la source du torrent des Lanches, et suit le cours d'eau intermittent jusque au-dessous et à l'ouest de l'hospice de Saint-Bernard, laissant toutefois le petit lac du côté du Piémont. Une borne marque le point précis où l'ancienne limite coïncidait avec le torrent des Lanches.

A l'est, la ligne de démarcation coïncide avec l'an-

cienne limite, entre les communes de Seez et de la Thuille, jusqu'à 110 mètres avant sa rencontre avec la route du col. A cette borne, la ligne fait un angle droit, va rejoindre le cours d'eau qui coule à l'est et près de l'hospice, et suit le ruisseau jusqu'à son intersection avec la ligne élevée perpendiculairement au chemin qui conduit de l'oratoire à l'hospice, à 100 mètres de ce dernier établissement. Cette même ligne perpendiculaire, par sa rencontre avec le torrent des Lanches, termine de ce côté la limite entre les deux États. Une borne est placée au point d'intersection du chemin de l'oratoire avec la perpendiculaire. Pour fixer les idées et prévenir toute discussion, suit une carte annexée, au 50,000^e, de la frontière de la Savoie, depuis le mont Grapillon, du côté de la Suisse, jusqu'au mont Tabor, où la limite de la Savoie rejoint la frontière de France.

Au col du grand mont Cenis, la ligne de frontière suit celle du partage des eaux. L'auberge de la Ramasse, restant du côté de France, marque un point de cette ligne. Une borne est placée à l'angle sud-est de cette cassine. A droite et à gauche de la route, il est également dressé des bornes qui marquent nettement la frontière jusqu'au sommet des montagnes qui surplombent le col, dont l'une à l'est s'appelle le Loulioun, et l'autre, à l'ouest, la Ture. Ces bornes sont au nombre de quatre à l'est et de deux à l'ouest.

Au col du petit mont Cenis, la ligne de partage des eaux est aussi la ligne de démarcation entre les deux États. . . . .

Le hameau de Colour, habité seulement l'été, est situé sur le col même; au centre des quatre maisons qui le composent, se trouve tout près et à l'ouest du chemin un petit mamelon dont le sommet est un point de la ligne de séparation des eaux (borne). A droite et à gauche la ligne de démarcation remonte jusqu'au sommet des montagnes qui dominent le col; elles portent le nom de Rochers-des-Lacs à l'est, et de Belle-Combe à l'ouest. Les bornes, au nombre de trois, se trouvent de chaque côté du chemin.

Trois croquis au 10,000^{e} des cols du petit Saint-Bernard et des deux monts Cenis, qui doivent être remplacés par des plans réguliers à la même échelle, sont annexés à l'acte.

Il y a encore d'autres cols ou passages plus ou moins praticables entre le duché de Savoie et le Piémont. Tous ces passages seront jalonnés de bornes partout où besoin sera.

Du côté de l'arrondissement de Nice, la frontière entre les deux États est comme suit :

De l'Enchastraya à la cime de la Colla-Lunga, qui forme la crête des Alpes, la ligne de partage des eaux, marquée par les bornes placées aux cols et passages, sert de ligne de démarcation. A partir de la cime de la Colla-Lunga, cette ligne suit la crête qui s'en détache vers le sud, ainsi que le petit vallon qui se trouve dans cette même direction, jusqu'à la rencontre avec le chemin de Saint-Étienne à la Colla-Lunga, où il y a une borne. De ce point elle va

en ligne droite à la pointe occidentale de Lous-Cloutas (borne) ; puis à Sierrera del Camp (borne), en traversant la gorge du Cloutas en ligne droite. De la borne de la Sierra ou Sierrera del Camp, elle suit exactement la ligne de séparation des eaux, et, passant par le Serre del Terrassier, les rochers du Crest qui le terminent, près de la cassine dite Lou-Stalet, qui reste du côté de la France, et sur le Coulet, où une borne est placée, elle va aboutir au confluent de la Guercia et du Castiglione.

Entre la borne del Camp et l'origine du Serre del Terrassier, il y a deux bornes, suivant un dessin de carte au 50,000^{e}, depuis l'Enchastraya jusqu'à la cime de la Colla-Lunga.

Au confluent de la Guercia et du Castiglione s'élèvent deux énormes rochers sur lesquels est marquée la ligne frontière. De ces rochers elle remonte par la crête abrupte de Serre de Vial jusqu'au petit col (borne), compris entre Testa de Ballarout et la cime de Cialance ; elle va rejoindre cette dernière cime et descendre jusqu'à la Tinéa par le torrent nommé Pusé vers sa source, et le vallon de Buona-Nueuce, dans la partie inférieure de son cours. Du vallon Nueuce, à 250 mètres au-dessous du vallon de Molières, le thalweg de la Tinéa est la ligne de démarcation.

A ce point, d'énormes rochers couronnés par le plateau de Beaucier dominent la rive gauche de la Tinéa : une marque tracée sur ces rochers, puis la

pointe de Cairiglios, qui s'élève au nord du plateau de Beaucier, fixent la ligne de démarcation qui traverse ainsi les rochers de Mauval.

A partir de la pointe de Cairiglios, la ligne de démarcation suit d'abord les rochers qui bordent le plateau ci-dessus au nord, et elle prend ensuite la direction de la crête qui descend du point le plus élevé de Malaneut (borne). Cette crête porte successivement les noms de Serriera del Pel, Serre-del-Pel, la Tira, et Riba-de-las Planas; elle passe à la cabane du Cluot de Ciay, à la borne de Ciay; et entre les deux maisons de Maissiat, de Malaneut à la Penna Blanca, la ligne de démarcation traverse le vallon de Los-Clapetos en ligne droite; de là, suivant toujours la crête, elle passe à la Rocca Rougia et va joindre le confluent des deux sources du Mijes; elle suit ce ruisseau qui prend le nom de Calana-Vieglia, jusqu'à son confluent avec le vallon de Gasc, remonte ce dernier vallon, puis celui de Costa-Baudina, et atteint ainsi la pointe de la Raya, d'où elle va en ligne droite à la cime du Baus de la Fréma. De ce point, la limite des deux États suit la crête qui descend au col de la Balma de la Fréma (borne). De ce col, tournant vers le nord-est, elle arrive en ligne droite à la naissance du vallon des Amberts, et suit ce vallon jusqu'à sa rencontre avec la limite des communes de Val-de-Blora et Saint-Martin-Lantosca (borne). Elle se confond avec cette limite jusqu'au Balaur-Soubran (borne), en passant par le Balaur-Souton. De là, elle rejoint en ligne droite la naissance du vallon d'Arcias, et le descend jusqu'à

son confluent avec le val de Borreone. A partir du confluent du vallon d'Arcias jusqu'à 30' mètres en amont de celui de Valiera del Saut, le thalweg du Borreone est la ligne de démarcation. A la hauteur de ce point, et sur la rive gauche du vallon, gisent de grandes masses de rochers : la ligne de frontière les traverse en ligne droite pour atteindre la cime inférieure de Piagu (borne).

De la cime de Piagu à la crête qui règne entre le vallon de Madonna (dit Finestre) et le vallon de Gordolasca, la ligne de démarcation suit le vallon de Madame (Madonna) ; une borne est placée au point d'intersection de ce vallon avec le chemin qui conduit au col de Finestre ; descend celui de Finestre, et, après 120 mètres de parcours, remonte le vallon del Mare-Soutan pour aller aboutir aux rochers (borne) qui se trouvent vers cette crête, entre la Testa del Mare à l'ouest, et celle de Cimietri à l'est. La ligne frontière suit alors la crête, en passant par la cime de Fuon-Freja, Mont-Clapeiretta, Mont-Lapassé, Testa del Cinant, Cima del Bertu di Prals, et arrive à la cime de la Valletta, où est placée une borne. De là, elle va en ligne droite à l'origine du vallon de la Valletta, qu'elle suit jusqu'à sa rencontre avec la Cordolasca, remonte jusqu'à 150 mètres au-dessous du pont de la Cabana (borne), prend le vallon de la Tesfouletta, et atteint ainsi la cime de Cafalch ; puis, suivant la crête, le Cappelletto, et enfin la Cima del Diavolo.

De cette cime se détache un contrefort qui forme au sud le bassin de la Muriera. La ligne de démarcation

en suit la crête, qui forme déjà la limite entre les communes de Tenda et de Saorgio, et dont les points saillants sont : la Cima di Macruera, la Cima del lac Garbone, lo Scandai, le Pointe dell'Arme del Becco, le Pointe del Viole, la Cima del Vespe, la Cima della Nauca et il Monte Gaurone.

Du signal géodésique del Monte Gaurone, la ligne frontière continue à suivre la limite entre les communes ci-dessus, qui, passant par les rochers dei Corvi, va, de la pointe méridionale de ces rochers, rejoindre en ligne droite l'origine du vallon de Paganin, en traversant les rochers de Balma-Garbata. De là elle descend ce dernier vallon jusqu'à la Roya (borne), remonte cette rivière jusqu'au confluent du vallon de Grou, qu'elle suit jusqu'à sa source, et se confond ensuite jusqu'à la pointe dite Commune (borne) avec les limites de Briga et de Saorgio, qui passent par Bassa de Giasque, le vallon de Bendola, le vallon de la Borega, la Cima de Pegairole, etc. De la pointe commune, la ligne de démarcation va à la pointe Arpetta. De là elle descend par le vallon de Crauzel dans celui de Carlava, qu'elle suit jusqu'au vallon de Ciapella-Valgrana, remonte ce dernier vallon, passe à la croix de Meiriza (borne), atteint en ligne droite la tête du vallon dell'Amore, et suit ce ruisseau jusqu'à sa rencontre avec la limite qui sépare les communes de Breglio et de Penna (borne). De là, sauf au sud de la Cima del Bosco, entre les points A et B marqués sur un dessin annexé (qui donne les plans au 10,000e depuis la cime de la Colla-Lunga jusqu'à la mer), où

elle est tracée suivant la crête qui forme, à l'ouest, le bassin de la Bassera, elle suit la limite entre les arrondissements de Nue et de Saint-Remo, qui passe par les hauteurs de Damasco, coupe la Roya, suit le vallon du Rio, la crête qui descend du col de Brouis par Testa di Paola et le Mont-Graziau, traverse la Bevera, passe par Testa di Cuore, la Serrea, les rochers de Montacier, le Grammondo, les rochers de Campassi, la Testa dell'Ausura, les rochers de Corna, la roche Longheira et Castello del Lupo ; elle continue de suivre cette limite environ 200 mètres vers le sud jusqu'à la pointe (borne) qui se trouve entre Castello del Lupo et le Monte-Carpano. De là, passant par ce dernier mont, la Gardiecera et la cime della Girauda, elle descend par les rochers de ce nom et va aboutir à l'entrée du pont Saint-Louis, qui reste au Piémont (borne). Du pont à la mer, le thalweg du ruisseau de Saint-Louis forme la ligne frontière.

Il est facile de voir, par ce qui précède, que le tracé suit sur tous les points la crête des Alpes et la ligne de partage des eaux, ce qui rend notre frontière de l'est éminemment stratégique.

F. DE LA FRUSTON.

LA NEUTRALITÉ DE LA SUISSE.

Le général fédéral Dufour vient de publier un Mémoire intéressant sur la manière de défendre et de maintenir, par les forces fédérales, la neutralité de la confédération suisse. Nous croyons ne pouvoir mieux faire ressortir la pensée qui a inspiré le vieux général qu'en traduisant le passage principal de son écrit.

« Le doute relatif à la possibilité du maintien efficace et réel de la neutralité helvétique, dans le cas d'une guerre européenne, se fonde principalement sur cette circonstance qu'un corps de troupes ennemi se servît d'une de nos routes, pour gagner sur son adversaire une avance considérable, le tourner et intercepter les communications. Cette route n'est autre que notre grande et belle route du Simplon. C'est donc par cette artère que nous sommes menacés, par cette artère dont nous avons les clefs à la main. Mais, pour conjurer ce danger il n'est besoin que d'être résolus à la résistance. Il est clair que si le passage en question n'est pas libre, et que pour l'ouvrir, il faille perdre du temps, risquer des hommes, du matériel de guerre, et vaincre des obstacles sérieux, la route en apparence la plus abrégée, deviendra en réalité la plus longue ; elle perdra ainsi tous ses avantages, et créera de nouveaux

» ennemis à celui qui l'usurpera. Il suffit donc, pour
» prévenir, dans l'esprit d'un de nos voisins, toute
» idée d'une tentative de ce genre, d'opérer chez lui
» la conviction que nous *pouvons* et que nous *voulons*
» barrer ce passage. En agissant de cette manière, nous
» nous préservons du danger qui nous menace et de
» l'infamie qui serait notre partage. Dans le cas d'une
» crise européenne, nous pourrons disposer de plus
» de 150,000 hommes; nous pourrons occuper des
» positions où des charges de cavalerie sont impos-
» sibles et qui mettront aux abois les meilleurs stra-
» téges ennemis. Nos carabiniers réguliers s'accroî-
» teraient de volontaires; notre artillerie est parfaite-
» ment organisée; nous avons abondance de pièces de
» position; nos arsenaux sont pleins; nos trains, sub-
» sistances, commissariat des vivres, casernement, lo-
» gement, etc., sont en règle. La conduite que nous
» avons à tenir est très simple : Nous abstenir complé-
» ment de toute immixtion aux questions étrangères,
» répudier toute alliance, refuser toute demande de
» passage armé, donner asile à tout homme poursuivi
» pour délit politique, sans acception de parti. Quant
» au point où doit commencer la défense, tous les offi-
» ciers supérieurs sont d'accord qu'il faut disputer à
» l'ennemi tout pouce de notre pays, et cela *sans ap-*
» *peler une puissance quelconque à notre secours.* Si
» notre pays venait à être envahi par deux armées
» ennemies avec lesquelles nous ne fussions pas de
» taille à lutter, nons resterions également étrangers à
» l'une et à l'autre. Nous les laisserions s'anéantir

» l'une l'autre, pour, au moment opportun, nous jeter » de toutes nos forces sur la partie survivante. »

Le Mémoire du général Dufour a provoqué des contradictions diverses dans la Suisse même. C'est ainsi que le journal *le Bund* n'approuve pas que la Suisse dédaignât, dans le cas de besoin, le secours d'une alliance capable de repousser, de concert avec elle, un téméraire envahisseur. D'après *le Bund*, la France s'est ceinte, contre la Suisse, d'un cordon solidement fortifié, qui s'étend du Rhin au versant occidental du Jura, preuve manifeste du peu de compte que l'Empereur des Français tient de la neutralité helvétique. Au contraire, l'Allemagne est tout ouverte au contact de la Suisse. L'Allemagne est donc nécessairement intéressée au maintien de la neutralité de l'État hélvétique. Il s'ensuit que, le Rhin étant le but constant des visées françaises, la France menace constamment la Suisse par les passages du Rhin à Bale, à Schaffouse, à Rheinfelden, etc.; elle la menace d'autant plus qu'elle, la France, n'a rien à craindre derrière les défilés du Jura.

« Or, dit *le Bund*, s'il arrivait que la France dédaignât la faiblesse défensive de la Suisse, et forçant les » passages du Rhin, envahît notre pays par des masses » de troupes telles que la perspective de notre défaite » fût certaine, serions-nous sensés à préférer la mort » sous les ruines de la patrie au puissant secours de » l'Allemagne? Pourquoi hésiterions-nous à accepter » un secours analogue à celui que ne dédaigna pas la » France dans les guerres de Russie et d'Italie? Si la » Belgique dont la position politique est identique avec

» celle de la Suisse, était menacée par la France, elle » appellerait immédiatement une armée anglaise qui » débarquerait à Anvers. »

Le Bund déclare que ces craintes lui sont suggérées par l'annexion du duché de Savoie et du comté de Nice à la France.

Ces réflexions du *Bund* étaient en grande partie à l'adresse du général Dufour qui avait déclaré la Suisse assez forte pour se passer d'une alliance défensive. Le général a répondu subsidiairement que son Mémoire n'avait eu pour but que d'appeler l'attention générale sur les dangers d'une alliance; qu'il va sans dire que, pour maintenir sa neutralité, la Suisse peut augmenter son armée par des troupes étrangères; mais que dans tous les cas, le commandement en chef devra rester à un général fédéral. Dans l'attente des éventualités de l'avenir, le gouvernement helvétique vient aussi de décider l'établissement de routes militaires partant des points de frontières les plus exposés aux dangers et se prolongeant par les Alpes sur les grands centres de population de l'intérieur. Les gouvernements cantonaux d'Uri, de Schwytz et de Vaud sont chargés de les faire exécuter sur leurs territoires respectifs et sous la haute surveillance du gouvernement général.

F. DE LA FRUSTON.

COMPOSITION

DE

L'ARMÉE AUTRICHIENNE D'ITALIE

AU MOIS DE MAI 1861.

Général commandant en chef : feldzeugmeister Benedek.

Chef d'état-major général : John (en 1859 chef d'état-major du 6e corps stationné dans le Tyrol méridional).

Quartier-général : Vérone.

5e Corps.

Général commandant : feldmarschal lieutenant (général de division) comte Stadion.

Chef d'état-major : major de Wlasitch.

Quartier-général : Vérone.

3e Corps.

Général commandant : archiduc Ernest.

Chef d'état-major : lieutenant-colonel de Döpfner (chef d'état-major du 2e corps à la bataille de Magenta, où il reçut la croix de l'ordre militaire de Marie-Thérèse, et en 1860 plénipotentiaire militaire à Saint-Pétersbourg).

Quartier-général : Laybach.

7e Corps.

Général commandant : prince Alexandre de Hesse-Darmstadt, frère de l'Impératrice de Russie.

Chef d'état-major : major de Schönfeld.

Quartier-général : Padoue.

8e Corps.

Général commandant : archiduc Albert.

Chef d'état-major : colonel Krismonic.

Quartier-général : Vicence.

Le 8e corps dont nous donnons ici la composition détaillée se compose de 6 brigades, d'une réserve d'artillerie et d'une réserve de munitions.

1re Brigade : Général-major Brehm.
Quartier-général ; Rovigo.
20e bataillon de chasseurs.
44e régiment de ligne archiduc Albert.
74e régiment de ligne comte Nobili.
2e division (double escadron) du régiment de uhlans roi de Sicile.
7e batterie légère à cheval de 12.

2e brigade : Général-major Wirth.
Quartier-général : Montefelice.
9e bataillon de chasseurs.
11e régiment de ligne saxon.
78e régiment de ligne Soksevic.
5e batterie à cheval.

e brigade : Général-major Baltim.

Quartier-général : Lonigo.

4e bataillon de chasseurs Empereur.

21e régiment de ligne Reischach.

6e régiment de ligne archiduc Louis-Victor.

3e batterie montée de 6.

4e brigade : Général-major Weymann.

Quartier-général : Vicence.

4e bataillon de chasseurs Empereur.

39e régiment de ligne Don Miguel.

7e régiment de ligne Prochazka.

2e et 3e divisions (double escadron) de hussards roi de Bavière.

8e batterie de 12.

5e brigade : Général-major Jacozzi.

Quartier-général : Bassano.

Régiment archiduc d'Este : 1er bataillon à Bassano ; 2e à Asolo ; 3e à Crespano.

1 bat. de dragons montés archiduc d'Este à Bassano.

1 bat. de dragons à pied archiduc d'Este à Marostica.

1 batterie d'artillerie à cheval archiduc d'Este.

1 batterie montée archiduc d'Este.

1 bataillon de pionniers archiduc d'Este, à Castigliano.

Dépôt archiduc d'Este à San-Fortunato près Bassano.

6e brigade : Général-major Gablentz.

Quartier-général : Tiene.

19e bataillon de chasseurs.

28e régiment de ligne Benedek.

47e régiment de ligne Kinsky.

Réserve d'artillerie.

Commandant d'artillerie : colonel Walluschek, à Vicence.

1re, 2e et 10e batteries de canons rayés de 6. — 8e batterie de fusées. — 6e batterie à cheval. — 9e batterie de 12.

Réserve de munitions.

42e, 43e et 4e escadrons du train des parcs. — 4e compagnie du 8e régiment d'artillerie. — 3e compagnie de munitions. — 8e compagnie d'infirmiers. — 26e escadron du train d'infirmerie. — 4e et 10e escadrons du train de campagne. — 66e et 67e escadrons des transports de guerre. — 8e dépôt de complément d'équipages. — Train de caisse et de chancellerie militaires. — 1re ambulance de campagne de recueillement à la suite. — 45e escadron des équipages d'hôpitaux. — 3e et 7e ambulances stationnaires.

Le 8e corps comprend donc :

5 bataillons de chasseurs à pied à 900 hommes.

23 bataillons de ligne à 1200 hommes.

8 escadrons de cavalerie à 170 chevaux et hommes.

92 pièces d'artillerie.

2000 chevaux d'équipages et de train.

La composition de chacun des trois autres corps étant la même que celle du 8e corps, il en résulte que l'armée autrichienne d'Italie, abstraction faite de la réserve générale de cette armée et des garnisons des places vénitiennes, compte :

20 bataillons de chasseurs à pied.	18,000	hommes.
92 bataillons de ligne.	110,400	
	128,400	hommes.
32 escadrons de cavalerie. . . .	5,440	chevaux.
Artillerie.	368	pièces.
Chevaux d'équipages et de train.	8,000	

F. DE LA F.

LE CANON ARMSTRONG.

Il y a quelques jours le *Times*, sur la foi d'une correspondance de Copenhague, rapporta qu'un canon sorti des ateliers de M. Witworth venait d'éclater en Danemark après un petit nombre de coups qui avaient blessé des officiers et des soldats danois, chargés d'éprouver la pièce en question.

Dans son numéro du 16 mai, le même journal, dans un assez long article sur la fameuse frégate cuirassée *The Warrior*, s'exprime de la manière suivante : « L'armement du navire est définitivement réglé, et les » marins n'apprendront probablement pas sans sur- » prise qu'il a été résolu de n'y mettre que 6 canons » Armstrong, dont 2 de 100 à pivot et 4 de 40 légers, » deux de chaque bord. Le reste de l'artillerie de la » frégate se composera de 36 canons ordinaires du » calibre de 68, et du poids de 95 quintaux chacun » (4825 kilogrammes).

» Ce qui n'est pas moins surprenant, c'est que tous » les canons Armstrong seront sur les gaillards, et par » conséquent, ne seront pas protégés par la cuirasse » du navire, tandis que les autres seront à couvert. Si » la frégate était exclusivement armée de canons » Armstrong de 100, se chargeant par la culasse, son » armement serait plus léger d'environ 50 tonnes

» (50,796 kilogrammes), que l'inefficace artillerie » qu'on a résolu d'employer. »

Si les informations du *Times* sont exactes, il en résultera que le canon Armstrong, loin d'être supérieur à tous les canons rayés connus, ne vaut même pas l'ancien canon non rayé, du moins en matière de gros calibre. A quoi servent les six Armstrong placés sans abri aux gaillards? Il serait étrange qu'un canon que les journaux anglais nous vantent depuis deux ans comme un engin d'une force toute-puissante, et qui a coûté tant de millions à l'administration de la marine et de la guerre, ne fût qu'une chimère.

F. DE LA F.

ESQUISSE BIOGRAPHIQUE

DU VICE-AMIRAL DE MAN,

Par le contre-amiral de KARNEBEEK (1).

Notre temps n'a pas, grâce à Dieu, répudié partout les traditions d'un autre âge; on trouve encore çà et là, au milieu des défaillances du siècle, des caractères généreux en qui se sont conservés purs les nobles sentiments. Voici, par exemple, un vieux héros, le type du soldat honnête homme, dont un autre soldat, le compagnon de ses périls et de sa gloire, vient révéler au monde les vertus ignorées. L'auteur de cette esquisse n'est pas un écrivain, c'est lui-même qui a la modestie de le dire; mais la sincérité de son admiration et l'enthousiasme de son amitié lui feront trouver des accents dignes d'une plume exercée, et son livre, au lieu d'un récit froid et sec, sera un tableau animé, où se refléteront les couleurs les plus vives. En vérité nous ne savons qui admirer le plus, du héros sur la tombe duquel sont répandus de si nobles pleurs, et qui a su se concilier une amitié aussi pure, ou du vieux soldat qui, dans sa retraite, s'oublie tout à fait lui-même pour ne se souvenir que de son chef et de son ami, en re-

(1) La Haye, chez les héritiers Doorman, 1861. (Hollandais.)

portant sur lui seul le mérite d'une série de belles actions en commun, dont il eût pu revendiquer sa bonne part. Mais ce qui rehausse encore cet admirable désintéressement, c'est la spontanéité avec laquelle il se produit. Il ressort, en effet, pour nous, de la lecture de cette esquisse, que le contre-amiral de Karnebeek, en voulant préserver de l'oubli « cet homme vaillant, » cet homme d'honneur, cet homme ferme, cet homme » honnête et loyal, cet homme de conscience », comme il s'exprime lui-même en termes si chaleureux, ne s'est pas douté un seul instant qu'il pouvait travailler à sa propre glorification. Dans un pays où les grands sentiments paraîtraient toujours aussi naturels, on n'aurait certes guère à s'inquiéter du petit nombre ou du resserrement de l'espace!

Qu'était-ce donc que le vice-amiral de Man? Nous allons peut-être l'apprendre à bien des lecteurs, même militaires; car les dictionnaires des contemporains dits illustres, qui contiennent tant de noms destinés à l'oubli éternel, se taisent sur celui-ci.

Antoine Guillaume de Man naquit à Nimègue le 1er octobre 1773, de Jean-Guillaume-Engelbert de Man et de Gertrude Ruisenaers. Dès l'âge de douze ans, il fut engagé comme élève marin à bord du *Jeune David*, et fit un voyage aux Indes occidentales, d'où il revint en 1787. Après avoir servi sur différents navires et passé par tous les grades inférieurs, il obtint, en 1803, le commandement d'une division de canonnières pour la défense de Zeeland, et fut nommé lieutenant-colonel en 1804. En 1808, il reçut le com-

mandement de la frégate *la Frise*, dont la soute aux poudres prit feu et qui sauta. Par décret de l'empereur Napoléon, en date du 12 décembre 1810, il fut promu au grade de capitaine de vaisseau, et deux ans plus tard, il fit partie, en qualité de commandant du *Pacificateur*, de l'escadre de l'Escaut, où il se distingua au premier rang des officiers de la marine néerlandaise. L'empereur Napoléon Ier le remarqua, dans une inspection de la flotte, et le roi Louis lui témoigna, en maintes occasions, une bienveillance toute particulière.

Au rétablissement de la marine nationale des Pays-Bas, en 1814, M. de Man fut confirmé dans son grade de capitaine de vaisseau et nommé au commandement du *Zeeland*, que le prince régnant, depuis roi Guillaume Ier, honora d'une visite, le 13 octobre de la même année. Un peu plus tard, à bord du *Melampus*, il prit part aux opérations de l'escadre du vice-amiral de Capellen, dans la Méditerranée, contre les pirates des Etats barbaresques. Le capitaine de Man se distingua entre tous les autres au bombardement d'Alger, et mérita, par la précision de ses manœuvres, les éloges que lui rendit publiquement lord Exmouth, qui commandait, dans cette circonstance, les flottes combinées d'Angleterre et de Hollande.

La paix ayant été conclue avec le dey d'Alger, le capitaine de Man donna une nouvelle preuve de son zèle désintéressé pour le service, en sollicitant de l'amiral, au moment même où le reste de l'escadre demandait à se reposer des fatigues de la guerre, la mis-

sion de régler les différents survenus entre les Pays-Bas et la régence de Tripoli. La fermeté qu'il déploya dans cette négociation lui obtint tout ce qu'il désirait, et une paix avantageuse pour son pays fut le couronnement de ses efforts : le pacha de Tripoli accepta ses conditions.

A son retour en Hollande, où il avait été chargé par son chef, le vice-amiral de Capellen, d'aller soumettre à la signature du roi le traité de paix, il reçut une mission importante pour les Indes orientales, où entre autres actions d'éclat, il eut la gloire d'exterminer dans leur repaire les pirates assassins de Tontoly.

Au mois d'août de l'année 1826, le capitaine de Man fut nommé commandant de la flotte des Indes en remplacement du contre-amiral Mellvill de Carnbée, à qui la Hollande est redevable de la sage organisation de sa marine coloniale. De retour dans les Pays-Bas, après une administration de près de quatre ans, pendant laquelle il se créa de nouveaux titres à l'admiration et à la reconnaissance de son pays, M. de Man fut promu au grade de contre-amiral le 1er avril 1831, et appelé en 1837 aux fonctions de directeur de la marine du Zuiderzée, qu'il remplit pendant six ans avec le zèle et le talent qu'il avait toujours déployés. Le 28 décembre 1840, le contre-amiral de Man fut nommé vice-amiral; et le 22 septembre 1843 il obtint sa retraite, regretté du roi qui lui fit exprimer par son ministre combien il était affligé de se voir privé des services d'un homme qui avait tant honoré la marine hollandaise.

Après l'avoir ainsi suivi dans sa carrière publique, l'auteur de l'esquisse consacre quelques pages à l'analyse du caractère de son héros. Il nous le montre, ce Nestor de la marine néerlandaise, comme il l'appelle, doux, sensible, aimant, généreux, ami fidèle, bienveillant et obligeant par besoin de nature. Il insiste encore sur les brillantes qualités de son esprit, et c'est avec les larmes aux yeux qu'il se rappelle les pures jouissances que l'on éprouvait dans sa société.

Le vice-amiral de Man est décédé à Harlem, le 4 janvier 1861 : et conformément au vœu qu'il avait manifesté, il ne lui a pas été fait d'obsèques publiques : il a été enterré sans les honneurs dus à son rang, mais au milieu du deuil et des marques de respect de la population.

Le portrait du vice-amiral, gravé par Wanders, d'après le dessin original de Pieneman, est en tête du livre. Si, comme le mérite connu de ces artistes semble le garantir, ce sont bien les traits de l'homme éminent, dont le contre-amiral de Karnebeek vient de tracer l'esquisse biographique, il est certain qu'une figure aussi noble, aussi sympathique, prévient trop favorablement pour qu'on n'accepte pas sans réserve les éloges de la biographie, quand, d'ailleurs, c'est une plume si désintéressée qui l'a écrite.

Quant à l'exécution typographique de la brochure, elle est admirable de netteté et d'élégance, comme, du reste, tout ce qui sort des presses de MM. les héritiers Doorman, de la Haye. J. Baissac.

CHRONIQUE MILITAIRE.

— Les nouvelles sont à la paix, tout au moins sur notre continent. Les esprits naguère si préoccupés d'une conflagration prochaine, paraissent avoir laissé de côté leurs appréhensions, et de différents points il nous arrive des renseignements qui confirment ces tendances pacifiques.

Ainsi, pour commencer par le pays qui donnait le plus d'inquiétude aux amis de la paix, l'Italie, on annonce que le général Benedek, commandant des forces autrichiennes en Vénétie, a accordé de nombreux congés, et doit lui-même prendre du repos pendant quelque temps. Les Piémontais se sont également départis des mesures qu'ils avaient prises d'abord en prévision de la guerre. Il n'est pas jusqu'au Danemarck qui, malgré sa redoutable affaire des Duchés, ne se soit décidé à remettre ses troupes sur le pied de paix, tant il augure favorablement des nouvelles dispositions politiques. La discussion sur le Holstein peut, du reste, se prolonger encore quelque vingt ans. L'Allemagne, on le sait, est le pays des longues et patientes élucubrations. Voici, par exemple, la Chambre des députés de Bavière qui remet à l'ordre du jour une question qui ne cesse de se reproduire, sans jamais être résolue. Il s'agit de la constitution militaire de la Confédération germanique, et surtout

du commandement en chef de l'armée fédérale. Or, depuis longtemps déjà, les divers Etats allemands cherchent vainement à se mettre d'accord sur ce point qui intéresse pourtant toute la Confédération. Il suffit qu'une proposition vienne de la Prusse pour qu'elle soit repoussée par l'Autriche, et réciproquement; en revanche, la Bavière, le Wurtemberg, la Saxe et les Etats secondaires ne veulent se ranger ni du côté de la Prusse, ni de celui de l'Autriche. On élabore sans cesse, mais de conclusion, point.

La Russie est quelque peu agitée sur certaines parties de son vaste territoire. L'abolition du servage est la principale cause de ces désordres, qui avaient été prévus en partie, et pour la répression desquels toutes les dispositions sont prises. Toutefois, les inquiétudes qui peuvent résulter de ces mouvements partiels, n'empêchent pas le gouvernement russe de faire de continuels efforts pour étendre sa domination en Asie, véritable théâtre de la grandeur moscovite dans l'avenir. Aussi le roi de Khokhand, effrayé des progrès des Russes dans les pays tartares, a-t-il envoyé un corps de troupes considérable sur ses frontières, dans le but de résister aux envahissements de ses voisins.

L'Angleterre se montre plus rassurée, depuis qu'elle a été informée des mesures prises par son gouvernement pour protéger le territoire britannique. Les côtes anglaises sont, en effet, pourvues, annonce-t-on, d'un système complet de forteresses et de batteries armées d'une façon formidable, reliées entre elles par une ligne télégraphique et desservies par un grand nombre

de navires, les uns à poste fixe, les autres constamment en reconnaissance. De nombreuses vigies sont installées sur le littoral, et un chemin de fer de ceinture doit prochainement unir entre eux les postes que la télégraphie électrique met déjà en communication. De plus, une flotte considérable, dont le corps de bataille se compose de 10 vaisseaux à hélice, doit toujours surveiller le détroit de la Manche. Nos alliés n'ont pas moins à redouter, malgré les précautions qu'ils ont prises, le brouillard et la vapeur, et ils ont surtout à se tenir en garde contre l'extrême irritation qu'ils ont inspirée à la plupart des peuples.

— La France s'occupe de former le camp de Châlons, où les manœuvres auront probablement commencé, lorsque paraîtra notre *Chronique*. Une des trois divisions d'infanterie qui en font partie, sera établie, dit-on, dans les pavillons neufs construits près du village de Mourmelon. Les autres troupes seront, comme d'habitude, sous la tente. Les avenues du camp ont été plantées d'arbres, et les jardins potagers de la troupe ont été préparés d'avance.

— Des nouvelles importantes sont arrivées de Cochinchine. Le 12 avril, la ville de My-tho a été enlevée par nos soldats. Les détails sur ce fait d'armes manquent encore; mais nous savons que notre installation dans ce pays se présente d'une façon fort avantageuse, sous divers rapports. Ainsi, des relations d'amitié se sont déjà établies entre nos troupes et les

populations. Les Annamites nous ont offert leurs services, et on en a formé des compagnies indigènes qui servent avec goût. La masse des habitants n'a aucune répugnance à reconnaître notre autorité; plusieurs districts sont même venus spontanément présenter leur soumission; et comme le pays est très fertile, que les fleuves, les canaux, les arroyos fournissent des moyens de communications faciles, l'occupation de cette province nous promet de réels avantages. Les produits les plus importants sont : la soie, le coton, le riz, le tabac et l'ivoire. Toutefois, les Européens souffrent beaucoup du climat; c'est un inconvénient qu'il ne faut pas oublier. En résumé, sur les six provinces qui composent la basse Cochinchine, cinq nous sont soumises aujourd'hui; la sixième, celle de Bien-hoa, reste à conquérir.

—Notre petit corps d'armée de Syrie est décidément rappelé. La flotte qui a mission de le ramener, a quitté les côtes de France vers la fin de mai. C'est à l'insistance de l'Angleterre qu'est due cette résolution, bien que l'organisation du pays que l'on était allé protéger soit encore à l'état de projet. De ce côté, du moins, les propositions françaises paraissent devoir être acceptées. Elles préconisent l'investiture d'un seul chef politique pour tout le Liban, et, de plus, ce personnage devrait être chrétien, religion de la majorité des habitants. Mais l'antagonisme de la France et de l'Angleterre se représente à propos du personnage qui serait désigné, aucune des deux nations ne paraissant dispo-

sée à accepter le candidat de l'autre; aussi dans la prévision de nouvelles commotions, une forte escadre se tiendra-t-elle à proximité des côtes asiatiques. Si les massacres recommençaient, notre pavillon ne tarderait pas à reparaître, et cette fois le gouvernement de la France ne prendrait conseil que de lui-même.

Mentionnons un nouveau certificat de bonne conduite délivré à notre armée. Le représentant de la Porte a déclaré, dans une réunion des divers ambassadeurs à Constantinople, que jamais armée n'avait fait preuve de plus de discipline, de dévouement, d'humanité que les troupes françaises de Syrie; et toute l'assistance a donné son approbation.

— Chaque courrier d'Amérique nous apporte une foule de documents, indiquant des préparatifs de guerre, au milieu desquels il est difficile de se reconnaître. Ce ne sont que décrets, blocus, appels de volontaires, appels de fonds, rassemblements d'hommes armés. Si tous les patriotes dont la levée est décrétée par les gouvernements des divers Etats de l'ancienne Union, sont sous les armes, il doit y avoir dans chacun des camps ennemis des armées fort nombreuses. Mais, qu'y a-t-il de vrai dans les indications qui remplissent les journaux? L'avenir nous l'apprendra sans doute. En attendant, nous pouvons constater, dès maintenant, que quelques-uns des États, notamment ceux qui ont leur territoire dans la zone mitoyenne entre le Nord et le Sud, sont indécis et voudraient rester neutres. Puis nous remarquons l'absence de tout plan

d'ensemble, de toute mesure générale. Il n'est question nulle part de notabilités militaires, qui prennent la direction des mouvements à exécuter et prescrivent une organisation quelconque. Sous ce rapport, le Sud paraît mieux préparé que le Nord. On y cite, comme devant commander les contingents, des officiers qui ont fait la guerre; mais les Etats méridionaux, pas plus que ceux du Nord, n'ont encore reconnu un centre unique, d'où partent les décisions à intervenir. Ce manque absolu de direction a déjà produit des accidents propres à jeter l'inquiétude parmi les gouvernements des États de l'Amérique, tant séparatistes qu'unionistes. Un conflit se serait élevé à Richemond, à propos d'une différence d'opinion sur le plan d'opération à suivre, et des jalousies véhémentes auraient éclaté entre certains corps militaires de la Caroline et ceux de la Virginie. Certes, nous ne mettons pas en doute l'énergie des habitants de ces contrées; ils possèdent, croyons-nous, les qualités nécessaires pour livrer des combats isolés, faire une guerre de partisans: mais il sera fort curieux de voir comment ils se serviront d'armées puissantes par le nombre, les habitudes de discipline, de respect hiérarchique, leur étant à peu près inconnues.

Il est également à remarquer que ces citoyens libres du Nouveau-Monde, qui ne professent que du mépris pour les vieux errements de l'ancien continent, ont ressuscité, à propos de leurs dispositions militaires, les souvenirs des pays dont ils sont originaires. Ainsi, on rencontre non seulement des zouaves-pompiers, des

higlanders écossais, des Union-Grays, des gardes-Lafayette; mais, qui le croirait? des régiments de Gardes-françaises avec le costume Louis XV. Des troupes d'Indiens, conduites par leurs sachems, ont aussi offert leurs services. Cette variété de noms, de costumes, et probablement aussi d'armes et de procédés tactiques, si primitifs qu'ils soient, est un indice de plus de la multiplicité des sentiments qui n'ont pu se fondre encore dans une volonté directrice.

Enfin, pendant cette première période des préparatifs de la lutte, le caractère distinctif des résolutions prises et des incidents survenus, nous paraît être une extrême activité dans les moyens de faire appel aux forces vives du pays. L'*excitement*, comme disent les journaux d'outre-mer, se manifeste de toute manière, par les affiches, les proclamations, les réunions dans les clubs, les discussions en plein air, les fêtes, les démonstrations publiques, etc. Citons, comme indication de l'état des esprits, quelques lignes du *Democrat* de Worcester.

« Baltimore a toujours été renommé pour la beauté » de ses femmes, et la beauté est toujours la récom- » pense des braves. Que beauté et butin soient donc » le mot de ralliement! Il faut que le peuple des Etats » du Sud soit affamé, noyé, égorgé sans merci, pendu » comme des traîtres; il faut que les esclaves excités » à l'insurrection se lèvent contre leurs maîtres, et, » sans épargner ni âge, ni sexe, imitent les effroyables » atrocités qui signalèrent l'insurrection des noirs à » Saint-Domingue. »

— Nos lecteurs voudront bien nous permettre de profiter de notre privilége de chroniqueur, et de revenir brusquement à plusieurs centaines d'années en arrière. On croyait la question d'Alesia à peu près vidée, et l'on pensait généralement en avoir trouvé les vestiges à Alaise, en Franche-Comté. Des savants ont soulevé de nouveau la discussion, et ils prétendent que l'ancienne Alesia était bâtie sur l'emplacement d'Alise-Sainte-Reine, dans la Côte-d'Or. Ces archéologues basent leur opinion sur ce qu'ils ont rencontré, autour d'Alise, les traces du fossé de circonvallation; des débris d'armes gauloises; des morceaux de fer garnis de crochets, qui seraient les *ferrei hami* employés par César au siége de la ville; d'autres pointes de fer, *stimuli*, qui étaient enfoncées dans des pieux et destinées à protéger les fossés, et enfin, une monnaie de plomb portant l'inscription *pagus alisiensis*.

Les partisans d'Alaise ont aussitôt répliqué qu'il existait aussi des traces de fossé autour de cette dernière bourgade; qu'ils se faisaient fort de trouver également des morceaux de fer ressemblant aux *ferrei hami* et aux *stimuli* qui ont certainement été employés plus d'une fois, et qu'enfin l'indication de *pagus alisiensis*, sur la monnaie découverte, est loin d'être concluante, puisqu'il s'agit d'Alesia et non d'Alisia. De nouvelles recherches vont être entreprises autour d'Alaise. Mais une troisième opinion se produit. L'Académie des inscriptions a reçu communication d'un travail qui place l'Alesia de César, non plus à Alise, ni à Alaise, mais à l'antique Izarnore, dans le

département de l'Ain. Le nouvel explorateur n'est sans doute pas embarrassé pour constater la présence de vestiges de fossé et de débris ressemblant aux *ferrei hami* ; mais comment avec Izarnore satisfaire des érudits qui trouvent déjà Alisia trop différent d'Alesia. Il est vrai que, près de là, se trouve, dit-on, un village nommé Alex.

— Laissons ces discussions épineuses aux corps savants dont elles font les délices, et reprenons la suite des faits courants.

Un crédit de 600,000 francs est demandé au corps législatif pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'installation des établissements d'artillerie à créer à Bourges. Cette ville, qui est située au milieu de la France, loin des coups de l'ennemi, et qui est en communication facile et rapide, par les chemins de fer, avec toutes nos frontières, a été choisie pour recevoir un grand établissement central renfermant des fonderies, des arsenaux de construction et de réparation, une école de pyrotechnie, etc. Le conseil général du Cher, la municipalité de Bourges ont déjà voté des sommes s'élevant à 1,500,000 francs, pour coopérer à une entreprise qui doit enrichir les contrées avoisinantes.

— Nous ne pouvons nous expliquer l'origine d'un bruit qui circule dans le public, et d'après lequel il serait question de supprimer dans l'armée..... les chasseurs à pied. Parmi ceux qui connaissent nos troupes, qui se serait attendu à cette singulière rumeur. Il

s'agit peut-être de quelque modification administrative dont le but aura été mal interprété, car il est difficile d'admettre que des corps qui coûtent peu, qui sont très mobiles, qui ont rendu, dès le jour de leur création, les services les plus signalés partout où il a été tiré un coup de fusil par nos soldats, que des bataillons, en un mot, que l'on s'était habitué à considérer comme des modèles pour le restant de notre infanterie, soient menacés de licenciement. Cette mesure surprendrait, en tous cas, bon nombre de personnes compétentes qui contestent chaque jour l'utilité de certaines troupes de cavalerie, fort brillantes, mais trop lourdes, surtout pour le budget.

— S. Exc. le ministre de la guerre a rendu compte récemment à l'Empereur, des essais faits dans les divers dépôts, pour l'instruction des hommes de la réserve, et a déclaré la réussite assurée. Le public a du reste pu voir, à l'une des revues passées dernièrement par S. M. aux Tuileries, les conscrits de la réserve venant des dépôts les plus voisins de Paris. S'il était encore facile de distinguer, à un restant de gaucherie, ces jeunes gens des anciens soldats, il n'est pas moins vrai que les résultats obtenus sont dignes d'éloges. Certes, peu de nations au monde fournissent des enfants aussi faciles à dresser militairement.

— Plusieurs journaux des départements se sont occupés de la rigueur de la loi qui accorde une pension à la veuve ou aux orphelins d'un marin mort ayant

accompli 25 ans de service, et refuse tout secours dans le cas où le défunt ne compte, au moment de son décès, que 25 ans de service, moins une fraction de temps quelque faible qu'elle soit. On comprend facilement que, dans l'élaboration des premiers règlements sur de semblables matières, on s'en tienne d'abord à des prescriptions aussi simples que rigoureuses. Mais à mesure que nous avançons, les progrès doivent se faire sentir, et il paraît de toute justice, par exemple, que le secours étant concédé en principe à la veuve ou aux enfants d'un serviteur de l'Etat, cette assistance leur reste assurée, quel que soit le temps de service accompli par le défunt, mais proportionnellement à la durée de ce service. La pension serait ainsi des 10/25. des 15/25, des 20/25... Il suffirait, pour parer à ce surcroît de dépenses, d'augmenter légèrement la retenue exercée sur les appointements des marins en activité. Nous ne pouvons que nous associer à des propositions qui nous semblent de tout point équitables. Les articles que nous avons parcourus avaient en vue la marine; mais ils s'appliquent également à l'armée de terre; il suffit de substituer le chiffre de 30 à celui de 25.

— Le général Koch, si connu par ses travaux militaires, vient de mourir à l'âge de quatre-vingts ans (1).

— Nous avons consacré récemment quelques lignes

(1) Nous lui consacrerons une notice dans une de nos prochaines livraisons.

à l'ouvrage de M. A. Lubet, ayant pour titre *le Bahut, Album de Saint-Cyr;* nous nous empressons d'annoncer aujourd'hui que le même auteur travaille, avec la haute approbation de l'Empereur, à un nouveau volume : *les Apprentis militaires*. Ce livre a pour but de recueillir tout ce qui a rapport à l'éducation des enfants destinés au métier des armes, chez les anciens et chez les modernes. Il sera, comme le précédent, orné de dessins propres à compléter le texte.

— Les Russes ont obtenu, par suite de traités avec la Chine, la cession de toute la rive gauche et d'une partie de la rive droite du fleuve Amoûr. L'opinion publique, qui est si facile à passionner lorsqu'il s'agit de la mer Noire, ainsi qu'on a pu le constater lors de l'incident devenu fameux de l'îlot des Serpents, s'est montrée peu soucieuse de l'agrandissement de la Russie en Asie. Cependant le cours de l'Amoûr comprend un pays aussi étendu que la moitié de l'Europe, au moins; ses eaux se prêtent à la navigation, et elles constituent une voie facile et sûre dans des contrées où les Russes ne pouvaient, qu'au prix des plus grandes difficultés, communiquer avec leurs possessions de la Sibérie orientale. Nous avons sous les yeux un livre qui est aussi un album, — *Le Fleuve Amoûr*, de M. C. de Sabir, — dans lequel se trouvent réunis tous les renseignements désirables sur ces régions si peu connues. C'est le premier travail publié en France, qui vienne éclairer une foule de points restés obscurs jusqu'à ce jour.

La première partie du livre a pour titre : les campa-

gnes des Cosaques sur l'Amoûr au XVIIe siècle. Ce chapitre, le plus intéressant, sans contredit, nous fait voir à l'œuvre ces hardis explorateurs, dont les plus remarquables s'appellent Poyarkov et Khabarov. Suivis de cent ou deux cents cosaques, à peine, ils avancent sur de faibles indices donnés vaguement par des pêcheurs ou des chasseurs de rennes; ils reviennent souvent sur leurs pas pour reprendre plus tard la marche en avant, et finissent par arriver aux bouches du grand fleuve. Mais que de peines à travers les montagnes, les marais, ou sur des rivières dont le cours est interrompu par des cataractes; ici il faut abandonner ses bateaux, plus loin en reconstruire d'autres; la faim se fait quelquefois sentir, puis on est surpris par les grands froids et l'on doit se résigner à hiverner sous une hutte misérable, quitte à reprendre la marche lorsque sera arrivée la débâcle des glaces. Les habitants clair-semés du pays entretiennent l'ardeur des Russes, au moyen de récits pompeux sur les richesses de tel ou tel prince; ils parlent de mines d'argent, d'or, de diamants même, et les petits groupes moscovites gagnent toujours du terrain, percevant l'impôt en pelleteries, au nom de leur maître, et mettant à profit la supériorité de leurs armes pour se faire donner les indications dont ils ont besoin. Parfois, les indigènes, traités avec trop peu de ménagements, résistent, et les Russes sont obligés d'attendre des renforts avant de poursuivre leurs projets. Cependant ils semblaient devoir réussir complétement, dès le milieu du XVIIe siècle, lorsque le gouvernement chinois finit par s'émouvoir des nouvelles qui lui ve-

naient du fleuve Amoûr. Alors ce ne sont plus les bandes misérables des habitants du pays qui s'opposent aux entreprises des cosaques; des armées de 10 à 15 mille hommes, munies d'une nombreuse artillerie, arrivent par les grands affluents méridionaux de l'Amoûr, pourchassent les envahisseurs, font le siége de leurs petits postes, et les obligent à signer un traité dans lequel la frontière septentrionale des deux grands empires est fixée loin de l'Amoûr et plus au nord. Deux pères de la compagnie de Jésus assistaient les Chinois, comme interprètes, lors de la conclusion de ce traité, qui est de 1689.

Le deuxième chapitre du livre de M. C. de Sabir contient l'histoire de l'acquisition par la Russie, du fleuve Amoûr.

A la suite de la convention de Nertchinsk, la Russie met un temps d'arrêt dans ses tentatives; ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle qu'elle recommence ses explorations. Mais les investigations se portent dès lors, vers l'embouchure du fleuve, et les contrées qui sont à l'orient, sur le chemin des possessions russes de l'Amérique du Nord. Presque chaque année amène une découverte; les Russes, de plus en plus impatients, ne cessent de solliciter, à Pé-king, un arrangement qui leur laisse la navigation de l'Amoûr. Les refus qu'ils éprouvent ne les découragent pas, et en dernier lieu, ils profitent habilement de la guerre de Crimée, pour envoyer par le fleuve des secours à leurs colonies orientales, s'excusant ensuite sur ces motifs d'urgence. Aussi finissent-ils par conclure le traité d'Aïgoune

(1858), au moment où la Chine était fort occupée de ses dissentiments avec la France et l'Angleterre. Les Russes obtiennent par ce traité la cession de la rive gauche et la libre navigation de l'Amour; de plus, une portion du territoire de la rive droite qui avoisine la mer fut déclarée neutre. Bientôt après, en 1860, à Tien-tsin, ils se font concéder toute une contrée située entre la mer, la rive droite de l'Amoûr et un affluent de ce cours d'eau, l'Oussouri.

Le livre qui expose en détail tous ces documents nous offre de plus une étude complète du fleuve Amoûr et de ses riverains, et à l'appui de cette étude, le résumé d'une exploration faite par ordre de la Société de géographie de Saint-Pétersbourg. L'ouvrage est terminé par un catalogue des plantes (espèces nouvelles) trouvées dans le bassin de l'Amoûr.

Les habitants de ces contrées sont, nous l'avons dit, très clair-semés; un territoire grand comme la France, y est à peine parcouru par plusieurs milliers d'individus. Qu'ils s'appellent Orotchones, Manègres, Birars, Daouriens, Gholdes, Mangounes ou Ghiliakes, en suivant le fleuve depuis ses sources jusqu'à son embouchure, on peut dire à peu près de tous, qu'ils sont fort pauvres et très sales, qu'ils vivent de chasse ou de pêche (l'Amoûr est très poissonneux), et qu'ils font un petit commerce d'échange avec les Cosaques dans la partie nord, avec les Chinois dans la partie méridionale. Les produits qu'ils offrent sont des peaux d'ours, de renne, d'écureuil, de zibeline et même des

peaux de certains poissons travaillées de façon à pouvoir être utilisées.

Les Russes ont déjà établi, le long du fleuve, de nombreux postes, autour desquels ils font essayer diverses cultures; ils portent ainsi dans ce pays l'esprit de civilisation qu'ils empruntent à l'Europe, et semblent appelés à remplir prochainement le rôle le plus important en Asie, surtout si la Chine ne s'arrête pas dans la voie de décadence où elle est engagée.

Nous ne pouvons que remercier M. de Sabir de son œuvre consciencieuse. Il a rendu, par la publication de son travail, un éminent service, non-seulement à la science, mais aussi à l'opinion générale, qui n'avait point encore été éclairée sur cette question, d'une façon aussi complète.

F. Hugonnet.

BIBLIOGRAPHIE MILITAIRE.

— *La Campagne de Crimée*, par Anitschkof, capitaine d'état-major-impérial russe. 3e partie (Supplément). Traduction allemande, sous le titre de : *Der Feldzug in der Krim*, par G. Baumgarten, lieutenant en premier de l'armée de la Saxe royale. Berlin, librairie Mittler et fils, 1860.

Les deux premiers volumes ont paru auparavant à la même librairie.

Nous recommandons cet ouvrage, comme un des plus propres à faire connaître l'état de Sébastopol antérieur au siége, et les travaux que les Russes improvisèrent sous le feu des alliés assiégeants.

— *Mémoire sur la guerre de montagnes*, traduit en allemand, sous le titre de : *Abhandlung über den Gebirgskrieg*, par H. Leeman, d'après le texte espagnol de *D. Santiago Pasqual de Rubio*, ancien officier de l'état-major de Mina. Zurich, 1858, chez Meyer et Zeller.

Ce petit ouvrage a été fait par un officier qui connaissait en artiste la guerre pratique de montagnes. Nous ne connaissons pas de meilleur ouvrage sur la matière.

— Die Taktik in Beispielen, par Seubert. — *La tactique rendue sensible par des exemples*, accompagné de 78 gravures sur bois. Stuttgard, 1858, chez Koehler.

C'est une sorte de tactique en action. L'auteur a surtout en vue le combat proprement dit par opposition à la bataille rangée. A l'aide de ce manuel, l'officier et le sous-officier peuvent facilement se graver

dans la mémoire comme fait ce qui échappe si facilement comme théorie. Ce petit ouvrage, excellent *vademecum* du sous-officier et du soldat intelligent, peut être regardé comme un appendice des célèbres *Éléments de Tactique* de Berneck. Nous en faisons une mention spéciale pour provoquer chez nous un travail analogue qui serait de la plus grande utilité.

— *Ergænzungs Waffenlehre, ein Lehrbuch zur Kenntniss und zum Studium der Feuerwaffen der Neuzeit*, von Jos. Schmoelzl, etc. — *Théorie complémentaire des armes à feu, ou Traité élémentaire des nouvelles armes à feu*. 2e édition, avec 177 gravures sur bois insérées dans le texte. Munich, 1857, chez Cotta.

L'ouvrage est divisé en trois parties. La première traite des armes à feu portatives ou manuelles; la deuxième, des bouches à feu d'artillerie; et la troisième, des fusées.

L'auteur décrit et apprécie tous les systèmes d'armes portatives nouvelles : système de compression (Thouvenin-Delvigne, Delvigne, Delvigne-Pontcharra), système de non-compression (Wilde), système américo-helvétique, etc. C'est un traité complet des armes à feu inventées ou perfectionnées dans les derniers temps jusqu'en 1857.

— *Manuel à l'usage des officiers d'artillerie de l'armée prussienne* (*Handbuch für die Offiziere der königl. preussischen Artillerie*), avec 164 gravures sur bois répandues dans le texte, et 24 planches gravées sur pierre. Édition officielle. Chez Voss, à Berlin. Ouvrage essentiel pour connaître le régime intérieur et l'organisation de l'artillerie prussienne.

Le Directeur-Gérant, NOIROT.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXXIV.

(2e SÉRIE.)

118e LIVRAISON. — AVRIL.

119e LIVRAISON. — MAI.

120e LIVRAISON. — JUIN.

PLANCHE.

PARIS. — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.

Pé-tang

...-tang à Sing-ho

Fort

San-ho-hian

de Vase et de Boue,

...CHI-LI

20 30

Wu-tsing-hian

Tchoun-tchouan

Camp Français du ...

Nan-tsai-tsoun

Nan-young

...hian

Ta-toug-tchouan

Camp Français

Yang-tsoun

Lao-mida

Kao-youan

Camp Français du 10et 11 Sept.

Pou-kao

Pou-kao

Liou-kwai-kou

Ouang-tsin

Tuoazela

Pe-tzan-ho

Ma-tzo... -ka

Ouan-tchedoa

Kaudj...

Ya-liu-tsing

Cam...

Tcha-kia-tchouang

Pagode

Camp Anglais

Fort Anglais

Plaine

...tang

Tching-tang-tchouang

Koué...

Yun-liang-ho

Tai-wan-tchouang

Tchiang-ho ou Tan-...

Kien-ho

Batteri...

Batterie

Chan-toung

Tchiang...

Ni-tchi-kou

Tsing-to-tsi

Fort

Fort

Boue

enlevé le 21 Août

Tcha...

Pa...

enlevé le 21 Août

Ft de Tang-ho

enlevé le 21 Août

Ft de Tong-kou

rendu le 22 Août

Forts dits de Takou

GOLFE

DE

PÉ-TCHI-LI

Embouchure du Pé-ho

...E

ALLIÉES

...DU PÉ-HO

G.



...ssons.

Imp. Janson. 6 R. Antoine Duboi...

